

1 – LA CONSOMMATION FONCIERE CONSTATEE

Le SCoT doit répondre à la nouvelle obligation du Grenelle de l'Environnement (loi du 12 juillet 2010).

Dorénavant, « le rapport de présentation devra présenter une analyse de la consommation d'espace naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifier les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs » (Article L.122-1-2 du Code de l'Urbanisme).

L'analyse de la consommation foncière repose sur des données transmises par la DDT de la Moselle au SMAS en 2012. Ces données présentent l'artificialisation des sols depuis 1950 jusqu'en 2010.

Les travaux et résultats présentés reposent sur les données MAJIC (Mise A Jour des Informations Cadastreales) de la Direction Générale des Finances Publiques de janvier 2011.

L'essentiel des calculs liés à la consommation foncière s'est appuyé sur les données contenues dans le fichier des propriétés bâties et le fichier des propriétés non bâties.

Cette analyse porte sur 83 communes du SCoTAS (la commune alsacienne de Siltzheim n'est pas renseignée.)

1.1 – Une consommation d'espace en-dessous de la moyenne départementale

L'analyse des données MAJIC permet de conclure à l'urbanisation de l'ordre de 5 835 hectares entre 1950 et 2010 (soit de l'ordre de 97 hectares par an en moyenne).

Au cours d'une période plus récente (entre 1998 et 2010), la consommation foncière est de l'ordre de 1 108 hectares (soit de l'ordre de 92 hectares par an en moyenne).

	Valeur absolue (en hectares)	Moyenne annuelle (en hectares)
1950 à 2010	5835	97
1998 à 2010	1108	92
<i>Source : DGFIP MAJIC, janvier 2011</i>		

En 1950, **3,8 %** de la surface du territoire du SCoT (93 631 hectares) étaient urbanisés (3 518 hectares)

En 1998, cette proportion était de **8,8 %** (8 247 hectares).

En 2010, cette proportion était de **10,0 %** (9 355 hectares).

Détail des résultats de l'analyse :



	Territoire artificialisé (en hectares)
1950	3520
1953	3833
1956	4285
1959	4673
1962	4932
1965	5195
1968	5492
1971	5784
1974	6143
1977	6440
1980	6786
1983	7083
1986	7401
1989	7631
1992	7849
1995	8085
1998	8247
2001	8632
2004	8907
2007	9224
2010	9355

Source : DGFIP MAJIC, janvier 2011

La cause principale de cette consommation foncière est un développement résidentiel très majoritairement sous la forme d'un habitat individuel.

La consommation foncière constatée entre 1950 et 2010 à l'échelle du département de la Moselle est de 44 149 hectares.

En utilisant un indicateur de consommation d'hectares pour 1 000 habitants (population 2010), le territoire du SCOTAS se situe largement en dessous de la moyenne départementale :

- 11 hectares consommés pour 1 000 habitants à l'échelle du SCoTAS ;
- 42 hectares consommés pour 1 000 habitants au niveau du département de la Moselle.

Cette situation illustre le caractère rural d'une partie importante du territoire du SCoT.

1.2 – Une consommation foncière plus importante en partie Ouest du territoire

En 2010, le territoire du SCoT compte 1 108 nouveaux hectares artificialisés, soit une évolution moyenne de 13,4 % au cours des 12 dernières années.

Ce rythme moyen d'artificialisation d'espaces naturels, agricoles ou boisés est sensiblement plus important en partie Ouest du territoire du SCoT, du fait d'une consommation foncière plus importante en milieu déjà fortement urbanisé (Sarreguemines et sa première couronne).

	Territoire artificialisé		Consommation foncière	
	1998	2010	En hectares	% d'évolution
Partie Ouest	4364	5008	645	14,8
Partie Est	3883	4346	463	11,9
TOTAL SCOTAS	8247	9355	1108	13,4
<i>Partie Ouest = CASC et CC Albe et Lacs</i>				
<i>Partie Est = CC Rohrbach-lès-Bitche et CC Pays de Bitche</i>			<i>Source : DGFIP MAJIC, janvier 2011</i>	

ANALYSE PAR EPCI

Le rythme moyen de consommation foncière est proportionnellement plus élevé en partie centrale du territoire du SCoT (secteur de Rohrbach-lès-Bitche) : 17,4 %. Cependant, la part de ce nouveau foncier artificialisé en 2010 (129 hectares) demeure faible : 11,6 % de l'ensemble des surfaces urbanisées entre 1998 et 2010.

	Territoire artificialisé		Consommation foncière	
	1998	2010	En hectares	% d'évolution
CASC	3240	3735	495	15,3
CC Albe et Lacs	1124	1274	150	13,4
CC Rohrbach-lès-Bitche	743	873	129	17,4
CC Pays de Bitche	3140	3474	334	10,6
TOTAL SCOTAS	8247	9355	1108	13,4
			<i>Source : DGFIP MAJIC, janvier 2011</i>	

ANALYSE PAR NIVEAU DE L'ARMATURE URBAINE

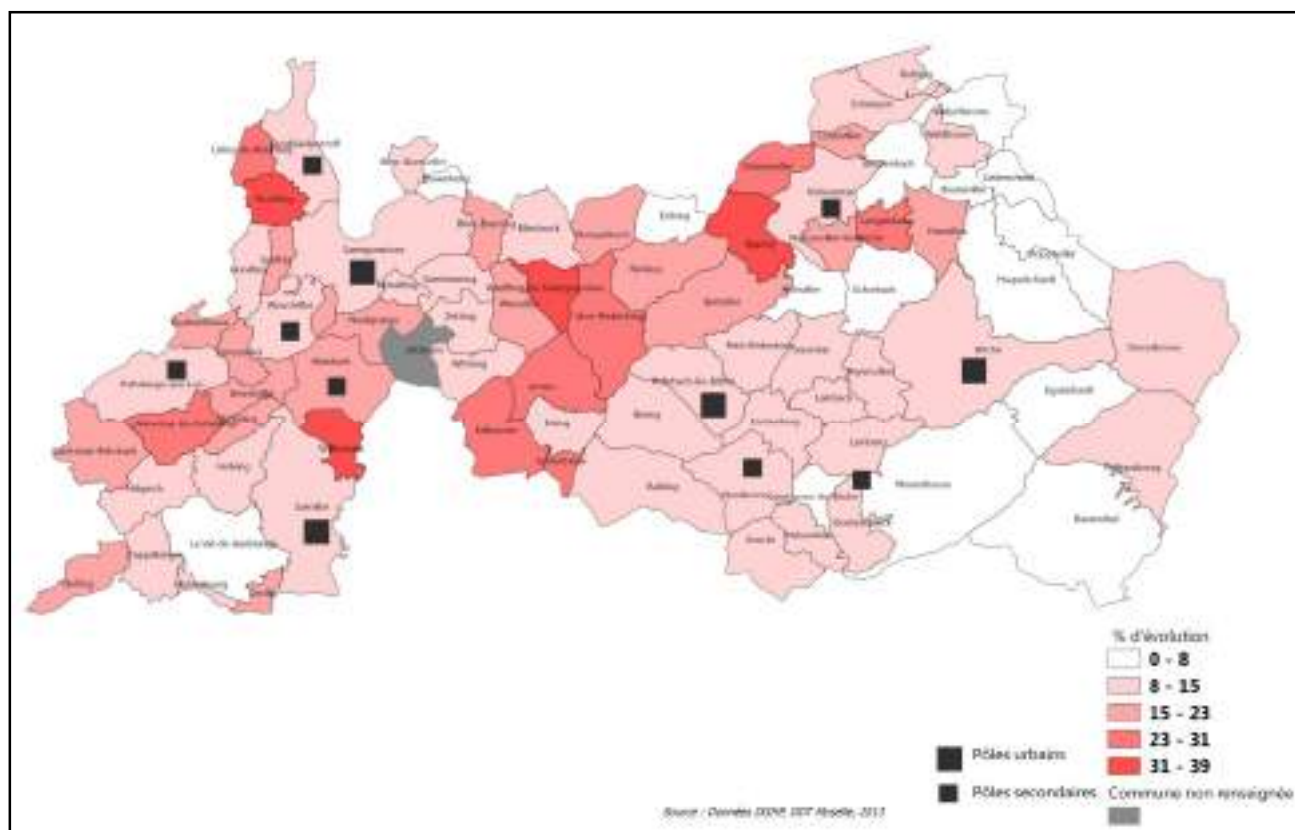
L'ensemble des pôles secondaires d'équilibre présente un rythme d'urbanisation sensiblement supérieur à la consommation moyenne totale (14,9 %). La consommation foncière moyenne constatée sur 12 ans est de :

- 10 hectares par an à Sarreguemines ;
- 4 hectares par an dans les pôles urbains ;
- 2,5 hectares par an dans les pôles secondaires d'équilibre ;
- 0,8 hectare par an dans les villages.

	Territoire artificialisé		Consommation foncière	
	1998	2010	En hectares	% d'évolution
Pôle urbain majeur	1079	1199	119	11,0
Pôles urbains (3)	1107	1249	142	12,8
Pôles secondaires d'équilibre (7)	1409	1609	200	14,2
Villages (71)	4651	5298	647	13,9
TOTAL SCOTAS	8247	9355	1108	13,4
			<i>Source : DGFIP MAJIC, janvier 2011</i>	

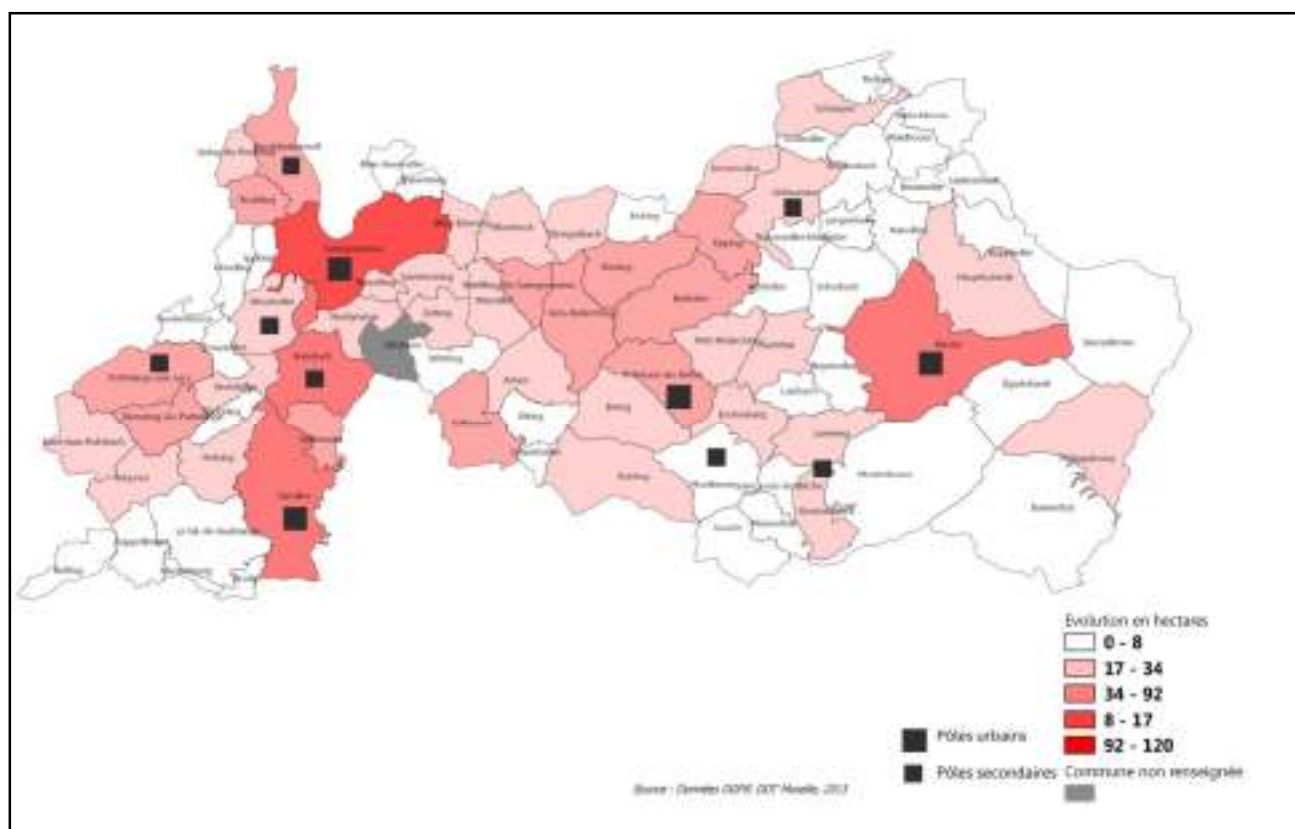
Evolution de la consommation foncière entre 1998 et 2010

Evolution en pourcentage :



Source : réalisation SIAM, avril 2013

Evolution en hectares :



Source : réalisation SIAM, avril 2013

1.3 – Actualisation de la consommation foncière entre 2011 et 2013

Les données MAJIC (Mise A Jour des Informations Cadastreales) de la Direction Générale des Finances Publiques de janvier 2011 ne sont pas connues sur les trois dernières années (2011 à 2013).

Cependant, une extrapolation tendancielle du rythme moyen de consommation foncière constaté entre 1998 et 2010 peut être intégrée dans le dossier de SCoT.

Ainsi, la consommation foncière au cours des 15 dernières années (1998 à 2013) peut être estimée à près de 1 400 hectares, selon un rythme moyen de l'ordre de 92 hectares par an.

Consommation foncière au cours des 15 dernières années :			
	1998 à 2010	2011 à 2013	1998 à 2013
	<i>Constat sur 12 années</i>	<i>Extrapolation sur 3 années</i>	<i>Consommation foncière estimée sur 15 ans</i>
Nombre d'hectares	1108	276	1 384
Moyenne annuelle	92	92	92
	<i>Source : DGFIP, MAJIC, janvier 2011</i>	<i>Reprise du même rythme moyen constaté entre 1998 et 2010</i>	

2 – UN POTENTIEL D'OPTIMISATION DES ENVELOPPES URBAINES EXISTANTES

2.1 – L'analyse du potentiel de densification dans les enveloppes urbaines existantes

L'analyse du potentiel d'accueil dans les enveloppes urbaines existantes a été réalisée en 2012 par le service SIG du Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines (SMAS), sur la base de la BD parcellaire (croisée avec les documents d'urbanisme locaux quand ils existaient).

L'analyse avait pour objectif d'identifier les parcelles non bâties (dans les zones U des POS/PLU en vigueur) dans chaque commune du SCOTAS.

Ce travail d'analyse a permis d'identifier **4 671 « dents creuses »** et un potentiel théorique de **plus de 1 900 hectares**.

Cette analyse justifie la programmation dans le SCoT de 45 % des nouveaux logements dans les enveloppes urbaines existantes (restructuration du parc, aménagement des dents creuses, reconquête de la vacance...). En effet, la mobilisation d'une partie de ce potentiel théorique devrait permettre la production de 5 400 nouveaux logements sur 20 ans dans les enveloppes urbaines existantes (sur un total de 12 000 nouveaux logements programmés sur 20 ans).

Le potentiel d'accueil en "dents creuses"						
<i>En hectares</i>	$\leq 1000 \text{ m}^2$	1 000 à 2 500 m^2	2 500 à 5 000 m^2	5 000 à 10 000 m^2	$> 10 000 \text{ m}^2$	Total
TOTAL SCOTAS	88	285	284	323	958	1937
Nombre de "dents creuses"	1256,0	1801,0	819,0	460,0	335,0	4671,0
Taille moyenne	0,07	0,16	0,35	0,70	2,86	0,41

Source : SMAS, 2012

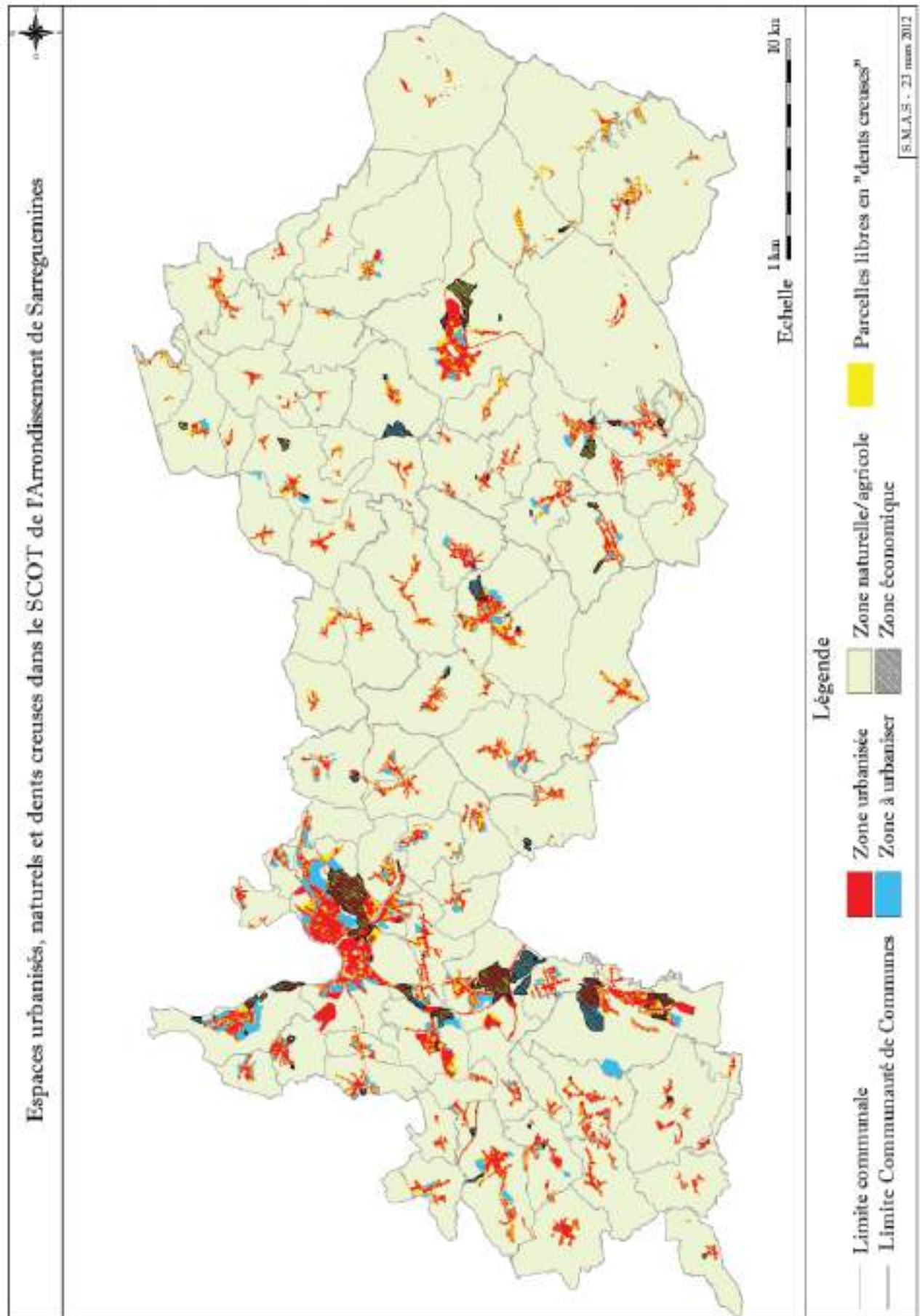
L'analyse théorique au niveau de l'armature urbaine (qui reste à préciser localement) :

→ Près de **50 % du potentiel** porte sur des « dents creuses » **supérieures à 1 hectare** (958 « dents creuses » identifiées) : taille moyenne de 2,9 hectares.

→ **Plus de 50 %** du potentiel est localisé **dans les villages**.

<i>En hectares</i>	$\leq 1000 \text{ m}^2$	1 000 à 2 500 m^2	2 500 à 5 000 m^2	5 000 à 10 000 m^2	$> 10 000 \text{ m}^2$	Total	En %
<i>Pôle urbain majeur</i>	3	12	11	25,00	184,2	235	12,1
<i>Pôles urbains (3)</i>	5	18	33	27,30	161,4	244	12,6
<i>Pôles secondaires d'équilibre (7)</i>	15	43	49	59,40	257,3	423	21,9
<i>Villages (71)</i>	65	212	191	211,10	354,8	1034	53,4
TOTAL SCOTAS	88	285	284	323	958	1937	100,0
En %	4,5	14,7	14,6	16,7	49,5	100,0	

Source : SMAS, 2012



2.2 – L'analyse du potentiel de densification à proximité des gares

Sur la base de photos aériennes (source orthophotoplans 2009), l'analyse au niveau des gares (dans un rayon de 500 mètres) fait ressortir un potentiel de l'ordre de 55 hectares.

EPCI	Commune	Surface (en hectares) des zones NA ou AU à proximité d'une gare (rayon de 500 m)	Surface (en hectares) des "dents creuses" à proximité d'une gare (rayon de 500 m)	TOTAL
CC Pays de Bitche	Bitche	7,2	4,1	11,3
CC Pays de Bitche	Lemberg	5,7	10,7	16,4
CC de Rohrbach-lès-Bitche	Petit-Réderching	6,8	2,4	9,2
CA Sarreguemines	Rémelfing	3,6	12,0	15,6
CC d'Albe et Lacs	Sarralbe	0,4	/	0,4
CA Sarreguemines	Sarreguemines	1,3	1,1	2,4
	TOTAL	25,0	30,3	55,3

Gare de Sarreguemines (et périmètre de l'ordre de 500 mètres)



Gare de Sarralbe (et périmètre de l'ordre de 500 mètres)



Gare de Rémelfing (et périmètre de l'ordre de 500 mètres)



Gare de Petit-Réderching (et périmètre de l'ordre de 500 mètres)



Gare de Lemberg (et périmètre de l'ordre de 500 mètres)



Gare de Bitche (et périmètre de l'ordre de 500 mètres)



2.3 – Un potentiel de friches urbaines

Sur la base d'un questionnaire des communes en 2011, un potentiel d'au moins 80 hectares a été recensé, répartis sur 33 friches urbaines⁴ (6 friches sont non renseignées sur leur superficie).

Ces friches sont réparties sur 19 communes du SCoTAS et principalement en partie Ouest du territoire du SCoTAS :

- 44 hectares en partie Ouest (Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs) ;
- 36,3 hectares en partie Est (Communauté de Communes de Rohrbach-lès-Bitche et Communauté de Communes du Pays de Bitche).

L'examen de la situation de ces friches (existence d'un projet de reconversion ou pas) révèle un potentiel d'accueil **de l'ordre de 55 hectares** sur les friches urbaines qui ne sont pas encore concernées par un projet de reconversion. Ce travail d'analyse reste néanmoins à affiner à l'échelle locale.

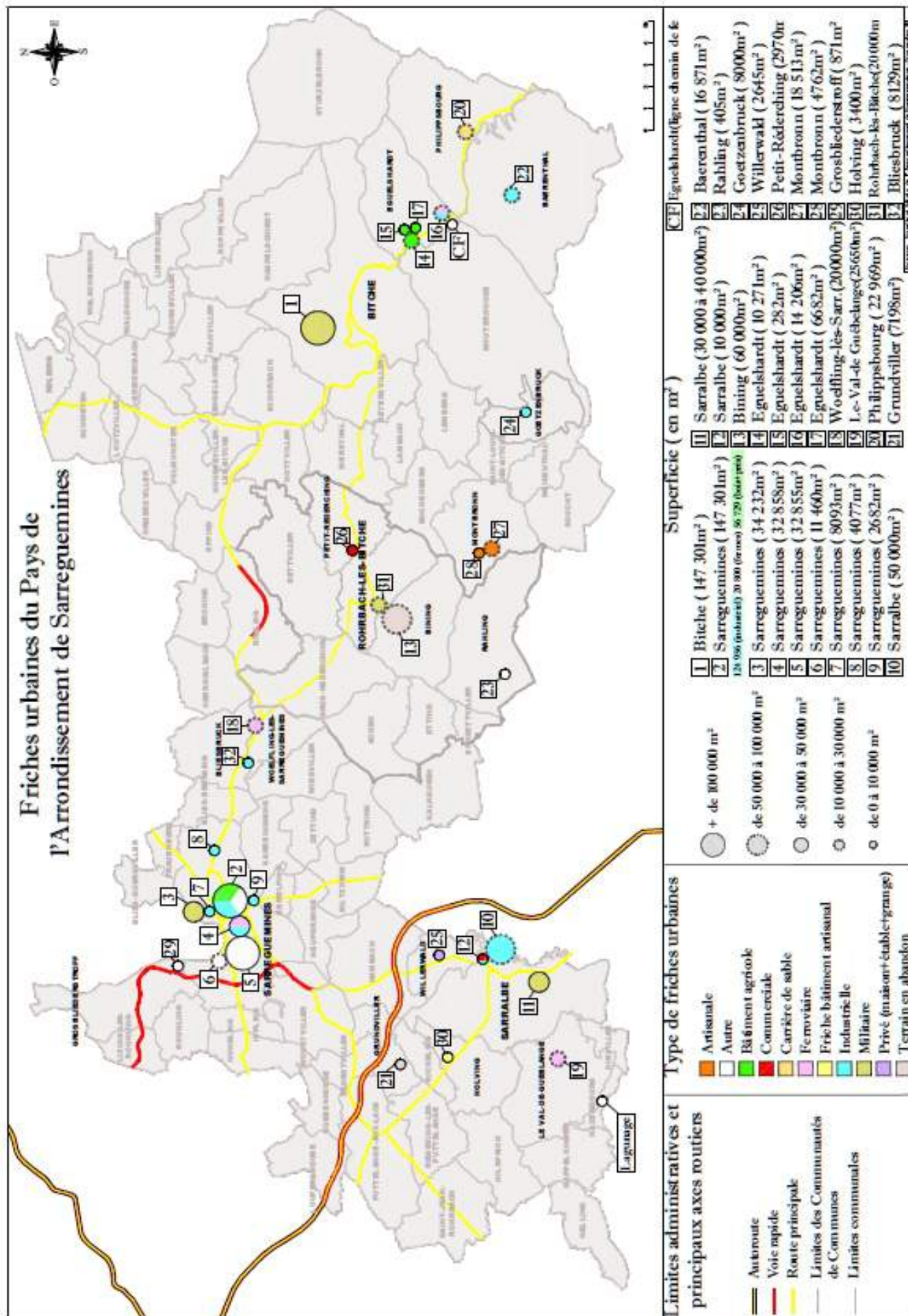
18 friches urbaines identifiées en partie Ouest

	Superficie		Type	Projets ?
	en m ²	en hectare		
Sarreguemines	145 756	14,6	Friche industrielle : 124 956 m ²	Projet à l'étude
			Fermes : 20 800 m ²	
			Bois et prés : 56 729 m ²	
	34 232	3,4	Friche militaire	?
	32 858	3,3	Friche industrielle et ferroviaire	Projet de pôle multimodal, pôle tertiaire dans la halle, pôle commercial sur l'ancien abbatoir
	32 855	3,3	Autre	Projet en cours de reconversion du site en locaux de services et en logements. Restent 7 500 m ² non affectés.
	11 460	1,1	Autre	?
	8 093	0,8	Friche industrielle	Projet en cours de reconversion au profit des établissements situés à proximité
	4 077	0,4	Friche industrielle	?
	2 682	0,3		?
Sarralbe	50 000	5,0	Friche industrielle	Présence d'une source thermale orthésienne
	40 000	4,0	Friche militaire	Lotissements - Habitations pavillonnaires
	10 000	1,0	Friche industrielle et commerciale	Projet halte fluviale - relais vélos par Sarralbe
Woelfling-lès-S.	20 000	2,0	Friche ferroviaire	?
Le Val de Guéblange	25 650	2,6	Friche ferroviaire	?
Grundviller	7 198	0,7	Terrains en abandon	Projet d'acquisition par la Mairie pour développement résidentiel
Willerwald	2 645	0,3	Maison, étable et grange	?
Grosbliederstroff	871	0,1	Autre	?
Holving	3 400	0,3	Bâtiment artisanal	?
Bliesbruck	8 129	0,8	Friche industrielle	?
Total partie Ouest	439 906	44,0		

⁴ Friches urbaines : il s'agit d'anciens bâtiments commerciaux, militaires, urbains, industriels ... situés à l'intérieur du tissu bâti urbain, dont l'usage est abandonné depuis au moins deux ans en attendant un réemploi hypothétique.

15 friches urbaines identifiées en partie Est

	Superficie		Type	Projets ?
	en m ²	en hectare		
Bitche	147 301	14,7	Friche militaire	Réhabilitation en résidence seniors actifs + lotissement + ...
	30 000	3,0	Collège St Augustin	?
Bining	60 000	6,0	?	Projet de 50 constructions.
Eguelshardt	10 271	1,0	Bâtiment agricole	?
	282	0,0	Bâtiment agricole	?
	14 206	1,4	Friche industrielle ferroviaire	?
	6 682	0,7	Bâtiment agricole	?
Philippsbourg	22 969	2,3	Carrière de sable	?
Baerenthal	16 871	1,7	Friche industrielle	?
Rahling	405	0,0	Autre	?
Goetzenbruck	8 000	0,8	Friche industrielle	?
Petit Rederching	2 970	0,3	Friche commerciale	?
Montbronn	18 513	1,9	?	?
	4 762	0,5	?	?
Rohrbach-lès-Bitche	20 000	2,0	Friche militaire	?
Total partie Est	363 232	36,3		



PARTIE 1 : LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1 – LE POSITIONNEMENT STRATEGIQUE DU TERRITOIRE

2 – LES GRANDES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

3 – L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

4 – SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. LE POSITIONNEMENT STRATEGIQUE DU TERRITOIRE

 **Un territoire transfrontalier hétérogène en constitution**

 **Une volonté politique forte au service de la recherche d'un développement territorial cohérent**

 **Un caractère transfrontalier source de dynamisme**

1 – UN TERRITOIRE TRANSFRONTALIER HETEROGENE EN CONSTITUTION

1.1 – Un espace transfrontalier hétérogène

Le Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines est situé à l'extrémité Nord Est de la région Lorraine et du département de la Moselle. Il partage près de trois quart de ses frontières avec l'Alsace à l'Est et au Sud, l'Allemagne au Nord. Le caractère transfrontalier avec l'Allemagne lui permet de développer des relations privilégiées avec ce territoire. Le projet métropolitain Sarrebrück-Moselle Est (660 000 habitants) témoigne de l'intensité des relations transfrontalières.

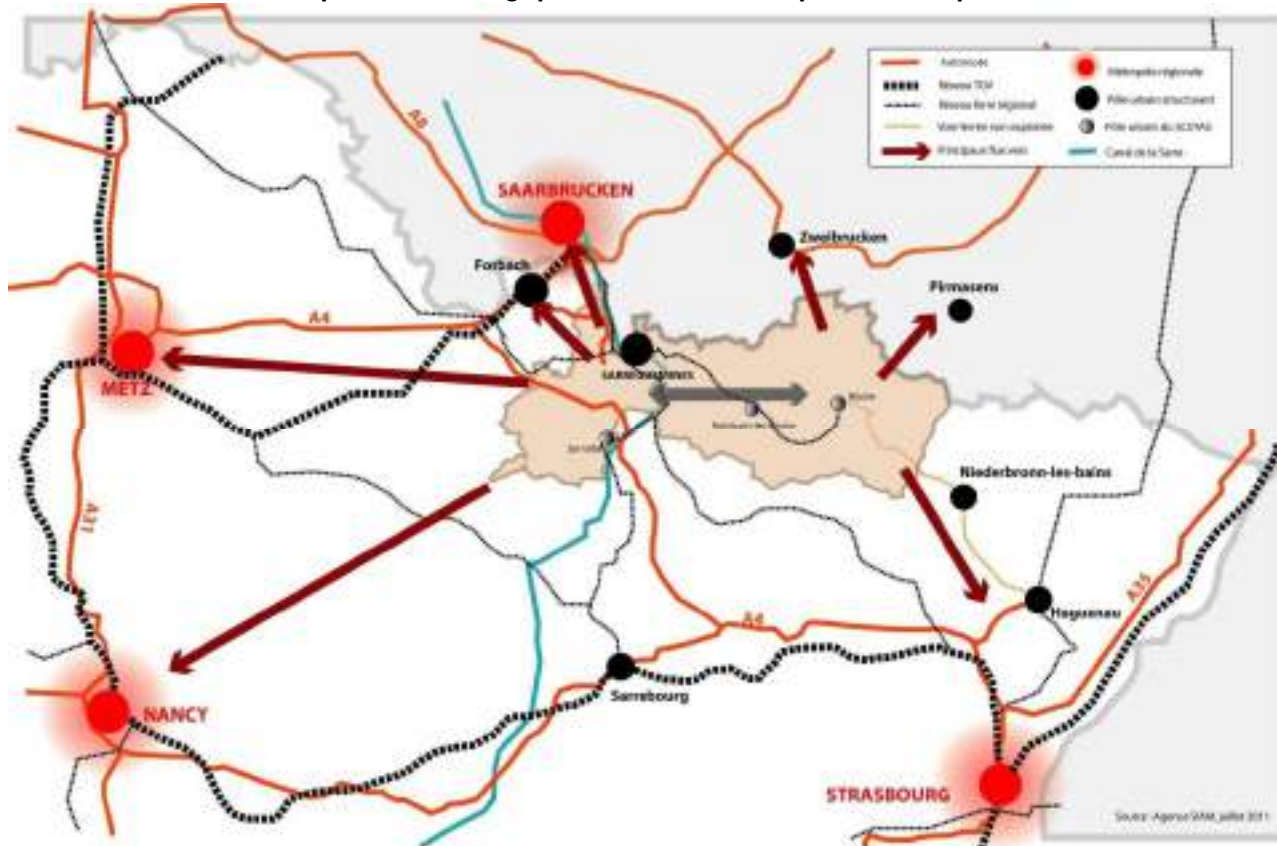
Le Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines est situé à la convergence de deux axes de développement et d'échanges importants que sont l'axe Metz-Strasbourg et l'axe Nancy-Sarrebrück.

Le territoire du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines est hétérogène : très urbain à l'Ouest, il reste principalement rural dans ses parties Centre et Est. La partie Est (Pays de Bitche) est par ailleurs couverte par le Parc Naturel Régional (PNR) des Vosges du Nord.

Un équilibre entre ces diverses composantes est à trouver. La démarche d'élaboration du SCoT témoigne de cette volonté de cohésion et d'échanges.

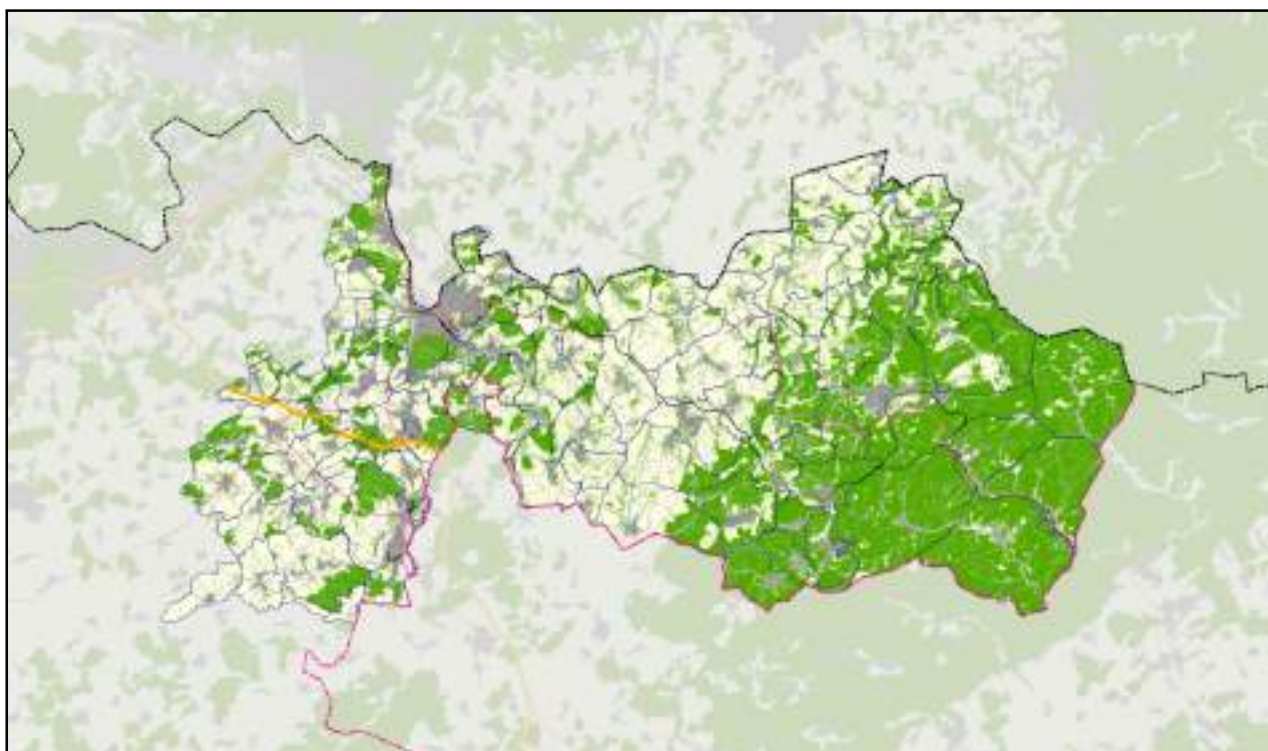
Au RGP INSEE de 2010, la population s'élève à 101 181 habitants sur l'ensemble du territoire de l'Arrondissement de Sarreguemines, soit 9,7 % de la population totale de la Moselle. S'étendant sur 942 km², le Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines représente une densité de 107 habitants /km², se situant ainsi en-deçà de la moyenne mosellane de 167 habitants /km².

Une position stratégique au carrefour d'espaces métropolitains



La carte ci-dessous fait ressortir la diversité de l'occupation du sol dans le territoire du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines. En effet, trois ensembles se dégagent :

- **L'Ouest urbain du territoire** au relief modéré, au paysage mixte et à l'urbanisation développée ; il comprend la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences ainsi que la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs ;
- **La partie centrale du territoire entre ruralité et urbain**, au relief modéré constitué de collines, au paysage ouvert et à l'urbanisation relativement peu développée ; elle comprend essentiellement la Communauté de Communes de Rohrbach-lès-Bitche ;
- **L'Est rural du territoire**, constitué par le massif vosgien, au relief plus prononcé et au couvert forestier dense ; il est composé par la Communauté de Communes du Pays de Bitche.



Source : IGN BD TOPO 2008, Openstreet map 2010, IGN Geofla 2008



1.2 – Un territoire diversifié qui s'organise

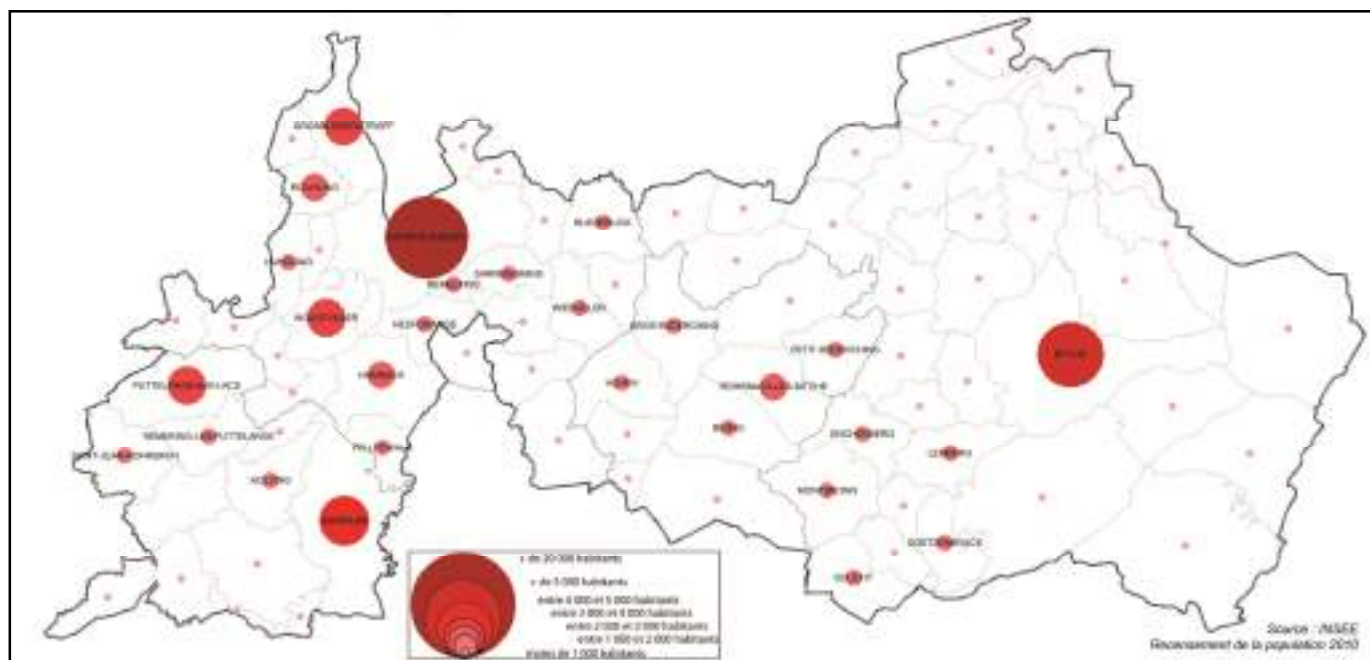
DES PROFILS COMMUNAUX VARIES

Le Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines regroupe 101 181 habitants en 2010 (représentant 9,7 % de la population départementale) installés dans 84 communes au profil varié (villages de plaine, bourgs centres) et pesant de manière très inégale en termes de démographie, d'emplois, de niveau d'équipements et de services...

La répartition des communes par strates démographiques est la suivante :

- plus de 5 000 habitants : Sarreguemines (21 540 habitants) ;
- 4 000 à 4 999 habitants : Bitche (5 319) ;
- 2 000 à 3 999 habitants : Sarralbe (4 547 habitants), Grosbliederstroff (3 302 habitants), Woustviller (3 258 habitants), Puttelange-aux-Lacs (3 147 habitants), Hambach (2 736 habitants), Rohrbach-lès-Bitche (2 126 habitants), Rouhling (2 035 habitants) ;
- 1 000 à 1 999 habitants : 19 communes ;
- moins de 1 000 habitants : 56 communes

La répartition de la population en 2010



Source : INSEE, recensement de la population 2010

DES VOLONTES DE TRAVAILLER ENSEMBLE

Quatre intercommunalités gèrent des intérêts supracommunaux pour une meilleure organisation territoriale et une plus grande efficacité (économies d'échelles...) au sein du périmètre du SCoT :

- **La communauté d'agglomération de Sarreguemines Confluences**, regroupe 26 communes et 51 816 habitants en 2010. Elle est la plus importante par son poids démographique, sa densité de population et son aire d'influence.
- **La communauté de communes du Pays d'Albe et des Lacs**, fédère 12 communes qui représentent 14 160 habitants en 2010.
- **La communauté de communes de Rohrbach-lès-Bitche**, composée de neuf communes soit 9 894 habitants en 2010, est la plus petite et la moins peuplée des quatre intercommunalités.
- **La communauté de communes du Pays de Bitche**, résultat de la fusion de trois intercommunalités (Bitche et environs, Pays du Verre et de Cristal et Volmunter) a été créée le 2 décembre 2009 ; elle rassemble 37 communes et 25 311 habitants en 2010. Elle est la plus étendue des quatre intercommunalités et sa densité est la plus faible avec 52,4 habitants /km² (contre 247,7 pour la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines).

Ces intercommunalités ont exprimé leur désir de travailler ensemble dès 1999 à travers le lancement de la procédure de création d'un Pays. L'élaboration du SCoT constitue une nouvelle étape dans l'approfondissement de cette collaboration territoriale.



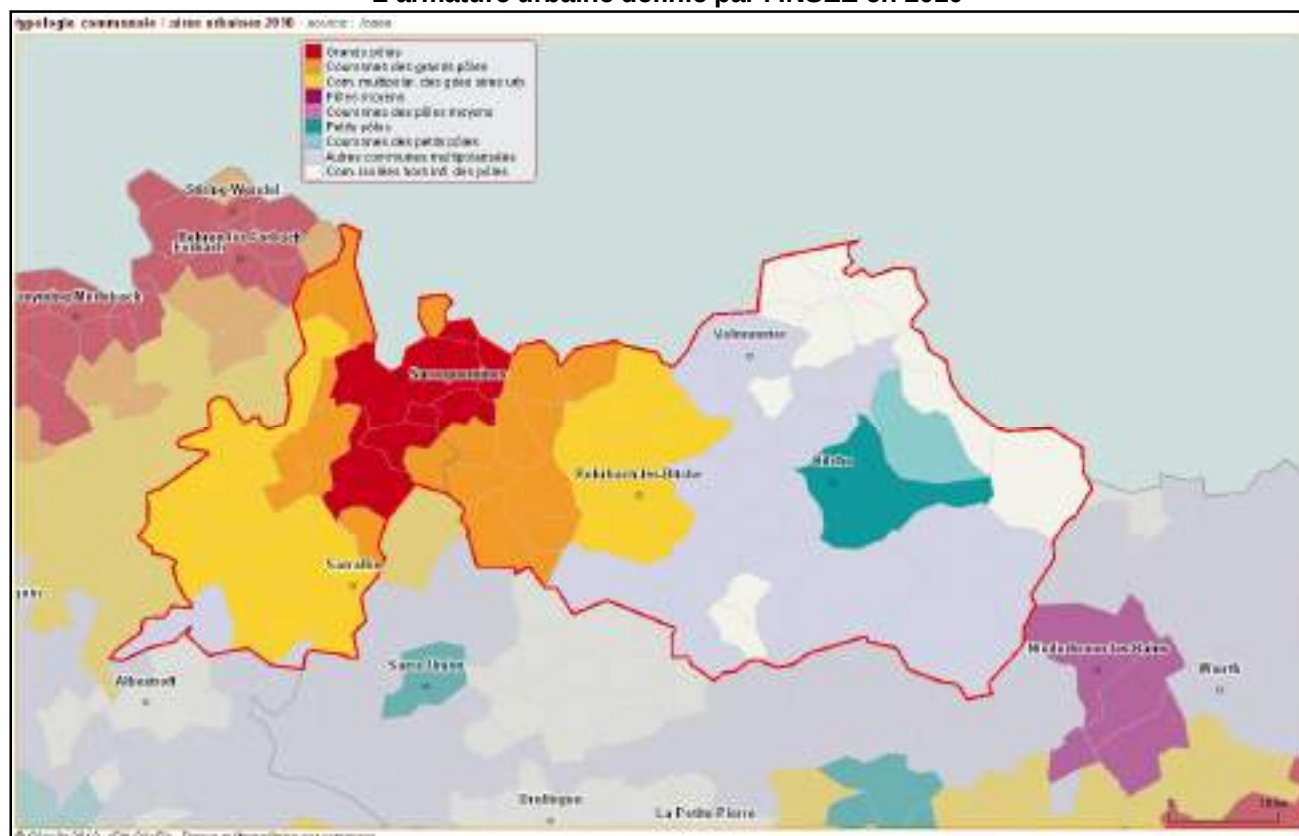
1.3 – Une structuration urbaine multipolaire

UNE ARMATURE URBAINE DESEQUILIBREE

L'armature urbaine est constituée par le réseau de villes et autres bourgs ruraux sur lesquels le territoire prend appui afin de fournir l'ensemble des services nécessaires au maintien de la population et des activités économiques sur le territoire. Il s'agit d'analyser et de comprendre l'organisation et le fonctionnement du tissu urbain décrit précédemment.

Il apparaît sur la carte ci-dessous que la ville moyenne de Sarreguemines constitue le seul pôle urbain structurant du territoire, avec sa couronne périurbaine rassemblant plus de 10 000 habitants. Concentrant environ 30 % de la population du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines, elle est la seule unité urbaine à offrir plus de 5 000 emplois (près de 25 000 emplois en 2009), accédant au statut de pôle d'une aire urbaine.

L'armature urbaine définie par l'INSEE en 2010



Type d'espace	Nombre de communes	Population 2010
Communes de l'espace à dominante urbaine	45	73 071
dont appartenant à un pôle urbain	7	29 594
dont appartenant à une couronne périurbaine	19	19 893
dont multipolarisées	19	23 584
Communes de l'espace à dominante rurale	39	28 110
Ensemble des communes	84	101 181

Source : Données RGP, INSEE, 2010

Ce pôle de Sarreguemines est relayé par deux pôles d'emplois de l'espace à dominante rurale, Bitche et Sarralbe qui, outre les services qu'ils proposent, assurent chacun plus de 1 500 emplois.

L'agglomération de Bitche, bordée au Sud par des communes de l'espace rural, offre des services intermédiaires aux communes de l'Est du territoire. Elle offre près de 3 000 emplois, essentiellement dans le domaine des services (administration et services aux particuliers).

Le pôle d'emploi de Sarralbe est attractif en termes de services. L'emploi y est concentré dans l'industrie avec plusieurs gros établissements dans ce secteur.

A un degré inférieur, Rohrbach-lès-Bitche, Puttelange-aux-lacs et Volmunster structurent l'espace rural en offrant des services intermédiaires à la population avoisinante.

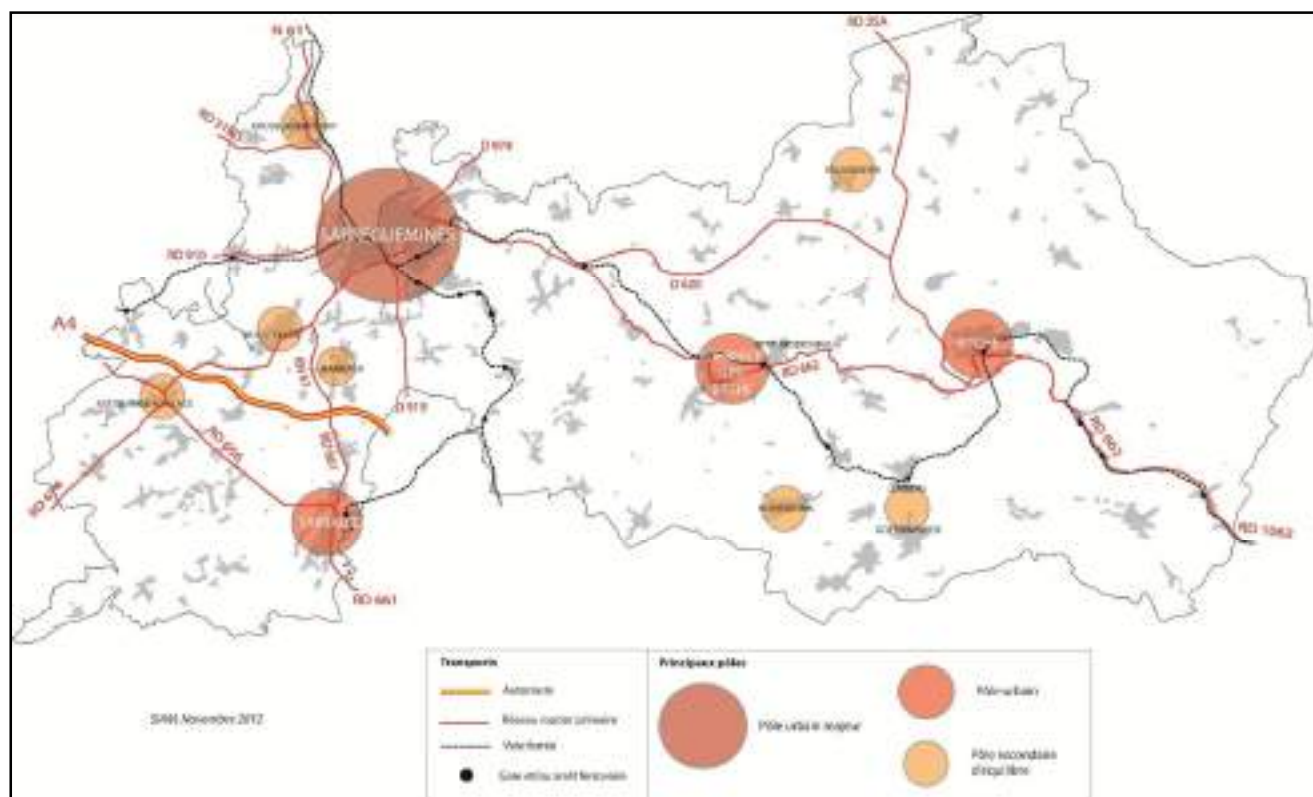
Si le maillage du territoire en équipements et services semble couvrir de manière régulière le territoire, un certain déséquilibre apparaît entre l'Est, organisé autour des pôles ruraux de Bitche et de Rohrbach-lès-Bitche, et l'Ouest, structuré autour du pôle urbain de Sarreguemines, qui n'offre cependant qu'une gamme intermédiaire d'équipements et services. Ceux de la gamme supérieure sont proposés par les grandes villes extérieures au territoire que sont Metz, Nancy, Strasbourg et Sarrebrück.

UNE ARMATURE URBAINE HIERARCHISEE

Le territoire du SCoT de l'Arrondissement de Sarreguemines s'est développé en s'appuyant sur cette armature urbaine organisée autour de plusieurs pôles urbains auxquels sont associées les autres communes qualifiée de « villages » associant l'ensemble des villages.

Dans le cadre des travaux pour le SCoT, une réflexion sur cette armature urbaine a été menée afin de mieux hiérarchiser localement les pôles urbains. Le résultat de cette réflexion a abouti à la définition de quatre niveaux dans l'armature urbaine du SCoT de l'Arrondissement de Sarreguemines :

- le pôle urbain majeur ;
- les pôles urbains ;
- les pôles secondaires d'équilibre ;
- les villages.



Eléments de justification de la hiérarchie retenue dans l'armature urbaine locale :

Un pôle est un ensemble urbain fonctionnel qui présente des capacités d'attractivité à l'échelle d'un bassin de vie. Sur le territoire du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines, plusieurs communes exercent une attractivité sur un secteur plus large que leur territoire communal.

Ces pôles qualifiés d'urbains (pôle urbain majeur, pôles urbains, polarités secondaires d'équilibre) sont justifiés par l'importance de l'offre urbaine qu'ils proposent au reste du territoire et des potentialités de développement à terme. Cette offre urbaine et ce potentiel de développement sont caractérisés par une analyse multicritères présentée en **annexe 2** (prenant en compte le poids démographique, le nombre d'emplois, le niveau d'équipements, le niveau de desserte en transports collectifs, le potentiel de développement économique et les contraintes environnementales).

Les polarités secondaires d'équilibre doivent venir en appui aux pôles urbains pour répondre aux besoins en termes de développements spécifiques (habitat, économique, etc.).

On note deux spécificités dans cette armature urbaine :

- Petit-Réderching, commune 1 495 habitants, est une commune complémentaire à celle de Rohrbach-lès-Bitche. En effet, son offre urbaine la présence d'une gare, son potentiel de développement justifie de conforter cet ensemble urbain en partie centrale du territoire du SCoT. Petit-Réderching est donc associé à Rohrbach-lès-Bitche pour former un pôle urbain.



- Les communes de Goetzenbruck et Lemberg (plus de 1 000 habitants chacune) constituent également un pôle secondaire d'équilibre unique, au vu de leur proximité et de leur collaboration sur de nombreux projets communs (équipements...). Toutefois, la qualification de ces deux communes en un seul pôle n'implique pas leur conurbation.



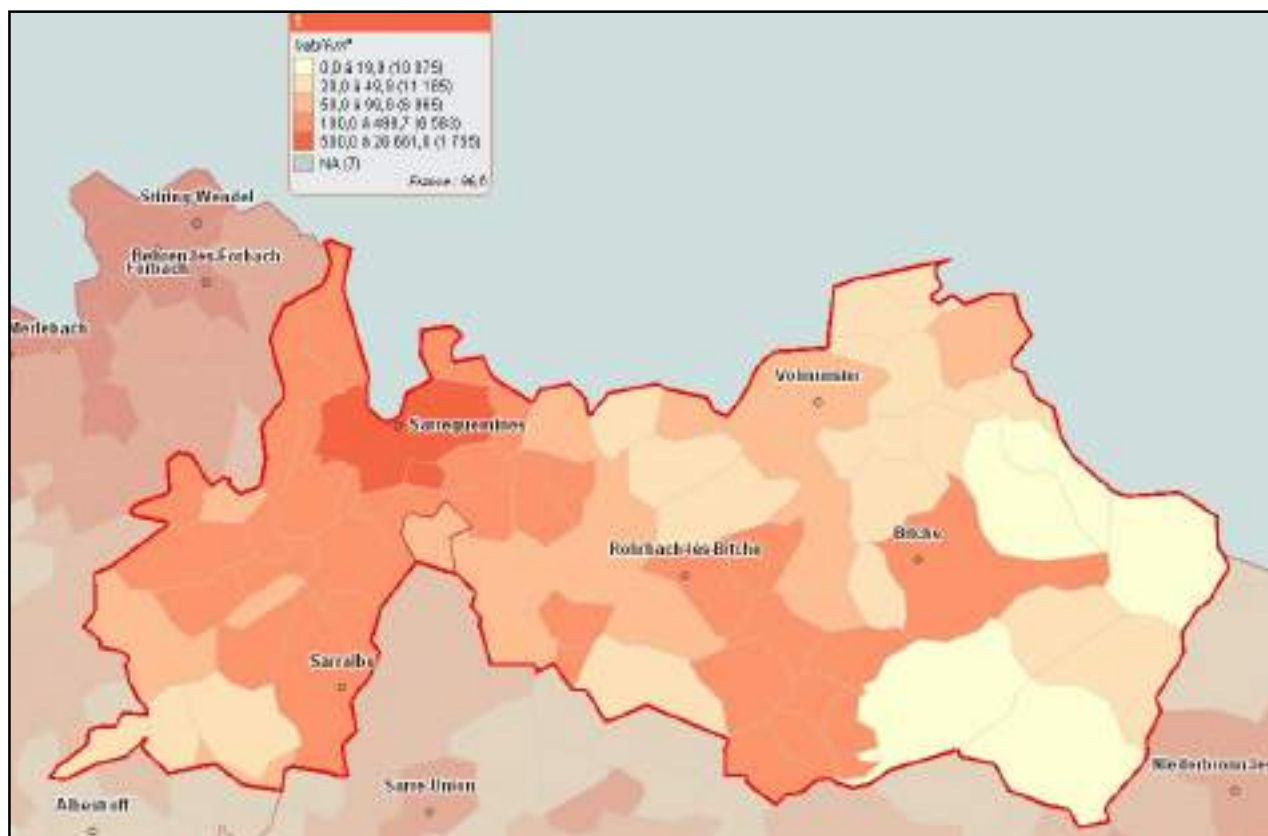
1.4 – Une occupation différenciée de l'espace entre l'Est et l'Ouest

Le Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines représente 9,7 % de la population totale de la Moselle. La densité moyenne du territoire (121,7 habitants/km²) est largement inférieure à celle du département qui compte en moyenne 168 habitants par km². En revanche, la Moselle se distingue de la Lorraine puisque la densité moyenne régionale y est de 99 habitants/km².

Si l'on compare avec les chiffres de l'Alsace limitrophe, les densités lorraines et mosellanes sont largement inférieures puisque la région alsacienne compte en moyenne 223 habitants/km² en 2010.

A l'échelle infra territoriale, la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences est la plus densément peuplée avec 245 habitants/km² en moyenne. Vient ensuite le Pays de l'Albe et des Lacs. Rohrbach-lès-Bitche et le Pays de Bitche sont des EPCI rurales et peu densément peuplées.

Densité moyenne de population



Source : Données RGP, INSEE, 2009 (Traitement Geoclip.fr)

De manière générale, il ressort que le territoire est organisé selon une coupure entre une partie Ouest densément peuplée et urbanisée, autour du pôle de l'agglomération de Sarreguemines, tandis que l'Est du territoire est marqué par sa ruralité et les faibles densités de population concomitantes.

	Pays d'Albe et des lacs	Sarreguemines Confluences	Rohrbach-lès-Bitche	Pays de Bitche	Total SCoT
Nombre de communes	12	26	9	37	84
Population en 2010	14 160	51 816	9 894	25 311	101 181
Superficie en km ²	135	211	117	485	943

Source : INSEE, recensement de la population

Le tissu urbain de la **partie occidentale**, forte de ses 65 976 habitants (RGP INSEE 2010) et correspondant au plateau vosgien, est polarisé par la commune de Sarreguemines, dont la couronne périurbaine s'étend sur de nombreuses communes alentours pour former l'agglomération de Sarreguemines.

Les communes de Grosbliederstroff, Woustviller, Hambach et Rouhling sont l'archétype de ces communes périurbaines.

Hors de l'agglomération et de sa couronne périurbaine, seules les communes de Sarralbe (4 547 habitants en 2010) et Puttelange-aux-lacs (3 147 habitants en 2010) constituent des unités urbaines de plus de 2 000 habitants.

Le reste du tissu urbain est constitué de villages et bourgs ruraux de moins de 2000 habitants.

Le tissu urbain de la **partie orientale** du territoire, correspondant aux collines pré-vosgiennes et au massif vosgien forestier, est beaucoup plus lâche avec 35 205 habitants et une densité de 68,3 hab.km² : seules les communes de Bitche (5 319 habitants en 2010) et Rohrbach-lès-Bitche (2 126 habitants en 2010) sont des unités urbaines. Bitche est le seul pôle urbain véritablement structurant.

L'essentiel de l'armature urbaine est constitué par des villages et des bourgs ruraux : 11 communes comptent plus de 1000 habitants en 2010 et il est à noter que seules Goetzenbrück (1 699 habitants en 2010), Montbronn (1 678 habitants) et Lemberg (1 516 habitants) dépassent 1 500 habitants.

Les 35 communes restantes n'atteignent pas 1000 habitants chacune mais représentent tout de même près de 40 % de la population de la partie orientale du territoire, soit 15 435 habitants.

2 – UNE VOLONTE POLITIQUE FORTE AU SERVICE DE LA RECHERCHE D'UN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL COHERENT

2.1 – Le Pays de Sarreguemines-Bitche-Sarralbe

Les 84 communes du territoire ont initié, dès 1999 et la loi Voynet sur la création des Pays, la démarche de création du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe.

Cette volonté partagée a donné lieu à la reconnaissance du Pays et à la création en Août 2004 d'une fédération d'EPCI.

Selon les articles 22 et 23 de la loi Voynet :

« I. - Lorsqu'un territoire présente une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi, les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui le composent ont vocation à se regrouper en pays.

II. - Le pays exprime la communauté d'intérêts économiques, culturels et sociaux de ses membres. Il constitue le cadre de l'élaboration d'un projet commun de développement durable destiné à développer les atouts du territoire considéré et à renforcer les solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural. Ce projet prend la forme d'une charte de développement du pays. »

C'est la loi Voynet du 25 juin 1999 ou LOADDT (loi d'Orientation et d'Aménagement pour un Développement Durable du Territoire) qui fait du Pays un véritable territoire de projet, fondé sur une volonté locale forte.

Dans l'optique d'un développement durable du territoire, cette loi a pour but d'instaurer une solidarité entre espaces urbains et ruraux.

Le Pays répond donc à des objectifs définis :

- constituer un territoire pertinent de développement au sein duquel les intercommunalités se retrouvent autour d'un projet commun ;
- intensifier la mobilisation des initiatives et forces vives locales ;
- proposer un mode d'organisation du territoire plus dynamique en renforçant la solidarité entre pôles urbains et ruraux ;
- renforcer la cohérence de l'action publique en organisant des cadres d'intervention communs entre le Pays et les partenaires institutionnels.

2.2 – La Charte de développement du Pays : l'ébauche d'une politique partenariale à approfondir grâce au SCoT

La Charte de Pays a été adoptée par l'ensemble des EPCI du Pays en 2004. C'est un document prospectif élaboré de manière collégiale qui fixe les orientations de développement du territoire pour 10 ans. Elle suit les évolutions du territoire et doit être régulièrement mise à jour.

La Charte de développement du Pays de Sarreguemines-Bitche-Sarralbe est organisée en deux volets :

- le premier, intitulé « Un territoire pour un projet » dresse un état des lieux du territoire et détermine les problématiques et enjeux principaux d'un développement futur du Pays harmonieux et cohérent ;
- le second, « Un projet pour un territoire » détermine des stratégies de développement et d'aménagement du territoire.

Pour répondre à ces enjeux fondamentaux, cinq politiques d'intervention traduisent et proposent de mettre en œuvre le projet de territoire autour de trois objectifs communs : le renforcement de l'attractivité du Pays ; la mutualisation des moyens et le renforcement des solidarités entre les espaces.

- 1- Une politique de développement économique au service de l'emploi.
- 2- Une politique de déplacements adaptée aux besoins de ceux qui vivent et travaillent.
- 3- Une politique touristique concertée.
- 4- Une politique d'accès aux services pour le mieux vivre des habitants.
- 5- Une politique d'aménagement durable de l'espace.

Le SCoT se pose comme la traduction géographique et concrète des grandes orientations définies par la Charte de développement de Pays.

2.3 – Un territoire aux enjeux régionaux, nationaux voire internationaux

Le territoire du SCoTAS s'inscrit dans des politiques et des périmètres d'aménagement d'échelle supérieure, qu'elle soit régionale ou nationale, qui s'imposent à lui et à sa démarche de planification.



LE PARC NATUREL REGIONAL des Vosges du Nord

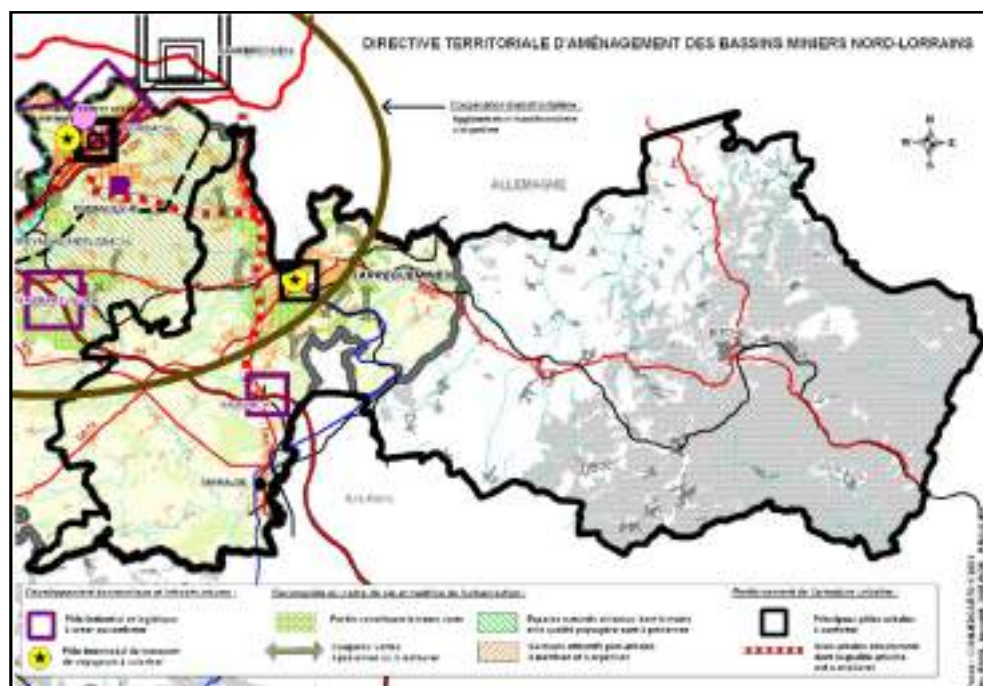
Toute la partie orientale du territoire, correspondant aux limites du Pays de Bitche, est intégrée dans le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord dont le territoire a été classé patrimoine mondial de la biosphère par l'UNESCO. C'est 26.2% de la population qui vit dans le PNR au 1^{er} janvier 2010.

La Charte du Parc est l'expression des objectifs et des moyens que se donnent les collectivités territoriales, concernées par le Parc : les communes et les structures de coopération intercommunale, les Départements du Bas-Rhin et de la Moselle, les Régions Alsace et Lorraine. Elle est actuellement en cours de révision.

LA DIRECTIVE TERRITORIALE D'AMENAGEMENT (DTA) DES BASSINS MINIERES NORD LORRAINS

La DTA des Bassins Miniers Nord-Lorrains, adoptée en 2005, porte sur la partie du territoire située au Nord de la région lorraine jusqu'aux frontières avec l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg.

Elle concerne une zone de 488 communes sur une superficie de 4 000 km², pour une population de l'ordre de 800 000 habitants, soit près du tiers de la population lorraine.



Cependant, du fait de sa situation frontalière avec l'Allemagne, la planification dans le Saarland et dans le Rheinland-Pfalz sont également à prendre en considération.



Les quatre EPCI constituant le territoire du SCOTAS s'inscrivent elles aussi dans une dynamique intercommunale, que ce soit en Moselle ou dans le Bas-Rhin voisin.

Les EPCI de Moselle et du Bas Rhin

[illegible]

Bien qu'éloignées du territoire du SCOTAS, leur influence se fait fortement sentir.

3 – UN CARACTERE TRANSFRONTALIER SOURCE DE DYNAMISME

Selon le Code de l'Urbanisme, Art. L121-4-1, « les documents d'urbanisme applicables aux territoires frontaliers prennent en compte l'occupation des sols dans les territoires des Etats limitrophes ».

Le SCoT de l'Arrondissement de Sarreguemines est directement concerné par l'occupation des sols en Allemagne. Aussi, si en matière d'aménagement du territoire la coopération constitue sans aucun doute une des réponses à la mise en œuvre de projets de développement d'un territoire, elle concerne certes la coopération intercommunale, mais également la coopération transfrontalière.

Néanmoins, l'organisation politique et administrative n'étant pas la même en Allemagne et en France, les niveaux de compétences sont également de natures et d'échelles différentes.

3.1 – La planification territoriale en Allemagne

La démarche du SCoT doit faire face à trois grands niveaux de planification allemands :

- l'échelle communale ou intercommunale ;
- la planification régionale au niveau du Land de Sarre et du Rheinland-Pfalz ;
- les orientations en termes d'aménagement du territoire de la République.

La planification communale allemande (les Flächennutzungsplan et les Landschaftsplan) ne contient pas de dimension transfrontalière.

Au niveau régional interviennent les Plans de développement du Land de Sarre et de celui du Rheinland-Pfalz qui régissent l'aménagement du territoire régional.

3.2 – La forte perméabilité de la frontière avec l'Allemagne et le Luxembourg : une coopération transfrontalière de fait

Le territoire du SCoTAS est frontalier du Land de Sarre allemand dont la capitale est Sarrebrück, située à 15 km de Sarreguemines et 45 km de Bitche. Le Pays de Bitche notamment est également proche de Zweibrücken, qui connaît un développement important à proximité de son aéroport. Le Luxembourg est également à 80 kilomètres de Sarreguemines.

Outre les flux d'Allemands venus s'installer du côté français dans les années 1990, de nombreux français partent quotidiennement travailler côté allemand et luxembourgeois, sur Sarrebrück et le Sud du Rheinland-Pfalz plus particulièrement, notamment du fait des salaires plus élevés.

La ville allemande de Sarrebrück constitue un pôle urbain de plus de 180 000 habitants en 2009 et atteint plus de 350 000 habitants avec sa communauté urbaine. Elle constitue un pôle d'attraction et d'échanges important pour le territoire du SCoTAS.

En 2009 ce sont près de 7 200 actifs qui partent travailler quotidiennement dans les pays frontaliers, soit 17,2% du total des actifs du territoire.

Cette perméabilité de la frontière, franco-allemande en particulier, se retrouve dans le profil des deux versants nationaux qui partagent des profils économiques proches (anciennes zones minières et industrielles) avec des défis de reconversion similaires et une culture fondée sur le bilinguisme franco-allemand.

Ces échanges transfrontaliers sont favorisés par des réseaux de communication développés entre les deux pays, en particulier avec l'agglomération de Sarrebrück, principal pôle d'attraction de la population du SCoTAS. La capitale du Land de Sarre est un nœud de communication important, tant au niveau routier avec l'A320 en particulier, mais surtout au niveau ferroviaire avec le tram-train qui relie depuis 1997 Sarrebrück à Sarreguemines.

Avec une fréquence de passage toutes les 30 minutes aux heures de pointe, les villes de Sarrebrück et Sarreguemines sont reliées efficacement.

Il convient cependant de noter que l'on retrouve dans le maillage du réseau ferré le déséquilibre entre la partie occidentale du territoire, bien couverte donc intégrée et la partie orientale, relativement peu desservie en dehors du pôle rural de Bitche.

3.3 – Vers une coopération transfrontalière de projet

UNE COOPERATION ANCIENNE APPELEE A S'ETENDRE

La démarche de coopération transfrontalière a été assurée à partir de 1991 par l'association *Zukunft SaarMoselle Avenir*, véritable structure de concertation entre élus allemands et français. Elle regroupe 22 communes et groupements de communes dont la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs. Les différents organes de l'association sont composés à parité de Français et d'Allemands. La présidence change de pays chaque année. Depuis la création du GECT en début d'année 2010, on parle désormais de l'Eurodistrict en lieu et place de l'association *Zukunft SaarMoselle Avenir*.

Cette association a mené quelques actions significatives : création d'une banque de données transfrontalière, d'une carte numérique des territoires ou de produits touristiques variés, telles que la randonnée cycliste Vélo SaarMoselle ou la randonnée en forêt lors du Warndt Weekend.

L'EURODISTRICT SARREBRUCK-MOSELLE-EST METROPOLE

Depuis 2004, les communes et EPCI de l'espace Sarrebrück-Moselle-Est sont constitués en Eurodistrict, dans le cadre du programme de coopération transfrontalière de la Grande Région pour la période 2000 - 2006. Cet outil constitue une nouvelle étape dans la structuration de la coopération transfrontalière et permet d'associer de nouvelles collectivités.

La candidature de l'ensemble de l'espace transfrontalier a été reçue favorablement par le programme de coopération métropolitaine de l'Etat français en 2005, pour une démarche de « vision d'avenir / *Leitbild* 2025 » pour la grande agglomération Sarrebrück-Moselle-Est.

Le projet de Métropole Sarrebrück-Moselle-Est est né suite à la création du Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du territoire en 2003 et par la volonté du gouvernement français de favoriser l'essor du rayonnement européen des métropoles françaises.

Il était porté par l'association *Zukunft SaarMoselle Avenir* et regroupait plus de 660 000 habitants des deux côtés de la frontière et plus d'un million si l'on compte son aire d'influence sur les territoires alentour. Elle a engagé en 2004 l'élaboration d'un schéma d'aménagement.

L'Eurodistrict est désormais porté par le GECT depuis sa création en mai 2010.



A titre d'exemple, un projet concret transfrontalier sur l'interconnexion des réseaux d'adduction d'eau du SIE de Volmunster et des Stadtwerke Blietal pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable illustre une participation active aux projets de l'Eurodistrict Saar Moselle.

L'ESPACE PAMINA, UN ESPACE DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE LIMITROPHE AVEC LE SCOTAS

L'espace PAMINA s'étend sur le Sud du Palatinat, la Région du Mittlerer Oberrhein et le Nord de l'Alsace intégrant les territoires du SCOTAN, de l'Alsace Bossue et de Saverne. Dès 1997, est élaboré le premier Schéma d'Aménagement de l'Espace PAMINA (SAEP), dans le cadre du programme européen INTERREG II.

L'espace PAMINA



Source : SIGRS/GISOR 2007, Conférence du Rhin Supérieur

DES PROJETS DE COOPERATION A DES ECHELLES PLUS LARGE A INTEGRER

Au niveau institutionnel, le territoire du SCoTAS s'inscrit dans des projets de coopération transfrontalière plus aboutis et plus large que l'Eurodistrict, avec lesquels il va être amené à interagir.

Il s'agit en premier lieu de la **Grande Région**, aire de coopération interrégionale réunissant la Lorraine, la Région wallonne et la communauté germanophone de Belgique, la Sarre, la Rhénanie-Palatinat et le Grand Duché du Luxembourg. Elle a pour but d'améliorer la coopération politique, économique et les partenariats entre les différents acteurs.

Forte de ses 11,2 millions d'habitants répartis sur 65 401 km², elle trouve sa raison d'être dans les importants flux de travailleurs transfrontaliers qui franchissent les frontières quotidiennement. Une autre communauté d'intérêt est constituée par l'enjeu que représente la reconversion des espaces industriels et miniers présents dans les quatre Etats.



2. LES GRANDES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

 **Un territoire à consolider de l'intérieur**

 **Un contexte économique qui offre de réelles perspectives de développement pour le territoire**

1 – UN TERRITOIRE A CONSOLIDER DE L'INTERIEUR

Le développement du territoire se traduit par des évolutions socio-économiques qui modifient progressivement l'identité du territoire, son fonctionnement et les politiques publiques locales à poursuivre pour répondre aux nouveaux besoins des habitants du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines.

1.1 – Un territoire d'accueil de populations migrantes face à une perte d'attractivité

UN TERRITOIRE EN PERTE DE DYNAMISME

Le territoire est confronté à une diminution de son attractivité, observable par le ralentissement de la croissance démographique que rencontre le territoire du SCoTAS depuis les années 2000 pour 1/3 de ses communes.

La population du territoire du SCoTAS se caractérise par une dynamique démographique différente de celle de la Moselle et de la Lorraine, avec une croissance plus marquée entre 1990 - 1999.

Entre 1975 et 1982, la population augmente doucement tandis qu'au niveau régional, un déclin démographique est enregistré, qui se retrouve au niveau départemental.

Après une période de faible baisse entre 1982 et 1990, le territoire du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines renoue avec la croissance démographique et sa population s'accroît de plus de 2 500 habitants. La croissance au cours de cette période a été deux fois plus rapide que celle de la Moselle.

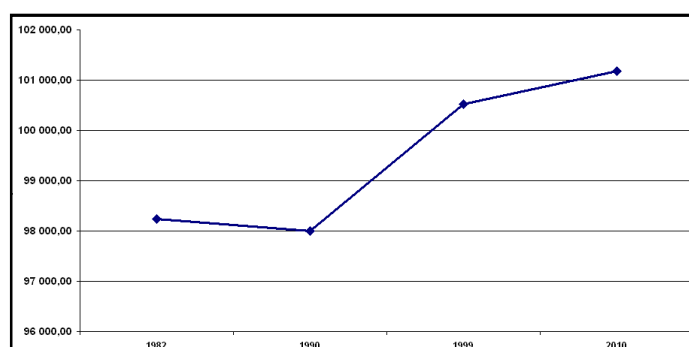
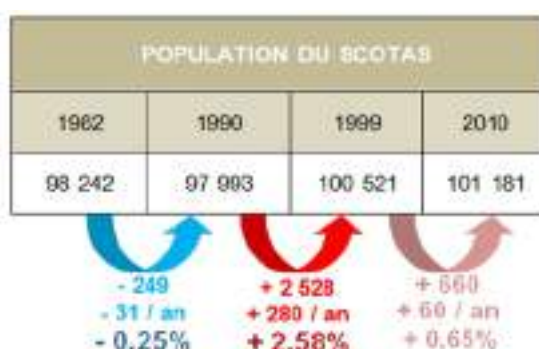
De 1962 à 1990, le poids du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines est resté stable, autour de 9,7% de la population de la Moselle.

Sur la période 1990 - 2010, ce sont essentiellement les échanges avec le Bas-Rhin et l'Allemagne qui permettent au Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines de dégager un excédent migratoire.

La croissance dynamique du territoire est alors bien supérieure à celle du département, qui enregistre même un déficit démographique durant cette période.

A partir de 2000, la croissance démographique du territoire ralentit fortement pour atteindre + 0,65 % entre 1999 et 2010. Ce taux est largement inférieur à celui de la Moselle qui enregistre une hausse de 1,55 % et même à celui de la Lorraine dont l'évolution a été de + 1,23 % sur la période.

Evolution de la population du territoire du SCOTAS entre 1982 et 2010



Source : INSEE, recensement de la population 2010

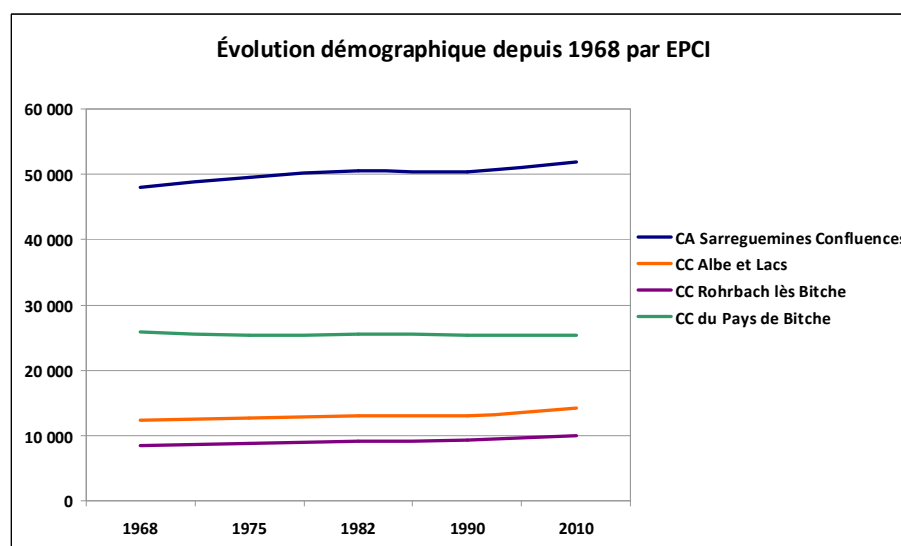
A l'échelle des intercommunalités, il ressort que la croissance démographique observée à l'échelle du SCoTAS sur la période est essentiellement due à l'augmentation de la population des intercommunalités les moins peuplées et les plus rurales que sont Rohrbach-lès-Bitche et le Pays d'Albe et des Lacs.

Les intercommunalités les plus peuplées de Sarreguemines Confluences et le Pays de Bitche ont une croissance démographique moins prononcée. Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bitche enregistre même une baisse de sa population entre 1999 et 2010 (- 244 habitants) alors que les autres intercommunalités ne subissent qu'un affaiblissement de leur croissance démographique, qui demeure cependant positive.

Evolution de la population EPCI depuis 1968



Source : INSEE, recensement de la population 2010



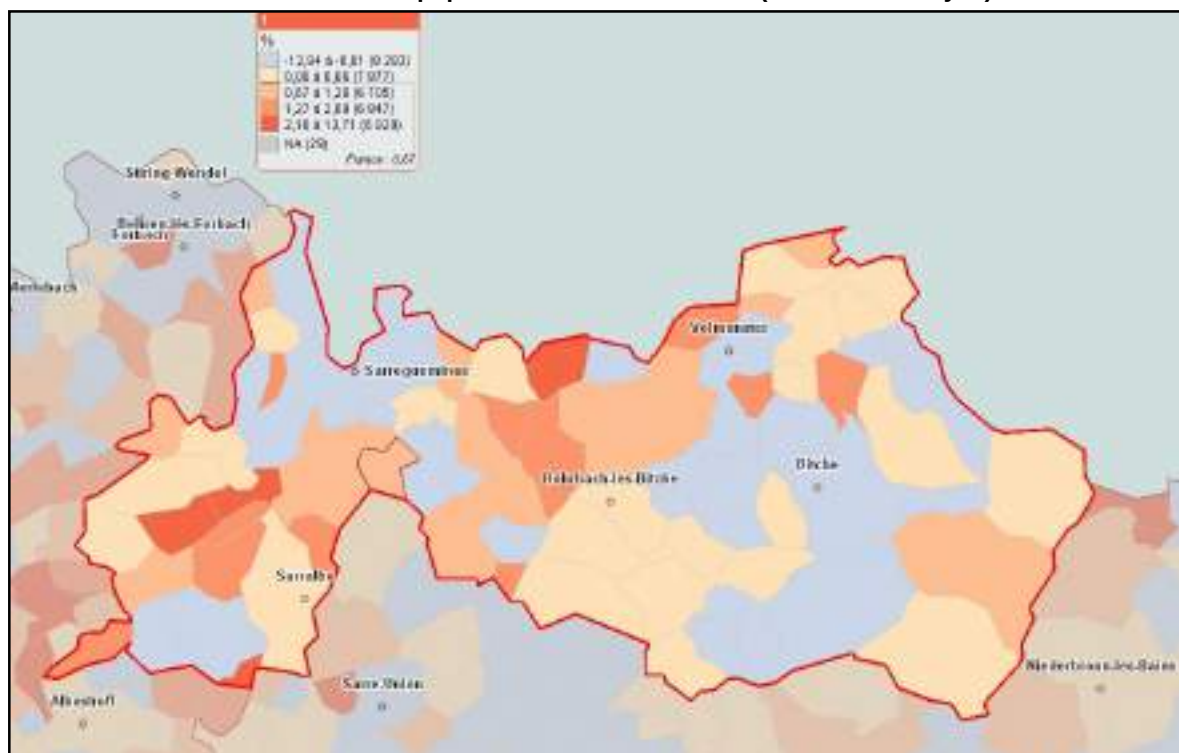
Ce sont les communautés de communes les moins peuplées, du Pays d'Albe et des Lacs et de Rohrbach-lès-Bitche qui enregistrent les croissances de population les plus importantes et les plus constantes. A contrario, la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, la plus urbanisée, la plus intégrée et la plus densément peuplée, et la Communauté de Communes du Pays de Bitche, la plus rurale, la plus enclavée et la moins dense enregistrent une faible croissance démographique. La Communauté de Communes du Pays de Bitche perd même de la population depuis les années 2000.

Ce sont la faiblesse des soldes migratoires, devenus négatifs depuis les années 2000, et le fort ralentissement de la croissance naturelle qui contribuent à expliquer ce ralentissement démographique sur ces deux territoires. Pour autant, bien que les soldes naturels connaissent également un affaiblissement, les soldes migratoires des deux autres communautés de communes ont fortement augmenté, pour atteindre +0,3% dans la Communauté de Communes d'Albe et des Lacs et jusqu'à +0,4% dans celle de Rohrbach-lès-Bitche.

Le ralentissement démographique observé depuis les années 2000 est essentiellement dû à la perte de population à laquelle sont confrontés les deux pôles urbains structurants du territoire que sont Sarreguemines et Bitche.

En revanche, les communes périurbaines de ces deux pôles enregistrent pour la plupart une augmentation de leur population, révélant l'importance du phénomène d'étalement urbain sur ces communes au foncier plus accessible.

Evolution de la population entre 1999 et 2009 (taux annuel moyen)



09 (Traitement Geoclip.fr)

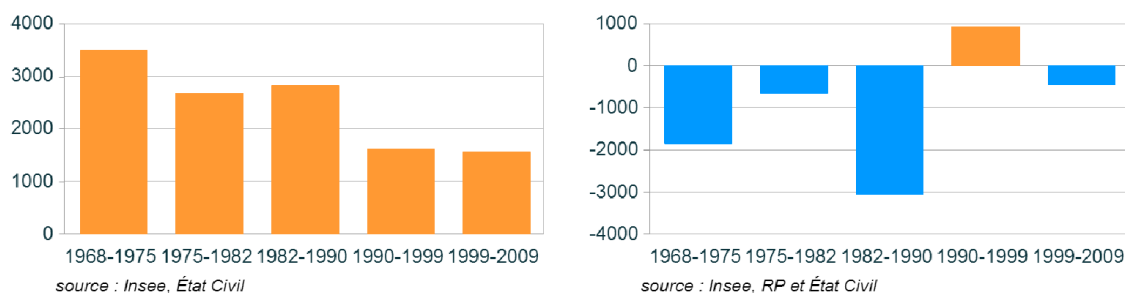
UN SOLDE NATUREL QUI NE COMPENSE PLUS UN SOLDE MIGRATOIRE DEvenu DEFICITAIRE

De 1975 à 2010, le territoire du SCoTAS a connu quatre phases :

- **Entre 1975 et 1982** : la croissance démographique est imputable à un excédent naturel, alors quatre fois plus élevé que le déficit migratoire.
- **Entre 1982 et 1990** : la baisse de la population est due à l'accentuation du déficit migratoire, qui n'est plus compensé par l'excédent naturel.
- **Entre 1990 et 1999** : la reprise démographique est due à des soldes naturels et migratoires simultanément positifs.
- **Entre 1999 et 2010** : le ralentissement démographique est le fruit d'un creusement du déficit migratoire, qui n'est plus compensé par le solde naturel, lui aussi en diminution.

Il est important de noter qu'entre 1990 et 2010, le territoire est devenu plus attractif (solde migratoire excédentaire).

Décomposition de la variation de la population du territoire du SCOTAS entre 1975 et 2009



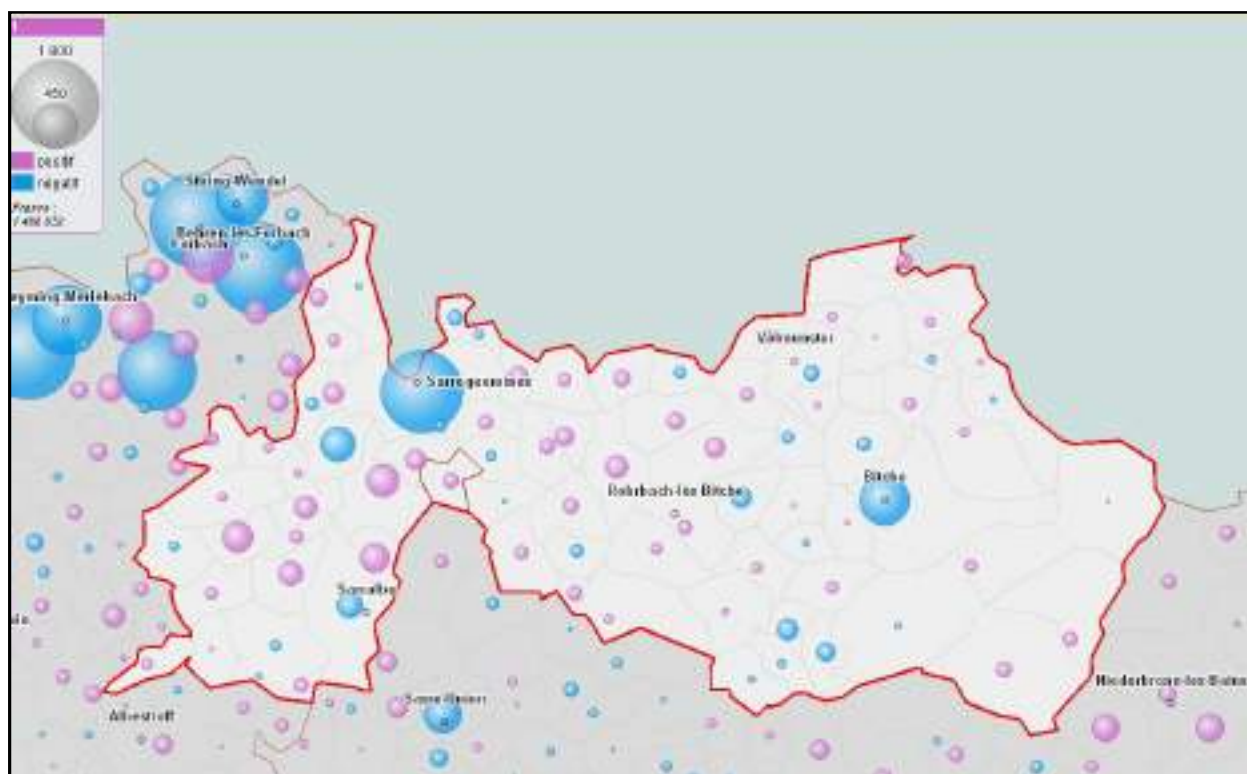
Source : INSEE, recensements de la population 2009

A l'échelle infra territoriale, on constate que ce sont les pôles urbains et ruraux tels que Sarreguemines ou Bitche qui enregistrent les sorties les plus importantes.

A contrario, les zones périurbaines voire rurales enregistrent des entrées, en particulier dans la communauté de communes de Rohrbach-lès-Bitche de même que le Nord du Pays de Bitche ainsi que la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs dans sa partie limitrophe à la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences.

Dans un contexte d'affaiblissement du solde migratoire, seules les zones périurbaines restent attractives.

Solde apparent des entrées sorties 1999 à 2009



UNE POPULATION VIEILLISSANTE

Les implications de la diminution de l'attractivité du territoire du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines se retrouvent dans la structure de la population, qui vieillit.

En effet, les ménages âgés de plus de 60 ans représentent environ 22,4% de la population totale en 2009, situant ainsi le territoire au-dessus de la moyenne départementale qui est de 21,4%.

UNE STRUCTURE DES MENAGES EN MUTATION

Le territoire du SCoTAS représente environ 10% des ménages de la Moselle. Dans le détail, les ménages composés d'un couple avec ou sans enfant sont majoritaires et représentent une part aussi importante dans l'ensemble des ménages que dans le département avec près de 59,0% dans le Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines contre 59,5% environ en Moselle. En revanche, bien qu'ils soient en constante augmentation depuis les années 1990, la part représentée par les ménages composés d'une seule personne est inférieure à la moyenne mosellane.

Trois quart des ménages sont constitués d'une famille. La part des ménages formés d'une famille avec couple a régressé depuis 1990, au profit des familles monoparentales. Ces chiffres sont supérieurs à ceux de la Moselle et de la Lorraine.

Une faible natalité ainsi qu'une décohabitation plus précoce dans un territoire où les jeunes, soit font des études courtes, soit s'ils en poursuivent, sont éloignés de leur famille, contribue à expliquer cette spécificité du territoire du SCoTAS par rapport à la Moselle et à la Lorraine.

Composition des ménages en 2009

	Ensemble des ménages 2009	Population des ménages	Ménages d'une personne	Autres ménages sans famille	Ménages avec famille		
					Couple sans enfant	Couple avec enfant(s)	Famille monoparentale
CA Sarreguemines	22 361	51 293	6 888	424	6 532	6 581	1 937
CC Albe et lacs	5 633	13 938	1 367	112	1 790	1 900	464
CC Rohrbach	3 685	9 879	806	73	1 186	1 497	304
CC Pays de Bitche	10 170	24 633	2 619	213	3 198	3 456	685
SCOTAS	41 849	99 942	11 680	822	12 706	13 434	3390
Moselle	436 263	1 019 854	132 480	9 205	122 006	133 836	38 735
Part du SCOTAS en Moselle (%)	9,6	9,8	8,8	8,9	10,4	10,0	8,7

Source : INSEE, recensement de la population 2009

De manière générale, l'évolution du nombre de ménages est supérieure à celle de la population des ménages (forte progression des familles monoparentales, l'augmentation de la durée de vie...).

Cependant, cette évolution reste moins forte que celle de la Moselle, ce qui témoigne une nouvelle fois de l'enracinement du modèle de la famille nucléaire sur le territoire du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines.

Evolution des ménages selon la structure familiale entre 1999 et 2009

	Evolution du nombre de ménages	Evolution de la population	Evolution du nombre de ménages d'une personne	Evolution du nombre de familles monoparentales
CA Sarreguemines	8,9%	-0,4%	30,2%	14,6%
CC Albe et lacs	13,9%	4,9%	41,1%	23,4%
CC Rohrbach	12,9%	5,7%	30,2%	67,0%
CC Pays de Bitche	6,3%	-1,4%	20,6%	17,8%
SCOTAS	9,2%	0,6%	29,1%	19,6%
Moselle	9,7%	1,4%	27,20%	16,5%

Source : INSEE, recensement de la population 2009

UN NIVEAU DE VIE PLUS ELEVE EN PERIPHERIES URBAINES ET RURALES

En 2009, plus de la moitié des foyers fiscaux du territoire sont imposés. Ce taux est légèrement supérieur aux moyennes mosellanes et lorraines qui enregistrent respectivement la même année 50,1 % et 50,7 % de foyers fiscaux imposés. Cependant, ce taux est largement inférieur à la moyenne alsacienne qui est de 59,5 %.

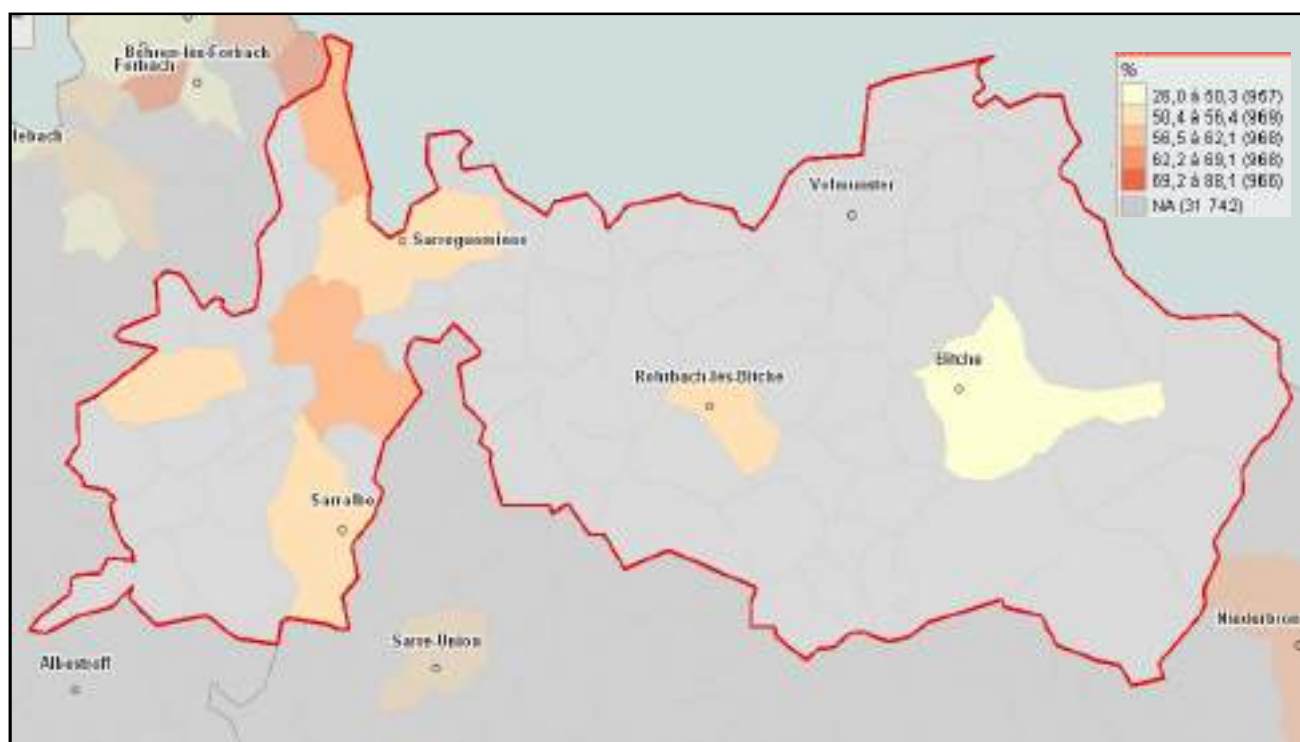
Cependant, si l'on descend à l'échelle des différentes intercommunalités, c'est dans la Communauté de Communes de Rohrbach-lès-Bitche que la part des foyers fiscaux imposés est la plus élevée, à hauteur de 52,7 %. En revanche, la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs compte un peu moins de 50 % de ses foyers fiscaux imposés.

Enfin, à l'échelle infra territoriale, il ressort que ce sont les foyers fiscaux des zones périurbaines et rurales qui sont les plus imposés. Dans les pôles urbains, cette part est souvent inférieure à 50 %, ce qui signifie que le niveau de vie y est, de manière générale, moins élevé.



Source : INSEE, recensements de la population 2009

Part des ménages imposés



Source : Données RGP, INSEE, 2009 (Traitement Geoclip.fr)

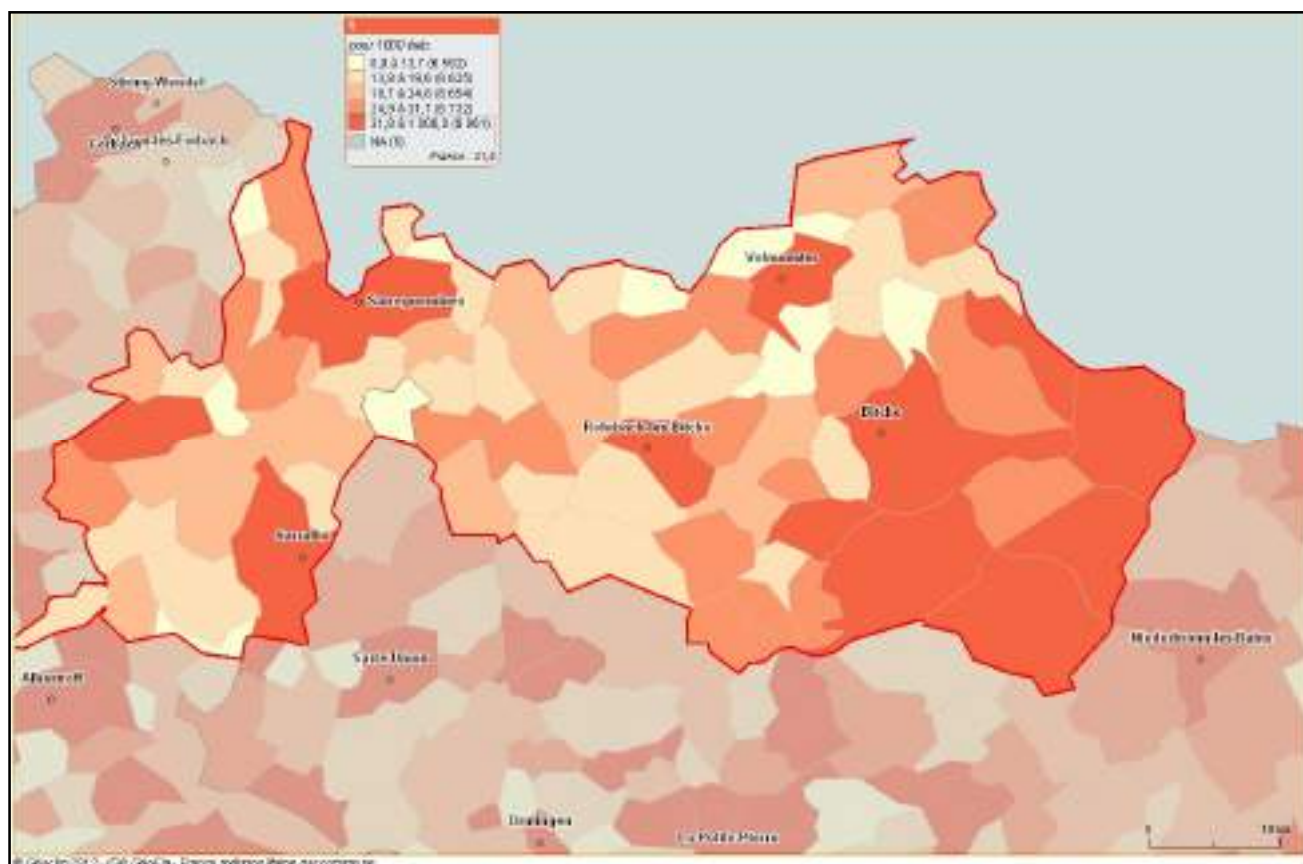
1.2 – Des conditions d'accueil à consolider pour attirer de nouvelles populations

UN NIVEAU D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES A CONFORTER

Face au vieillissement de la population et à l'émigration qui s'intensifient, l'offre du territoire du SCoTAS en termes d'équipements et de services n'est plus adaptée à l'attraction et au maintien des populations jeunes et des populations actives qui émigrent vers des pôles de niveau supérieur.

De manière générale, ce sont les pôles urbains et les pôles d'emplois qui sont les mieux équipés. On distingue quatre pôles : Sarreguemines, Sarralbe, Bitche et Rohrbach-lès-Bitche. En revanche, en dehors de ces pôles, le territoire présente des faiblesses dans l'offre en équipements et services à la population.

Nombre d'équipements pour 1000 habitants au sein du territoire du SCoTAS



Source : Données RGP, INSEE, 2009 (Traitement Geoclip.fr)

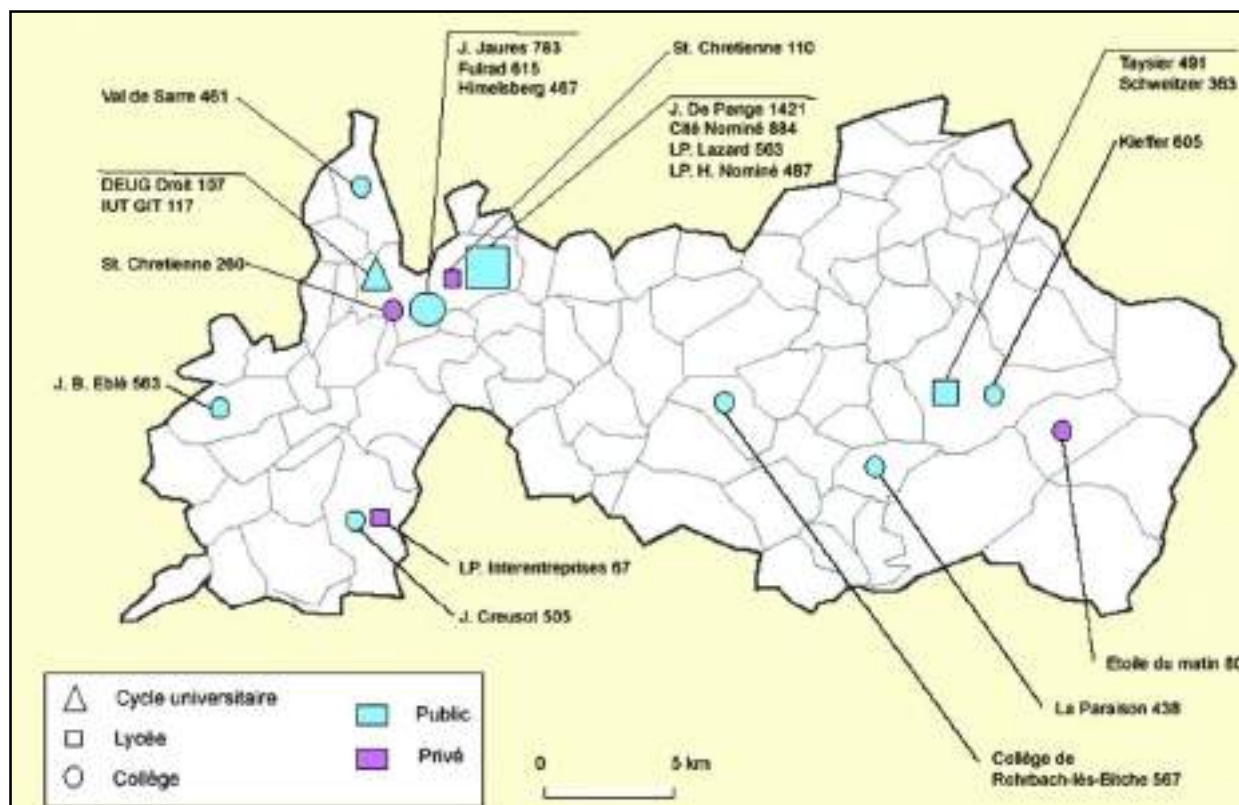
Les équipements de formation et d'accueil de la petite enfance

Les établissements scolaires et de formation sont essentiellement présents dans les pôles de services et équipements mis en évidence précédemment. Cependant, à l'échelle du territoire, on retrouve l'opposition entre l'Est sous-équipé et l'Ouest qui bénéficie de la présence du pôle structurant de Sarreguemines.

L'agglomération de Sarreguemines compte quatre lycées publics et un privé, trois collèges publics et un privé ainsi que deux établissements d'enseignement supérieur, les deux seuls sur le territoire. Le pôle rural de Bitche ne compte qu'un collège et deux lycées (dont un lycée d'enseignement professionnel), de moindre taille, rayonnant sur un périmètre beaucoup plus large. La quasi absence d'établissements d'enseignement universitaire sur le territoire implique le départ des étudiants vers les grands pôles extérieurs.

Concernant la garde de la petite enfance, le territoire a bénéficié d'une structuration de l'offre depuis 2006. Cependant, les alternatives de garde de la petite enfance sont insuffisantes sur le territoire.

Etablissements d'enseignement secondaire et supérieur



Source : SMAS - 2013

Les structures d'accueil des personnes âgées

Face au poids des personnes de plus de 75 ans dans la population totale, l'accueil de ces dernières constitue un enjeu majeur pour le territoire.

Le taux d'équipement en lits autorisés dans le territoire du SCoTAS est inférieur à la moyenne départementale. Si le territoire est relativement bien pourvu en Établissements d'Hébergement pour les Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), il s'avère qu'en ce qui concerne les lits en unités de soins longue durée (médicalisés) et surtout les places en foyers logement (conçus pour préserver l'autonomie des pensionnaires), l'offre est plus faible, même par rapport au reste du département.

Il n'en reste pas moins que les mêmes pôles structurants ressortent, à savoir Sarreguemines, Bitche, Sarralbe et Rohrbach-lès-Bitche. Le pôle de Bitche reste relativement isolé dans le Pays de Bitche, tandis que le maillage à l'Ouest est plus dense.

Le réseau des services associés à l'accompagnement des personnes âgées est d'assez bonne qualité. En effet, différents services d'aide existent sur le territoire, tels que l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, la distribution de repas à domicile, un Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) ou encore des aides ménagères à domicile. En 2002, 720 bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile étaient dénombrés, soit 11 % des plus de 75 ans.

L'autonomie des personnes âgées et leur maintien chez elles sont assez bien assurés lorsqu'elles ne peuvent ou ne souhaitent pas être prises en charge par des établissements spécialisés.

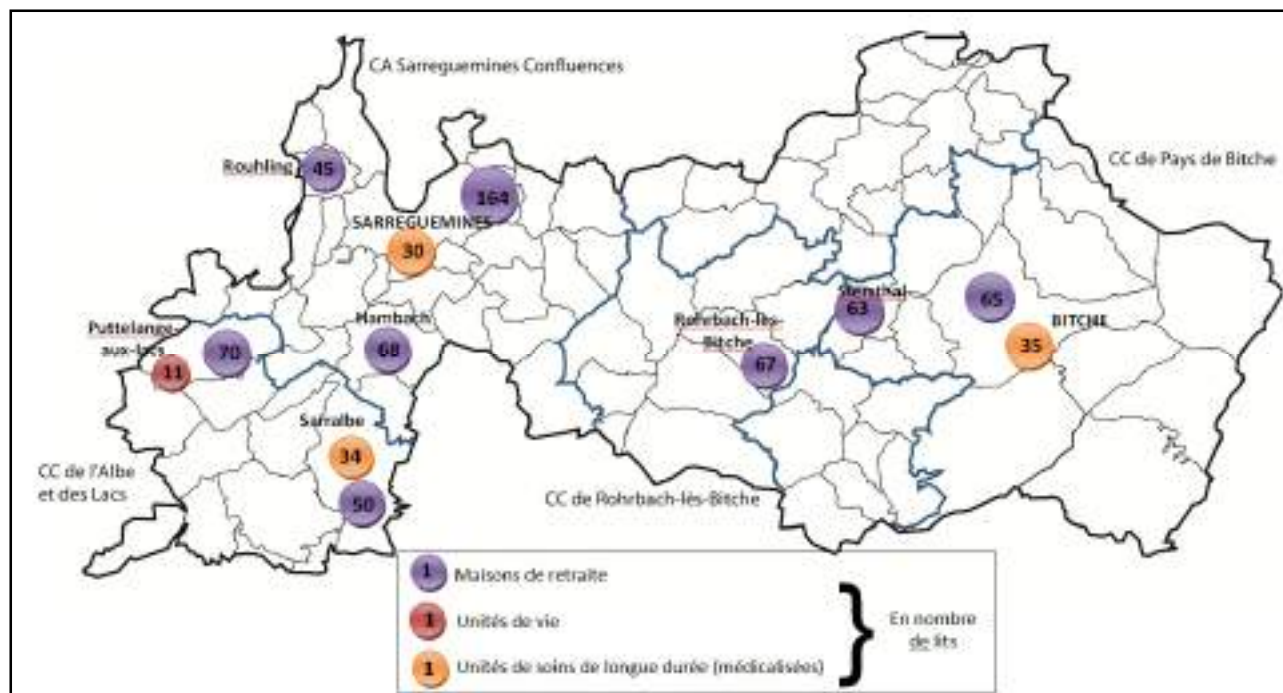
Face aux perspectives démographiques de vieillissement de la population sur les années à venir, le maillage de l'offre d'accueil des personnes âgées devra être renforcé et complété.

Accueil des personnes âgées sur le territoire en 2010

	Lits en unité de soin longue durée	Places EHPAD	Places en foyer logement	Places en unité de vie
SCOTAS	99	592	134	11
Moselle	686	5881	2637	22

Source : Conseil Général de Moselle, 2010.

Offre d'accueil des personnes âgées sur le territoire



Source : Conseil Général de Moselle, avril 2010.

Les équipements culturels, sportifs et de loisirs

La couverture en équipements sportifs et de loisirs est relativement bonne sur le territoire.

Le territoire compte au total 167 installations sportives et de loisirs. La Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (CASC) concentre 81 installations, soit près de la moitié de l'ensemble.

Sarreguemines s'est équipée en 2001 d'un golf d'une surface de 90 hectares, composé de 18 trous, d'un club house, d'un restaurant et d'un hôtel. Son rayonnement est régional et s'étend au-delà de la frontière. Cette infrastructure de loisirs d'importance régionale assoit encore un peu plus le caractère de premier pôle structurant du territoire de Sarreguemines.

La commune de Bitche accueille également un golf comportant 27 trous ouvert depuis 1988.

Les équipements culturels sont concentrés dans les pôles urbains (médiathèque de Sarreguemines 3^{ème} de Lorraine, cinéma, conservatoire de musique, musées, centre nautique à Sarreguemines ; médiathèque, Espace Cassin, piscine à Bitche...).

Les équipements sanitaires et sociaux

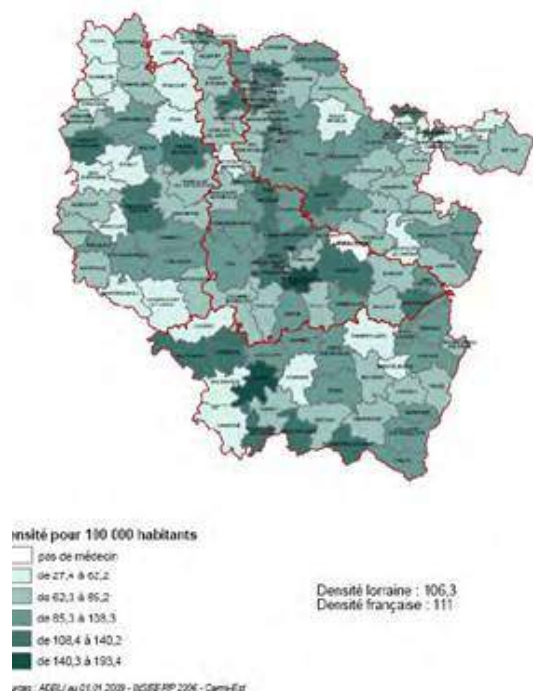
En Lorraine, l'offre de soins ambulatoire est fragilisée. Un déficit global est constaté sur certains territoires. Il s'accroîtra au regard des perspectives démographiques de certaines professions (cf cartes en page suivante).

Au 31 décembre 2009, en Lorraine, le nombre de médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants (106,6) est inférieur à celui de la France (111,3). On constate de fortes disparités de densité entre les départements. La densité de médecins généralistes pour 100 000 habitants en Moselle était égale à 102,5 au 31 décembre 2009.

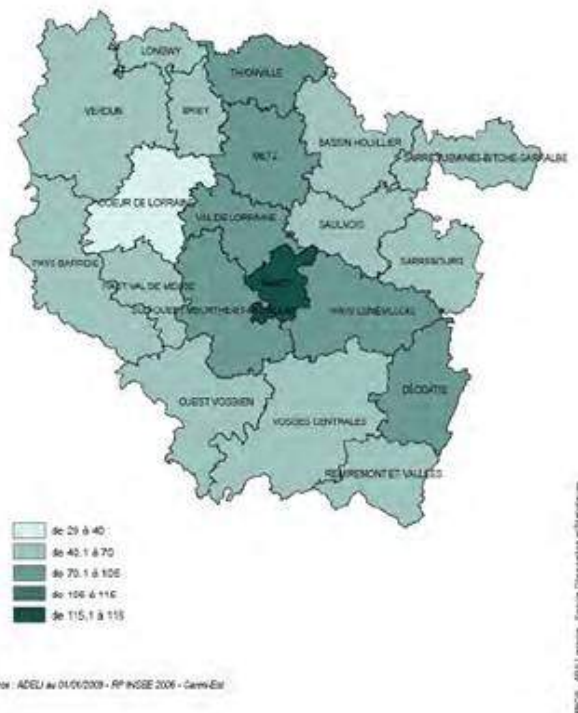
On enregistre la plus forte densité avec 152,7 généralistes pour 100 000 habitants. Celle du territoire de Metz est également relativement élevée : 117,5.

Les densités sont plus faibles dans les territoires à dominante rurale tels que la Meuse du Nord (81,4 pour 100 000), ou le Coeur de Lorraine (Saint-Mihiel, 88,3 pour 100 000 habitants). Elles sont également basses dans les territoires ayant un passé minier. On dénombre ainsi 85,7 médecins pour 100 000 habitants dans le Bassin Houiller

**Densité des médecins généralistes libéraux
(y compris médecins miniers)
au 01/01/2009
par canton**



**Projection à l'horizon 2020
(si aucune nouvelle installation)**



Source : Rapport ARS 2012, projections INSEE

Si la couverture sanitaire de territoire est relativement faible sur le territoire de l'Arrondissement de Sarreguemines, les écarts infra territoriaux sont importants. En effet, l'Ouest du territoire autour du pôle de Sarreguemines dispose d'un médecin généraliste pour 1 030 habitants (contre 594 pour la moyenne française) et en moyenne un médecin couvre un rayon de 5 km².

L'Ouest dispose de trois hôpitaux (le centre hospitalier Robert Pax à Sarreguemines, doté de 264 places ; le CHS de Sarreguemines, qui compte 518 lits ; l'hôpital et EHPAD St Joseph à Sarralbe, avec 84 lits).

L'Est du territoire compte un médecin généraliste pour 1 405 habitants qui couvre environ 22 km². Seul un hôpital est à la disposition des 37 988 habitants des 599 km² des Communautés de Communes du Pays de Bitche et de Rohrbach-lès-Bitche (hôpital St Joseph à Bitche, doté de 76 places).

Globalement, la densité de l'offre médicale est plus faible en Moselle que la densité moyenne française. Sarreguemines Campagne et Volmunster présentent les densités de généralistes par habitant les plus faibles. Le taux d'équipement pour l'accueil des personnes âgées est en retrait par rapport aux départements voisins mais supérieur à la moyenne nationale.

De manière générale il est constaté un vieillissement des médecins généralistes qui ont aujourd'hui du mal à être remplacés sur le territoire. Les projections de l'INSEE prévoient une moyenne de 40 à 70 médecins généralistes pour l'ensemble du territoire du SCoTAS à l'horizon 2020. L'enjeu pour le SCoT est de lutter contre la désertification médicale (médecins spécialistes et traditionnels) liée au vieillissement des professionnels de santé.

Les services publics de proximité

Le pôle urbain de Sarreguemines se distingue à nouveau par le niveau de services publics de proximité et d'administrations qu'il propose. En effet, y sont notamment localisés : le tribunal de grande instance, l'hôtel des impôts, la banque de France, la Caisse primaire d'assurance maladie, l'ANPE, la Caisse d'Allocation Familiales, mais aussi l'antenne de la Chambre des métiers et de l'agriculture, une antenne locale de la DDT ainsi que le commandement de gendarmerie couvrant l'ensemble du territoire et un commissariat.

Le maillage du reste du territoire en services publics de proximité et en administrations est plus diffus, en particulier à l'Est, dans le Pays de Bitche.

UNE OFFRE COMMERCIALE A CONFORTER

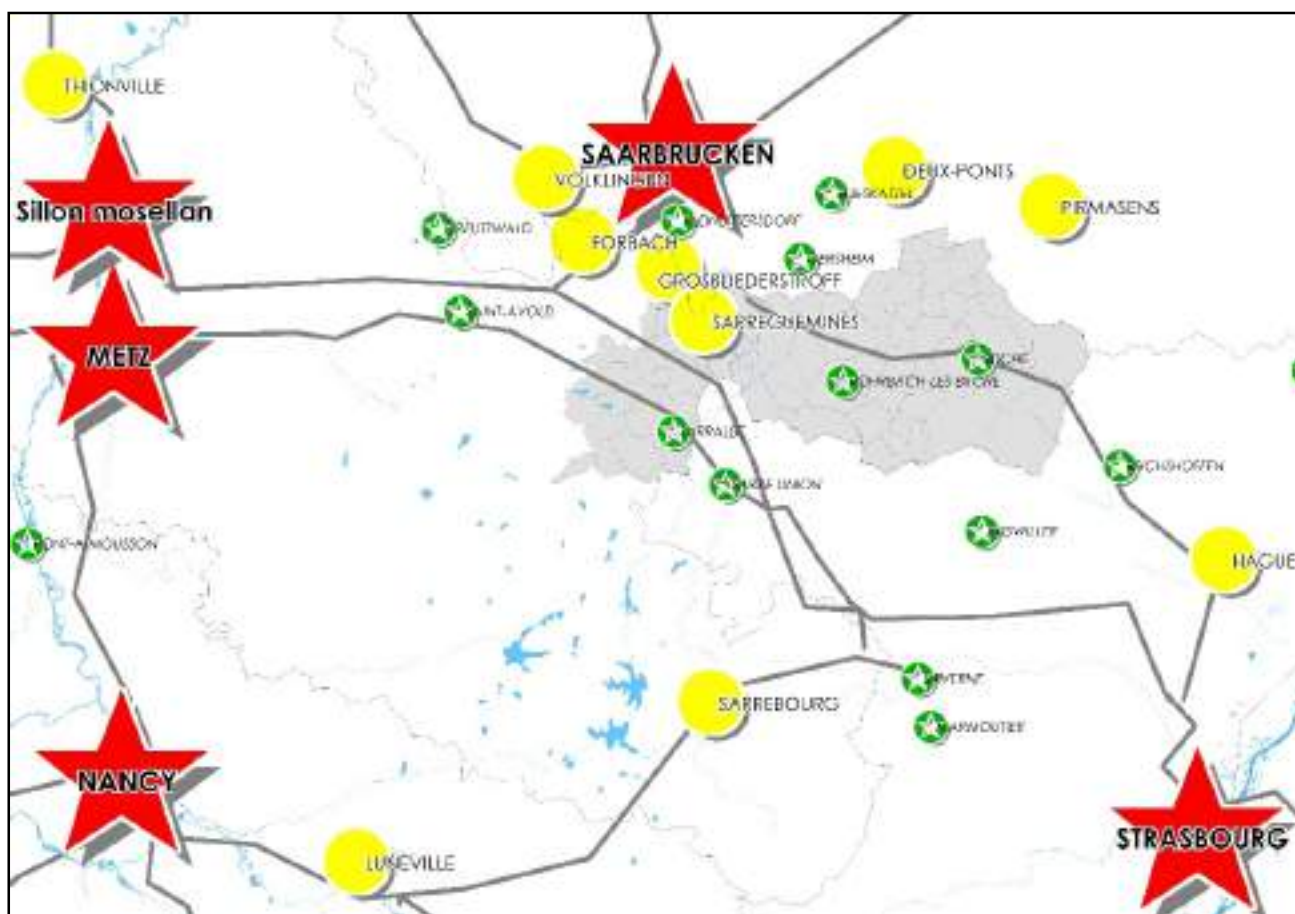
Le contexte commercial régional

Le territoire de l'Arrondissement de Sarreguemines, compte tenu de son étendu et de sa localisation, s'inscrit dans une armature commerciale large à l'échelle régionale, tant côté français que côté allemand. Cette situation se traduit par des flux de déplacement et de consommation multiples et transfrontaliers.

On note ainsi globalement que les habitants du territoire du SCoT de Sarreguemines dépensent environ 137 M€ dans les commerces des territoires environnants (et en Vente A Distance) alors que 81 M€ de chiffre d'affaires sont réalisés par les commerces du territoire avec une clientèle venant des franges du territoire.

Le maillage peu serré en pôles de proximité sur le territoire, du fait de potentiels locaux limités, et les pratiques liées aux lieux de travail et aux bassins de vie perçus par les habitants, amène à des échanges transfrontaliers multiples notamment sur les besoins courants. Pour les autres dépenses, ce sont plus les distances aux premiers pôles majeurs qui influencent les comportements de déplacement, mais aussi l'influence de la diversité de l'offre présente sur les pôles régionaux.

Armature commerciale environnant le SCoTAS



Source : PIVADIS, décembre 2013



De l'incidence des caractéristiques socio-démographiques sur le développement commercial

Appréhension du besoin ou du potentiel commercial du SCoTAS :

Les caractéristiques sociodémographiques à l'échelle du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines ressortent avec les incidences suivantes en matière de commerce :

	Négatif	Neutre	Positif
Densité de population	La répartition de la population sur le Pays de Bitche implique une tendance à la concentration commerciale.	Une densité relativement neutre sur la dynamique commerciale sauf à l'Est du territoire.	
Dynamique démographique		Une forte déconcentration des ménages, qui a soutenu « artificiellement » la croissance du marché.	
Vieillesse	Un vieillissement rapide des ménages...	... mais qui n'a que rattrapé les moyennes.	
Indice de revenus		De fortes disparités par commune mais une situation globale dans la moyenne.	

Les indices de consommation :

La prise en compte des indicateurs sociodémographiques, à l'échelle du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines et de chacun des EPCI, permet d'évaluer un indice de consommation (base 100 = France moyenne), caractérisant le niveau de consommateurs des ménages habitant chaque territoire.

A l'échelle du SCoTAS, on obtient un indice très proche de la moyenne nationale, 1 point en dessous. Ce point n'est cependant pas négligeable, car il représente l'équivalent de l'ordre de 6 millions d'euros. Cet indice varie nettement en fonction des EPCI (cf tableau ci-dessous).

Indice de consommation des ménages 100 = moyenne France	CDC du Pays de Bitche	CDC de Rohrbach les Bitche	CA de Sarreguemines Confluences	CDC l'Albe et des Lacs	Total SCoTAS
ALIMENTATION	100,1	102,3	98,9	100,5	99,7
REPAS ET CONSOMMATIONS EXTERIEURES	96,7	99,5	98,0	98,8	97,9
EQUIPEMENT DE LA PERSONNE	98,4	101,6	98,9	100,1	99,2
EQUIPEMENT DE LA MAISON	99,7	102,0	99,2	100,7	99,8
HYGIENE SANTE BEAUTE	95,3	97,1	95,3	95,9	95,5
CULTURE / LOISIRS	98,6	100,7	98,6	99,8	99,0
AUTOMOBILES ET CYCLES	101,5	105,2	100,7	103,3	101,6
TABAC	103,6	106,8	103,4	104,2	103,9
DIVERS SERVICES	99,4	98,9	98,6	99,3	98,9
TOTAL	99,3	101,7	98,9	100,3	99,4
TOTAL DC AU SENS STRICT	98,9	101,2	98,5	99,7	99,0
Définitions: TOTAL = ensemble des dépenses commercialisables (DC) TOTAL DC au sens strict = TOTAL hors restauration, automobile et services.		Source: PIVADIS - évaluation à partir des données du recensement INSEE 2007 et du Budget des Familles - INSEE 2007, extrapolées à 2010.			

En fonction des types de produits, on note également des variations sensibles :

- moindre consommation en hygiène beauté santé, malgré le vieillissement de la population, et dans une moindre mesure sur la restauration ;
- plus fort niveau de consommation sur le tabac ou l'automobile.

Mais les variations croisées entre types de produits et territoires sont encore plus marquées.

Le marché dit « marché théorique » :

Le calcul de l'indice de consommation permet ensuite d'évaluer le marché, dit « marché théorique », qui correspond à l'ensemble des dépenses commercialisables (dépenses à destination des commerces, quels qu'ils soient, y compris la Vente A Distance).

Cette évaluation est possible par application de l'indice de consommation au niveau de consommation moyenne France multiplié par le nombre de ménages du territoire.

Le marché théorique, au sens strict (c'est-à-dire hors automobile, restauration et services), peut être évalué aux environs de 611 millions € dont 52,5 % à l'échelle de la Communauté d'Agglomération (et un peu moins de 140 millions € sur la commune de Sarreguemines).

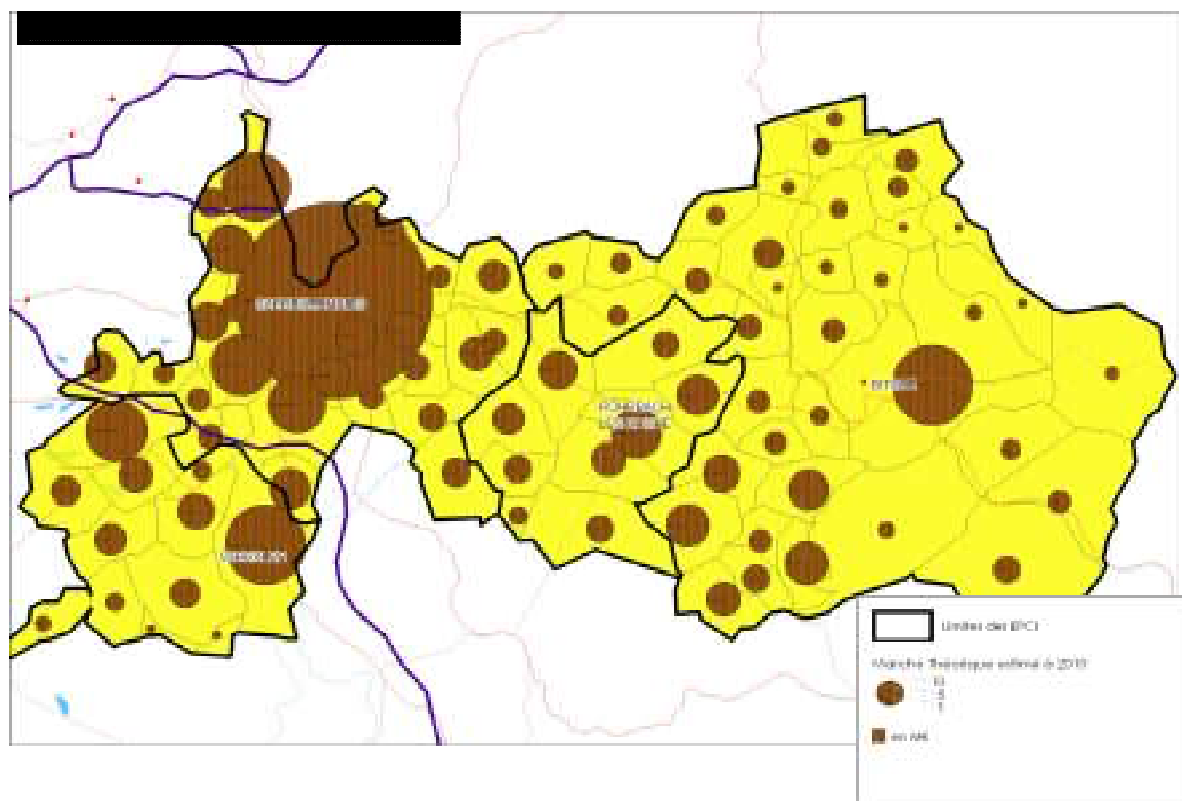
Le volume de marché le moins élevé (58 millions €) se situe au niveau de la Communauté de Communes de Rohrbach-les-Bitche, du fait du nombre de ménages, alors que c'est le territoire qui présente l'indice de consommation le plus élevé. La carte page suivante présente cette évaluation cartographiée à l'échelle communale.

Les dépenses en alimentaire représentent 38 % des dépenses commercialisables au sens strict, soit une proportion un peu moindre qu'à l'accoutumée, pour une valeur de près de 234 millions €.

Les dépenses d'hygiène santé beauté (y compris les dépenses de pharmacie) représentent le second poste de dépense, avec plus de 104 millions €. Viennent ensuite les dépenses en culture loisirs et tabac (100 millions €, mais dont plus d'un quart, 26 millions €, pour le tabac).

L'équipement de la maison totalise une valeur de marché de l'ordre de 92 millions € et l'équipement de la personne près de 81 millions €.

Marché théorique estimé à 2010 en M€	CDC du Pays de Bitche	CDC de Rohrbach les Bitche	CA de Sarreguemines Confluences	CDC l'Albe et des Lacs	Total SCOTAS
ALIMENTATION	56,7	22,2	122,5	32,3	233,8
REPAS ET CONSOMMATIONS EXTERIEURES	17,8	7,0	39,5	10,3	74,7
EQUIPEMENT DE LA PERSONNE	19,3	7,7	42,5	11,1	80,6
EQUIPEMENT DE LA MAISON	22,3	8,7	48,4	12,7	92,1
HYGIENE SANTE BEAUTE	25,2	9,8	55,0	14,4	104,4
CULTURE / LOISIRS	17,9	7,0	39,2	10,3	74,4
AUTOMOBILES ET CYCLES	45,3	18,0	98,3	26,1	187,8
TABAC	6,3	2,5	13,7	3,6	26,1
DIVERS SERVICES	14,0	5,4	30,5	8,0	57,8
TOTAL	224,9	88,4	489,7	128,8	931,7
TOTAL DC AU SENS STRICT	147,7	58,0	321,4	84,4	611,4



Un appareil commercial dans la moyenne en nombre d'établissements

Le fichier de la Chambre de Commerce et d'Industrie totalise **743 établissements** sur le territoire du Pays de l'arrondissement de Sarreguemines.

Des relevés sur site amènent à une évaluation de près de 1 100 locaux commerciaux actifs (**1 074 identifiés**), y compris ceux occupés par des prestataires de services (banque, assurance...), les commerces automobiles, la restauration et l'hôtellerie.

Ramené au nombre d'habitants (101 181 habitants, INSEE 2010), cela donne un établissement pour 95 habitants, soit un chiffre très proche de la moyenne nationale (hors Ile-de-France) qui se situe autour de 1 local actif pour 89 habitants. L'écart entre les deux chiffres ne représente qu'une cinquantaine d'établissements. On peut donc considérer que l'appareil commercial et de services présent sur le territoire se situe dans la moyenne.

	Nombre de locaux actifs	Part de l'ensemble des locaux (en %)	Local par habitant (moyenne)
Sarreguemines	511	47,6	42
Bitche	108	10,1	49
Sarralbe	84	7,8	54
Puttelange-aux-Lacs	64	5,9	49
Grosbliedersstroff	53	4,9	62
Rohrbach-lès-Bitche	49	4,6	43
78 autres communes*	205	19,1	
Total SCoTAS	1074	100,0	94

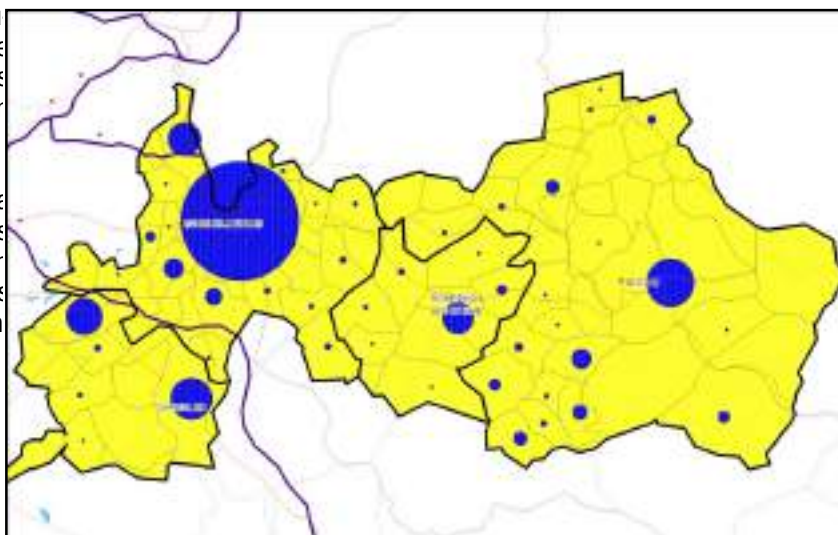
*33 communes n'accueillent aucun local commercial actif ; 13 communes n'accueillent qu'un établissement commercial

Les six premières communes constituent les points d'ancrage principaux en matière de commerces à l'échelle du SCoTAS, totalisant 869 établissements (soit 81% des locaux commerciaux actifs du territoire).

La commune de Sarreguemines présente une densité légèrement au-dessus de la moyenne pour une commune de ce poids démographique (plutôt autour d'un local pour 40 habitants).

Située à l'Est du territoire, la commune de Bitche (seconde dans ce classement) se situe dans un environnement de communes limitrophes quasi totalement dépourvues de commerces.

Nombre de locaux commerciaux actifs par commune

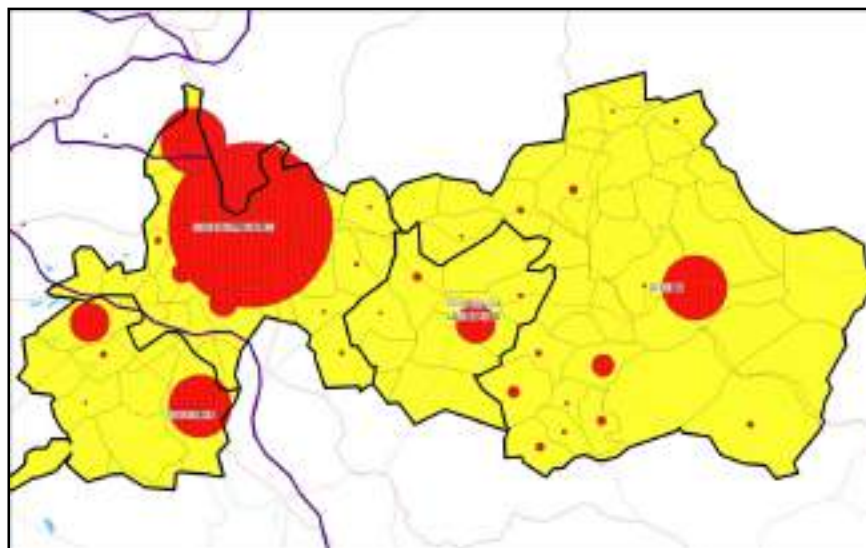


Les surfaces de vente cumulées (estimations pour les moins de 300 m²) des locaux commerciaux actifs du territoire représentent environ 170 000 m² (surfaces de vente, hors garages automobile, hôtels, soit 1 680 m² de vente pour 1 000 habitants environ), soit environ 220.000 m² de surfaces de plancher commercial (2.174 m² pour 1.000 habitants environ). Cette densité reste globalement moyenne.

Sur ce plancher total, **97 locaux de plus de 300 m²** de vente cumulent près de 156.000 m² de plancher commercial (114 000 m² de vente), soit 1 130 m² de vente pour 1 000 habitants, densité légèrement inférieure à la moyenne comparable sur de larges territoires, hors métropoles régionales (environ 1 200 m² de vente pour 1 000 habitants).

Sur ces 97 établissements, **3 développent une surface de vente de plus de 1 000 m²** pour un total de l'ordre de 100.000 m² de plancher commercial (74 00 m² de surfaces de vente).

Surfaces de vente cumulées des locaux commerciaux actifs par commune :



Les six communes ressortant en nombre d'établissements sont également celles qui ressortent en surfaces de vente cumulées :

	Plancher commercial (en m ²)	Densité: m ² pour 1.000 habitants	Nombre d'établissements de plus de 1.000 m ² de plancher	Total en m ² des ets de plus de 1.000 m ² de plancher
Sarreguemines	113000	5268	25	45000
Bitche	22600	4249	6	10300
Sarralbe	21400	4706	4	10200
Puttelange-aux-Lacs	9600	3051	2	2600
Grosbliedestroff	23000	6965	7	12300
Rohrbach-lès-Bitche	8200	3857	2	3600
Autres communes *	22200		5	5500
Total SCoTAS	220000	2174	51	89500

* dont Hambach (6.000 m² de plancher commercial), Lemberg (3.400 m²), Woustviller (2.700 m²).

Ces six communes totalisent près de 200 000 des 220 000 m² identifiés à l'échelle du territoire (90 %) et 46 des 51 établissements de plus de 1.000 m² de plancher.

Sarreguemines développe une forte densité de près de 5 300 m² pour 1 000 habitants (niveau usuel à cette strate démographique: de 3 750 à 4 100). La commune accueille près de la moitié du plancher commercial des établissements de plus de 1 000 m² de plancher).

Grosbliedestroff constitue un cas particulier au sein du SCoTAS, avec un pôle situé au Sud de la commune. On y dénombre 7 grandes surfaces de plus de 1 000 m² actives, pour près de 12.500 m².

Au-delà de ces six communes, quelques points d'ancrage complémentaires ressortent plus de l'analyse en surface de vente qu'en nombre d'établissements, avec l'implantation des 5 établissements de plus de 1 000 m² restant : Hambach, Lemberg et Woustviller.

Une répartition de l'offre marquée par l'offre généraliste

L'analyse de la répartition de l'offre commerciale et de services, occupant un local commercial, montre une cohérence d'ensemble, mais avec quelques spécificités :

- Une faible présence des commerces alimentaires spécialisés (y compris commerce de bouche, hors grandes surfaces dites « dominante alimentaire », classées e généraliste), pour lesquels le déficit théorique e nombre d'établissements est de plus d'un quarantaine.

- Une faible présence sur les cafés hôtels restaurants, avec là aussi un déficit théorique d l'ordre d'une quarantaine d'établissements, mai dans un contexte local où l'indice d consommation est inférieur à la moyenne d l'ordre de 2 %.

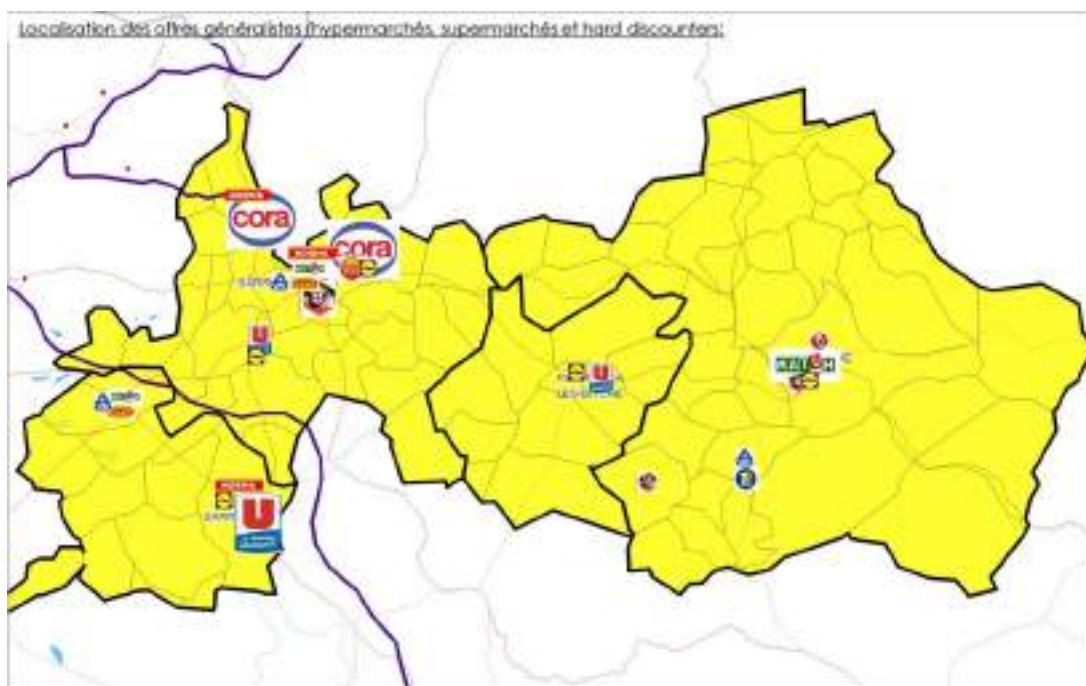
	Recensement de Sarreguemines	Répartition en %	Composition "type d'offe"	Composition d'un échantillon de 100 d'offes
Alimentaire spécialisé	1117	10%	1%	149
Généraliste	32	3%	2%	20
Équipement de la personne	124	12%	12%	135
Équipement de la maison	97	9%	10%	114
Hygiène santé beauté	152	14%	13%	150
Culture loisir	112	10%	10%	119
Cycles auto	108	10%	8%	97
Cafés hôtels restaurants	192	18%	20%	234
Services en agence	150	14%	11%	123
Total	1074	100%	100%	1140

Source: PUIABIS - relevé sur site - Juin 2010

- Une très forte présence des offres généralistes :

- . 7 hypermarchés pour une surface cumulée de près de 27 500 m² de vente,
- . 9 supermarchés pour 10 300 m² de vente (dont Leclerc Bitche qui a fermé ses portes mi septembre 2011),
- . 12 hard discounters pour près de 9 000 m² de vente,
- . auxquels s'ajoutent 4 bazars généralistes pour un peu moins de 3.000 m² de vente.

En terme de densité de surfaces de vente, on obtient ainsi 463 m² de grandes surfaces dites « à dominante alimentaire », soit un niveau extrêmement élevé (niveau nécessaire pour répondre aux besoins courants = environ 300 m² pour 1 000 habitants) dont 272 m² d'hypermarché, 102 m² de supermarché et 89 m² de hard discounters (contre 45 m² constatés en moyenne).



- L'offre en services en agence (agences bancaires, immobilières, de voyages, agents d'assurances, postes et agences postales) est quantitativement très importante sur le territoire.

- Concernant l'équipement de la maison et l'équipement de la personne, un déficit théorique de 10 à 15 établissements est constaté. En matière d'équipement de la personne, groupe d'activités pour lequel la diversité de l'offre prime sur la densité de m², Sarreguemines dépasse de justesse le seuil de 90 établissements spécialisés nécessaires pour retenir (et attirer) de manière significative la consommation.

La Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences accueille 645 des 1 074 établissements identifiés.

Son offre est légèrement supérieure au niveau d'équilibre théorique pour répondre aux besoins des habitants de la communauté.

Ce constat se retrouve dans la plupart des groupes de produits, à l'exception notable de l'alimentaire spécialisé, avec 64 établissements spécialisés « seulement » pour plus de 51 000 habitants. Très classiquement, le phénomène de concentration de l'offre sur l'agglomération se retrouve prioritairement au niveau de l'équipement de la personne, avec 94 établissements (dont 91 sur la commune de Sarreguemines).

Un maillage incomplet en services de proximité, mais bien compensé par les tournées

Sur les 84 communes du SCoTAS, en 2011, seulement 8 présentent une offre complète de services de proximité (catégorie A sur la typologie proposée ci-contre) : les 6 communes d'ancrage principal mentionnées dans l'analyse de la densité de l'appareil commercial, auxquelles s'ajoutent Goetzenbruck et Volmunster. Hambach est noté à part, atteignant cette offre grâce à la présence de Super U, mais de manière déconnectée par rapport à la centralité urbaine.

Cinq communes atteignent le niveau B : Hundling, Lemberg, Montbron, Rémelfing, Woustviller.

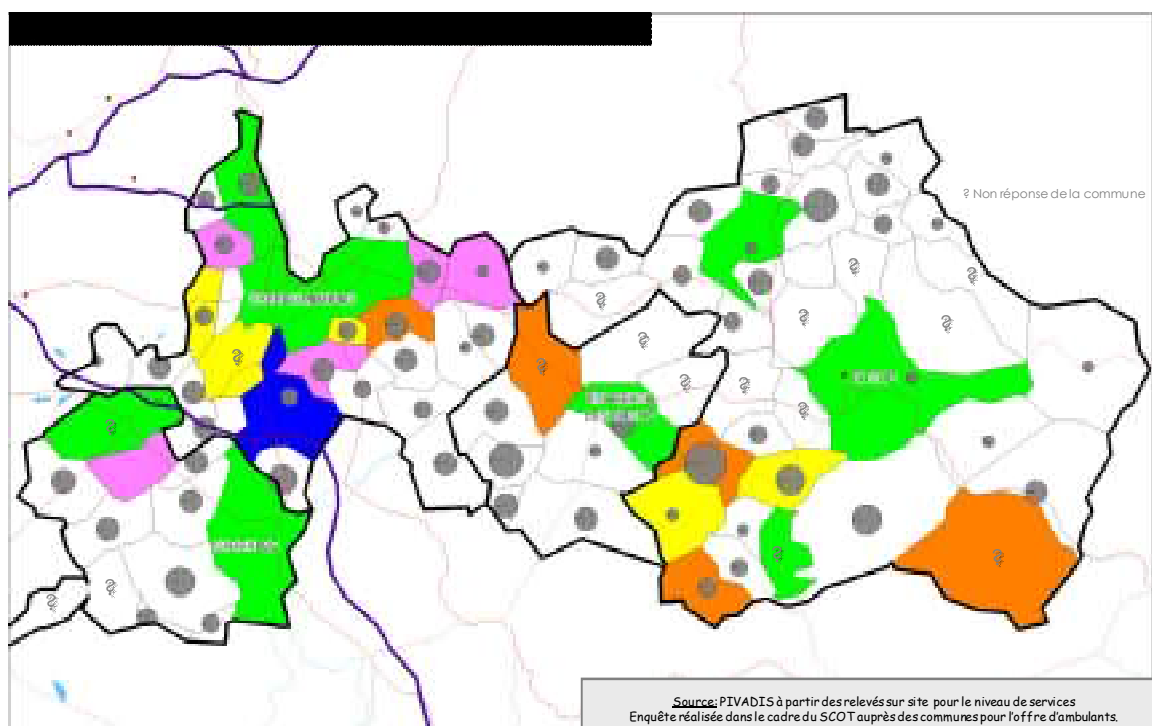
Cinq communes également sont classées en catégorie C : Baerenthal, Enchenberg, Gros-Réderching, Sarreinsming, Soucht.

Enfin, cinq communes sont classées en catégorie D, avec une offre à minimiser de dépannage sur l'alimentaire : Bliesbruck, Blies-Ebersing, Neufgrange, Rémering-lès-Puttelange, Rouhling.

Catégorie A Boulangerie Boucherie Alimentation générale++ Pharmacie Cafétéria Tabac Press Garage Bar Agence bancaire	Catégorie C Boulangerie Alimentation générale++ Tabac Press Bar
Catégorie B Boulangerie Alimentation générale++ Pharmacie Tabac Press Garage Bar	Catégorie D Alimentation générale
	Catégorie A Hypomarché commercialisé en hard discount sans présence de l'ensemble de la composition minimale catégorie A

Cela signifie que 60 communes n'ont pas de services de proximité directement implantés sur leur commune. Néanmoins, l'exploitation des réponses des mairies dans le cadre du SCoT permet de voir (cf carte ci-dessous) que ces communes sont souvent desservies par des tournées (alimentaire) permettant de fournir un minimum de service alimentaire à l'échelle locale.

Géographiquement, on notera une nette différence entre l'Est et l'Ouest du territoire en matière de maillage, dans des contextes néanmoins également très différents.



A une échelle plus fine que la commune, l'armature commerciale se structure autour des 45 « pôles » commerciaux

La notion de pôle commercial correspond à des regroupements de commerces au sein du territoire, permettant d'avoir une vision plus fine que la commune, indispensable dans le cadre de l'analyse de l'aménagement commercial pour définir les zonages de développement commercial.

L'analyse de l'existant montre une situation classique, avec :

- un commerce qui s'inscrit dans des linéaires non continus pour les communes rurales où les offres sont quantitativement les plus limitées, mais restant dans le centre bourg ou à ses abords ;
- un commerce plus bipolarisé voire multipolarisé sur les communes d'ancrage :
 - . On identifie ainsi 10 pôles / sites commerciaux sur Sarreguemines, dont 3 dans la logique du centre-ville, 4 décentrés (plus ou moins dans une logique de quartier) et 3 appelés classiquement de « périphérie » mais qui correspondent surtout à des logiques de zones d'implantations de grandes ou moyennes surfaces.
 - . Bitche présente une organisation multipolaire inhabituelle par rapport à la taille de la commune et de sa structure commerciale : on peut en effet distinguer 7 pôles commerciaux à l'échelle de la commune, situation notamment liée à la présence de 5 grandes ou moyennes surfaces dites à dominante alimentaire.
 - . L'ensemble des autres communes d'ancrage commercial (Sarralbe, Rohrbach-lès-Bitche, Grosbliederstroff, Puttelange-aux-Lacs, Hambach et Lemberg) présente une organisation bipolaire, avec un pôle de centralité et un pôle de grande(s) surface(s).

La hiérarchisation des pôles commerciaux constitue la clef pour une organisation commerciale cohérente répondant aux différents besoins de la population. Cette hiérarchisation peut être classée en trois grandes catégories :

- Les **pôles structurants**, générant des flux importants sur une large échelle, pouvant être eux-mêmes hiérarchisés en trois catégories : les **pôles régionaux** (aucun sur le territoire, les plus proches sont Saarbrücken et Strasbourg), les **pôles majeurs**, les **pôles importants d'attraction locale**. Peuvent s'y ajouter des pôles spécifiques ou thématiques accueillant des enseignes à fort rayonnement.
- Les **pôles intermédiaires**, répondant aux besoins courants de la population, éventuellement élargis, et dont le rôle dans le maillage du territoire est généralement important. Deux catégories de pôles intermédiaires peuvent être définis : les **pôles urbains**, notamment autour de centre bourg de chef-lieux de canton ou de supermarchés, et les **pôles de quartier** dans les communes urbaines les plus denses. Cette dernière catégorie n'est pas représentée, assez logiquement, sur le territoire.
- Les **pôles de proximité**, avec une déclinaison sur les communes rurales distinguant une présence un peu diversifiée d'offre ou le simple dépannage par exemple avec un multiservices.

En 2011, le classement des **principaux pôles commerciaux (19)** du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines en fonction de leur niveau d'attractivité donne le résultat suivant :

Pôle	Commune	Nb de locaux commerciaux actifs	Surfaces de vente estimées	Part dans l'attractivité de l'arrondissement	Rôle commercial
Zone commerciale Cora	SARREGUEMINES	67	46543	25%	Pôle majeur
Avenue Marchande	GROSBLIEDERSTROFF	24	15749	12%	Pôle majeur
Centre Ville	SARREGUEMINES	274	22473	11%	Pôle majeur
Pôle Rte de Strasbourg	SARRALBE	16	11161	8%	Pôle important d'attraction locale
ZC Rte de Strasbourg	ROHRBACH-LES-BITCHE	11	4456	6%	Pôle important d'attraction locale
Match Intermarché	BITCHE	10	5895	5%	Pôle important d'attraction locale
Centre Ville	PUTTELANGE-AUX-LACS	62	5520	4%	Pôle relais à attraction locale
Zone Super U (Roth)	HAMBACH	3	2900	3%	Pôle relais à attraction locale
Intermarché	SARREGUEMINES	5	2582	2%	Pôle relais à attraction locale
Grande Rue	LEMBERG	17	1621	2%	Pôle relais à attraction locale
Centre-Ville	BITCHE	74	4090	2%	Pôle relais à attraction locale
Pôle Gare	SARREGUEMINES	41	3330	2%	Pôle spécifique
Centre Ville	SARRALBE	62	3290	1%	Pôle relais à attraction locale
Rue Maréchal Foch	SARREGUEMINES	38	2876	1%	Pôle de proximité
Leclerc Bitche	BITCHE	3	1275	1%	Pôle de proximité
Zone industrielle sud	SARREGUEMINES	30	5620	1%	Pôle spécifique
Simply Market	PUTTELANGE-AUX-LACS	2	1700	1%	Pôle de proximité
Centre Ville	ROHRBACH-LES-BITCHE	34	1420	1%	Pôle de proximité
Centre Ville	GROSBLIEDERSTROFF	24	1330	1%	Pôle de proximité

Synthèse des flux commerciaux : un solde évactions / attractions négatif à l'échelle du territoire du SCoTAS

Globalement, le chiffre d'affaires peut être estimé à environ 463 M € (hors dépenses de santé et tabac). Comparativement, à même échelle de territoire et de familles de produits, le marché théorique peut être estimé à 520 M €.

Le ratio Chiffre d'Affaires/Dépenses Commerciales ressort donc à 89 %, soit un solde net négatif de 11 points (environ 57 M €).

en M€	Marché Théorique en M€	Chiffre d'Affaires estimatif en M€	Ratio CA/DC	Taux d'évasion ** en % des dépenses	Flux sortant en M€	Flux entrant en M€
Alimentaire	234	210	90%	18%	42	18
Équipement de la personne	81	70	87%	35%	28	18
Équipement de la maison	92	86	93%	38%	35	29
Hygiène beauté*	39	39	100%	25%	10	10
Culture loisirs***	74	58	78%	30%	22	6
Total	520	463	89%	26%	137	81
* hors dépenses de santé		** source cci : estimatif pour l'hygiène beauté			*** hors tabac	

Éléments de méthode:

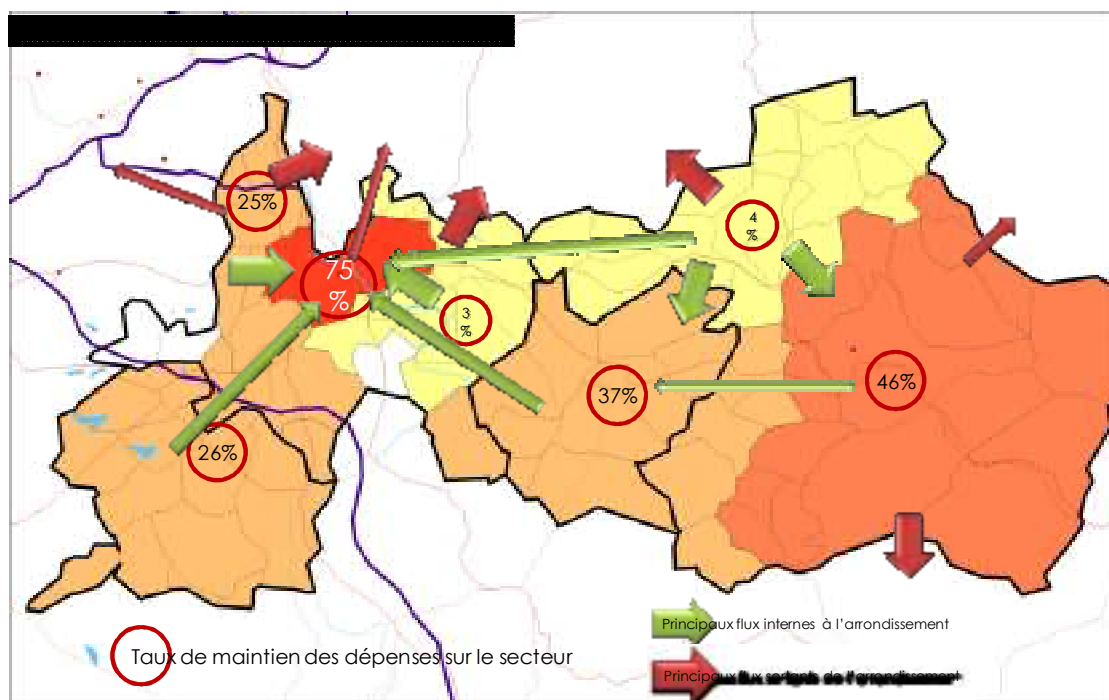
CA = Chiffre d'affaires . DC = Dépenses Commercialisables = Marché Théorique au sens strict.
Ratio CA/DC = solde entre évactions et attractions sur le territoire.

Le flux sortant, sur la base des données de la CCI, peut être estimé autour de 137 M €, pour un flux entrant de l'ordre de 81 M €.

On note que le solde est négatif sur tous les registres, avec un bémol sur l'hygiène beauté, pour lequel aucun chiffre détaillé concernant le niveau d'évasion n'est disponible.

Si le niveau d'évasion est un peu moins important en culture loisirs que pour l'équipement de la personne et l'équipement de la maison, le flux entrant est également nettement moins important.

L'alimentaire présente également un solde négatif très important en valeur, du fait de l'importance de cette dépense dans le budget des ménages: 42 M € de flux sortant pour 18 M € de flux entrant estimé seulement.



Evaluation du potentiel de croissance du plancher commercial

L'évaluation du potentiel de croissance du plancher commercial (théorique, hors impacts concurrentiels ou phénomènes de restructuration) se base sur la combinaison d'une série d'hypothèses sur :

- **l'évolution socio-démographique de la population**, avec les hypothèses basses et hautes chiffrées pour l'évolution du Marché Théorique en valeur (hors inflation) ;
- **l'évolution du taux d'emprise des commerces du territoire** auprès des habitants du territoire, en tenant compte du contexte concurrentiel et de son évolution potentielle, en particulier avec la montée en puissance du e-commerce. L'évolution de ce taux d'emprise est basé sur les fonctions commerciales envisagées, ouvrant à des évolutions de l'offre existante, avec quelques variantes.
- **l'évolution de la capacité du territoire à attirer une clientèle extérieure.**

Cela donne une synthèse de 6 hypothèses de travail (afin d'éviter la démultiplication des hypothèses, et d'obtenir des résultats en fourchettes) :



La transcription des hypothèses du PADD en matière de construction de logements et leur affectation par type de pôle résidentiel et par objectifs (desserrement des ménages, renouvellement du parc et accueil de populations nouvelles), permet d'évaluer l'évolution du marché théorique, hors inflation.

Néanmoins, le niveau du marché théorique dépend également des arbitrages des ménages dans l'affectation de leur budget. Ainsi, à un horizon 2020, il convient d'envisager une fourchette dont l'hypothèse basse correspond à une modification d'arbitrage défavorable au commerce (qu'elle que soit sa forme, y compris en dématérialisée), et dont l'hypothèse haute correspond à un maintien du niveau de consommation actuel, avec de plus un profil sociologique neutre à 10 ans, sans accentuation du vieillissement de manière massive.

Alors que le marché théorique (ensemble des dépenses des habitants) est en date de l'étude préalable (2011) évalué à 611 M €, la projection à l'horizon 2020 donne une fourchette de 639 à 671 M €. Ces chiffres s'entendent bien entendu hors inflation, celle-ci n'étant pas anticipable à cette échelle de temps. De plus, elle n'a pas d'influence directe sur le « besoin » en commerce à proprement dit.

Concernant les hypothèses d'emprise, la prise en compte de la montée en puissance du e-commerce et les résultats actuels en termes de flux amènent à envisager une légère progression, dans une logique de meilleur maintien de la population sur le territoire en termes d'achats, mais de manière ciblée et sans grands mouvements.

De la même manière, l'augmentation d'un flux entrant de personnes extérieures au territoire et venant sur le territoire est considérée comme potentiellement limitée au regard des pratiques et des objectifs possibles, représentant au mieux une dizaine de millions d'euros supplémentaires.

C'est sur ces hypothèses, débouchant sur des potentiels de chiffres d'affaires déclinés par grands types d'activités, que sont construites les estimations de **besoins fonciers théorique, à l'horizon 2020, soit 13 hectares** (plus faible des 6 hypothèses) **à 22 hectares** dans la meilleure des 6 hypothèses.

UN MAILLAGE DES TRANSPORTS EFFICACE MAIS DESEQUILIBRE

Un territoire accessible bien que relativement isolé dans sa partie Est

Si le territoire du SCoTAS bénéficie d'une situation qui tend à en faire une interface entre la France et l'Allemagne, il n'en reste pas moins qu'il se situe relativement à l'écart des grands réseaux de communication d'échelle nationale, surtout pour sa partie Est.

Il dispose cependant d'une accessibilité routière globalement satisfaisante à l'heure actuelle.



Le territoire du SCoTAS est accessible par les autoroutes A4, reliant Paris à Strasbourg en traversant Metz, et A320, qui relie l'A4 au niveau de Freyming - Merlebach à l'autoroute allemande A6 à Sarrebrück.

L'A4 permet de relier Metz à Sarreguemines en moins d'une heure. Elle passe par l'extrémité du territoire du SCoTAS constituant une porte d'entrée au Sud-Ouest du territoire. Elle ne permet donc pas de drainer le territoire dans sa totalité.

L'A4 dessert les pôles urbains de Forbach et Sarrebrück, qu'elle place à 20 minutes. Elle joue un rôle majeur pour le territoire dans la mesure où elle permet de le relier à l'Allemagne. Elle est très empruntée par les locaux tant allemands que français du fait de sa gratuité, tant pour des motifs de travail, loisirs ou encore consommation au sens large.

Néanmoins, la partie Sud-Est du territoire se trouve à l'écart de ces dessertes et par là-même excentrée par rapport aux infrastructures de communication de niveaux régional et surtout, national.

A l'échelle infra territoriale, le maillage routier est dense et dessert efficacement l'ensemble du territoire. Il est cependant à noter qu'au-delà du pôle rural de Bitche, à l'extrémité Est du territoire, ce maillage tend à devenir beaucoup plus lâche et cède la place à des routes de campagnes moins praticables et moins bien entretenues.

Cette situation produit un certain enclavement des communes Est du territoire. Une des raisons de cette situation réside dans le relief plus marqué et la couverture forestière plus dense à l'Est.

En revanche, le pôle urbain de Sarreguemines constitue un nœud routier de premier ordre à l'échelle du SCoTAS, dans la mesure où il est à proximité de l'autoroute et que les routes nationales à destination de Nancy, de Metz, de Strasbourg et de l'Allemagne passent par lui, formant un réseau en étoile efficace. Puttelange-aux-lacs, Sarralbe, Rohrbach-lès-Bitche, Volmunster et Bitche constituent des pôles structurels secondaires importants à l'échelle infra-territoriale.

Sur le territoire du SCoT, l'État a initié l'aménagement de la RN 61 entre l'extrémité Sud de la déviation Ouest de Sarreguemines (carrefour de la Rotherspitz) et l'échangeur de Sarreguemines/ Hambach avec l'autoroute A4.

Ainsi la liaison entre les réseaux autoroutiers français et allemand sera assurée, améliorant de fait l'axe Nord-Sud en Moselle Est.

C'est la N 62 qui constitue l'épine dorsale du territoire puisqu'elle relie Sarreguemines à Strasbourg en passant par Rohrbach-lès-Bitche et Bitche, traversant le territoire d'Est en Ouest. Elle situe Bitche à 30 minutes de Sarreguemines.

Sa ramification à la hauteur de Hottviller en la route départementale 620 permet de connecter la partie Nord Est aux réseaux.

Et si l'Ouest du territoire est structuré par plusieurs routes nationales et même l'autoroute A4, l'Est, mis à part la N 62, n'est véritablement structuré que par des routes départementales et infra communales. Ces routes tortueuses ne facilitent pas les liaisons entre le Nord et le Sud du territoire.

Les parties Est et Nord du territoire sont bien intégrées aux réseaux et accessibles, l'autoroute ne se trouvant qu'à 15 minutes et jusqu'à 30 minutes en voiture, toute la partie Est, le Pays de Bitche et dans une moindre mesure, Rohrbach-lès-Bitche, sont à 45 minutes d'accès voire plus de l'autoroute.

Ces communes, en particulier celles de l'extrême Est, ne sont pas reliées au reste du territoire et sont complètement enclavées.

Temps d'accès à l'autoroute la plus proche

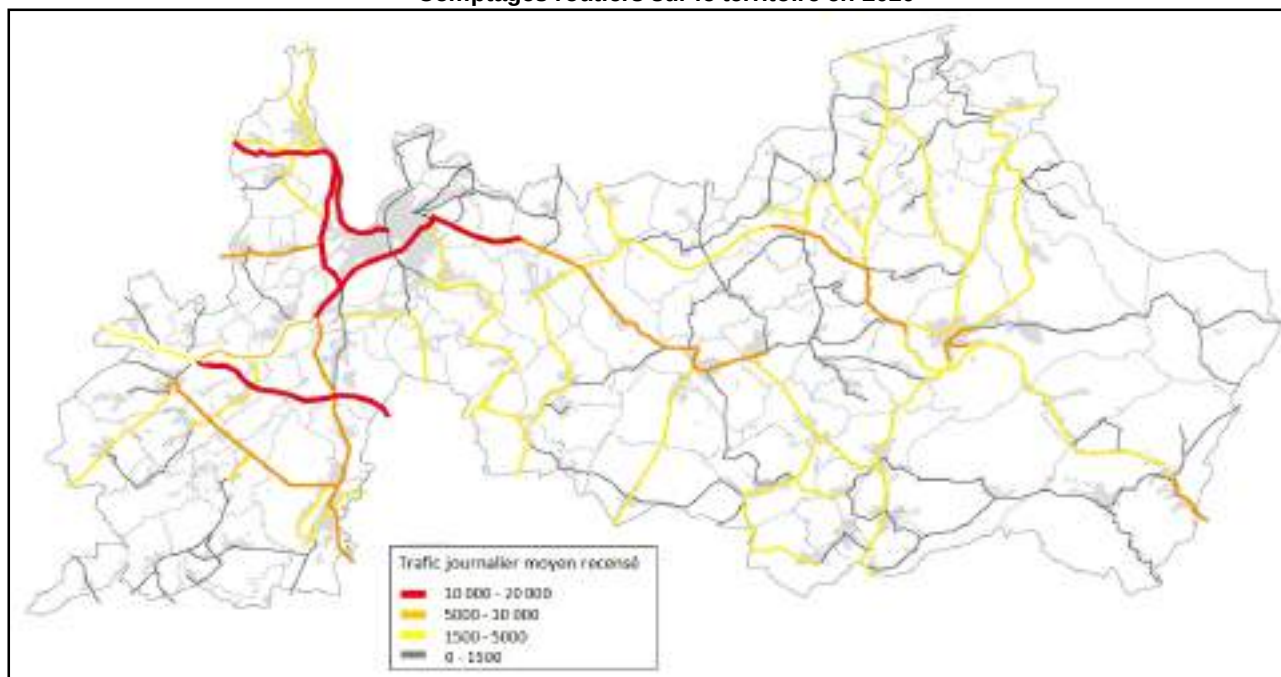


Source : Pays de Sarreguemines – Bitche – Sarralbe, 2004.

Les chiffres de l'évolution de l'accidentologie montraient une baisse significative entre 1998 et 2007, baisse plus importante que dans le reste du département avec cependant à nombre égal d'accidents, des indices de gravité plus importants dans l'arrondissement que dans le département, tous types d'usagers confondus.

L'analyse du trafic journalier met en évidence la congestion des grands axes de l'Ouest convergeant vers Sarreguemines ou rejoignant l'autoroute vers Metz et Nancy.

Comptages routiers sur le territoire en 2010



Source : Conseil Général de Moselle, comptages routiers 2010

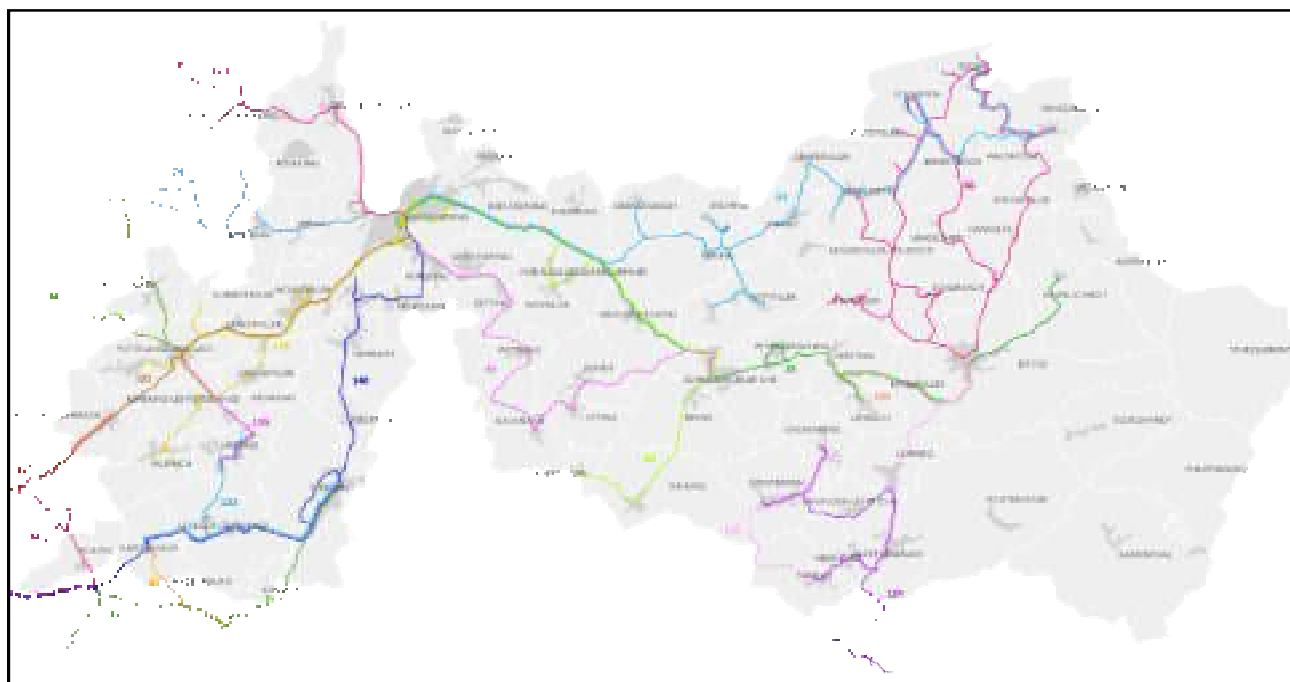
Les réseaux de transports en commun interurbains

Depuis le 1^{er} janvier 2002, la CASC est dotée de la compétence transport urbain et péri-urbain. La Communauté d'Agglomération finance les investissements nécessaires au fonctionnement du réseau, en assure l'exploitation en régie et réalise la vente de titres de transports aux usagers.

Le transport interurbain est assuré par le réseau de Transport Interurbain de Moselle (TIM), organisé par le Conseil Général de Moselle. Sur le territoire, les transports sont assurés par sept exploitants qui se répartissent sur différents circuits.

Ce réseau comporte 134 lignes dont 116 régulières, parmi lesquelles 24 couvrent et desservent le territoire du SCoTAS. Le réseau scolaire, également organisé par le Conseil Général 57, est complémentaire du réseau permanent car il utilise des circuits spéciaux.

Le réseau interurbain sur le territoire du SCOTAS en 2013 (réseau TIM)

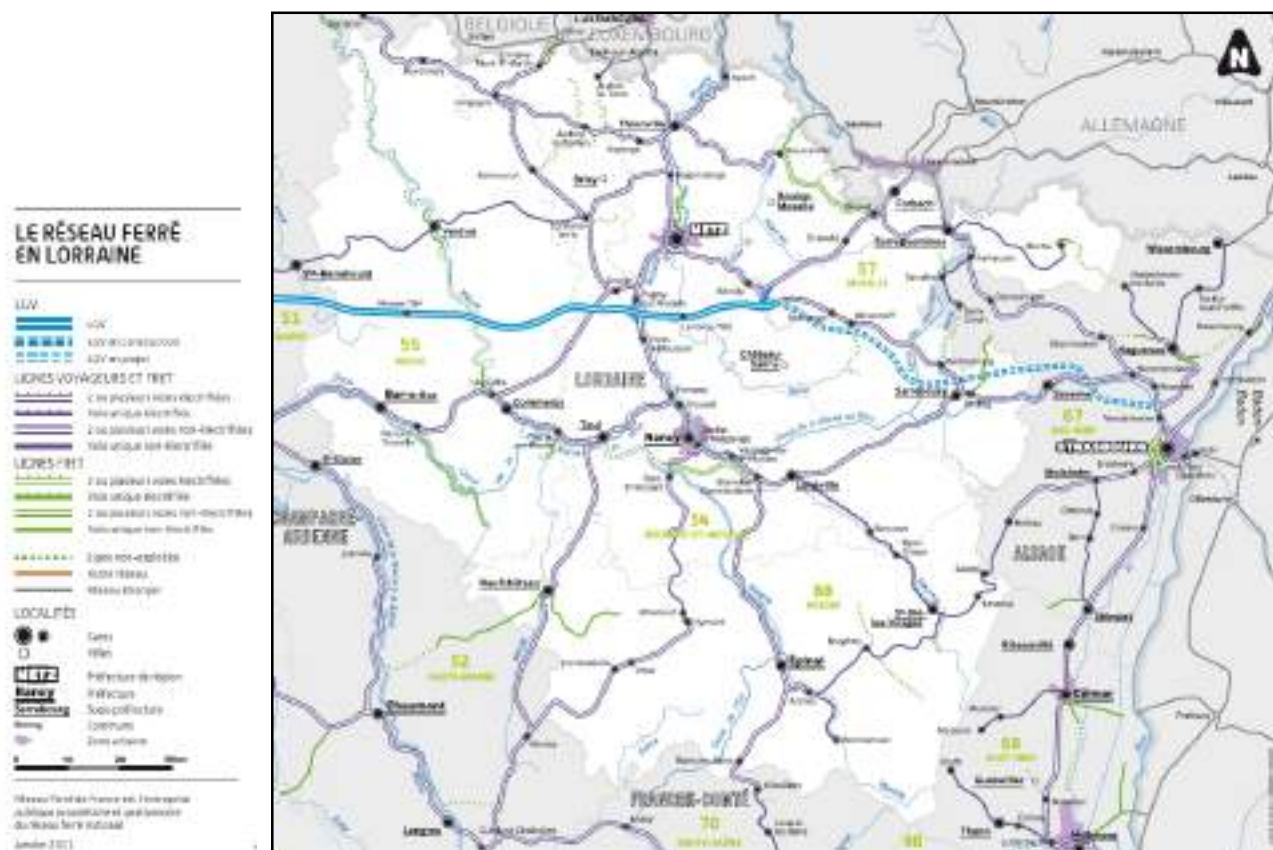


Source : Conseil Général de Moselle, novembre 2013

Des réseaux de transports ferroviaires insuffisants

Le TGV Est permet de diminuer le temps de parcours de près d'un tiers entre Paris et Strasbourg et d'augmenter le trafic ferroviaire de près de 40 %. La desserte TGV est directe pour Bar-le-Duc, Metz, Thionville, Nancy, Epinal, Remiremont, Lunéville, St Dié, Sarrebourg et Forbach.

Grâce aux connexions TGV-TER, un réseau important de villes est desservi, parmi lesquelles les villes situées sur le réseau TER du territoire du SCoTAS.



A l'échelle infra régionale, il ressort que le territoire du SCoTAS a un maillage ferroviaire inégal. En effet, il est dense dans sa partie Ouest, plus limité dans sa partie Est qui n'est desservie que par une seule ligne TER. Trois lignes structurent le territoire.

La **ligne Metz - Sarreguemines** (84 km) relie ces deux nœuds de transports en 1h20. Si la fréquence des trains est assez bonne en journée, elle s'avère insuffisante le soir et le week-end. 1 500 voyageurs empruntent chaque jour cette ligne.

La **ligne Sarreguemines - Sarrebourg** permet de parcourir les 21 km séparant ces deux pôles en 25 minutes en moyenne. Cette ligne se prolonge jusqu'à Sarrebourg. Sa fréquence est particulièrement efficace aux heures de pointe mais se révèle faible en soirée et les week-end. 350 passagers fréquentent quotidiennement cette ligne.

La **ligne Sarreguemines - Bitche** (27km) place ces deux villes à 50 minutes l'une de l'autre. Seule ligne à parcourir le territoire d'Ouest en Est, elle souffre pourtant d'une faible fréquence, en particulier le soir, et ce malgré une cadence efficace aux heures de pointe. Les liaisons sont quasi inexistantes le soir et le week-end. Ce sont près de 200 voyageurs qui empruntent cette ligne de manière journalière.

A noter que la ligne TER de Sarreguemines à Bitche n'est plus en service suite à des éboulements sur la voie. La desserte est assurée par des bus. Le Contrat de Plan État- Région 2007-2013 a prévu la création de pôles d'échanges TGV/TER/TCU/VL/modes doux par aménagement du périmètre intermodal pour les gares TGV et les gares prioritaires dont la gare de Sarreguemines.

Les réseaux de transports aériens

Quatre aéroports se situent entre 100 et 150 km du territoire du SCoTAS. Parmi eux, deux aéroports de moyenne importance se trouvent en Lorraine :

- **L'aéroport de Metz-Nancy->Lorraine**, situé à 75 km de Sarreguemines, a enregistré 280 743 passagers en 2012, soit une fréquentation à la baisse par rapport à 2005. Il assure des liaisons régulières vers Paris, Lyon, Clermont-Ferrand, Nice, Marseille et Toulouse. Il assure également des vols internationaux vers Alger. D'autres vols charters dits « vacance » couvrent le bassin méditerranéen (Maghreb, Sardaigne, Italie...).
- **L'aéroport d'Epinal-Mirecourt** n'offre plus de vol régulier. Son activité se répartit entre aviation commerciale, aviation privée (loisirs, aéroclubs) et l'entraînement au pilotage.

Des aéroports extérieurs à la Lorraine jouent un rôle structurant à l'échelle du territoire du SCoTAS. Il s'agit tout d'abord de **l'aéroport de Sarrebrück**, à 15 km de Sarreguemines, dont la fréquentation avoisine les 500 000 passagers par an en vols réguliers et en vols charters.

Les **aéroports de Strasbourg** (110 km) et du **Luxembourg** (120 km) ont une portée internationale et proposent de nombreux vols réguliers à destination des grandes villes européennes et de la Méditerranée. L'aéroport de **Zweibrücken** est un des plus petits aéroports en Allemagne. Certaines compagnies aériennes à bas prix utilisent l'aéroport de Zweibrücken pour les vols domestiques, internationaux et transcontinentaux.



Source : Aéroport de Metz-Nancy-Lorraine,

2013

Les réseaux de transports fluviaux

L'itinéraire constitué par la rivière Sarre canalisée et le Canal des Houillères de la Sarre est le principal axe fluvial du territoire. Ils sont encore utilisés de manière résiduelle pour le transport des marchandises mais présentent surtout un intérêt pour le tourisme fluvial émergent.

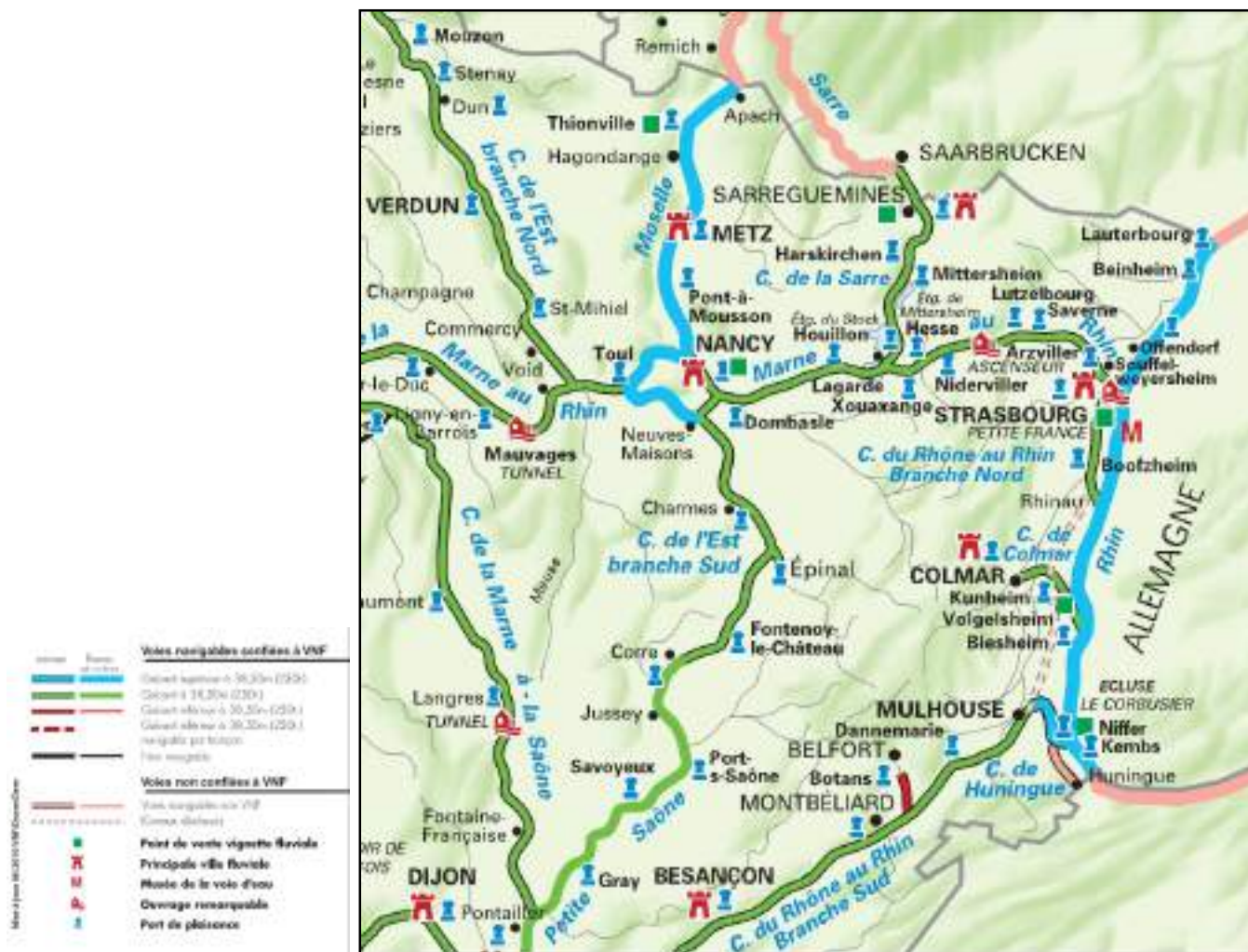
La navigation se fait au gabarit Freycinet (38,50 X 5,05 mètres) sur la rivière Sarre depuis la frontière allemande de Grosbliederstroff jusqu'à Sarreguemines (10 km, 3 écluses) puis sur le Canal des Houillères de la Sarre au même gabarit Freycinet (64 km et 27 écluses). Au Nord, la Sarre canalisée est connectée au réseau fluvial allemand à grand gabarit à partir de Saarbrücken, le Canal des Houillères de la Sarre rejoignant quant à lui au Sud le Canal de la Marne au Rhin à Gondrexange.

Depuis la réouverture du canal en 1999 après travaux du réseau allemand à grand gabarit à partir de Sarrebrück, on dénote une forte augmentation de la fréquentation, en particulier par des plaisanciers qu'ils soient français ou allemands. Le canal possède également un fort potentiel de développement lié à l'ouverture vers l'Allemagne et à sa proximité avec le canal de la Marne au Rhin.

Conçu à l'origine pour le transport des houilles lorraines vers l'Alsace et l'Allemagne, le Canal des Houillères de la Sarre a été inauguré en 1866. Il est devenu un élément structurant du paysage et de l'économie locale avec le développement d'un tourisme fluvial.

Ce canal place Sarreguemines à trois heures de navigation de Sarrebrück et à 12 heures du canal de la Marne au Rhin : Sarreguemines constitue la porte d'entrée du réseau fluvial en Alsace et en Lorraine.

En ce qui concerne le transport de voyageurs, ce réseau a exclusivement une vocation de loisirs, avec un trafic moyen d'environ 2500 pénichettes par an.



Les réseaux de transports doux

Les modes de transport doux sont des transports non motorisés et non polluants, allant de la marche à pied au vélo en passant par les rollers, skate et autres trottinettes. Si les transports en communs sont parfois intégrés dans cette notion dans la mesure où ils représentent une alternative à l'usage de la voiture individuelle, nous les avons dissociés ici pour une raison de commodité. Les modes de transports doux nécessitent des réseaux adaptés à leur sécurité et à leur particularité. Ils constituent une plus-value de taille pour un territoire.

La création de pistes cyclables (aux multiples usages) a été considérée par les membres du territoire du SCoTAS comme une priorité d'intervention à cette échelle, assurant cohérence et complémentarité avec les réseaux de pistes cyclables existants dans le secteur de Sarreguemines, en Allemagne et dans le Bas-Rhin.

Actuellement le maillage du réseau cyclable sur le territoire est inégal et discontinu (cf carte en page suivante). Cependant, de nombreux projets d'extension et de développement de pistes cyclables sont en cours ou en réflexion sur l'ensemble du territoire afin d'assurer la continuité et la cohérence de l'ensemble. Ils sont les témoins d'une politique partagée forte.

Le réseau de pistes cyclables sur le territoire de l'Arrondissement de Sarreguemines



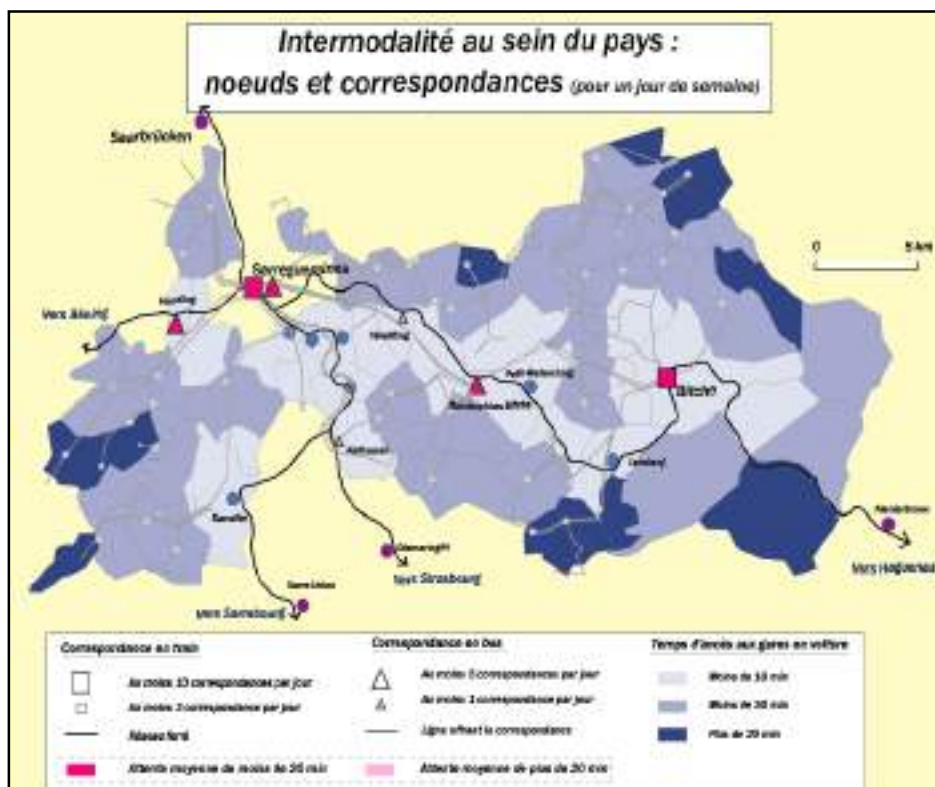
L'intermodalité

Le développement de l'intermodalité sur un territoire est un indicateur de la crédibilité et de l'efficacité des modes de transports alternatifs à l'usage de la voiture individuelle sur un territoire.

Sur le territoire du SCoTAS, c'est le pôle de Sarreguemines qui se positionne en véritable pôle intermodal, le seul du territoire. En effet, le pôle de Sarreguemines, et en particulier sa gare routière, constitue le principal nœud de correspondance du territoire en offrant l'accès à tous les modes de déplacements collectifs ou doux à la fois, qu'il s'agisse des bus de réseau urbain, des cars interurbains ou encore des trains TER.

Les pôles de Bitche et Sarralbe constituent des nœuds de correspondance secondaires de même que, dans une moindre mesure, Rohrbach-lès-Bitche et Hundling.

La dépendance des territoires situés à la marge de ces pôles intermodaux est grande. Ceci est d'autant plus vrai que l'on retrouve le même gradient d'intégration des territoires aux dynamiques de développement que celui mis en évidence à plusieurs reprises précédemment.



Source : Pays de Sarreguemines-Bitche-Sarralbe, 2004

LES AUTRES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION : LES TIC (TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION)

Les infrastructures de l'information et de la communication jouent aujourd'hui un rôle essentiel dans le développement, le dynamisme, l'intégration et l'attractivité d'un territoire. En outre, elles peuvent œuvrer au désenclavement des zones enclavées.

Le haut débit est devenu incontournable dans nos sociétés modernes. Le réseau de haut débit est en train de se constituer depuis les années 2000 sous l'impulsion du Conseil Général de la Moselle. 165 communes du département se sont reliées à l'Artère fédératrice départementale, de façon à ce qu'aucun point ne soit à plus de 15 km de l'artère, les derniers points restant à la charge des intercommunalités ou communes.

Le territoire du SCoTAS bénéficie d'une couverture incomplète et inégale des réseaux de l'information et de la communication.

Seules les communes de l'extrémité Est du territoire du SCoTAS contiennent des points se trouvant potentiellement à plus de 15 km de l'artère.

Le très haut débit (fibre optique)

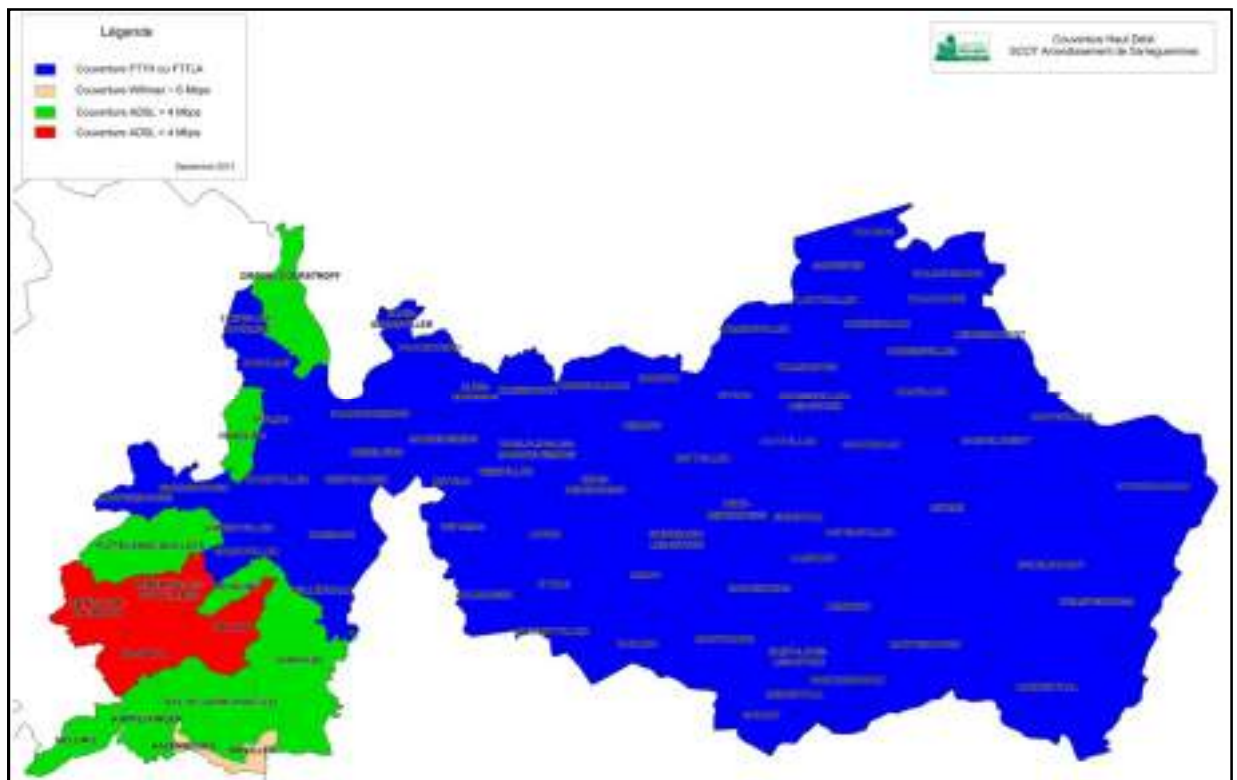
Le très haut débit est présent sur la majorité des communes du territoire, via la fibre optique (cf carte en page suivante).

→ La CASC dispose de son propre réseau de fibre optique. Son exploitation relève de deux DSP (Délégation de Service Public), l'une destinée à la desserte des habitations, l'autre à la desserte des zones d'activités (ces deux DSP sont engagées jusqu'en 2023) :

- DSP auprès de numéricable pour la desserte des particuliers, excepté pour les communes de Ernestviller (jusqu'à la fin 2013), Grosbliedestroff (réseau câblé géré par une association pour la desserte de la télévision) et Hundling (réseau géré par le Syndicat du Grauberg au niveau de la Communauté d'Agglomération de Forbach pour la desserte de la télévision).
- DSP Confluences Fibre pour la desserte de l'ensemble des zones d'activités du territoire de la CASC. Cette desserte est opérée à la parcelle dans les zones d'activités.

→ Les Communauté de communes de Rohrbach-lès-Bitche et du Pays de Bitche disposent également d'une desserte en fibre optique gérée par le réseau TUBEO en régie au niveau du Syndicat Mixte des Communes du Pays de Bitche. Les particuliers et les zones d'activités sont desservis par le réseau fibre optique.

→ Concernant les communes de la Communauté de communes de l'Albe et Lacs, la desserte en très haut débit via la fibre optique n'est à ce jour pas engagée. Seul le réseau DSL (Digital Subscriber Line) est donc opérationnel sur ce territoire.



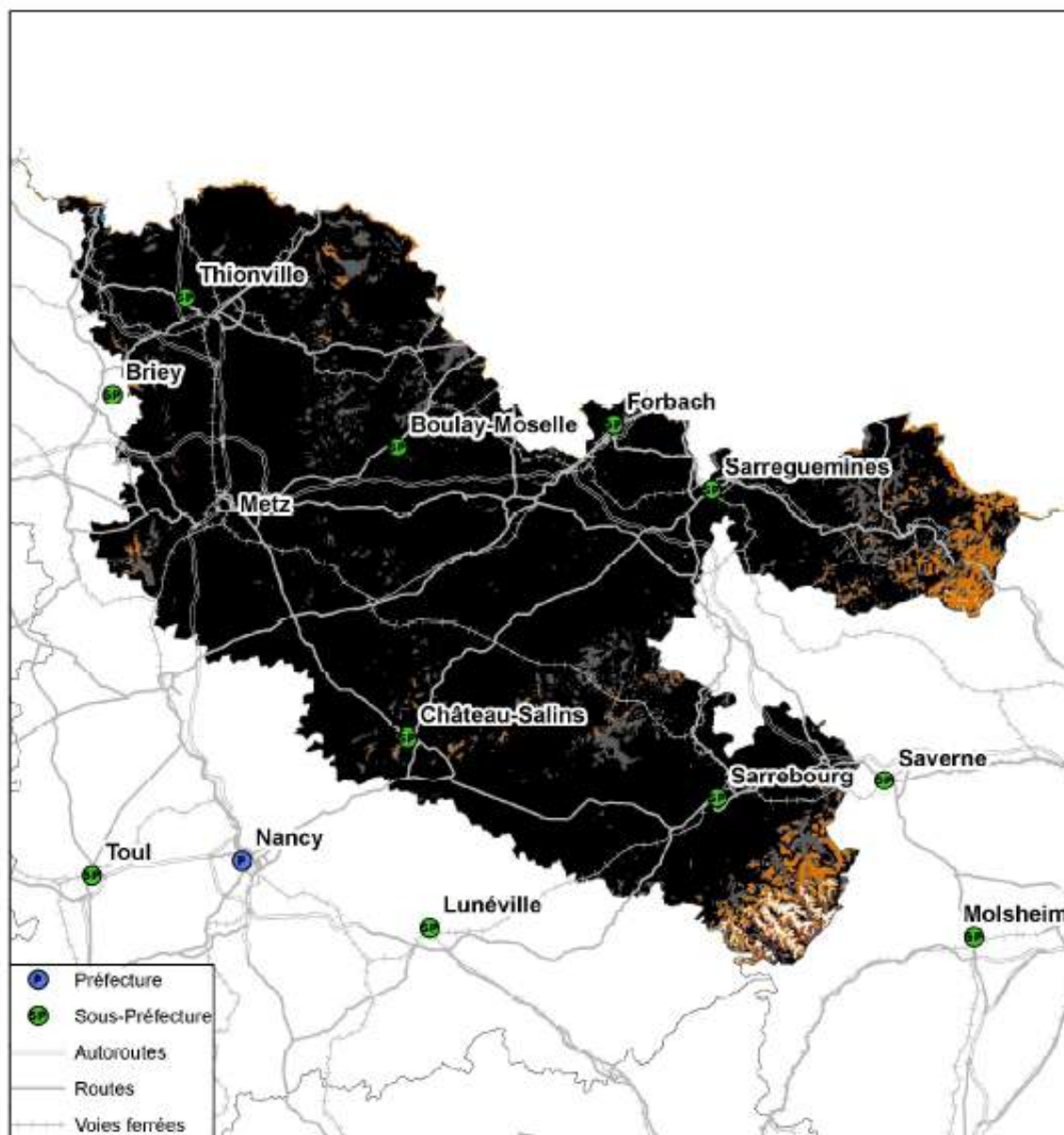
La téléphonie mobile

En ce qui concerne la téléphonie mobile, la couverture dépend de la densité de population, ce qui produit une situation à nouveau inégale entre les parties Est et Ouest du territoire.

Le territoire est couvert dans sa totalité par le réseau 2G, ce qui n'est pas le cas du réseau 3G, pour lequel une partie importante de l'Est du territoire reste à ce jour délaissée (cf cartes ci-après).

Il ressort que tout le territoire de l'ancienne Communauté de Communes de Bitche et environs constitue une marge du réseau de téléphonie mobile.

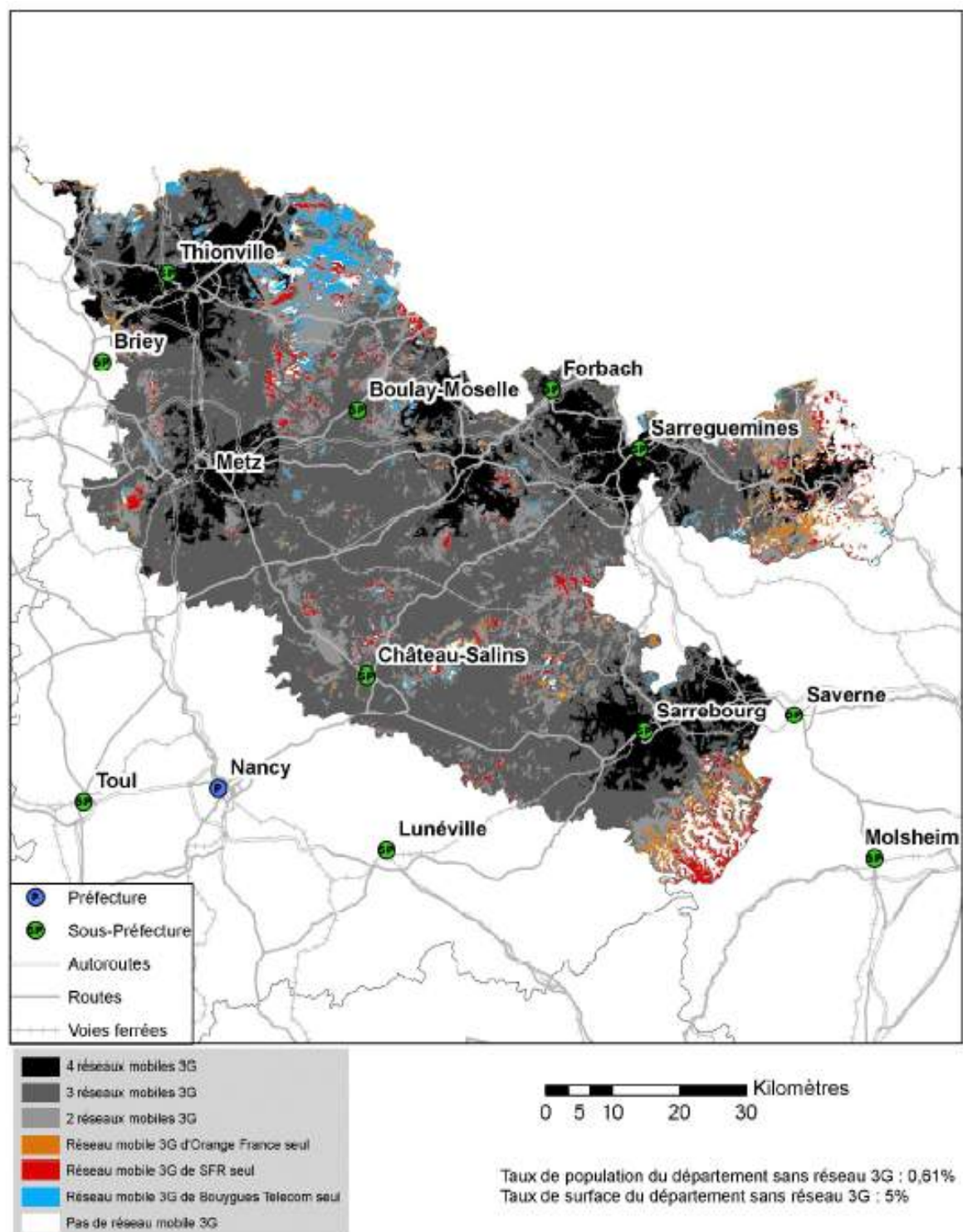
Couverture 2 G du département de la Moselle



© Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

234

Couverture 3 G du département de la Moselle



© Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

235

1.3 – Les enjeux de la maîtrise foncière

Face à la conjugaison de la perte de dynamisme et d'attractivité du territoire, une analyse de l'immobilier et du foncier s'impose, dans la mesure où ils constituent le support de toute politique de développement territorial. L'amélioration de la qualité de vie et le développement harmonieux du territoire nécessitent d'anticiper l'aménagement de l'espace par des actions de maîtrise foncière.

Sur le territoire du SCoT, seule la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines est soumise à l'obligation réglementaire d'établir un Programme Local de l'Habitat (PLH). Ce document a été adopté en 2012.

UN PARC DE LOGEMENTS DYNAMIQUE MAIS PEU DIVERSIFIÉ

La dynamique de construction de logements

Le territoire du SCoT se démarque des situations mosellanes et lorraines par le dynamisme de son parc de logements. Entre 1990 et 1999, cette croissance est de l'ordre de 12 % contre un taux de croissance de 8,4 % pour la Moselle et la Lorraine.

Ce taux de croissance reste à un niveau élevé, de l'ordre de 10 %, entre 1999 et 2009, mais reste inférieur à celui de la Moselle (13,4 %).

Evolution du nombre de logements entre 1999 et 2009

	1999	2009	taux d'évolution %	constructions moyennes annuelles
CA Sarreguemines	22 100	24 291	9,9	219
CC Albe et lacs	6 375	6 987	9,6	61
CC Rohrbach	3 542	4 162	17,5	62
CC Pays de Bitche	11 349	12 261	8,0	91
SCOTAS	43 366	47 701	9,9	433
Moselle	422 029	478 561	13,4	5 653
Part du SCoTAS dans la Moselle	10,3	10,0	/	/

Source : INSEE, recensement de la population 2009

Selon les données du fichier SITADEL (statistiques sur les nouvelles constructions), on constate depuis 2007 une baisse de la construction neuve, qui a atteint un pic de près de 550 logements commencés en 2006. De 2007 à 2010, le nombre de logements commencés marque un net ralentissement. Il convient de repositionner ces chiffres au regard de la situation économique globale très défavorable depuis 2008.

La construction de logements était, jusqu'en 2007, marquée par la construction de logements individuels purs. Depuis, le logement individuel connaît une baisse continue (- 60% depuis 2006). La reprise récente de l'activité de construction (2011/2012) est imputable au logement collectif et au logement individuel groupé dans une moindre mesure.



En ce qui concerne la répartition de cette dynamique des constructions neuves, il ressort qu'elle est essentiellement concentrée sur la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences, qui représente près de 50 % des constructions sur l'ensemble du territoire du SCoTAS.

En termes de volume, le territoire du SCoTAS ne représente que 8,4 % de la construction neuve départementale.

Individuel pur : maison individuelle ne résultant d'une opération de construction ne comportant qu'un seul logement.

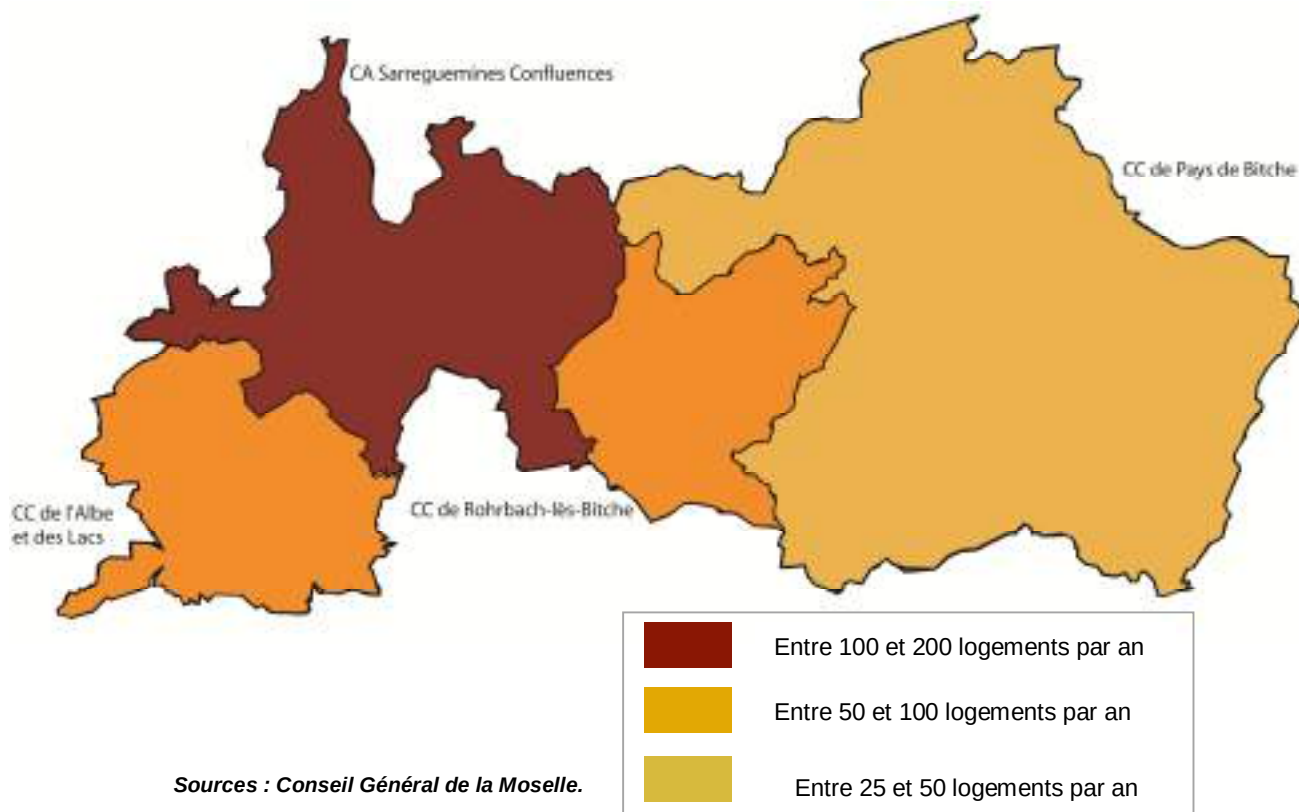
Individuel groupé : maison individuelle résultant d'une opération de construction comportant plusieurs logements individuels ou un logement individuel avec locaux.

Collectif : logements faisant partie d'un bâtiment de deux logements ou plus.

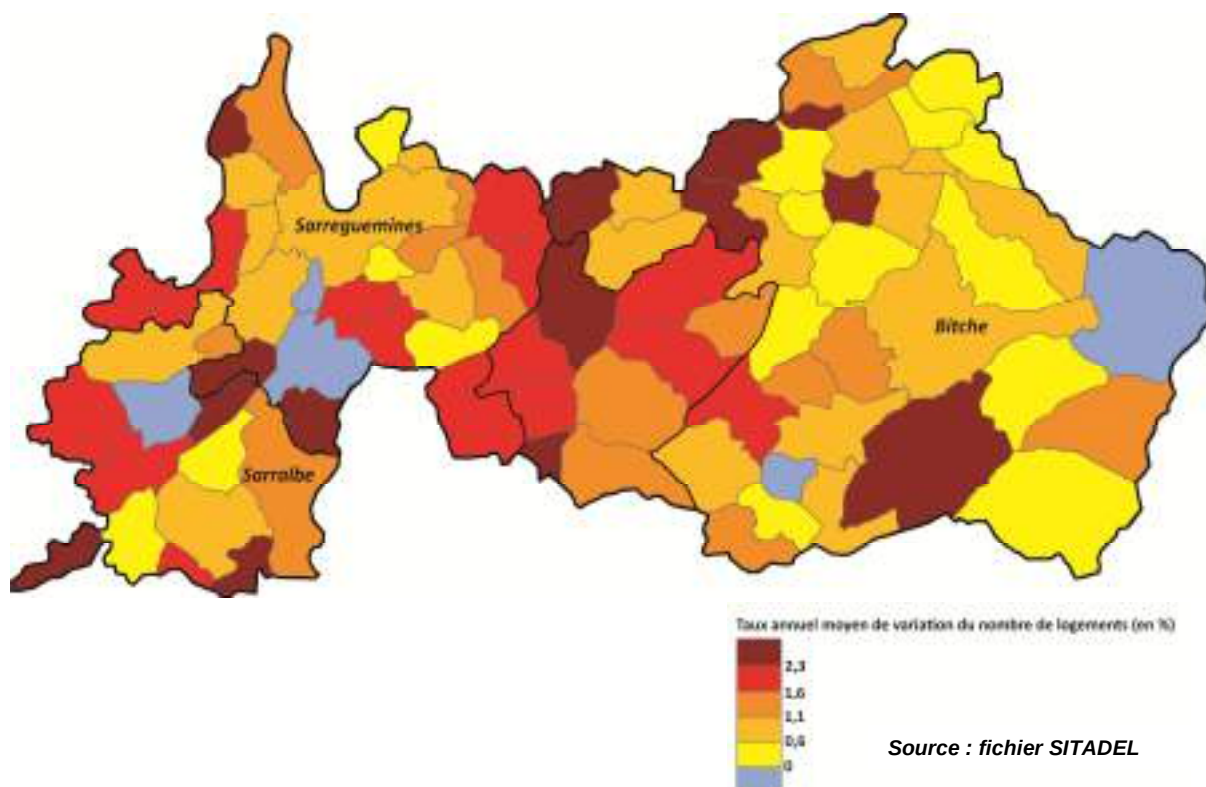
A une échelle communale, les secteurs de construction les plus dynamiques sont les périphéries des pôles urbains et ruraux.

Le phénomène de périurbanisation se développe sur le territoire, essentiellement autour du pôle de Sarreguemines et de sa deuxième couronne.

Nombre de logements par an entre 1999 et 2012



Evolution annuelle de la construction de logements entre 1999 et 2012



Les caractéristiques du parc de logements

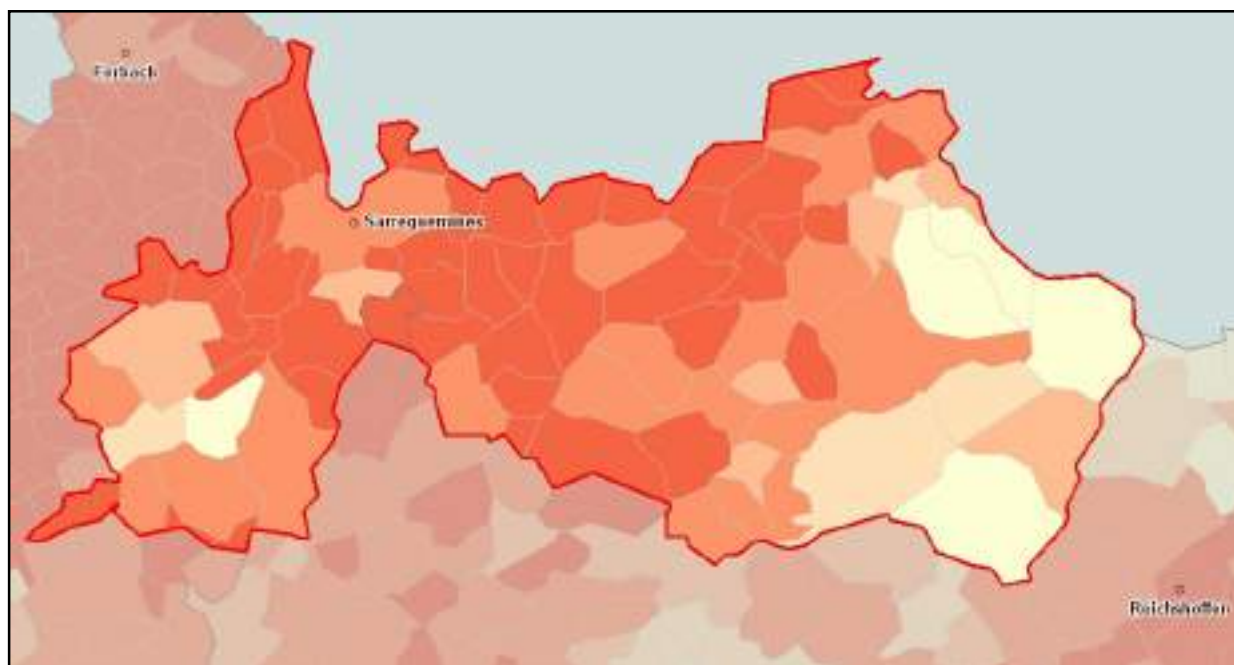
Le parc de logements comprend une grande majorité de résidences principales (88,1 %), ce qui reste inférieur à la moyenne départementale (92 %).

Leur évolution depuis 1999 est sensiblement moins marquée sur le territoire du SCoTAS (+ 11,1 %) qu'en Moselle (+ 11,9 %).

	1999	2009	Variation 1999 / 2009		Part du parc	
			En nombre	en %	en 1999	en 2009
Résidences principales	37840	42047	4207	11,1	87,3	88,1
Résidences secondaires	3 089	2248	-841	-27,2	7,1	4,7
Logements vacants	2 437	3406	969	39,8	5,6	7,1
Total SCoTAS	43366	47701	4335	10,0	100	100

Source : Données RGP, INSEE, 2009

Evolution des résidences principales entre 1999 et 2009



Source : Données RGP, INSEE, 2009 (Traitement Geoclip.fr)

Les résidences secondaires sont moins importantes en 2009 par rapport à 1999 (- 27,1 %). Elles représentent 4,7 % du parc de logements en 2009 (1,9 % à l'échelle de la Moselle).

En revanche, le parc de logements vacants a augmenté de près de 40 % entre 1999 et 2009 (+ 969 logements vacants). Ce parc vacant représente 3 406 logements en 2009. Il est localisé principalement dans Sarreguemines (31 %) et dans les 71 villages du territoire (36,3 %).

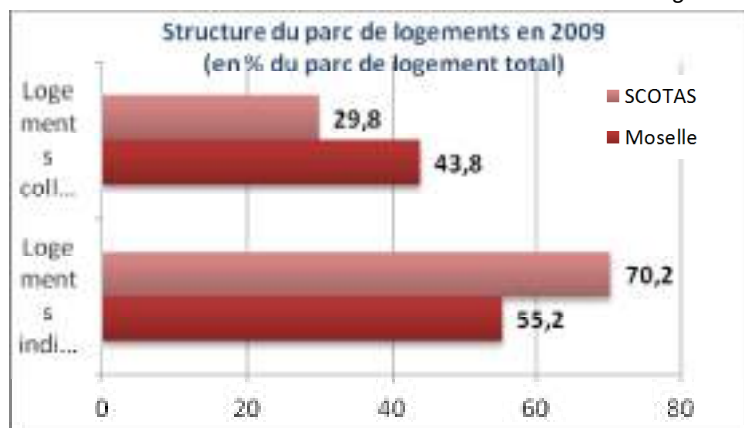
	Nombre de logements vacants en 2009	Taux de vacance en %
Sarreguemines	1057	9,4
Pôles urbains	642	10,5
Pôles secondaires d'équilibre	471	5,7
Villages	1236	5,6
Total SCoTAS	3406	7,1

Source : Données RGP, INSEE, 2009

Le parc des résidences principales est essentiellement constitué par des maisons individuelles (70,2%). Ce taux est largement supérieur à celui de la Moselle (55 %).

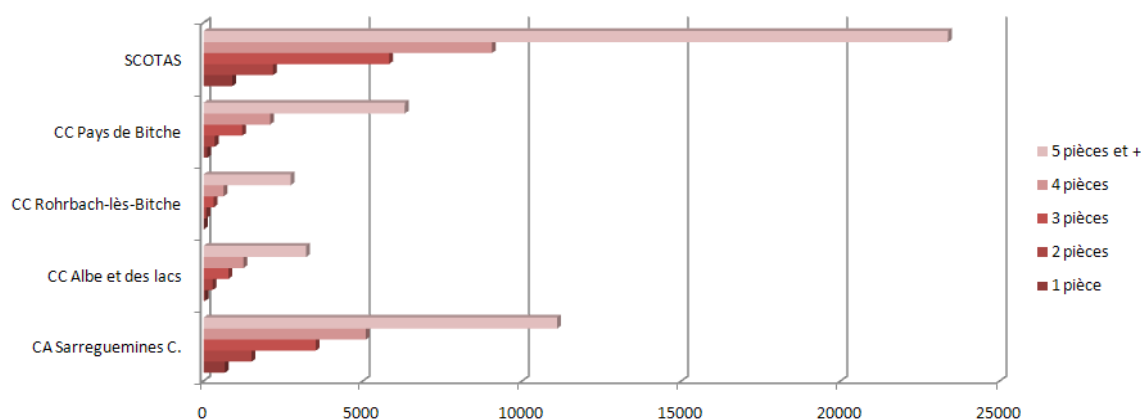
La Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences présente la part la plus importante de logements collectifs (39,3 %, mais part inférieure à la moyenne de la Moselle : 43,8 %).

La Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs enregistre pour sa part la plus forte augmentation du nombre de logements collectifs entre 1999 et 2009, avec + 21,5%.

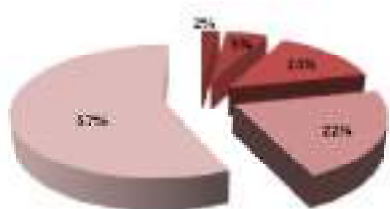


Source : Données RGP, INSEE, 2009

En outre, le parc des résidences principales est constitué dans sa majeure partie par des logements de grande taille et comportant un grand nombre de pièces.



Source : Données RGP, INSEE, 2009



Les propriétaires constituent la grande majorité des occupants du parc de logement (71,6 %). Ce taux est supérieur à la moyenne mosellane (59,2 %).

Ces chiffres concordent avec la structure du parc de logements où les logements individuels, le plus souvent en accession à la propriété, sont les plus nombreux.

A l'échelle infra territoriale, les locataires sont en proportion plus importante (34,4 % proche de la moyenne départementale) dans la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (secteur le plus urbanisé et le plus densément peuplé).

La proportion de locataires est faible en partie Est du territoire du SCoT (moins de 20 %).

Les statuts d'occupation en 2009

	Propriétaires	%	Locataires	%
CA Sarreguemines	13 934	62,3	7 683	34,4
CC Albe et lacs	4 209	74,7	1 250	22,2
CC Rohrbach	3 190	82,5	563	14,6
CC Pays de Bitche	7 804	76,6	2 023	19,8
SCoTAS	29 137	71,6	11 519	28,3
Moselle	258 296	59,2	161 696	37,1

Source : Données RGP, INSEE, 2009

La faiblesse des logements locatifs sociaux

Environ 69 % des ménages mosellans perçoivent un revenu imposable inférieur aux plafonds de ressources fixés pour accéder au logement social. Sur le périmètre du SCoT, la part est quasiment identique (70 % - source FILOCOM- valeur 2007).

Si le marché de l'immobilier est relativement peu tendu, le parc social est largement insuffisant.

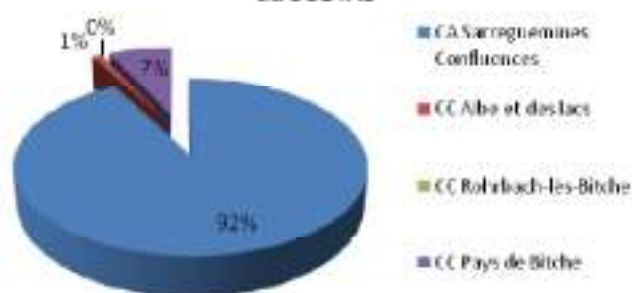
Le territoire du SCoTAS compte 2 300 logements locatifs sociaux, soit seulement 5% de l'ensemble du parc de logement (contre 15 % pour le département).

Les logements sociaux situés sur le territoire du SCoTAS ne représentent que 3,4 % du parc social de la Moselle.

Ces logements sont concentrés à hauteur de 92 % sur la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences. La Communauté de Communes du Pays de Bitche en compte 300, essentiellement concentrés à Bitche.

Les logements locatifs sociaux sont quasi inexistants sur le reste du territoire.

Part des logements sociaux dans le parc de logements du SCoTAS

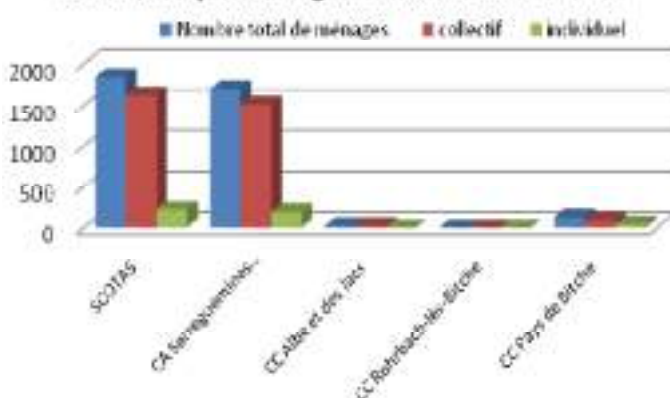


Ce parc locatif social est caractérisé par la large prédominance des logements collectifs sur les logements individuels.

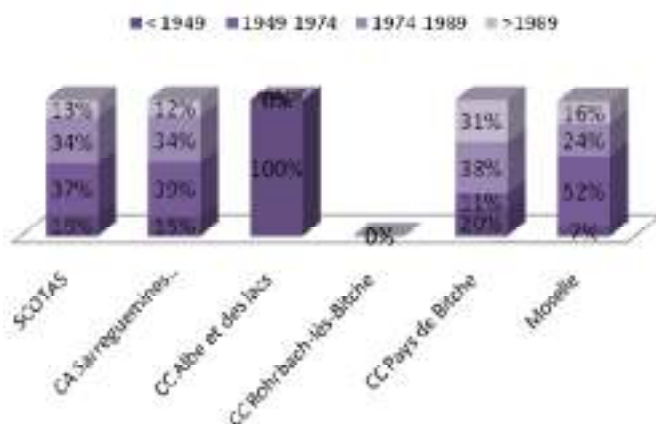
Ces logements sont pour plus de 60 % d'entre eux des T3 et des T4 construits dans les années 1960. Seule la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs a vu la totalité de son parc locatif social construit avant 1949.

Les démolitions réalisées dans ce parc ancien de grands ensembles des années 1950-1960 (dans le cadre de Programmes de Rénovation Urbaine), et la faiblesse de la production nouvelle sur le territoire du SCoTAS font que le parc locatif public ne progresse quasiment plus. Le renouvellement du parc est faible, de l'ordre de 1.3% par an.

Caractéristiques des logements des locataires HLM



Ancienneté du parc locatif social



Une autre caractéristique importante du parc locatif social du territoire du SCoTAS est la part relativement faible des logements en ZUS (Zone Urbaine Sensible) qui s'élève à 20 % (situés exclusivement dans le quartier Beausoleil de Sarreguemines), contre 34 % pour la moyenne mosellane.

Source : Filocom 2007

Actuellement, il n'y a pas de projet de démolition à court ni moyen terme sur des immeubles classés ZUS dans le quartier Beausoleil de Sarreguemines.

Des projets de réhabilitation sont en cours. Ils concernent surtout des projets de réhabilitation thermique, sur des immeubles qui sont très énergivores. A ce jour (avril 2013), 25 % du parc a été traité (environ 100 logements sur 457). Sarreguemines Confluences Habitat souhaite poursuivre ces projets de réhabilitation, avec l'appui de fonds européens (FEDER).

Cet enjeu énergétique est d'autant plus fort que les logements Sarreguemines Confluences Habitat concernent de plus en plus de publics en difficulté (précarité sociale).

Les demandes en logement social diminuent selon les acteurs sociaux intervenant sur le territoire du SCoT. Le fichier de la demande de logements sociaux de Sarreguemines Confluences Habitat recensait 270 demandes actives en 2010 contre 450 en 2004. Parallèlement, on assiste à une paupérisation de la population et des demandeurs (+ de 50 % des demandeurs ont des revenus inférieurs à 60 % des plafonds HLM).

L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), en collaboration avec les services de l'État, développe des actions en vue de réhabiliter le parc privé ancien, tout en l'ouvrant au conventionnement. Entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2009, le nombre de logements subventionnés est le suivant :

Logements subventionnés		Logements indignes		Logement vacants	
Propriétaires occupants	Propriétaires bailleurs	Propriétaires occupants	Propriétaires bailleurs	Propriétaires occupants	Propriétaires bailleurs
702	219	3	37	0	70

Un Programme d'Intérêt Général (PIG) a été mis en œuvre par l'ANAH sur les communes de la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines (programmation triennale 2009-2012 : 160 logements). Il avait pour objectif principal la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, ainsi que le maintien d'un parc de logements privés à vocation sociale. Ce PIG « Habitat dégradé » est renouvelé jusqu'en août 2014.

La prise en compte des logements spécifiques

Il n'y a pas d'étude fine menée à l'échelle de Sarreguemines Confluences Habitat. Cependant, les professionnels en charge de ces questions considèrent en 2013 que le secteur de Sarreguemines n'est pas confronté à des lacunes en la matière car les nouveaux logements et les logements réhabilités doivent être de fait a priori adaptés à tout public.

Toutefois, pour les personnes âgées, 52 logements de type F2, F3 sont en cours d'aménagement dans l'ancien hôpital de Sarreguemines (résidence du parc).

Pour les jeunes, il n'y a pas de problème de logement criant sur le secteur de Sarreguemines car les jeunes qui étudient à Sarreguemines sont en général domiciliés chez leurs parents (pays de Bitche...) et se déplacent en voiture. A noter que les logements CROUS de Sarreguemines ne sont pas systématiquement remplis (une trentaine de chambres).

Au vu des projections démographiques du secteur, on peut s'attendre à plus d'offre en logements que de demande dans les prochaines années.

Toujours d'après les professionnels en charge de ces questions, il est plus approprié de travailler sur les réhabilitations thermiques que sur l'aménagement de logements spécialement adaptés à des publics spécifiques, surtout dans un environnement où les habitants sont attachés à leur propriété individuelle. (ce qui rejoint les questions de réhabilitation du parc vacant, pour lequel le SCOT encourage aussi des opérations de réhabilitation thermique.)

Le **Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées** (PDALPD) a été arrêté le 9 avril 2009 pour une durée de 5 ans (échéance 2014). Les objectifs de ce 6^{ème} PDALPD sont triples :

- Faire du PDALPD un outil dynamique sur les territoires à travers un fonctionnement par fiche action,
- Assurer un parcours résidentiel en renforçant la production de logement très social et adapté à travers un partenariat étroit entre les différents acteurs du logement,
- Renforcer la prévention en matière d'impayés locatifs, d'impayés d'énergie et d'expulsions locatives.

Sur le territoire du SCoT, les accueils d'hébergement et d'insertion sont les suivants :

- Aucun centre d'hébergement d'urgence et d'aide au logement temporaire n'est recensé sur le Bassin de Sarreguemines.
- Un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) à Sarreguemines présente une capacité de 79 places en 2011, réparties ainsi :
 - 24 places d'urgence pour une durée de séjour courte (taux d'occupation de 93 % en 2009, 95% en 2010).
 - 55 places d'insertion pour une durée de séjour de 6 mois renouvelable (taux d'occupation 93 % en 2009, 95 % en 2010).
- Des résidences sociales proposent (places au total en 2011) :
 - 18 places à Sarreguemines,

13 places à Schorbach.

Ces structures accueillent une population éprouvant des difficultés à accéder au logement autonome, sur une période n'excédant pas un an.

- Des maison relais à Sarreguemines proposant en 2011 un total de 12 places. Il s'agit d'une structure gérée par la Communauté d'Emmaüs. Elle accueille essentiellement des hommes isolés fortement désocialisés, sans limite de durée de séjour.

- 120 places en foyer de travailleurs migrants.

Le **Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV)** localise sur le territoire le nombre et les capacités des aires d'accueil à réaliser et détermine les actions à caractère social destinées aux gens du voyage qui fréquentent les aires permanentes d'accueil.

- 27 aires d'accueil destinées aux gens du voyage non sédentaires sont à créer en Moselle. Elles comptent entre 30 et 60 places environ et s'adressent à de petits groupes ou à des individuels.

- 4 aires de grand passage sont prévues, dont deux sur l'agglomération messine (totalisant 200 places), une à Thionville et une à Sarreguemines. Elles sont destinées à des groupes de plus de 80 à 200 caravanes voyageant ensemble.

Les objectifs du PDALPD pour le territoire du SCoTAS sont remplis :

- Une aire d'accueil se situe chemin du Burgerbach à Sarreguemines, à proximité immédiate de la commune de Rémelfing. Elle a été mise en service le 26 septembre 2011. La commune de Bitche a participé à l'investissement et contribue au fonctionnement de 6 des 30 places aménagées.

Aire d'accueil à Sarreguemines (30 places de caravanes)



Aire de grand passage à Sarreguemines (70 places de caravanes)

- Par délibération du 15 décembre 2011, le Conseil communautaire Sarreguemines Confluences a approuvé le projet d'aménagement d'une aire de grand passage sur un terrain situé sur le ban de la commune de Sarreguemines, route d'Ipppling. L'accès se fera par une sortie à créer dans le giratoire de l'échangeur RD 910 / RN 61. L'aire de grand passage est réservée aux groupes de grands voyageurs de 50 à 200 caravanes effectuant des séjours de très courte durée sur la route des grands rassemblements familiaux ou religieux. Elle a été mise en service au printemps 2013.

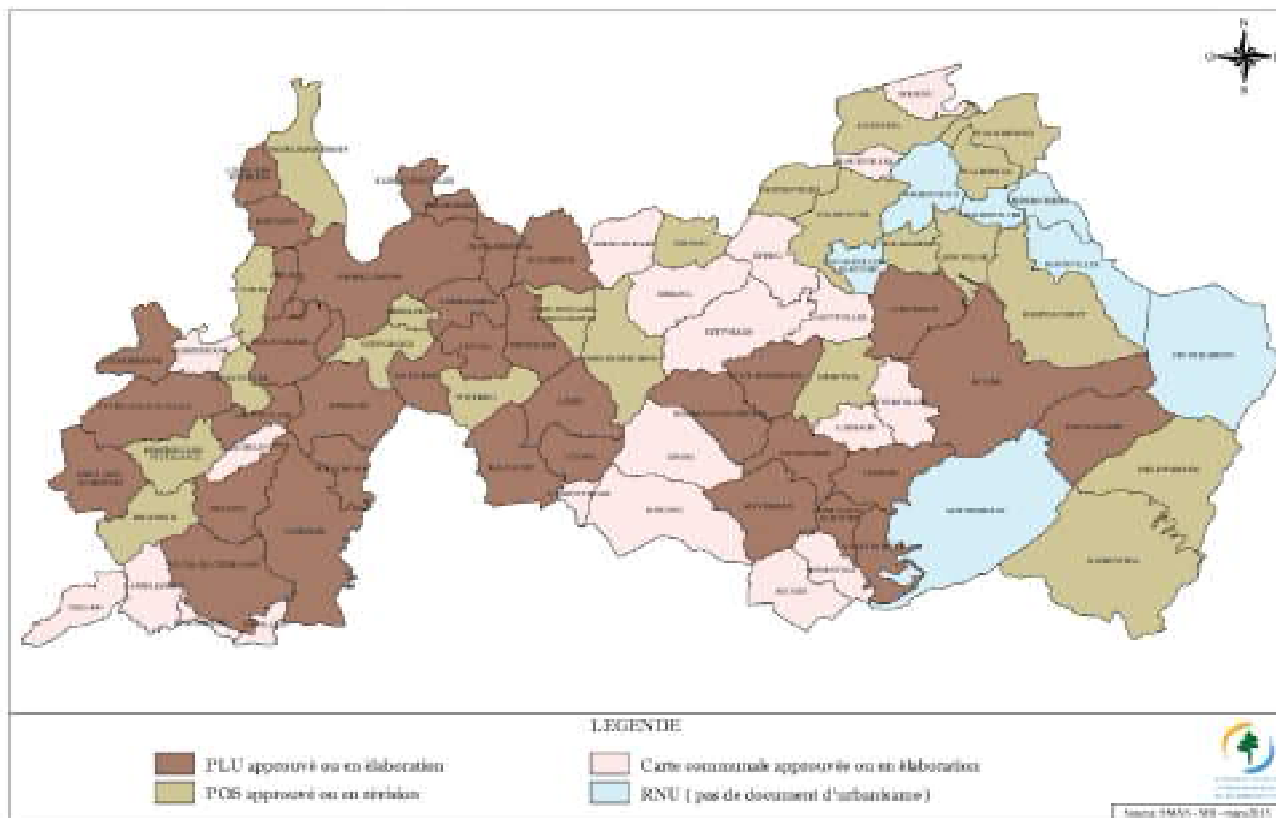


LA DIVERSITE DES POLITIQUES FONCIERES

La planification, un outil de maîtrise foncière

La grande majorité des communes du territoire sont dotées d'un document d'urbanisme. Les neuf communes soumises au Règlement National d'Urbanisme sont essentiellement situées à l'extrémité Est du territoire et par conséquent marginales. La planification est la plus avancée dans la partie Ouest du territoire où les PLU approuvés ou en élaboration sont nombreux. Un nombre important de communes centrales à dominante rurale sont régies par une carte communale.

Etat des lieux de la planification urbaine sur le territoire du SCoTAS au 21 mars 2013



Un territoire inégalement urbanisé

Le tissu urbain du territoire du SCoT est relativement lâche par rapport au reste de la Moselle et à l'Alsace voisine.

De fortes disparités sont notables entre les parties Ouest et Est du territoire, la première affichant une consommation foncière plus importante, en particulier autour du pôle urbain de Sarreguemines.

Le Pays de Bitche, majoritairement rural, comprend un tissu urbain plus lâche dans ses extrémités, plus spécifiquement à l'Est où la consommation foncière est très faible sur de vastes communes forestières (Philippsbourg, Baerenthal, Mouterhouse ou encore Eguelshardt, Haspelschiedt et Roppeviller).

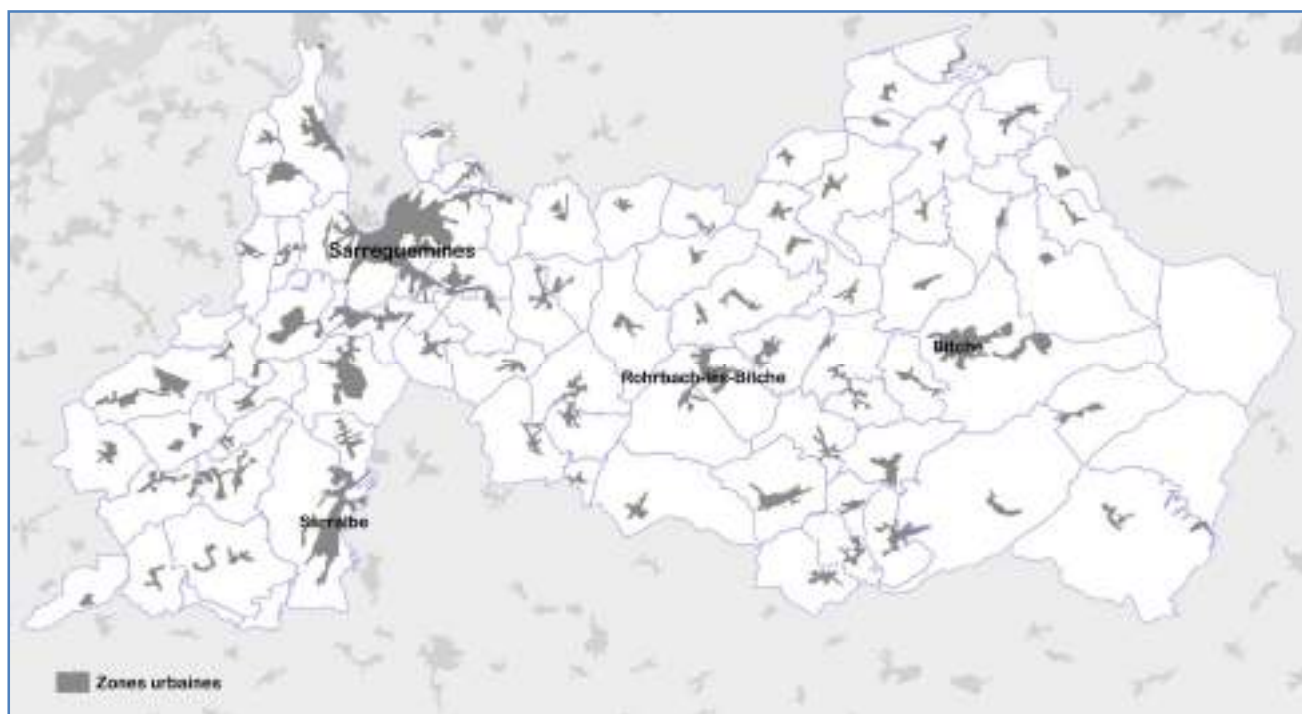
Les communes centrales de la Communauté de Communes de Rohrbach-lès-Bitche jouent le rôle de zone tampon, et sont soumises à une pression urbaine importante du fait de la rareté du foncier urbanisable en partie Est et des niveaux de prix du foncier plus élevés proche de ceux pratiqués dans l'agglomération de Sarreguemines.

Le phénomène de périurbanisation, généralisé dans les années 1980, s'est accentué sous la forme d'un développement résidentiel. Les villages ont accueilli de nouveaux lotissements sans pouvoir toujours répondre aux besoins concomitants en équipements et services aux nouvelles populations.

Le pôle urbain de Sarreguemines connaît une extension importante de sa couronne périurbaine, qui s'étend sur les communes limitrophes de Rimling, Frauenberg, Sarreinsming ou encore Woustviller.

Sur le reste du territoire, c'est essentiellement le long de l'axe structurant de la N62 que cette urbanisation s'est développée, ainsi que le long de la voie ferrée, pour les communes disposant d'une gare ou d'un simple arrêt.

Zones urbanisées sur le territoire du SCoTAS



Source : Corine Land Cover 2006, BDTOP0 2010

Des densités résidentielles peu élevées

Les densités résidentielles moyennes constatées sur le territoire du SCoTAS, dans le cadre de l'activité de construction de logements au cours de la période 2000/2008, sont les suivantes :

Nombre de logements par hectare	Densités moyennes constatées en extension de l'urbanisation (période 2000 à 2008)
Pôle urbain majeur	29
Pôle urbain	18
Pôles secondaires d'équilibre	14
Villages	12
Total SCoT	14
Source : fichier SITADEL2, 2012	

2 – UN CONTEXTE ECONOMIQUE QUI OFFRE DE REELLES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT POUR LE TERRITOIRE

2.1 – Un tissu économique encore fortement industriel qui se diversifie

LES GRANDES CARACTERISTIQUES DU TISSU ECONOMIQUE LOCAL

Une industrie encore présente malgré la prédominance du secteur tertiaire

La Lorraine a été touchée de plein fouet par la crise industrielle à partir des années 1970.

La profonde reconversion engagée depuis cette décennie, tant économique que culturelle, a sonné l'arrêt de nombreuses installations sidérurgiques concomitantes à l'arrêt des activités minières. Elle a ouvert la voie à la diversification et la recomposition du tissu économique et au recentrage de l'appareil productif vers des produits à plus forte valeur ajoutée. Cependant, l'industrie conserve un rôle déterminant dans l'économie lorraine, malgré la montée en puissance des services.

Le territoire du SCoTAS poursuit également sa mutation économique. Même si le secteur tertiaire est prédominant, l'industrie est particulièrement développée avec une forte représentation de l'automobile et des biens intermédiaires (de fabrication du caoutchouc, ou encore de l'optique ou de la transformation des matières plastiques). Le tissu économique du territoire se diversifie et se densifie.

L'industrie automobile joue un rôle privilégié sur le territoire puisque son poids est 3,5 fois plus fort qu'en Moselle et jusqu'à 7 fois plus important qu'en France. Cependant ce secteur est en recul depuis les années 2000.

Répartition des entreprises et établissements sur le territoire

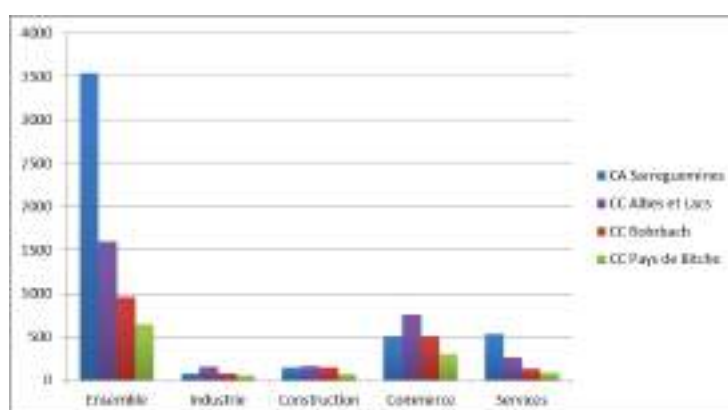
Le territoire du SCoTAS concentre un peu plus de 10 % des établissements de Moselle en 2009, avec 4 722 établissements recensés. Cependant, ces établissements sont inégalement répartis, tant géographiquement que sectoriellement.

Le pôle de Sarreguemines structure le tissu économique du territoire. La Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences concentre en effet plus de la moitié de l'effectif des établissements. Elle regroupe notamment 45,6 % de établissements à vocation industrielle, 45,5 % des établissements de construction, 58,6 % des établissements commerciaux et enfin 57,6 % des établissements de services.

De manière plus générale, 66 % des emplois du territoire au 1^{er} janvier 2010 sont tournés vers la production de services. Et près de 7 % des entreprises relèvent du secteur tertiaire (commerce et services).

Cela témoigne de la profonde reconversion des établissements présents au 1^{er} janvier 2010.

Les établissements par secteur d'activités et par EPCI
au 31 décembre 2010



Source : INSEE, recensement de la population 2009

Cependant, ce taux reste supérieur à la moyenne départementale puisque la Moselle ne compte que 7,6 % de ses entreprises dans le secteur industriel en 2009, alors que ce taux était de près de 30 % en 1990.

En revanche, c'est 63 % de ses établissements qui relèvent du secteur des services, jusqu'à 77 % pour le secteur tertiaire. La reconversion du SCoTAS semble plus avancée que dans le reste de la Moselle.

En Lorraine, c'est 8,8 % des entreprises qui sont tournées vers l'activité industrielle. Les services représentent un peu moins de 60 % des entreprises présentes sur le territoire et le taux monte jusqu'à 76,5 % lorsque l'on considère l'intégralité du secteur tertiaire.

A l'échelle infra territoriale, ce sont les pôles urbains et ruraux qui concentrent le plus grand nombre d'établissements, tous secteurs confondus. Mais c'est le pôle de Sarreguemines qui se distingue véritablement puisque plus de 2 000 établissements actifs y sont implantés en 2009.

Viennent ensuite les communes périurbaines qui concentrent généralement entre 10 et 100 établissements. On les trouve principalement autour de l'agglomération de Sarreguemines : Woustviller, Hambach, Grosbliederstroff, Puttelange-aux-lacs ; ainsi qu'autour de Bitche : Lemberg, Philippsbourg, Baerenthal ou encore Siersthal pour les plus importantes.

Enfin, les communes rurales les plus marginales, en particulier au Nord Est et au Sud Ouest du territoire comportent globalement moins de 10 établissements.



Source : INSEE, recensement de la population

Un dynamisme de création d'entreprises et d'établissements

En ce qui concerne la structure des mouvements d'entreprises par secteur d'activité, il apparaît que c'est le secteur de la construction qui est le plus dynamique avec un taux de création de plus de 15 % en 2011. Viennent ensuite les commerces qui enregistrent un taux de 14,3 % sur la période. L'industrie connaît encore un important taux de création de près de 8,7 %.

De manière générale, l'arrondissement de Sarreguemines est moins dynamique que le reste de la Moselle puisque ses taux de création sectoriels sont inférieurs aux moyennes mosellanes. Cependant, dans le secteur de la construction, le territoire est plus dynamique avec un taux de création de 14,31 % contre 11,6 % pour la Moselle.



Source : INSEE, statistiques locales

La répartition des effectifs salariés

Si la grande majorité des entreprises recensées sur le territoire sont de très petites entreprises de moins de 10 salariés, quelques grosses entreprises sont implantées : 13 d'entre elles comptent plus de 200 salariés et 13 ont entre 100 et 200 salariés.

Ces grosses entreprises sont essentiellement regroupées dans la partie Ouest du territoire, autour du pôle structurant de Sarreguemines. Elles sont plus précisément implantées dans les communes de Hambach pour les gros équipementiers liés à l'industrie automobile telle que l'usine SMART; à Sarralbe avec entre autre l'usine Solvay Polyolefins Europe France spécialisé dans la fabrication de polyéthylène destiné à la fabrication de canalisation; à Sarreguemines, notamment l'industrie des biens intermédiaires et le secteur du caoutchouc et du plastique avec l'usine Continental Pneus.

Par ailleurs, la présence des groupes étrangers est marquée : près de 35 % des salariés du territoire travaillent dans des établissements dépendants d'un groupe étranger, contre seulement 15 % des salariés mosellans et 14% des salariés lorrains. SMART, Siemens, Solvay Polyolefins Europe France ou encore Continental Pneus. Les entreprises allemandes sont particulièrement bien représentées.

Les services, qui concentrent la majorité des établissements du territoire, sont essentiellement constitués d'établissements de moins de 10 salariés, à hauteur de 90 % du total. Il en va de même pour les établissements commerciaux, et dans une moindre mesure, pour les établissements du secteur de la construction.

Ainsi, si l'industrie ne représente que 10 % des établissements du territoire, ce secteur représente 33 % des postes salariés pourvus sur le territoire car il est composé à 63 % d'établissements de plus de 100 salariés.

Le secteur tertiaire, quant à lui, pourvoit 61 % de l'emploi salarial du territoire, et il est composé à près de 60 % de salariés travaillant dans des établissements de moins de 20 salariés.

Si la concentration de l'emploi salarié a diminué avec la reconversion économique des années 1980-1990, il n'en reste pas moins qu'encore 39 % des salariés du territoire travaillent dans un établissement de 100 salariés et plus.

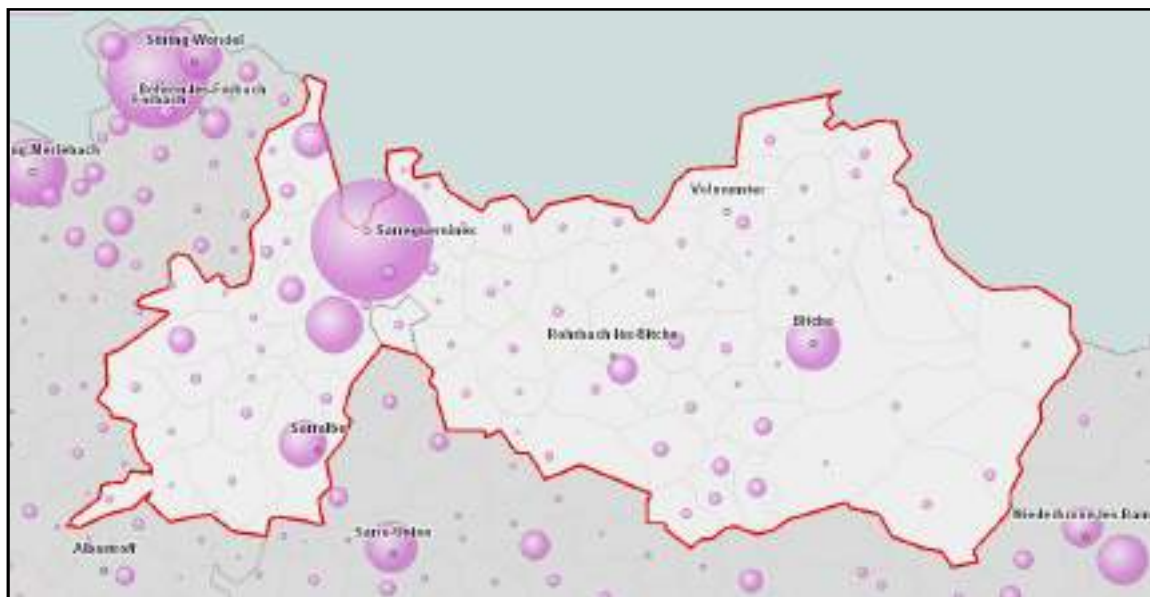
52 % des salariés travaillant dans des établissements de 100 salariés et plus relèvent du secteur industriel. Ce dernier demeure devant les services qui représentent 41 % des salariés des établissements de 100 salariés et plus.

Les 10 plus grands établissements tous secteurs confondus représentent près de 15 % des emplois du territoire. Ce taux est proche de la moyenne lorraine où 14 % des emplois sont localisés dans les 10 plus grands établissements.

Une bonne situation de l'emploi

Le territoire compte 36 743 emplois en 2009, localisés principalement en partie Ouest (66,9 % dans la CASC et 10,7 % dans le secteur de l'Albe et des Lacs).

L'offre en emplois en 2009 dans le Pays et à proximité



Source : INSEE, recensement de la population 2009

Le territoire compte 3 014 emplois supplémentaires en 2009 (soit une moyenne de 301 nouveaux emplois par an depuis 1999). Les quatre EPCI s'inscrivent dans cette dynamique de création d'emplois, selon des intensités similaires (taux de croissance de l'ordre de 7 à 9 % selon les secteurs).

Le taux d'emploi reste élevé en 2009 (0,78). Ce taux est sensiblement supérieur à la moyenne de la Moselle (0,77). Seule la CASC présente un taux d'emploi supérieur à 1 en 2009 (soit un nombre d'emplois supérieur au nombre d'actifs de 15 à 64 ans).

Les taux d'emplois sont faibles en partie Est du territoire (globalement : 0,49) malgré une croissance du nombre d'emplois entre 1999 et 2009.

Le taux d'emploi s'est amélioré entre 1999 et 2009 : passage de 0,75 à 0,78. La tendance est inverse à l'échelle départementale (passage de 0,78 à 0,77).

Emplois et taux d'emploi en 2009 et évolution 1999-2009

	Nombre d'emplois		Variation 1999 à 2009		Taux d'emploi		
	1999	2009	En nombre	En %	1999	2009	Variation
Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluence (CASC)	22498	24598	2100	9,3	0,95	1,02	0,07
Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs	3669	3939	270	7,4	0,64	0,64	0,00
Sous total partie Ouest	26167	28537	2370	9,1	0,89	0,94	0,05
Communauté de Communes de Rohrbach-lès-Bitche	1676	1833	157	9,4	0,40	0,39	0,00
Communauté de Communes du Pays de Bitche	5886	6373	487	8,3	0,52	0,53	0,01
Sous total partie Est	7562	8206	644	8,5	0,49	0,49	0,00
TOTAL SCOTAS	33729	36743	3014	8,9	0,75	0,78	0,03

Source : INSEE, recensement de la population 2009

Les emplois sont principalement tertiaires : 66,4 % (74,2 % en Moselle). Le secteur tertiaire, et en particulier les services, sont en plein essor depuis 1999, avec une augmentation de plus de 19 % observée sur la période. Le secteur tertiaire représente plus de la moitié de l'emploi total.

L'administration et les secteurs de l'éducation et de la santé emploient plus de 11 000 personnes. Le commerce et les services aux entreprises, avec des effectifs respectifs d'environ 13 000 emplois, sont également très bien représentés.

26,4 % des emplois sont recensés dans le secteur de l'industrie, soit une proportion qui demeure largement supérieure à la moyenne départementale (17,5 %). Cette proportion est proche de 30 % en partie Ouest.

Le territoire du SCoTAS reste encore profondément marqué par son passé industriel, même par rapport au reste de la Moselle qui se désindustrialise plus rapidement.

Ce sont l'industrie automobile (27 % des emplois environ) et l'industrie des biens intermédiaires (environ 44 %) qui sont particulièrement représentées sur le territoire.

Plus d'un tiers des emplois sont sous la dépendance de groupes étrangers.

Les secteurs de l'agriculture et de la construction sont en déprise sur le territoire.

Evolution des emplois par secteur d'activité entre 1999 et 2009

En %	SCoTAS	Moselle
Agriculture	-15,7	-14
Industrie	-7,2	-18,5
Construction	23,2	16,8
Tertiaire	15	15,8
dont commerces	11,5	14,7
dont services	19,2	17,2
Total	8,0	7,5

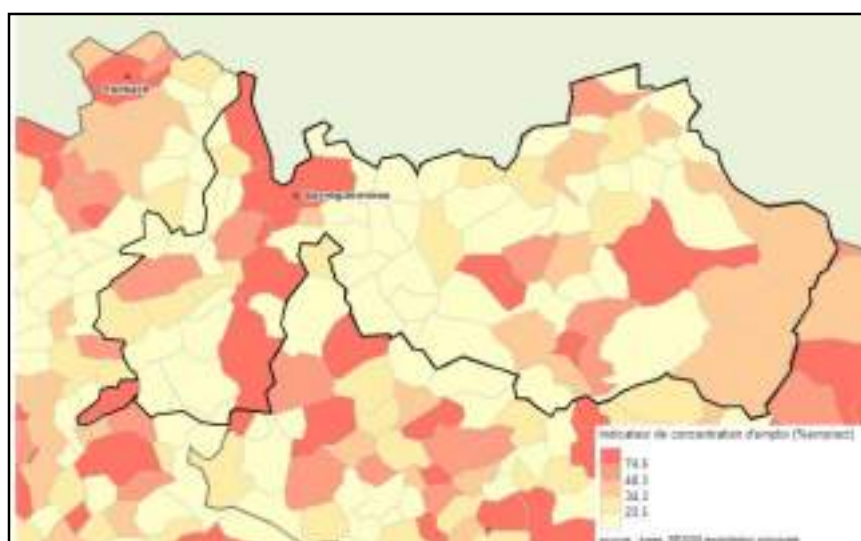
Source : INSEE, recensement de la population 2009

Emplois par secteur d'activité en 2009

En %	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce, transports, services divers	Administration publique, enseignement, santé, action sociale	Total
Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluence (CASC)	0,5	28,8	4,6	35,9	30,1	100,0
Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs	1,7	30,5	8,1	38,2	21,4	100,0
Partie Ouest	0,6	29,1	5,1	36,2	28,9	100,0
Communauté de Communes de Rohrbach-lès-Bitche	3,7	14,1	11,0	41,6	29,7	100,0
Communauté de Communes du Pays de Bitche	3,9	18,1	7,9	27,7	42,4	100,0
Partie Est	3,8	17,2	8,6	30,7	39,7	100,0
Total SCoTAS	1,4	26,4	5,9	35,0	31,4	100,0

Source : INSEE, recensement de la population 2009

Indicateur de concentration d'emplois en 2009



Source : INSEE, recensement de la population 2009

Zones d'activités et services aux entreprises

La situation transfrontalière et la présence d'importants nœuds de communication sur le territoire du SCoTAS ont contribué à la création d'importantes zones d'activités (**une vingtaine de zones d'activités économiques** couvrant 1 045,6 hectares), en particulier dans la partie Ouest : le Parc industriel Sud à Sarreguemines, l'Europôle à Hambach (dont l'Europôle 2 en cours d'aménagement sur 115 hectares).

Ces deux zones d'activités économiques majeures implantées sur la communauté d'agglomération de Sarreguemines sont caractérisées par une forte occupation de l'espace et la présence de nombreux services aux entreprises tels que le conseil financier, la publicité ou encore le nettoyage et la sécurité.

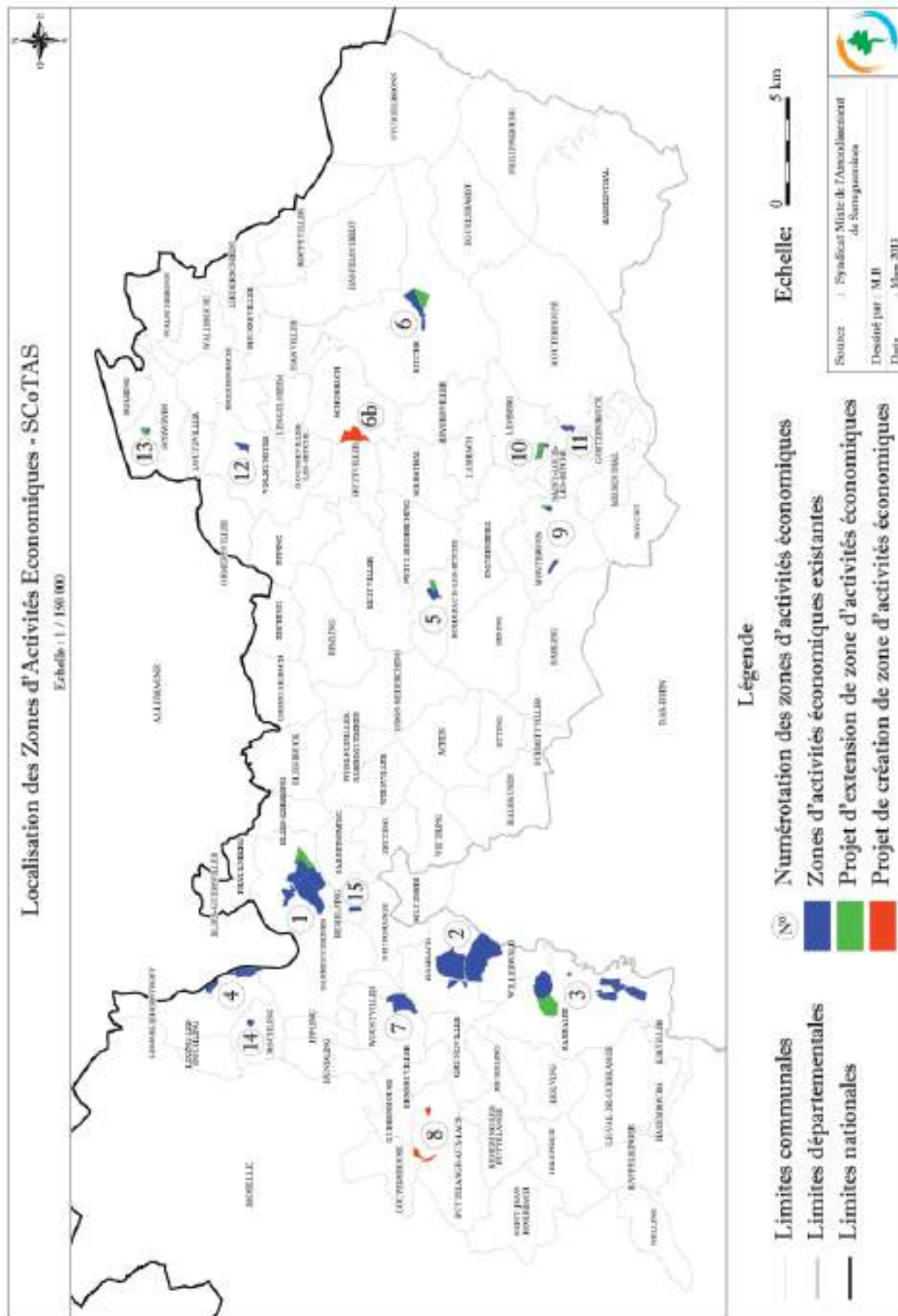
A ces deux grandes zones d'importance et de rayonnement international viennent s'ajouter des zones d'activités d'intérêt régional, telles que celles des secteurs de Sarralbe, Bitché et Woustviller.

L'éloignement des grands axes de communication et nœuds de communication ne favorise pas le développement des zones d'activités à l'Est du territoire dont la zone d'activités la plus importante est l'Actiparc de Bitché.

Enfin d'autres zones d'activités ont une dimension plus locale puisqu'elles sont essentiellement tournées vers l'artisanat et le commerce. On les retrouve notamment dans les zones plus rurales du territoire. Les services aux entreprises y sont très faiblement développés.

En hectares			Les Zones d'Activités Existantes (ZAE)	
			Surface totale	dont disponibles
Pôles majeurs	N° 1	Secteur de Sarreguemines <i>Zone commerciale</i>	26,3	0,0
		<i>Zone Industrielle</i>	214,9	2,8
	N° 2	<i>Zone artisanale</i>	14,8	3,2
		Secteur de Hambach <i>Europole I</i>	139,3	4,9
		<i>Europole II *</i>	214,7	0,0
	N° 3	Secteur de Sarralbe <i>Ineos</i>	79,9	10,0
		<i>Autres Secteurs</i>	98,2	6,5
Pôles secondaires	N° 4	Secteur de Grosbliederstroff	48,3	4,8
	N° 5	Secteur de Rohrbach-lès-Bitché	21,9	8,4
	N° 6+N° 6b	Secteur de Bitché	50,0	10,0
	N° 7	Secteur de Woustviller	73,9	12,1
	N° 8	Secteur de Puttelange-aux-Lacs		
	N° 9	Secteur de Montbronn	14,2	2,7
Autres secteurs	N° 10	Secteur de Lemberg	8,6	1,9
	N° 11	Secteur de Goetzenbruck	9,6	
	N° 12	Secteur de Volmunster	13,8	1,7
	N° 13	Secteur de Schweyen	2,6	
	N° 14	Secteur de Rouhling	5,8	1,1
	N° 15	Secteur de Rémelfing	8,7	
TOTAL SCOTAS			1045,6	70,1
* Zone de l'Europôle II (secteur de Sarralbe) en cours d'aménagement (114,7 hectares)				

Source : SMAS, décembre 2013



2.2 – Un potentiel à mobiliser et renforcer pour faire face à la perte d'attractivité du territoire

UN MARCHÉ DU TRAVAIL QUI SE FRAGILISE

Après une période de forte augmentation de la population active entre 1990 et 1999, le territoire du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines a connu un ralentissement du dynamisme de sa population active. En effet, entre 1999 et 2009, la population active du territoire a augmenté de 6 %, ce qui le situe en-deçà de la moyenne départementale qui est de 7,4 %.

Dans le détail, il s'avère que la reconversion économique du territoire a accéléré la diminution du nombre d'ouvriers qui n'a pas été entièrement compensée par les nouveaux emplois proposés, en particulier d'employés dans les services et le secteur tertiaire de manière générale et les professions intermédiaires. Cependant, les ouvriers restent largement dominants en termes d'effectifs.

Les actifs (occupés ou au chômage) représentent 70 % de la population âgée de 15 à 64 ans. Ce taux est quasi similaire à la moyenne mosellane qui s'élève à 69,8 %.

Le taux de chômage dans le SCoTAS est de l'ordre de 10,5 % en 2009 (taux inférieur au taux moyen départemental).

En revanche, si le taux de chômage mosellan a diminué de près de 3,5 % entre 1999 et 2009 pour atteindre 11,2 % de la population, le taux du SCoTAS a augmenté de 13,6 %.

C'est l'Ouest du territoire qui connaît les taux de chômage les plus élevés, au-delà des 11 % (proches de la moyenne départementale) tandis que les zones rurales ont des taux inférieurs à 10 %.

En termes de valeur, ce sont les pôles urbains et ruraux qui constituent à la fois les plus grands pourvoyeurs d'emplois et les plus importantes concentrations de chômeurs. Le taux d'emploi y est donc inférieur à celui rencontré dans les zones périurbaines et rurales.



Source : INSEE

DES PERSPECTIVES D'EVOLUTION ENCOURAGEANTES

Les déplacements domicile-travail sont de plus en plus nombreux, à la fois avec le reste de la Moselle et l'Alsace limitrophes, mais également avec l'Allemagne et le Luxembourg voisins.

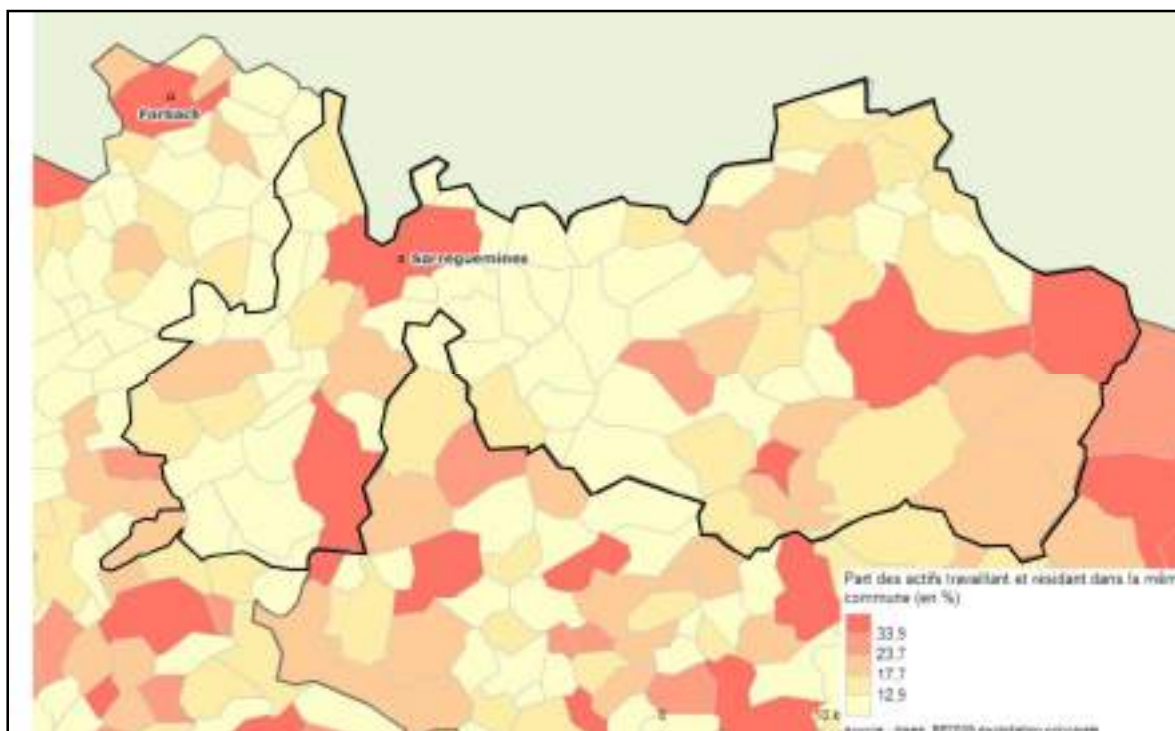
En effet, l'emploi frontalier n'a cessé d'augmenter dans les années 1990 pour atteindre son maximum en 2001 avec près de 7 200 travailleurs frontaliers. Et s'il enregistre une baisse depuis les années 2000, il n'en reste pas moins le deuxième pourvoyeur d'emplois des actifs du SCoTAS après le reste de la Moselle.

Non seulement cette tendance illustre la qualité des infrastructures de communication transfrontalières mais surtout le renforcement de l'attractivité du territoire du SCoTAS qui parvient de mieux en mieux à conserver ses actifs sur son territoire. Cependant, seuls les pôles urbains et en particulier Sarreguemines ont une part des actifs travaillant et résidant dans la même commune supérieure à 35 %. Les communes rurales du Centre et du Nord de l'Arrondissement de Sarreguemines comptent moins de 10 % de leurs actifs travaillant sur leur lieu de résidence.

C'est l'Allemagne, et plus particulièrement le pôle de Sarrebrück, qui constitue le principal pourvoyeur d'emplois à l'extérieur des frontières du SCoTAS.

En outre, si les résidents du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines sont nombreux à partir travailler chaque jour hors du SCoTAS, les travailleurs résidant à l'extérieur du territoire et venant y travailler quotidiennement sont beaucoup moins nombreux. Une grande majorité de ces actifs travaillent dans la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences. Ils sont essentiellement originaires du reste de la Moselle, voire d'Alsace. Les Allemands restent assez peu nombreux à venir travailler du côté français.

Part des actifs travaillant et résidant dans la même commune en 2009



Source : INSEE, recensement de la population 2009



2.3 – Des secteurs d'activités traditionnels à conforter (agriculture, artisanat) et un nouveau secteur à développer (tourisme)

L'AGRICULTURE : ETAT DES LIEUX ET ENJEUX

Préambule

A la demande du Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines, l'**Ecole Nationale Supérieure D'Agronomie et des Industries Alimentaires de Nancy (ENSAIA)**⁵ a réalisé un état des lieux de l'agriculture sur le territoire de l'arrondissement en 2010. Cet état des lieux décrit tout d'abord l'agriculture à partir des données fournies notamment par la Direction Départementale des Territoires de la Moselle (DDT 57). Il s'appuie également sur une enquête effectuée auprès des exploitants agricoles. De nombreuses thématiques sont abordées et ont permis d'amener des éléments de réflexions à la fois dans le cadre du diagnostic du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) mais aussi de l'animation du Pays et du programme LEADER sur le développement des circuits alimentaires de proximité sur le territoire.

Comprenant plus de 400 exploitations (soit près de 15 % des exploitations de Moselle), l'arrondissement de Sarreguemines se caractérise par une surface en herbe (exprimée en pourcentage) très supérieure à celle du département (58 % contre 41 %). Cette surface en herbe est composée quasi exclusivement de prairies permanentes. En parallèle, près de 85 % des exploitations sont tournées vers l'élevage.

La pyramide des âges des chefs d'exploitations est tout aussi déséquilibrée que celle du département avec près de 50 % des exploitants qui ont plus de 50 ans (en considérant l'âge du plus jeune pour les structures sociétaires).

Parmi les éleveurs (qui représentent 650 exploitations) on trouve un peu moins de 30 % de producteurs laitiers (40 % dans le département). Ces producteurs ont des références laitières similaires à celles du département (une moyenne de près de 300 000 litres qui cache une hétérogénéité très forte, avec près d'un tiers des structures produisant moins de 200 000 litres et plus d'un quart à plus de 400 000 litres).

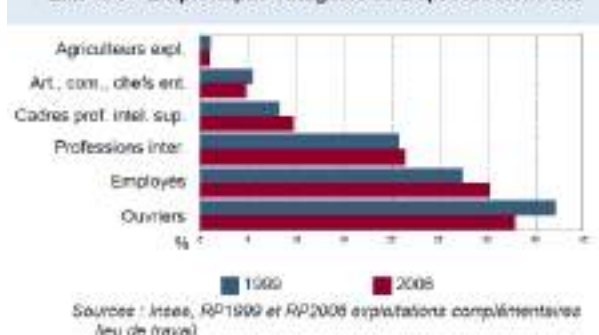
Les titulaires des Primes au Maintien des Troupeaux de Vaches Allaitantes (PMTVA) et engraisseurs représentent près de la moitié des exploitations de la zone. Parmi ceux-ci, près de 50 % ont moins de 20 primes et 10 % plus de 100, sur des exploitations plus petites que celles du département mais avec une part d'herbe plus importante.

Les éleveurs ovins spécialisés comptant, comme en Moselle, pour environ 6 % des éleveurs, les troupeaux apparaissent plus petits, moins d'une dizaine d'exploitants possédant plus de 200 brebis.

La Prime Herbagère Agro-environnementale (PHAE) est très présente sur le territoire et représente plus de 10 % de la Surface Agricole Utile (SAU) soit 3 600 ha et concerne 15 % des exploitations. En plus de la PHAE, environ 50 contrats de Mesures Agro-environnementales Territorialisées (MAET) ont été mis en place dans la zone des Vosges Mosellanes sur environ 1 300 hectares. Ces MAET concernent principalement le maintien de l'herbe dans les fonds de vallée et les pentes. Quelques contrats pour le retour à l'herbe sont observés.

Les agriculteurs exploitants (au sens de l'INSEE) représentent **environ 1 % de la population active** sur le territoire du SCoT, très en-dessous de la moyenne régionale (1,6 %) et nationale (2,2 %). Très peu d'industries agro-alimentaires sont présentes sur le territoire (abattoir de Sarreguemines, moulin de Sarralbe ...).

EMP G3 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle



⁵ Une grande partie des données proviennent de la Direction Départementale des Territoires de la Moselle (DDT 57), ces données prennent en compte les exploitations agricoles ayant reçu des aides européennes au titre du premier ou du deuxième pilier de la PAC en 2009. Il est donc important de souligner que certains types d'exploitations ne bénéficiant pas d'aides ne sont pas pris en compte dans cette étude (les typologies d'exploitations qui ne bénéficient pas d'aides sont cependant très peu présentes sur le territoire). D'autres données proviennent de l'INSEE, très complètes, elles présentent l'inconvénient d'un faible rythme de remise à jour, les données présentées dans cette étude datent de 2006. Enfin, des données ont été fournies par le Conseil Général de la Moselle.

La Surface Agricole Utile (SAU) totale de l'arrondissement (hors Siltzheim) représente **34 475 ha** (source : DDT 57, 2012) **soit près de 36,5 % du territoire** (environ 48 % à l'échelle de la Moselle).

La répartition de la SAU est très hétérogène : elle compose près de 70 % du territoire de la Communauté de Communes de Rohrbach-lès-Bitche, 53 % pour celle de l'Albe et des Lacs, 38 % pour Sarreguemines Confluences (marquée par l'urbanisation) et moins de 23 % pour celle du Pays de Bitche.

Le territoire de Rohrbach-lès-Bitche est celui qui présente le caractère agricole le plus marqué. Cette zone forme une transition entre l'Ouest du territoire, urbanisé et l'Est, pour lequel le paysage forestier domine.

Figure 3 : Répartition de la Surface Agricole Utile par EPCI



Figure 4 : Part de la SAU sur la surface totale, étale par EPCI



490 exploitants gèrent des surfaces sur l'arrondissement et 400 sièges d'exploitants y sont identifiés. Les 98 agriculteurs n'ayant pas leur siège sur le territoire y exploitent toutefois près de 2 436 hectares. Les 400 exploitants qui ont leur siège sur le territoire y exploitent quant à eux 32 040 hectares 1 872 hectares en dehors.

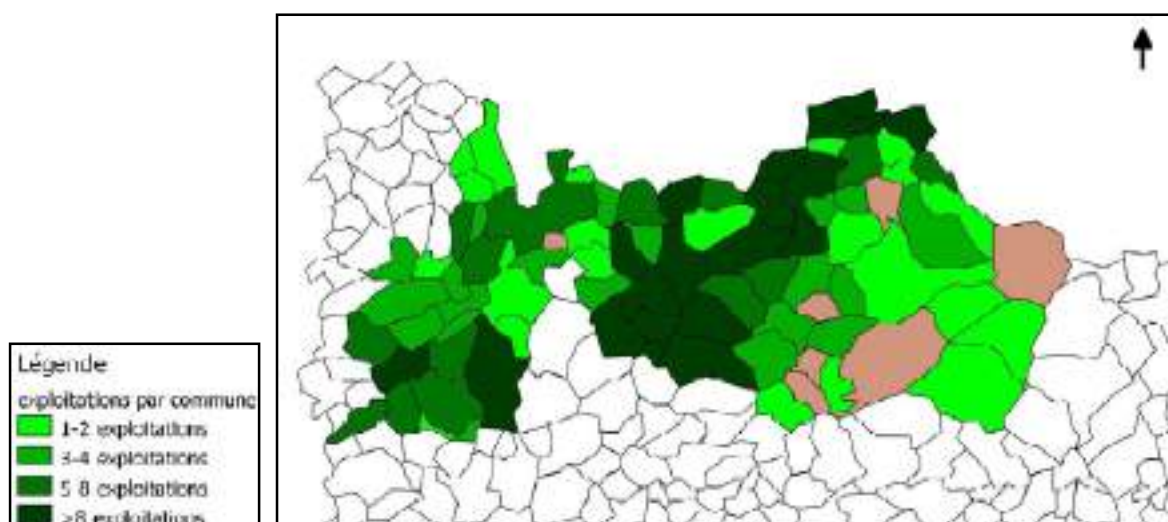
Sur les 400 exploitations ayant leur siège social sur le territoire, la zone de Bitche en concentre près de 40 %. Les zones de Sarreguemines et Rohrbach-lès-Bitche en compte un peu moins de 23 % et celle de l'Albe et des Lacs 15 %.

Figure 5 : Nombre d'exploitations par EPCI



La carte ci-dessous apporte des informations complémentaires. S'il apparaît que le nombre le plus important d'exploitations se trouve sur le territoire de Bitche, cette zone n'est pas homogène. Les exploitations se concentrent en effet dans les communes situées au Nord de ce territoire. Très peu d'exploitations sont recensées à l'Est, secteur principalement occupé par la forêt. Enfin, la zone de Rohrbach-lès-Bitche est très dense en exploitations, celle de l'Albe et des Lacs un peu moins.

Nombre d'exploitations par commune



Source : ENSAIA, 2010

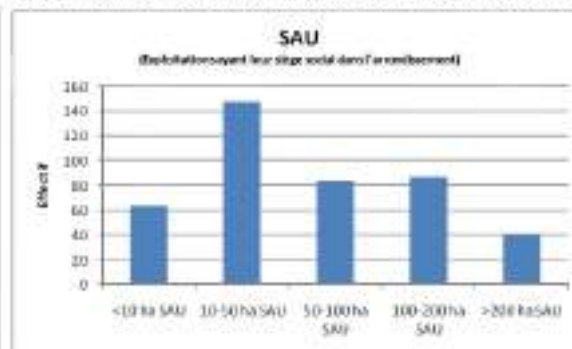
La surface moyenne des exploitations de la zone est d'environ 80 hectares. Avoisinant plus de 95 hectares dans la zone de l'Albe et des Lacs, la surface moyenne dépasse légèrement les 80 hectares pour les zones de Sarreguemines et de Rohrbach-lès-Bitche. Elle est de 70 hectares pour la zone de Bitche.

La notion de taille moyenne est à utiliser avec précaution. En effet, les exploitations du territoire se caractérisent par une très grande hétérogénéité de taille. Près de 50 % des exploitations ont moins de 50 hectares de SAU. Les structures intermédiaires entre 50 et 200 hectares représentent 40 % des exploitations, et les exploitations de plus de 200 hectares moins de 10 %.

Figure 6 : Surface moyenne par exploitations et par EPCI



Figure 7 : Répartition de la Surface Agricole Utile pour les exploitations sur le territoire du SCoT



Le territoire est caractérisé par l'hétérogénéité des tailles d'exploitations : environ 50 % des exploitations ont moins de 50 hectares et moins de 10 % ont plus de 200 hectares.

Bien que la part de l'agriculture soit très différente d'un EPCI à l'autre, les principales productions végétales sont assez similaires sur le territoire.

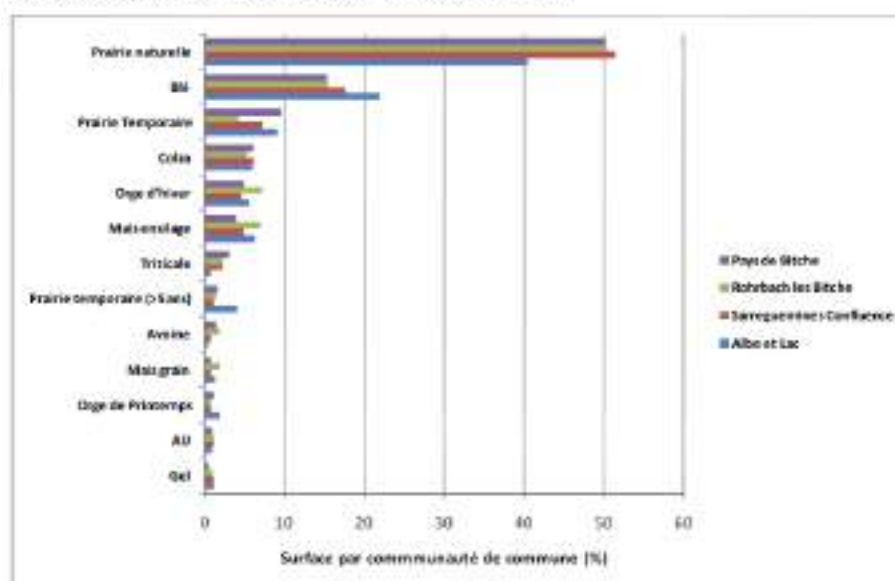
Les prairies naturelles concernent environ 50 % du territoire (seule la zone de l'Albe et des Lacs ne compte que 40 % de sa SAU en prairie naturelle). A ce pourcentage, il peut être ajouté les prairies temporaires (de plus de 5 ans ou non) qui représentent environ 58 % du territoire (occupé par des surfaces dites « en herbe » traduisant ainsi l'importance de l'élevage sur le territoire).

Le reste des productions végétales est assez classique de la Lorraine avec des surfaces en blé, colza, orge, triticale.

La part des prairies (prairie naturelle et prairie temporaire) dans la SAU montre le caractère quasi-exclusivement herbagé des exploitations de l'Est du territoire. Dans le Nord du territoire de Bitche, très dense en exploitations, ce caractère herbagé reste encore très marqué. Il l'est un peu moins dans la zone de l'Albe et des Lacs et autour de Rohrbach-lès-Bitche.

« Les surfaces en herbe sont un marqueur fort de l'agriculture du territoire »

Figure 8 : Grands types de production sur le territoire du SCoT



Près de 80 % des exploitations du territoire sont en structure dite « individuelle » (contre moins de 70 % dans le département).

Les structures sociétaires (GAEC, certaines EARL et SCEA) représentent moins de 20 % des exploitations de la zone. Cette spécificité du territoire est à mettre en relation avec la taille des exploitations. En effet, il existe un lien fort entre taille d'exploitation et nombre d'associés. Ainsi, la quasi-totalité des exploitations de moins de 50 hectares sont en structure « individuelle ».

Figure 9 : Formes juridiques des exploitations sur le SCoT



La structure typologique est basée sur une segmentation « Elevage ». Très majoritaire sur le territoire, il a été choisi de typer les exploitations en fonction de la présence d'animaux dans l'exploitation. Cette typologie utilise le caractère « laitier » d'une exploitation comme premier critère de classification puis le caractère « allaitant ». Le type ovin ne sera retrouvé que lorsqu'il n'y a pas de lait ou de PMTVA sur l'exploitation.

Lorsque ces critères sont utilisés, il en ressort sur le territoire :

- 116 laitiers (dont 12 titulaires de PMTVA et 3 titulaires de primes ovines).
- 147 PMTVA (dont 9 titulaires de la prime ovine), une trentaine d'engraisateurs qui ne possèdent pas de vaches allaitantes.
- 20 titulaires de la prime ovine seule.

Le reste des exploitations sont des structures plus diversifiées : exploitations de producteurs avicoles et porcins de petites tailles, productions plus anecdotiques (bisons, apiculteurs). Très peu d'exploitations uniquement « céréalières » sont recensées sur le territoire.

L'agriculture du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines apparaît cohérente avec les caractéristiques de son territoire : relief plus marqué, environnement boisé et herbagé, l'élevage reste ainsi la marque de ce territoire. De par son environnement, la taille et le type de ses exploitations et leur structure juridique, le territoire de Sarreguemines apparaît comme particulièrement spécifique au regard de l'agriculture mosellane.

L'ARTISANAT : UNE ACTIVITE IDENTITAIRE ET TRADITIONNELLE A SOUTENIR

L'arrondissement de Sarreguemines a une longue tradition artisanale qui contribue à sa grande richesse culturelle et identitaire.

Cet artisanat est important et diversifié. En effet, au 31 décembre 2012, 1 849 entreprises et 219 activités (contre 1 314 et 211 en 2004) sont implantées sur le territoire, réparties en quatre grands domaines d'exercice que sont : la production, les services, le bâtiment et l'alimentation.

A une échelle plus large, le territoire du SCoTAS représente 11 % de l'ensemble des effectifs salariés de l'artisanat départemental avec environ 7 400 salariés. Ces entreprises, dont la nature juridique et le nombre de salariés sont variables, représentent près de 67 % des entreprises du territoire.

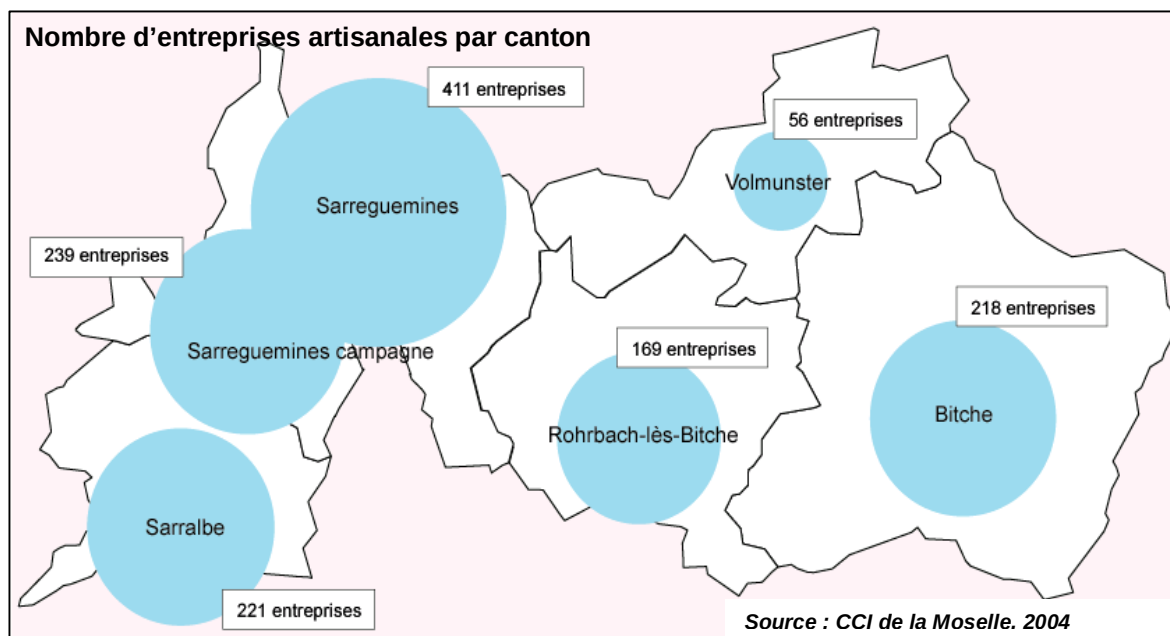
A l'échelle infra territoriale, c'est un emploi sur quatre qui est occupé par l'artisanat. Celui-ci revêt une importance capitale pour le dynamisme économique, culturel et social du territoire. Il est en effet un acteur d'importance par la diversité des métiers qu'il représente.

L'artisanat participe d'abord directement au quotidien de la cité, remplissant une mission d'aménagement du territoire, de développement local, au travers de l'ensemble de ses activités dites de la sphère présenteielle, qui apportent des réponses de proximité et jouent un rôle social de première importance dans l'animation des communes et des quartiers, qu'il s'agisse des services aux particuliers ou de l'alimentaire.

L'artisanat est aussi un bâtisseur en contribuant au renouvellement de la ville et à son embellissement notamment, au travers de l'ensemble de ses représentants du domaine de la construction.

L'artisanat s'inscrit enfin comme un rouage essentiel des filières de production en sa qualité de producteur, producteur industriel et sous-traitant de l'industrie, participant directement ou indirectement aux processus de fabrication.

Les vocations économique (créateur de richesses et d'emplois), sociale (générateur de liens) et environnementale (contribution à la diminution des impacts environnementaux de ses activités et ambassadeur des circuits-courts et des consommations locales) de l'artisanat confortent l'utilité de ses activités pour le territoire.



LE TOURISME : UN FORT POTENTIEL A EXPLOITER**Un patrimoine naturel et culturel riche**

Au total, en Moselle, en 2012, les lieux de visite et activités ont généré plus de 5 millions d'entrées gratuites ou payantes. Parmi le top 25 des sites mosellans, se trouvent la Citadelle de Bitche, l'ouvrage du Simserhof à Siersthal, le Parc archéologique européen de Bliesbruck-Reinheim et le Jardin pour le Paix de Bitche.

La diversité des sites, activités et paysages offerte par le territoire témoigne du potentiel touristique de ce territoire comme l'illustre l'observatoire de Moselle Tourisme.

Site	Lieu	Nombre d'entrées en 2012	Label
Arts du feu (verre, cristal, faïence)			
Musée des techniques faïencières, Moulin de la Blies, Jardin des faïenciers	Sarreguemines	24 692	Grands Sites de Moselle, Jardins sans Limites
Centre International d'Art Verrier et Musée du Verre et du Cristal	Meisenthal	21 017	Grands Sites de Moselle
La Grande place, Musée du Cristal	Saint-Louis-lès-Bitche	17 522	Grands Sites de Moselle
Musée de la faïence, jardin d'hiver	Sarreguemines	10 734	Grands Sites de Moselle
Jardins			
Jardin pour la Paix	Bitche	28 539	Jardins sans Limites
Jardin des faïenciers	Sarreguemines	Voir Musée des techniques faïencières	Jardins sans Limites
Patrimoine militaire			
Citadelle de Bitche	Bitche	63 420	Grands Sites de Moselle
Ouvrage du Simserhof, Ligne Maginot	Siersthal	39 160	Grands Sites de Moselle
Fort Casso, Ligne Maginot	Rohrbach-lès-Bitche	5 315	
Ligne Maginot Aquatique de Rémering-lès-Puttelange	Rémering-lès-Puttelange	176	
Savoir-faire ancestraux			
Moulin d'Eschviller	Volmunster	7 534	Grands Sites de Moselle
Musée du Sabotier	Soucht	4 007	
Sites et musées archéologiques			
Site archéologique européen de Bliesbruck-Reinheim	Bliesbruck-Reinheim	37 012	Grands Sites de Moselle, Moselle Passion
Sites industriels et visites techniques			
Smart automobile	Hambach	3 841	
Golfs			
Golf de Bitche		15 130 greenfees	
Parcours acrobatiques			
Tepacap	Bitche	16 447	Moselle Pleine Nature

Source : Moselle Tourisme, enquête annuelle de fréquentation des sites. Partenariat Observatoire Lorrain du Tourisme. CDT55 – ADT54 – ADT57 – Vosges Développement – OT du Pays de Bitche

Bitche et Sarreguemines comptent parmi les 5 communes mosellanes labellisées 4 fleurs.

L'organisation récente des Offices de tourisme communautaires du Pays de Bitche et de l'Agglomération de Sarreguemines présage d'un encouragement à la qualification des acteurs touristiques et à la production de produits touristiques attractifs. »

Le développement du tourisme sur le territoire représente une opportunité de développement et de mise en valeur importante, notamment pour les zones rurales, et celles du Pays de Bitche en particulier dont les patrimoines naturels et culturels sont bien préservés.

Le tissu du patrimoine culturel du territoire est marqué par la forte représentation des activités artisanales telle que la faïencerie ou encore le verre et le cristal, mais également de nombreux châteaux et autres sites archéologiques.

La citadelle de Bitche, des traces de la ligne Maginot ou encore le Moulin de La citadelle de Bitche, des vestiges de la ligne Maginot (terrestre et aquatique) ou encore le Moulin de la Blies et les bords de Sarre et Blies constituent des exemples de ce patrimoine remarquable.



Citadelle de Bitche



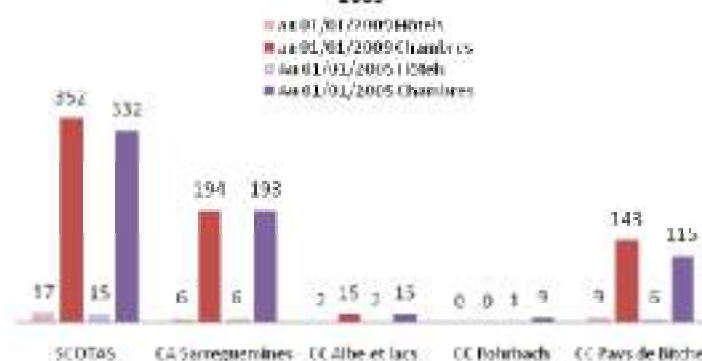
Moulin de la Blies

Une capacité d'accueil importante mais peu diversifiée

En termes de capacité d'accueil hôtelier des touristes, le territoire du SCoTAS apparaît sous équipé par rapport au reste de la Moselle (il ne concentre que 13 % du potentiel départemental en 2009).

Par ailleurs, l'évolution récente du nombre d'hôtels et de chambres à disposition des touristes montre que si leur nombre augmente en Moselle, il diminue dans l'arrondissement de Sarreguemines.

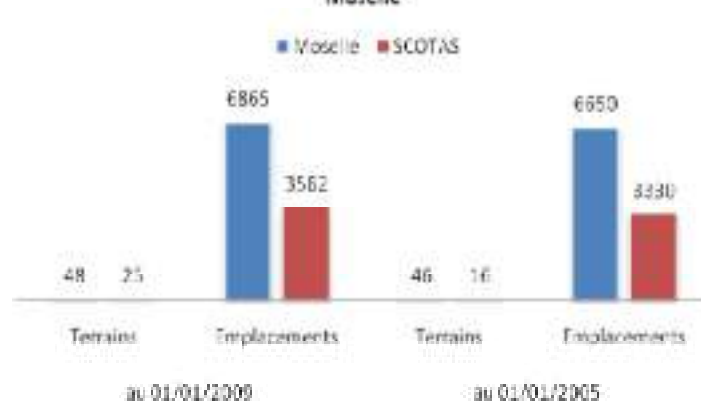
Evolution du nombre d'hôtels et de chambres entre 2005 et 2009



En revanche, c'est le contraire en ce qui concerne l'hébergement de plein air puisque le SCoTAS rassemble 52 % des campings de Moselle, tant au niveau des terrains que des emplacements. Et leur nombre croît entre 2005 et 2009. Ce type d'hébergement concorde plutôt avec un tourisme de nature pour classes moyennes.

A l'échelle infra territoriale, il ressort que l'hébergement touristique est concentré dans les extrémités Est et Ouest du territoire avec une « diagonale du vide » comprenant la Communauté de Communes de Rohrbach-lès-Bitche et le Nord-Est du Pays de Bitche.

Nombre et capacité des campings du SCoTAS par rapport à la Moselle



3. L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

 **Les éléments structurants du territoire**

 **La gestion des ressources naturelles**

 **Les contraintes liées aux milieux naturels et les pressions sur l'environnement**

1 – LES ELEMENTS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE

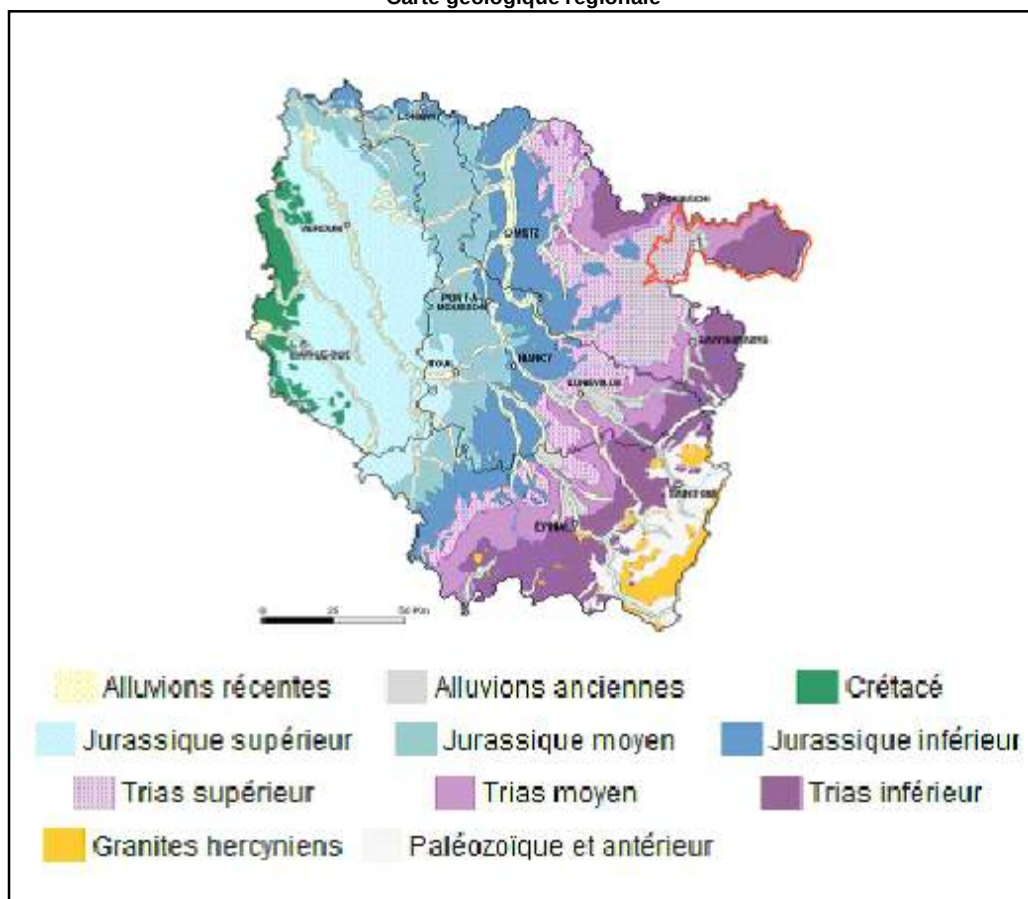
1.1 - Le contexte physique

LA GEOLOGIE

La Moselle est située à la toute extrémité Est du Bassin parisien sédimentaire, sur les premières strates du Trias. Elle est marquée par une succession de cuestas, plateaux aux sols filtrants, plaines argileuses et humides. Ces reliefs s'appuient à l'Est sur les entablements gréseux des Basses Vosges. Situé à cette interface, le territoire du SCoTAS est marqué par 3 grands types de substrats, d'Ouest en Est :

- Les marnes à gypses du Trias supérieur recouvertes de limons argileux à l'Ouest,
- Les plateaux marno-calcaires du Trias moyen recouverts de limons au Centre,
- Les formations de grès des Vosges du Nord à l'Est.

Carte géologique régionale



Crédits copyrights : Massenet J-Y 2009

L' « AUREOLE DU KEUPER » (TRIAS SUPERIEUR)

A l'extrême Ouest du territoire, une zone d'affaissement est composée principalement de marnes irisées gypsifères. Les terrains datent du Trias supérieur (Keuper) formant une plaine marneuse légèrement ondulée et riche en étangs. Cette formation est composée principalement de marnes et d'argiles.

L' « AUREOLE DE MUSCHELKALK » (TRIAS MOYEN)

Les caractéristiques géologiques montrent la présence de roches calcaires parfois dolomitiques intercalées de marnes, d'argiles et de grès. Cette région se distingue de celle du plateau lorrain de par la présence de sols calcaires et carbonatés et de roches gréseuses et d'origine calcaire.

Le Muschelkalk vosgien est un calcaire compact souvent d'origine marneuse ou dolomitique.

LE TRIAS INFÉRIEUR

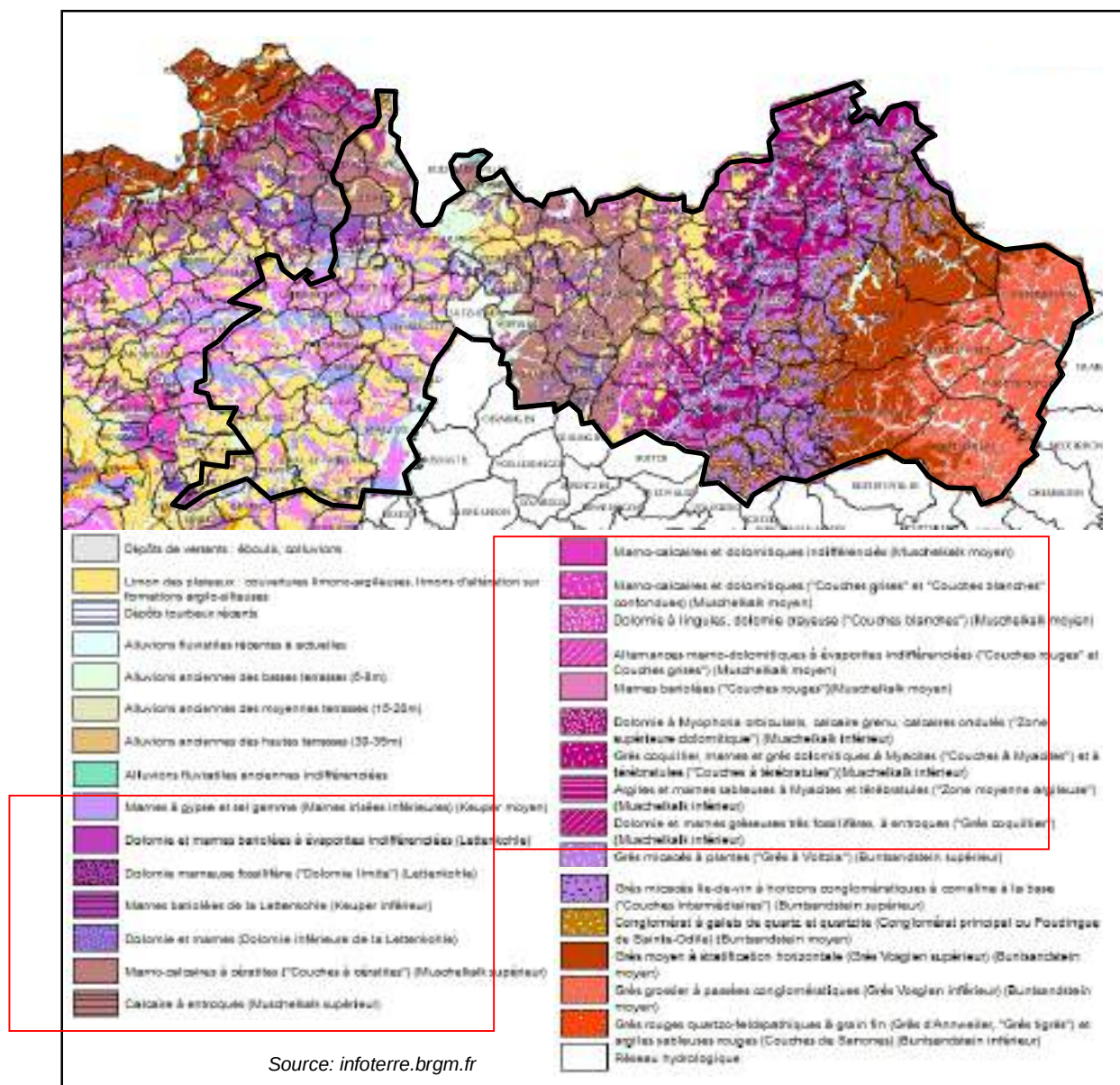
Le massif des Vosges du Nord présente une couverture géologique essentiellement gréseuse. Le grès rose forme le substratum de la partie septentrionale du massif vosgien.

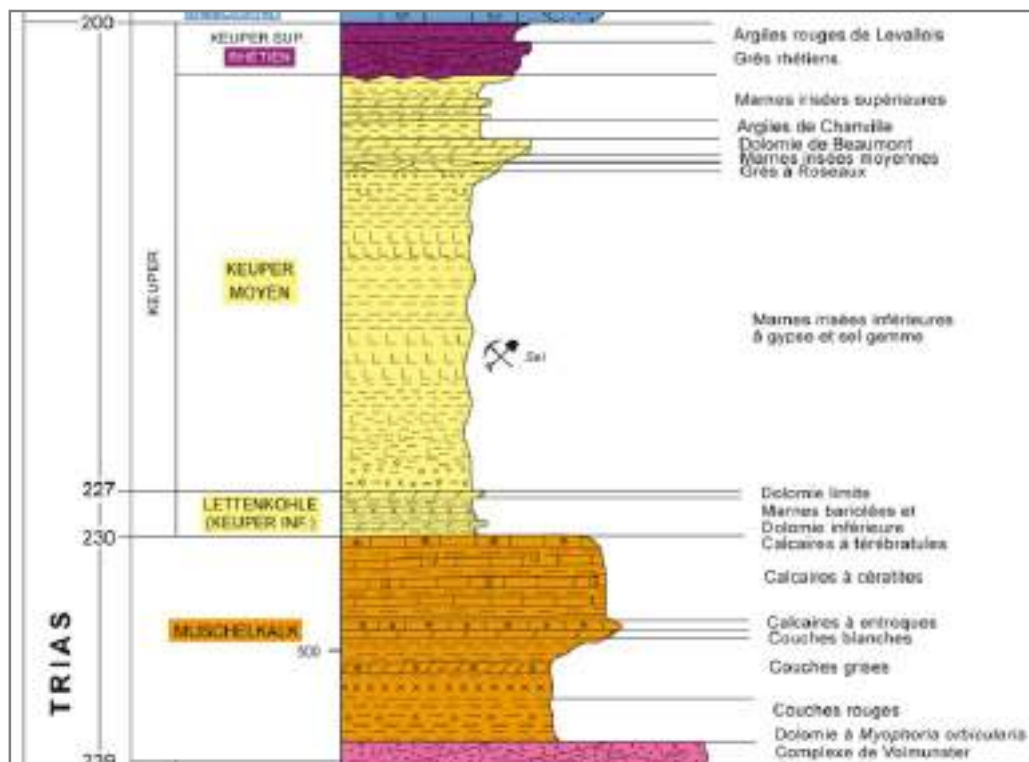
Ces formations gréseuses sont exploitées depuis des millénaires pour la construction de châteaux, d'églises et de monuments historiques, se représentant ainsi comme une pierre emblématique de la région.

Le grès des Vosges est un grès constitué de grains de quartz, liés par du protoxyde de fer, et les poudingues abondent sous des couches d'environ 400 mètres.

LES FORMATIONS SUPERFICIELLES D'ÂGE QUATÉNAIRE

La vallée de la Sarre du sud située au nord-est du territoire est marquée par des terrains d'origine argilo-marneuse datant du Keuper. Des formations superficielles d'âge quaternaire recouvrent ces terrains, elles sont d'origine alluvionnaire ou limoneuse.





Source : BRGM - <http://www4.ac-nancy-metz.fr/base-geol/log.php>

Les secteurs Centre et Ouest du territoire sont concernés par des formations du Keuper et du Muschelkalk constituées essentiellement d'évaporites, ensemble de roches sédimentaires formées en contexte d'évaporation de milieux marins fermés, et très sensibles à la dissolution : gypse, sel gemme, anhydrite, dolomie,... Leur présence rend le sous-sol très vulnérable à l'érosion par dissolution. La géologie du secteur doit ainsi faire l'objet d'une attention forte, en particulier au regard des risques (effondrements constatés à Hilsprich). Ce point est précisé au chapitre risques.

UNE TOPOGRAPHIE CONTRASTEÉE

S'échelonnant globalement entre 200 et 500 mètres d'altitude, le relief permet de distinguer trois entités cohérentes, d'Ouest en Est :

- le **pays des Lacs et des Etangs** qui offre un paysage de vallons et de crêtes aux pentes douces, la découverte de cette partie du territoire laisse apparaître de vastes points de vue d'où l'observation est heurtée par les espaces bâtis et les massifs boisés implantés sur les hauteurs (crêtes),
- le **plateau Lorrain**, pénéplaine cultivée qui laisse apparaître des paysages ouverts et vastes,
- le **massif des collines vosgiennes** qui offre les variations altimétriques les plus importantes du territoire et cloisonnent les perceptions visuelles.



Paysage collinéen du Pays des Lacs



Les vastes étendues agricoles du plateau Lorrain



La ligne bleue du massif vosgien

➤ Réseau hydrographique et bassins versants

Le réseau hydrographique du territoire est articulé autour des 3 bassins versants de la Sarre, du Pays de Bitche et de la Moder. Il est également marqué par un ensemble d'étangs dans le secteur d'Albe et lacs.

■ Le bassin versant de la Sarre

Le bassin versant de la Sarre représente 3 800 km² en territoire français. Les cours d'eau principaux du bassin sur le territoire du SCoT sont la Sarre, l'Albe, la Blies et l'Isch. La Sarre est le seul cours d'eau principal qui chevauche les limites du département de la Moselle et du Bas-Rhin.

La Sarre est un des deux affluents principaux de la Moselle. Elle se fraye un passage au cœur du relief. Cette rivière franco-allemande prend sa source au cœur du massif vosgien au pied du Donon. Elle quitte le territoire français près de Sarreguemines.

L'Albe est un affluent de la Sarre. Elle conflue avec celle-ci au niveau du Sarralbe. Elle s'oriente vers le Nord Est et traverse ainsi 13 villes dont les communes de Nelling, Kappelkingen, Val de Guéblange et Sarralbe situées sur le territoire du SCoT.

La Blies est une rivière franco-allemande qui rejoint la Sarre à Sarreguemines. Elle prend sa source en Allemagne au sein du massif schisteux rhénan.

■ Le bassin versant du Pays de Bitche

Les cours d'eau principaux sont la Horn et la Schwalb. Le bassin s'étend sur une superficie d'environ 300 km². Ces deux rivières naissent dans la forêt du massif gréseux des Vosges du Nord. A l'aval, elles s'écoulent sur des marnes et des calcaires du Plateau Lorrain.

La Horn, rivière franco-allemande qui prend sa source sur le terrain militaire de Bitche, se fraye un chemin au cœur des marécages pour arriver à l'étang de Hasselfurth. Elle va alors en direction du Nord où elle rejoint le territoire allemand. Elle se rejette alors dans le Schwarzbach à Zweibrücken qui est un affluent de la Blies. Les communes traversées sont Bitche, Bousseviller, Hanviller et Schweyen.

La Schwalb prend sa source au sein de la commune de Lemberg et traverse les communes de Volmunster et de Siersthal. Ce cours d'eau alimentait autrefois de nombreux moulins. Actuellement, il n'en reste plus qu'un, le moulin d'Eschviller. La Horn et la Schwalb sont 2 rivières nées dans la forêt du massif gréseux. Les rivières sont relativement larges et elles circulent dans un environnement où l'homme et l'agriculture occupent une place importante. La Schwalb subit une pollution agricole plus importante que la Horn. Ces cours d'eau s'écoulent vers la Sarre qu'elles rejoignent en dehors du territoire du SCoT, en Allemagne.

■ Le bassin versant de la Moder

Un réseau important de petits cours d'eau appartenant au bassin versant de la Moder est présent au niveau de la partie orientale du territoire. Les cours d'eau principaux sont le Schwarzbach, le Falkensteinerbach, et la Zinsel du Nord qui vont en direction de la plaine d'Alsace pour se rejeter dans la Moder.

Le Falkensteinerbach est une rivière qui prend sa source dans les hauteurs près d'Eguelshardt et rejoint ensuite la partie alsacienne en traversant la commune de Niederbronn-les-Bains. Il s'agit d'un sous affluent du Rhin.

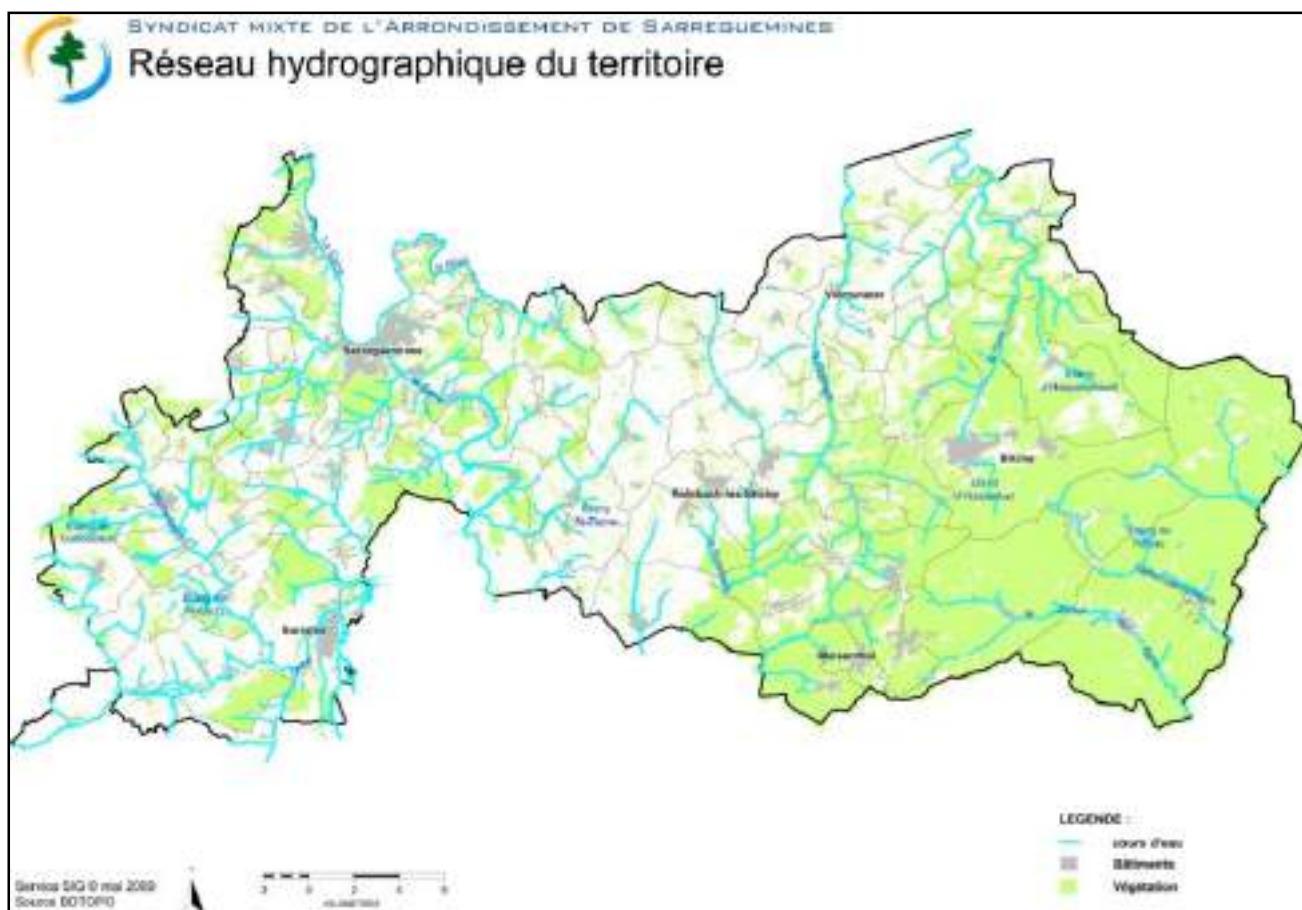
Le Schwarzbach est également un sous affluent du Rhin, qui prend sa source près de Sturzelbronn. Le nom du ruisseau signifie ruisseau noir, il est sûrement dû à son passage à travers des forêts sombres des Vosges du Nord.

La Zinsel du Nord prend sa source dans les couches supérieures du grès vosgien et est plus minéralisée que les autres cours d'eau qui prennent leur source dans les couches moyennes et inférieures. La Zinsel prend naissance au sein du Pays de Bitche à une hauteur d'environ 400 m. Ce cours d'eau se dirige vers l'Alsace du Nord.

➤ Les étangs

Le territoire présente également la particularité de présenter plusieurs étangs de grande superficie, essentiellement situés dans sa partie Ouest. Ces étangs sont :

- L'étang du Ramstein
- L'étang du Tabac
- L'étang de Diefenbach
- L'étang du Welschhof
- L'étang de Waldeck
- L'étang des Marais
- L'étang de Hirbach



1.2 - Les grands ensembles paysagers

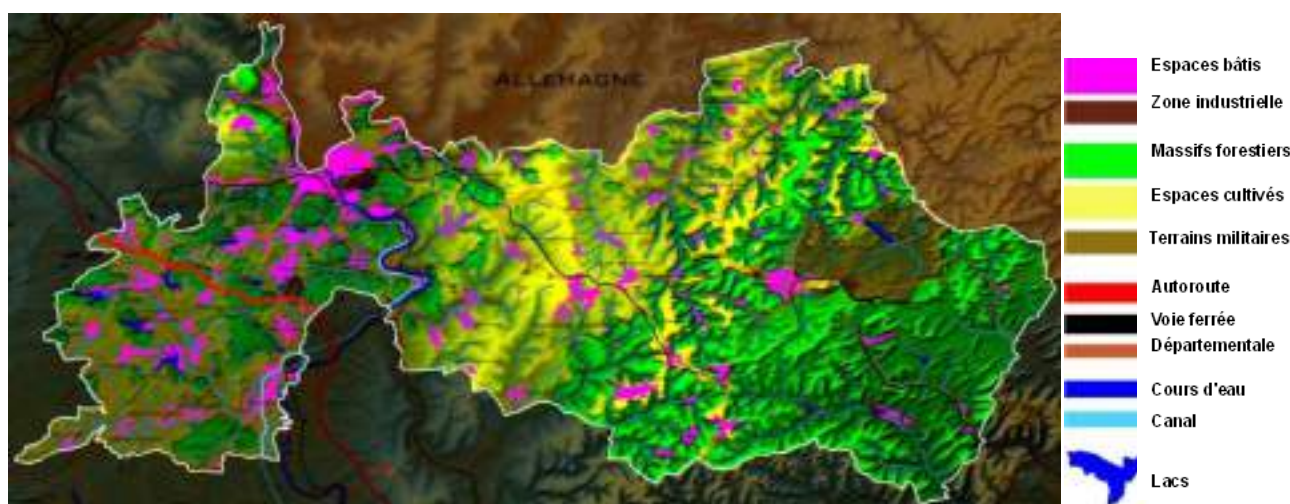
LES COMPOSANTES STRUCTURANTES DU TERRITOIRE

Le territoire du SCoTAS présente une mosaïque de paysages variés où dialoguent ensemble une multitude de composantes :

- des motifs urbains aux accents parfois très bruts résultant d'activités industrielles,
- des espaces agricoles organisés autour de trames végétales (bosquets, groupements d'arbres, arbres isolés, haies bocagères...),
- des massifs forestiers présents de façon circonscrite à l'Ouest et offrant une ponctuation des espaces ouverts ou en entité continue (massif des Vosges du Nord).

L'organisation de ces structures est intimement liée à une géographie particulière dessinée par un réseau hydrographique dense et pluriel : vallée encaissée (Vallée de Achen) ou ouverte (Vallée de la Blies) étoffée ou non de ripisylves.

L'urbanisation s'est développée sous la forme de centres urbains (Sarreguemines, Sarralbe, Bitché) et sous la forme d'un tissu de villages au bâti groupé et plutôt dense.



■ Un territoire dominé par la présence de l'eau

Présent sous la forme de généreux cours d'eau (la Sarre, la Blies...) ou sous la forme de rivières plus confidentielles (l'Achen, l'Albe, la Schwalb....) le réseau hydrographique souligne des paysages vallonnés, plus ou moins encaissés où le rapport à l'eau des espaces bâtis constitue une composante forte de l'identité paysagère du territoire :

- abords cultivés et agricoles dans les larges vallées de l'Ouest du territoire,
- appropriation par les riverains et touristes autour des étangs et lacs de la ligne Maginot aquatique transformés en stations touristiques,
- voie de transport et force motrice utilisée à des fins économiques dans les vallées de la Sarre et de l'Albe,
- espaces naturels intimes aux potentialités écologiques fortes : dans le territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord sous la forme de marais et tourbières.

■ Un territoire agricole

La répartition des espaces cultivés sur le territoire laisse apparaître des entités différentes en lien avec le relief :

- une partie à l'Ouest de la Sarre où les espaces cultivés sont plutôt morcelés par des variations topographiques, des éléments hydrographiques et des espaces boisés (constitution d'une mosaïque paysagère). Les secteurs cultivés sont plutôt situés sur les pentes (céréales) et dans les fonds de vallées (prairies).
- une partie centrale (entre Sarre et massif vosgien) où les espaces cultivés constituent le mode d'occupation du sol dominant. Ils recouvrent de vastes plaines ouvertes et sont occasionnellement ponctués d'éléments arborés.
- une partie du massif vosgien à l'Est où les espaces agricoles sont limités aux espaces de plateaux de transition (Enchenberg-Lemberg, Bitché).

Les espaces cultivés sont ponctués d'une trame arborée diversifiée qui joue un rôle paysager et écologique :

- bosquets et haies à l'Ouest de la Sarre (diversité des perceptions, mosaïque paysagère),
- vergers (intégration des franges bâties de village),
- ripisylves au bord des cours d'eau (continuité écologique, maintien des berges, lisibilité du cours d'eau dans le grand paysage).

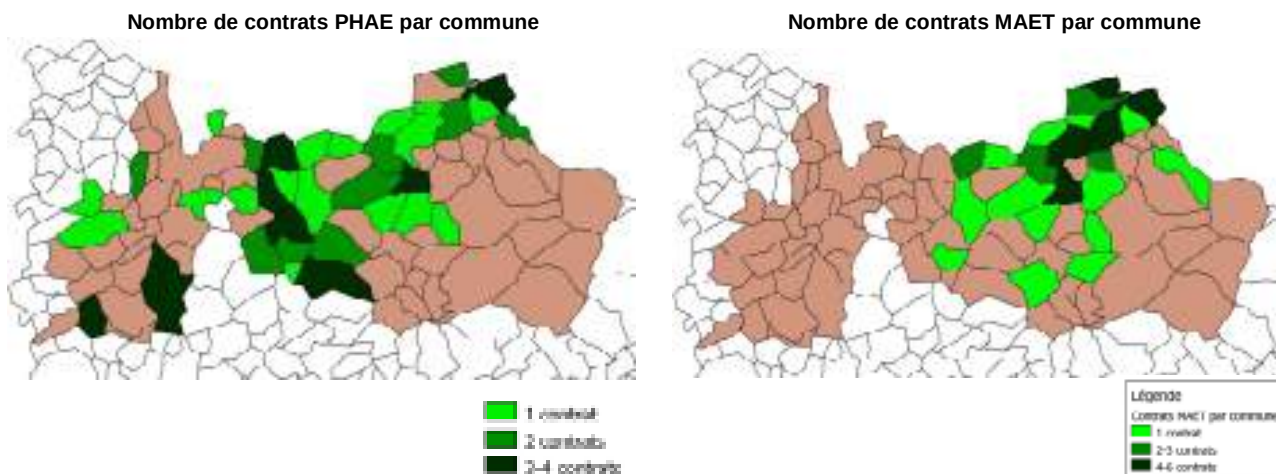
Ces éléments présentent une sensibilité particulière et sont fragilisés par l'intensification des pratiques agricoles.



Exemples de formations végétales ponctuant les espaces cultivés

La mise en œuvre de mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) constitue une réponse aux incidences de l'activité sur l'environnement.

Celles-ci concernent principalement des mesures visant le maintien de l'herbe dans les fonds de vallée et les pentes (primes herbagères agro-environnementales). 3 650 ha sont engagés dans le cadre de telles contractualisations soit plus de 10% du territoire (contre moins de 4% sur le territoire Mosellan) (source : diagnostic agricole – ENSAIA – 2010).

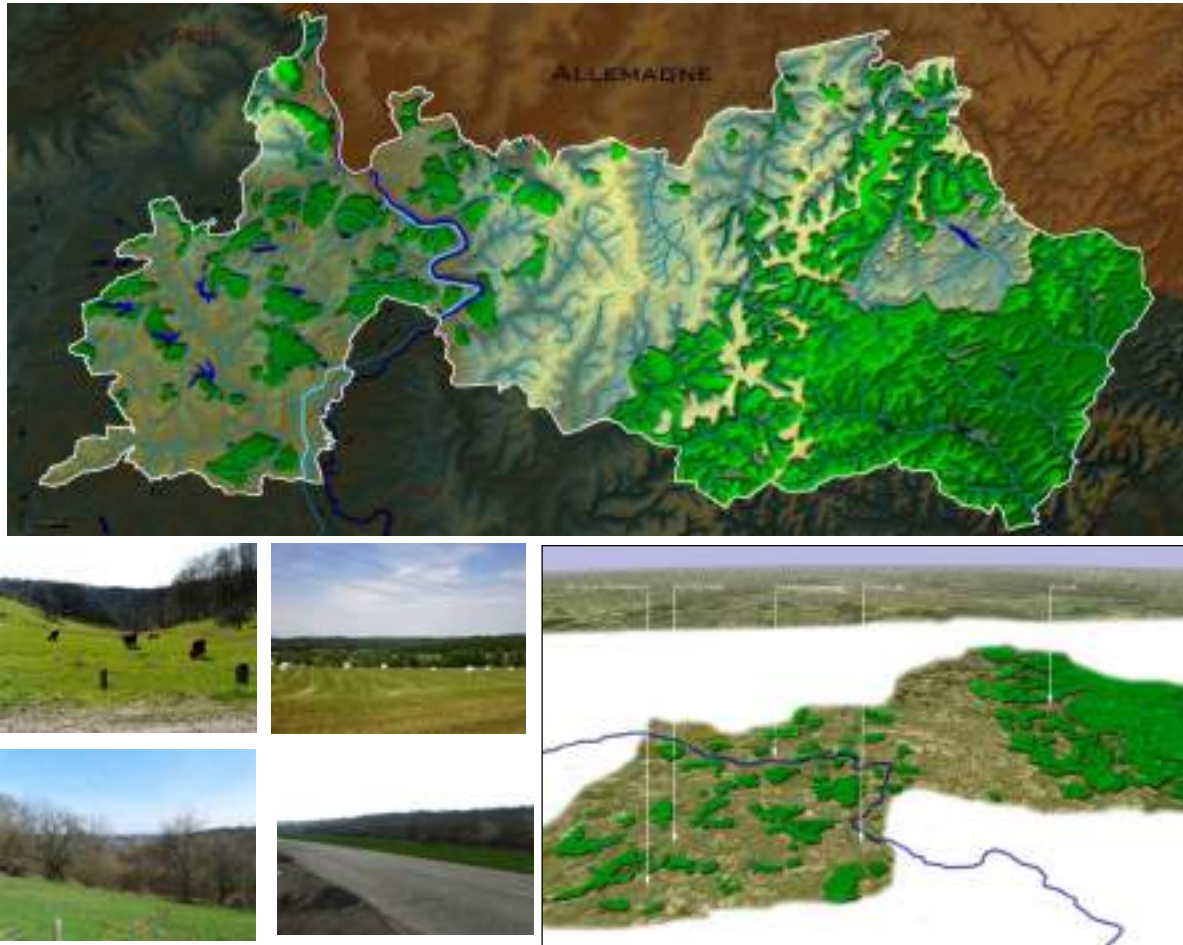


Source : diagnostic agricole – ENSAIA – 2010

■ Un territoire boisé

Déclinées en différentes entités (massifs forestiers, groupements d'arbres, ripisylves,...) les structures végétales rythment le paysage par des jeux d'ouverture et fermeture.

Distincts et en petits massifs à l'Ouest de la Sarre, en majestueux massifs forestiers à l'Est ; ce sont des éléments de contraste à l'origine de nombreuses sensations (confinement, protection, parcours, écran....).



■ Une armature urbaine hiérarchisée

L'observation des taches bâties laisse apparaître une empreinte de l'urbanisation différenciée à l'échelle du territoire du SCOT.

Dans un premier temps, apparaissent les ensembles urbains les plus importants et les plus denses qui constituent les pôles de l'armature urbaine du territoire :

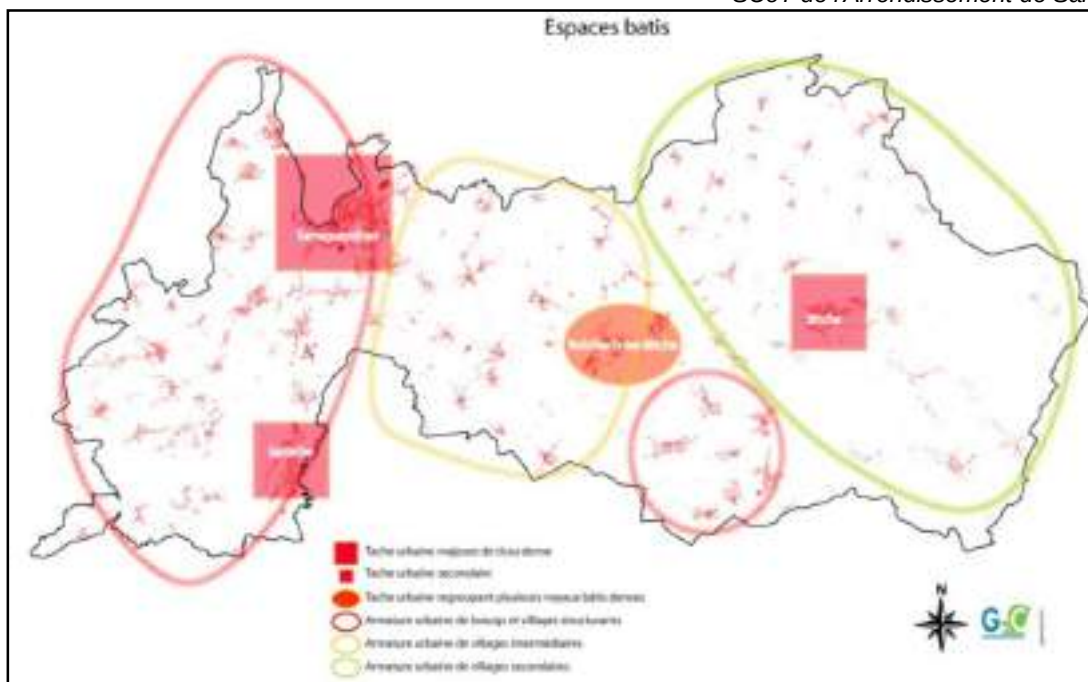
- Sarreguemines apparaît comme le pôle urbain majeur du territoire en présentant la surface urbaine la plus importante (environ 205 ha d'espaces bâtis)
- Bitche et Sarralbe apparaissent comme des pôles urbains secondaires (entre 60 et 65 ha d'espaces bâtis).

Dans un second temps, apparaissent les taches urbaines moins denses constituées d'un agglomérat de noyaux appartenant à plusieurs communes :

- Rohrbach-lès-Bitche / Bining / Petit-Réderching
- Enchenberg / Lemberg / Goetzenbruck / Meisenthal / Soucht / Montbronn / St Louis-lès-Bitche

Enfin l'armature urbaine est inégale sur le territoire et laisse apparaître trois secteurs différenciés se distinguant par la taille et la morphologie des ensembles bâtis présents :

- une partie Ouest où sont présents des noyaux villageois de taille conséquente et qui connaissent une évolution récente importante,
- une partie centrale (à l'Est de la vallée de la Sarre) caractérisé par des noyaux bâtis de taille moyenne et qui connaissent une évolution récente importante,
- une partie Est (massif vosgien) qui présente une structure de petits noyaux bâtis villageois connaissant une évolution modérée.



■ Des paysages urbains diversifiés

➤ Sarreguemines : le pôle urbain du territoire

Sarreguemines est située au confluent de deux rivières, la Sarre, descendue des Vosges, et la Blies, née dans les vallons sarrois.

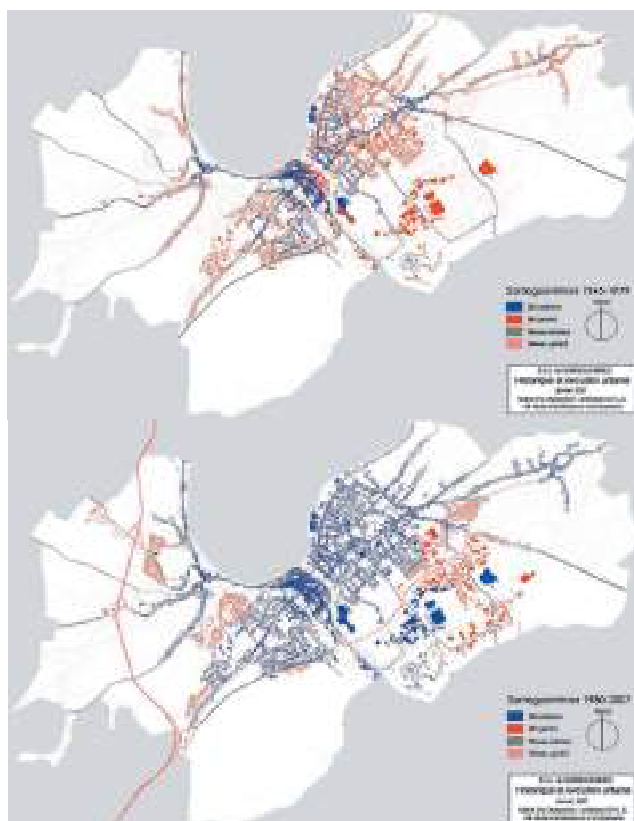
C'est un espace qui assure la transition entre le plateau agricole et le massif vosgien à l'Est et le pays des étangs à l'Ouest. Située à la terminaison nord de la partie française de la vallée de la Sarre, c'est une ville dont l'origine d'implantation remonte à l'époque médiévale qui a été fortement remodelée à l'époque allemande (1870-1918) et qui a subi fortement les conséquences des affrontements de la seconde guerre mondiale.

Malgré ces événements le centre-ville de Sarreguemines joue un rôle de producteur d'aménités urbaines encouragé par l'aménagement des espaces publics et la piétonisation des voies.

La plus grande phase de développement urbain de la ville s'est déroulée dans la période d'après guerre ; la période 1945-1979 a donné lieu à une urbanisation sous forme d'opérations pavillonnaires, de cités et de développement faubourien linéaire.

Depuis les années 1980, l'urbanisation résidentielle s'est ralentie au profit d'un urbanisme commercial et industriel accompagné d'un développement des infrastructures routières (contournement, échangeurs...).

Ces dernières évolutions ont profondément bouleversé le paysage des franges bâties de la ville laissant place à des paysages urbains décousus et banalisés.



Evolution de la ville entre 1945 –2007 (extrait du PLU)



➤ Des villages aux charmes pittoresques

Les espaces bâtis du territoire sont principalement présents sous la forme de villages groupés. L'urbanisation traditionnelle, dense et continue, occupe des sites typiques en lien avec le relief et le réseau hydrographique :

- sur les crêtes dans le secteur du pays des étangs et des lacs, fuyant ainsi les espaces humides de fonds de vallons ainsi que les risques liés aux crues,
- au bord de l'eau lorsque la force motrice de l'eau est utilisée (dans la vallée de la Sarre et de l'Albe) mais aussi sur les points hauts des coteaux,

- en pied de coteau dans le plateau lorrain, dégagant ainsi les espaces les plus propices à l'exploitation agricole,

- en fond de vallée dans le massif vosgien où domine la contrainte topographique.



Sarreinsmin



Kappelkinder

Les villages et bourgs du territoire offrent par ailleurs une diversité architecturale reflétant les substrats géologiques sur lesquels ils sont installés (architecture de grès à l'Est de la Sarre) et reprenant des modes d'implantation traditionnels (usoirs présents à l'Ouest de la Sarre).



Oberqailbach



Equeishardt

Cette diversité participe à l'identité paysagère du territoire et à son attractivité.



Ettina



Zetting

■ Dynamiques urbaines et évolution des espaces bâtis

Les espaces bâtis du territoire du SCoT connaissent des évolutions récentes qui sont conséquence directe de l'augmentation de l'offre de logements dans les différentes communes.

Cette pression est inégale sur le territoire et reste en rapport avec l'importance des noyaux bâtis originels (plus forte à l'Ouest et s'atténuant vers l'Est).

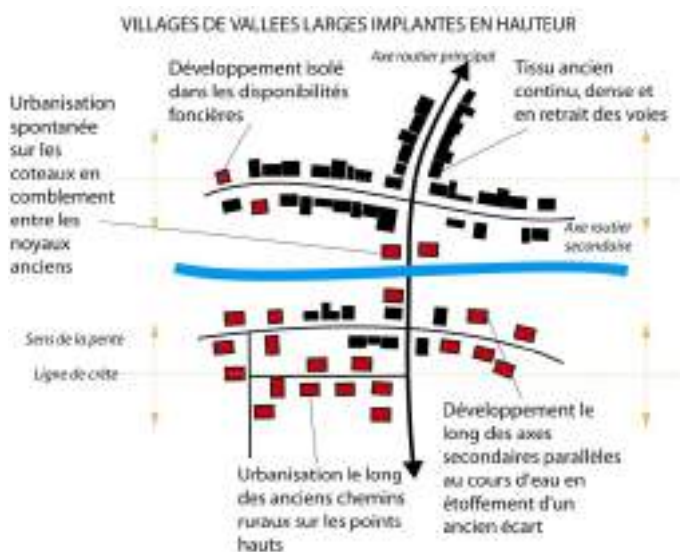
Les sites d'implantation occupés par les noyaux anciens déterminent les modèles de développement adoptés par les communes :

- les sites en crête privilégient des développements linéaires sur les hauteurs et sont confrontés à des enjeux d'exposition accrue des extensions urbaines dans le grand paysage,
- les sites de pied de coteau colonisent pentes douces au détriment des espaces jardins et de vergers,
- les sites de fond de vallée contraints par le relief privilégient des modes de développement éclaté par étoffement des anciens noyaux de hameaux ou les écarts et favorisent un mitage de l'espace.

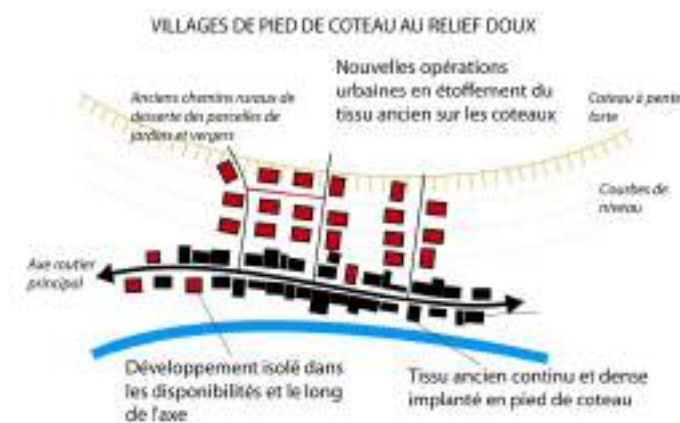
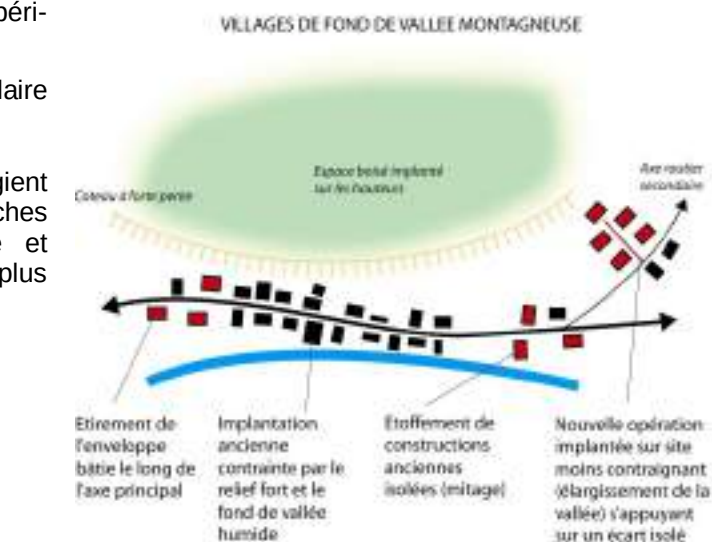
Les effets paysagers des extensions urbaines sont multiples :

- plus forte visibilité des nouvelles constructions,
- disparition des formations arborées péri-villageoises,
- introduction d'un nouveau vocabulaire architectural.

Par ailleurs, les extensions villageoises privilégient des formes urbaines pavillonnaires lâches générant une forte consommation foncière et rompant avec les implantations anciennes plus denses.



la

les
de



Extensions urbaines sur les hauteurs : une exposition paysagère soumise des franges bâties.



Développement diffus linéaire autour de constructions anciennes.



Développement urbain sur les pentes.



Introduction d'un nouveau vocabulaire architectural et urbain qui rompt avec les caractéristiques du tissu ancien.

■ Une empreinte industrielle

Fortement marqué par une économie traditionnellement industrielle, le territoire du SCoT offre encore aujourd'hui des paysages industrialisés.

Le développement d'importants complexes (comme Europôle) contribue au maintien de ce type de paysage et de perception du territoire.

Zone industrielle de Sarrebois



Zone industrielle de Hambach



Zone industrielle de Hambach



Zone industrielle de Sarrebois

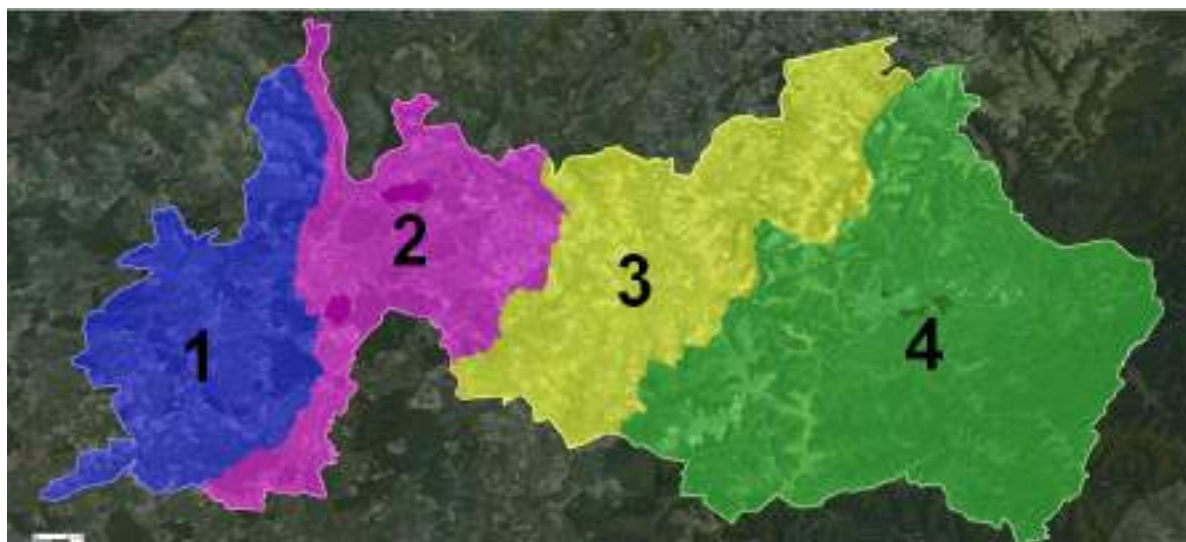
UN TERRITOIRE OU SE DISTINGENT 4 GRANDES UNITES PAYSAGERES

L'analyse des composantes structurantes du territoire favorise une vision différenciée du paysage du territoire amenant à évoquer l'existence d'une diversité de paysages.

L'identification d'entités paysagères sur le territoire du SCoT permet alors de proposer une lecture synthétique et objective des principaux enjeux de gestion paysagère déclinée au regard des caractéristiques de chacune d'elle.

Cette approche permet de mettre en évidence quatre unités paysagères :

- **L'unité 1 : Le pays des lacs et des étangs**
- **L'unité 2 : Les vallées de la Sarre et de l'Albe**
- **L'unité 3 : Le plateau Lorrain cultivé**
- **L'unité 4 : Le massif vosgien**



■ Unité paysagère 1 : Le pays des lacs et des étangs

➤ Caractéristiques paysagères

- Un relief en ondulation qui offre des côtes aux pentes douces et de larges talwegs humides.

- Un relief hydrographique dense et varié (cours d'eau, marais, étangs, lacs ...).

- Une occupation végétale du sol organisée par étagement :

- o espaces boisés en hauteur,
- o pentes cultivées,
- o fonds pâturés.

- Des espaces bâtis denses qui occupent des sites de crête.

- Une organisation du bâti linéaire s'appuyant sur les formes traditionnelles du village-rue structuré autour de l'usoir.

- La présence de la ligne Maginot aquatique confère à cette partie du territoire une vocation touristique s'appuyant sur la présence de l'eau (étangs touristiques).



Une urbanisation linéaire en crête qui dégage des enjeux de visibilité du bâti

➤ Enjeux paysagers

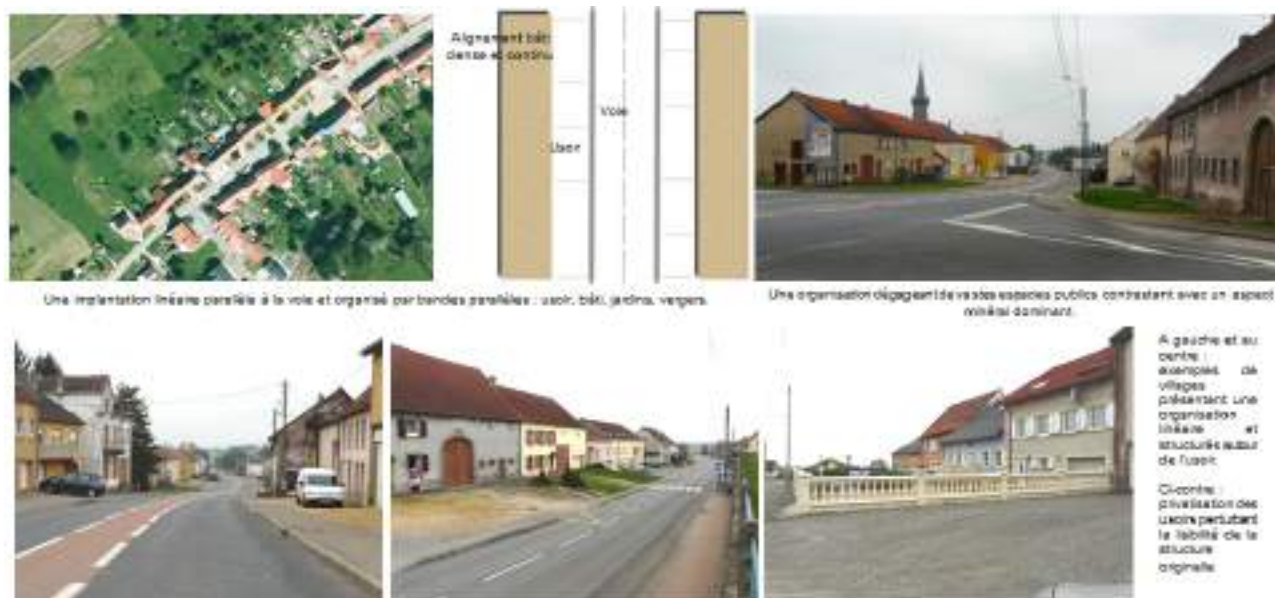
- Une visibilité forte des espaces bâtis sur crête => des enjeux d'intégration paysagère et de maîtrise d'un développement urbain linéaire.
- Des stations touristiques dont la vocation évolue (tendance à la constitution d'un habitat pérenne) => des enjeux de préservation d'un habitat à vocation touristique et de maintien d'une qualité urbaine attractive.
- Des massifs forestiers de crête qui structurent les perceptions => des enjeux de préservation.
- Des couronnes végétales (vergers), éléments identitaires des structures urbaines, transition entre les villages et le parcellaire agricole, qui sont menacées.
- Une lisibilité des usoirs qui s'estompe par la privatisation de ces espaces => une structure à préserver.

>> ENJEU >> LE VILLAGE-RUE : UNE ORGANISATION URBAINE TRADITIONNELLE

Délimités par la chaussée et le bâti où les maisons sont le plus souvent jointives, les usoirs sont des espaces libres, d'usage et de statut privés mais ouverts sur la voie. Ils avaient pour vocation de servir de zone de stockage pour le bois de chauffage et le fumier. Aujourd'hui, ces espaces sont réinvestis comme aires de stationnement quelques fois cultivés ou encore enclos.

La lisibilité de la structure originelle du bâti s'estompe peu à peu.

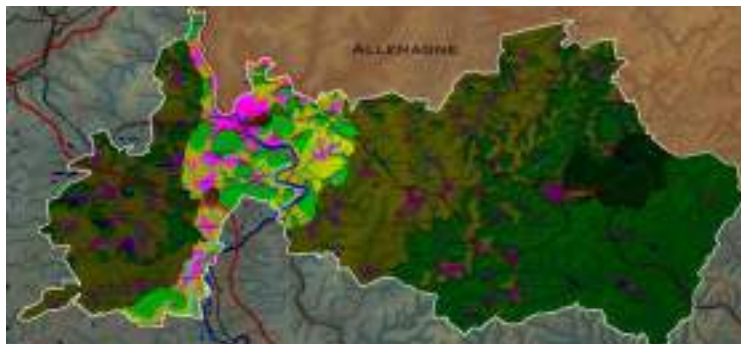
Ce sont des éléments de composition à préserver et à mettre en valeur (exemple dans la commune de Hilsprich).



■ Unité paysagère 2 : Les vallées de la Sarre et de l'Albe

➤ Caractéristiques paysagères

- Un relief marqué par les vallées parfois encaissées par des coteaux ouverts.
- Un bâti implanté en bordure des cours d'eau liés à l'utilisation de la force motrice.
- Une forte présence des voies de communication (canal, voie ferrée, routes, A4,...).



- Un paysage marqué par la présence industrielle (Sarralbe, Hambach, Sarreguemines,...).

➤ Enjeux paysagers

- Un potentiel touristique à conforter => accompagner l'ouverture touristique des vallées (liaisons douces, aménagement des abords, mise en réseau ...).
- Des paysages qui se ferment et se banalisent : fermeture des vallées, enrichissement des coteaux, disparition des structures de vergers... => des enjeux de préservation des espaces ouverts (intérêt paysager et écologique).
- Un secteur qui subit des pressions urbaines => assurer l'intégration paysagère des grands ensembles industriels.



Vocation industrielle du canal



Présence d'unités industrielles lourdes



Valorisation touristique de la vallée



Sarreinsming au bord de la Sarre



Un paysage cloisonné par les coteaux



Des implantations en bord de l'eau

■ Unité paysagère 3 : Le plateau lorrain cultivé

➤ Caractéristiques paysagères

- Un relief de pénéplaine ponctué de quelques ondulations liées aux vallées.
- Des espaces agricoles dominant l'occupation végétale du sol.
- Des paysages ouverts et vastes dégagant de larges panoramas.
- Des espaces bâtis implantés en pied de coteau, dégagant les espaces de plateau pour les cultures.
- Des vallées larges pâturées où les cours d'eau sont soulignés par les ripisylves.
- Un bâti groupé en villages « tas » laissant apparaître une architecture de grès.



de

➤ Enjeux paysagers

- Des structures végétales en milieu ouvert fragilisées par l'intensification agricole => des particularités à préserver (ripisylves, haies bocagères résiduelles, vergers,...).
- Une architecture de grès qui marque l'identité urbaine des villages => une lisibilité des matériaux à conserver.
- Des extensions urbaines qui portent atteintes aux structures végétales traditionnelles => redéfinir une ligne de conduite pour les extensions urbaines, avec comme principal objectif le maintien d'un espace agricole ouvert et le respect des vergers péri-villageois.



Des villages tas laissant apparaître une architecture de grès



Des structures végétales ponctuelles sur coteau



Des cours d'eau soulignés par les ripisylves



Des plateaux cultivés ouverts



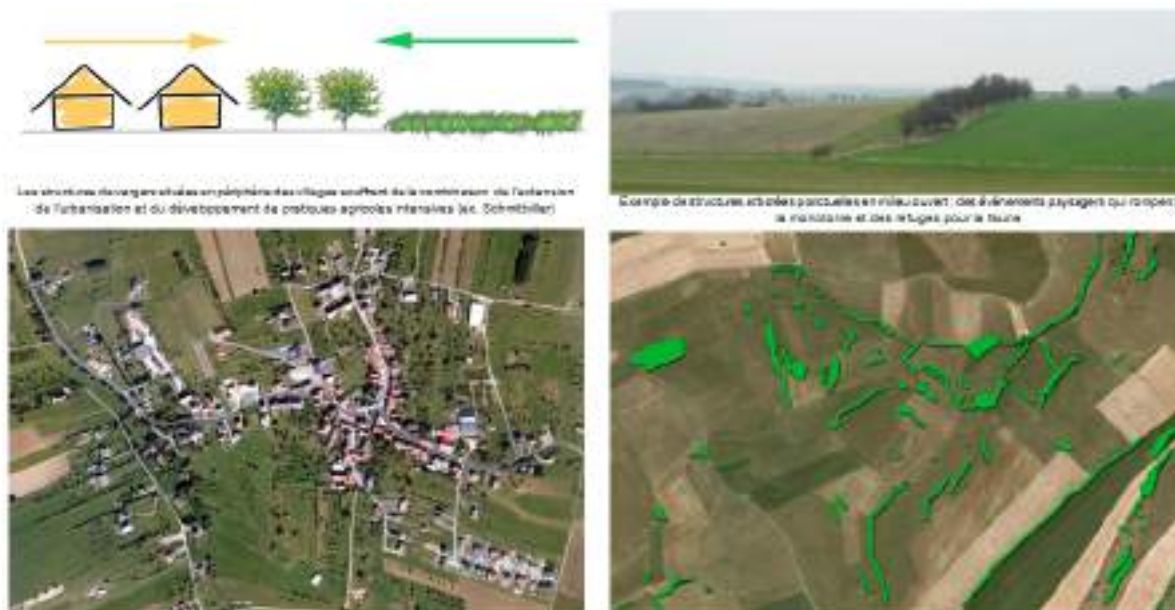
De larges vallées pâturées ponctuées d'éléments arborés



Des implantations villageoises en pied de coteau

>> ENJEU >> LES STRUCTURES VEGETALES EN MILIEU OUVERT

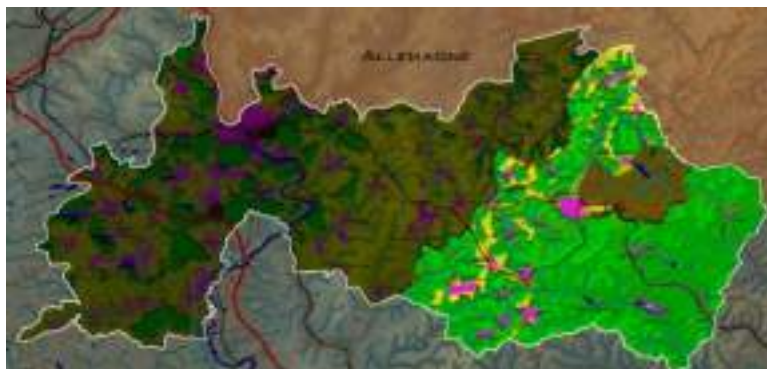
Dans les espaces ouverts (cultivés et pacagés), les structures végétales ponctuelles contribuent à rompre la monotonie des perceptions visuelles. Ces éléments participent par ailleurs à la diversité des milieux et constituent des refuges pour la faune. Ces structures sont menacées par le développement des pratiques agricoles intensives et le développement des espaces urbanisés.



■ Unité paysagère 4 : Le massif vosgien

➤ Caractéristiques paysagères

- Des massifs boisés denses surmontés de pitons gréseux.
- Des vallées plutôt encaissées dans un relief imposant qui délimitent les perceptions visuelles.
- Un réseau hydrographique caractérisé par des cours d'eau de fond de vallée et des marais et tourbières d'altitude (retenues des cours d'eau provenant de l'amont).



- Une implantation du bâti sur plateau dans la frange de transition entre le massif et le plateau et en fond de vallée dans la partie montagneuse plus à l'Est.
- Des tissus bâtis peu denses et présentant une architecture de petits volumes aux fortes pentes de toitures et laissant apparaître des modes de construction de pan de bois.

➤ Enjeux paysagers

- Des fonds de vallée encaissés qui ont, pour certains, une tendance à la fermeture => enjeu de préservation des fonds de vallées ouverts.
- Des sites de villages-clairières qui tendent à disparaître => limiter l'extension des micro-boisements dans les villages clairières en préservant la fonction agricole de ces espaces.
- Un couvert forestier majestueux réservoir d'aménités sociales (fonction touristique) mais aussi de production sylvicole et d'habitats écologiques => des espaces à protéger en intégrant les espaces de lisières qui assurent leur lisibilité dans le paysage.



Un réseau hydrographique constitué de tourbières et marais d'altitudes



La citadelle de Bitch : joyau patrimonial du secteur



Un secteur où apparaît le pan de bois



Une urbanisation de fond de vallée : lâche et discontinue



Des fonds de vallées soumis à l'enrichissement



Des massifs boisés denses surmontés de pitons gréseux

>> ENJEU >> LA GESTION DES ESPACES OUVERTS AUTOUR DES VILLAGES

La forte présence des espaces forestiers met en avant des enjeux particuliers de gestion paysagère de ces espaces.

Trois types d'enjeux particuliers apparaissent :

- Le maintien d'espaces tampon ouverts entre les franges bâties des villages et les lisières boisées. Ceci vise particulièrement à éviter la fermeture totale du paysage en juxtaposant des paysages fermés de forêts et de bâtis.
- Le maintien des espaces ouverts de fond de vallée qui subissent une tendance à l'enrésinement et à la fermeture.
- La préservation des lisières boisées de l'urbanisation diffuse qui nuit à la lisibilité des massifs forestiers dans le grand paysage et participe au mitage des espaces naturels.



Des constructions proches des lisières forestières



Des fonds de vallées colonisés par le développement des bocaux et réseaux



Gestion extensif des milieux ouverts par l'élevage de Highland Cattle (bovins écossais)

>> ENJEU >> LA VALORISATION DU PATRIMOINE INDUSTRIEL VERRIER**UNE TRADITION INDUSTRIELLE SEULAIRE**

Le territoire des Vosges du Nord accueille une tradition d'industrie verrière qui a su tirer parti des vastes espaces forestiers qu'offrait ce territoire. Cette activité traditionnelle est présente dans les vallées des Vosges du Nord depuis près de cinq siècles.

UNE DIFFUSION SUR LE TERRITOIRE

La particularité de l'activité verrière tient à son nomadisme liée à la recherche de nouvelles ressources de combustibles qui permettent d'approvisionner les fours. Cette itinérance a conduit au développement de plusieurs sites. Sur le territoire du SCoT, quatre sites témoignent encore de cette activité avec la présence de constructions industrielles (Goetzenbruck, Meisenthal, Lemberg et Saint-Louis-Lès-Bitche). Ces implantations ont façonné le territoire en favorisant l'émergence de villages.

UN PATRIMOINE BATI MULTIPLE

Au-delà de l'intérêt que peuvent représenter les bâtiments à vocation économique qui marquent les villages tant par l'emprise bâtie que par leur architecture, l'empreinte de cette activité est également lisible dans les constructions d'habitation résultant de la dynamique économique.

UN PATRIMOINE EN DEVENIR

Aujourd'hui sur le territoire du SCoT deux sites ont conservé une activité de production verrière : Saint Louis Les Bitche qui propose des créations de cristallerie et Meisenthal animé par le Centre International d'Art Verrier qui édite des créations artistiques d'objets verriers.

Sous l'impulsion des collectivités locales le passé industriel verrier est aujourd'hui un support à des actions d'animations touristiques et culturelles qui permettent d'inscrire ce patrimoine immatériel et matériel dans une dynamique de valorisation contemporaine.

Pour autant, la vocation de nombreux bâtiments reste aujourd'hui en devenir et constitue, dans la perspective du SCoT, des potentiels de valorisation foncière et patrimoniale intéressante.

**DES VOCATIONS ACTUELLES VARIEES****LEMBERG**

Depuis le départ de la Cristallerie Lorraine à la fin des années 1990, le site appartient à la commune. Une partie a été détruite pour laisser place à un espace public. Les bâtiments restant sont en partie occupés par une entreprise de menuiserie-huissierie (fermetures de bâtiments PVC,...). Un bâtiment de 500 m environ reste encore sans vocation définie.

MEISENTHAL

Le site verrier de Meisenthal appartient à la Communauté de communes du Pays de Bitche et bénéficie d'une reconversion à vocation touristique et artistique en accueillant plusieurs structures : le Centre International d'Art Verrier (CIAV), le Musée du Verre ainsi que la Halle Verrière (salle culturelle).

Une partie du site est encore disponible et fait l'objet d'un projet de d'extension du CIAV.

SAINT LOUIS LES BITCHE

Le site de Saint Louis les Bitche accueille les unités de production de la cristallerie ainsi que le Musée du cristal. Les bâtiments de production ont tous aujourd'hui une vocation définie.

GOETZENBRUCK

L'ensemble du site offre 8 000 m² de surface de bâtiments vacants depuis le départ de l'entreprise VERGO en 2005.

6 000 m² reste disponibles avec une vocation à définir alors qu'une petite partie est aménagée en deux ateliers relais dont un accueille actuellement un Centre d'Aide par le Travail.



Une influence qui marque l'architecture des villages au-delà des sites de production (St Louis)



Des emprises importantes implantées dans les cœurs de village (ici Goetzenbruck et St Louis)

1.3 - Les éléments de protection du paysage

LES SITES CLASSES

Un seul site classé est présent sur le territoire du SCoT, il s'agit du site intitulé « les ruines du château de Ramstein » à Baerenthal. Le château en ruine du Ramstein est situé au sommet de la colline du Schlossberg et siège sur une barre rocheuse d'origine gréseuse. Des ruines importantes subsistent actuellement comme les murs, les escaliers, il est possible d'y accéder par un chemin piétonnier.

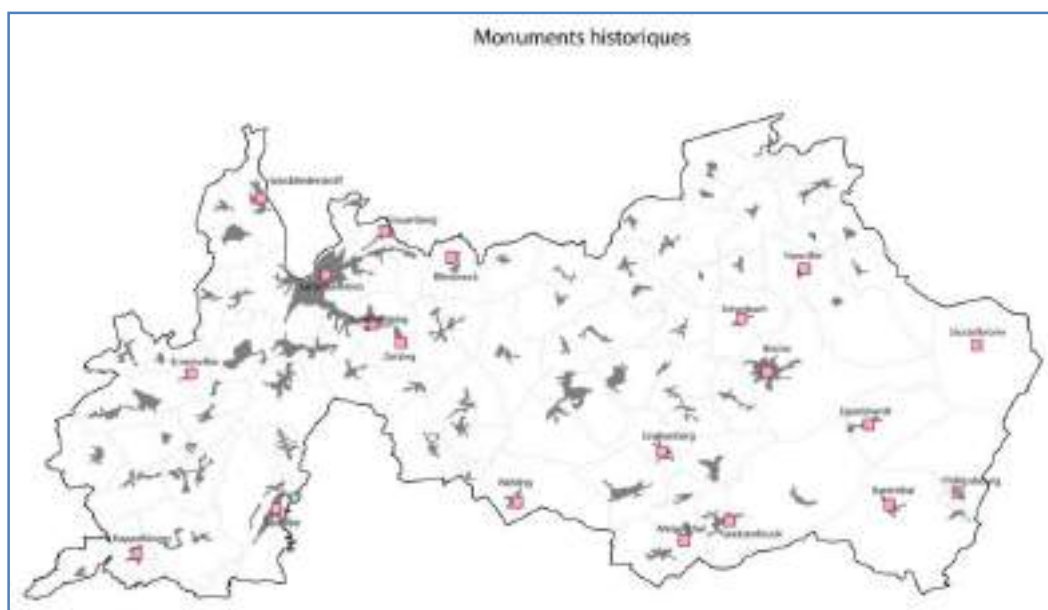


Crédits copyright : SYCOPARC

LES MONUMENTS HISTORIQUES

Le territoire compte 27 sites classés ou inscrits à l'inventaire des monuments historiques, répartis sur 21 communes.

Voir la liste détaillée de ces sites en [annexe 4](#).



2 – LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

2.1 – La ressource en eau

ETAT QUALITATIF ET QUANTITATIF DES MASSES D'EAU

■ Etat des masses d'eau souterraines et évaluation du risque de non-atteinte du bon état

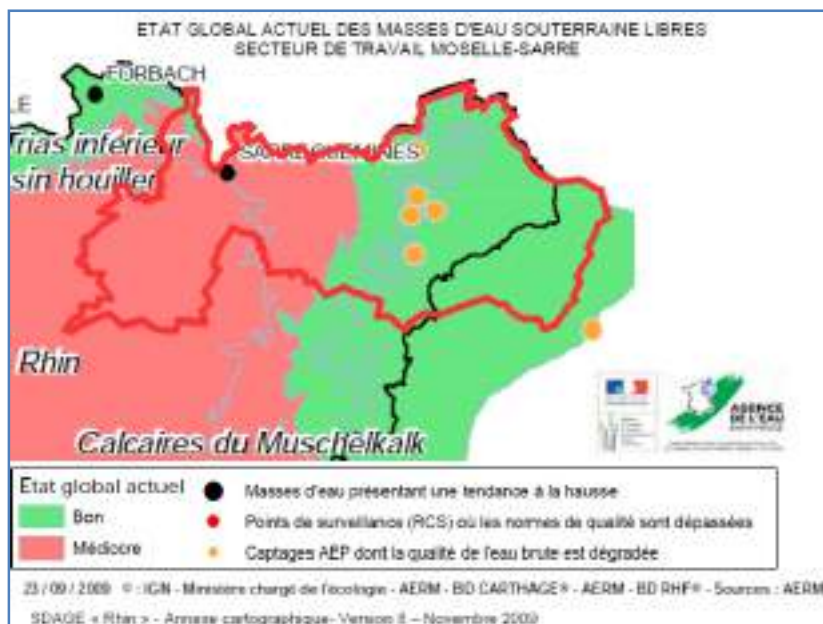
- **Un état global de la ressource médiocre sur la moitié Ouest du territoire**

L'état des lieux de la qualité des masses d'eau souterraines réalisé par le SDAGE en mars 2005 indique un bon état global sur la moitié Est du territoire, malgré la présence de captages dont la qualité de l'eau brute est dégradée, et un état médiocre sur la moitié Ouest du territoire, plus urbanisée.

- **Un risque de non-atteinte du bon état dans le secteur Centre du territoire**

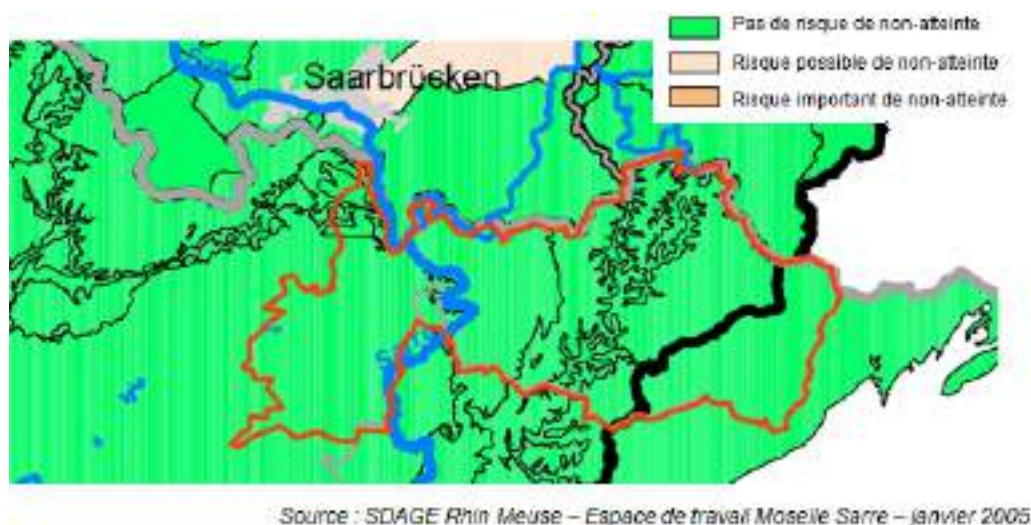
La Directive Cadre sur l'Eau (européenne) du 23 octobre 2000 fixe un objectif de bon état à atteindre pour les eaux superficielles et souterraines à l'horizon 2015 et impose de veiller à la non-dégradation de la ressource. Le SDAGE Rhin-Meuse a évalué dans le cadre de son état des lieux en mars 2005 les capacités et les conditions d'atteinte de cet objectif pour les masses d'eau de son périmètre et notamment celles présentes sur le SCOT.

Ces éléments nous donnent des informations sur la vulnérabilité des masses d'eau face aux facteurs de pression.



Evaluation du risque de non-atteinte du bon état quantitatif

Seule la partie Sud de la masse d'eau du Grès vosgien captif non minéralisé présente un risque de non atteinte du bon état quantitatif. Cependant, cette masse d'eau est de taille importante et concerne un territoire beaucoup plus vaste que celui du SCOT.



Evaluation du risque de non-atteinte du bon état chimique

● Nitrates

Les masses d'eau souterraine sous-jacentes au territoire du SCoT ne présentent pas une exposition suffisamment forte aux nitrates pour être considérées comme à risque de la non-atteinte du bon état chimique vis-à-vis des nitrates, d'après l'état des lieux du SDAGE réalisé par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse sur le district Moselle-Sarre en 2005.

● Produits phytosanitaires

L'analyse des caractéristiques de pression et de vulnérabilité, montre que la masse d'eau des Argiles du Mulschekalk, sous-jacente au territoire du SCoT, relève d'un classement à risque de non-atteinte du bon état chimique.

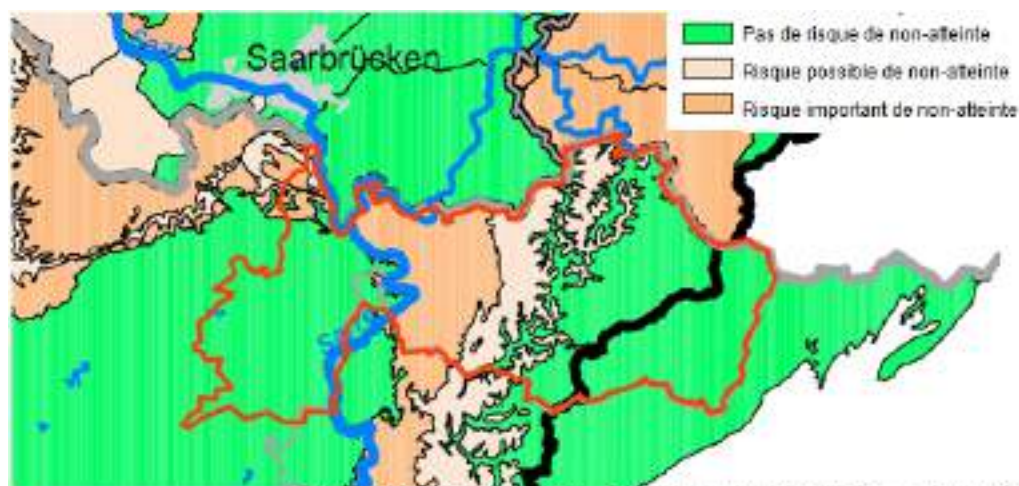
● Autres polluants

L'extension des secteurs minéralisés au droit de la masse d'eau du Grès vosgien captif non minéralisé, sous-jacente au territoire du SCoT, doit faire l'objet d'une surveillance particulière.

- La synthèse des causes du risque est présentée dans le tableau suivant (les couleurs correspondent à celles des légendes cartographiques).

Nom de la masse d'eau	Nitrates	Phytosanitaires	Solvants chlorés	Chlorures	Sulfates	Autres polluants
Grès vosgien en partie libre		Limité à certains secteurs				
Grès vosgien captif non minéralisé				Limité à certains secteurs		Incidences activités minières
Plateau lorrain versant Rhin						
Argiles du Muschelkalk		A confirmer				

Source : DCE – Etat des lieux Moselle-Sarre, chapitre 4



Source : SDAGE Rhin Meuse – Espace de travail Moselle-Sarre – janvier 2005

■ Etat des masses d'eau superficielles

Les masses d'eau superficielles du territoire se décomposent en 3 bassins versants : le bassin versant de la Sarre, celui du pays de Bitche et celui de la Moder. L'état de ces masses d'eau est présenté selon les données d'état des lieux du SDAGE Rhin Meuse (2005).

● Bassin versant de la Sarre

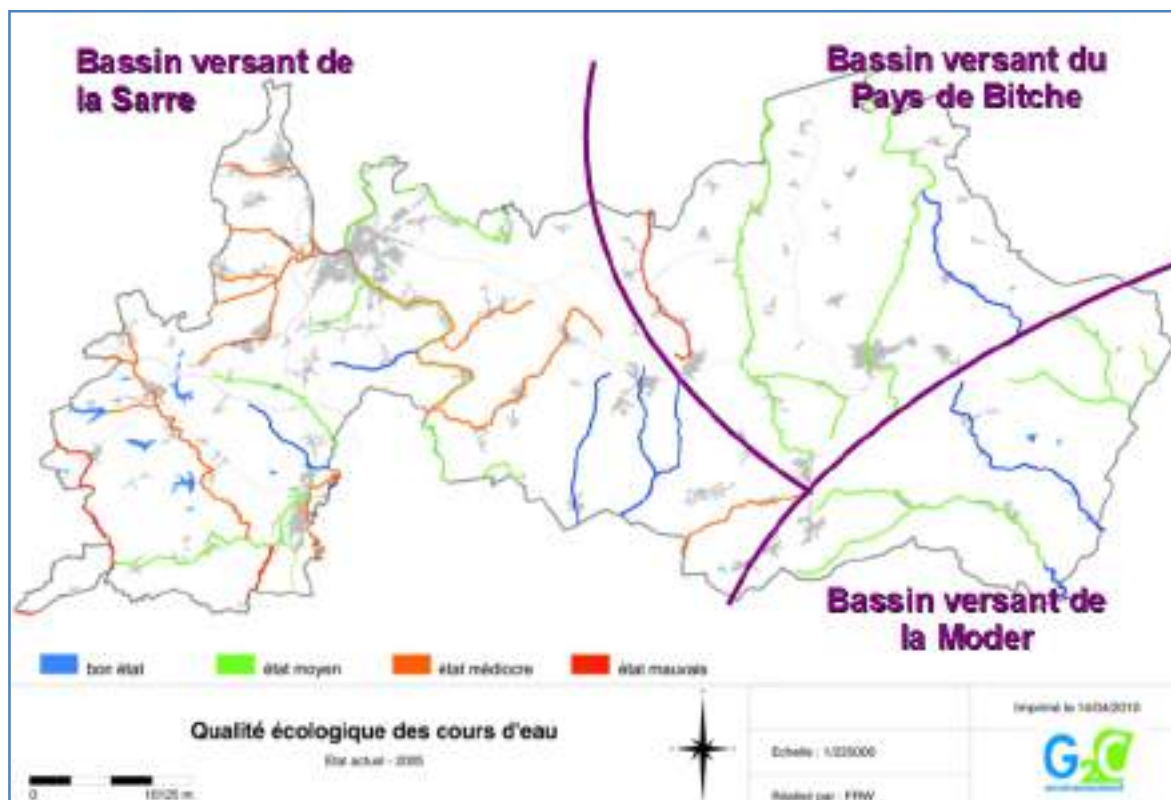
L'état chimique des cours d'eau du bassin versant de la Sarre est mauvais pour 16 cours d'eau sur 19. Par ailleurs, leur état écologique n'est globalement pas bon : plusieurs cours d'eau présentent un état médiocre à mauvais. La majeure partie d'entre eux voit donc le report de l'atteinte du bon état à 2027.

- Bassin versant du Pays de Bitche

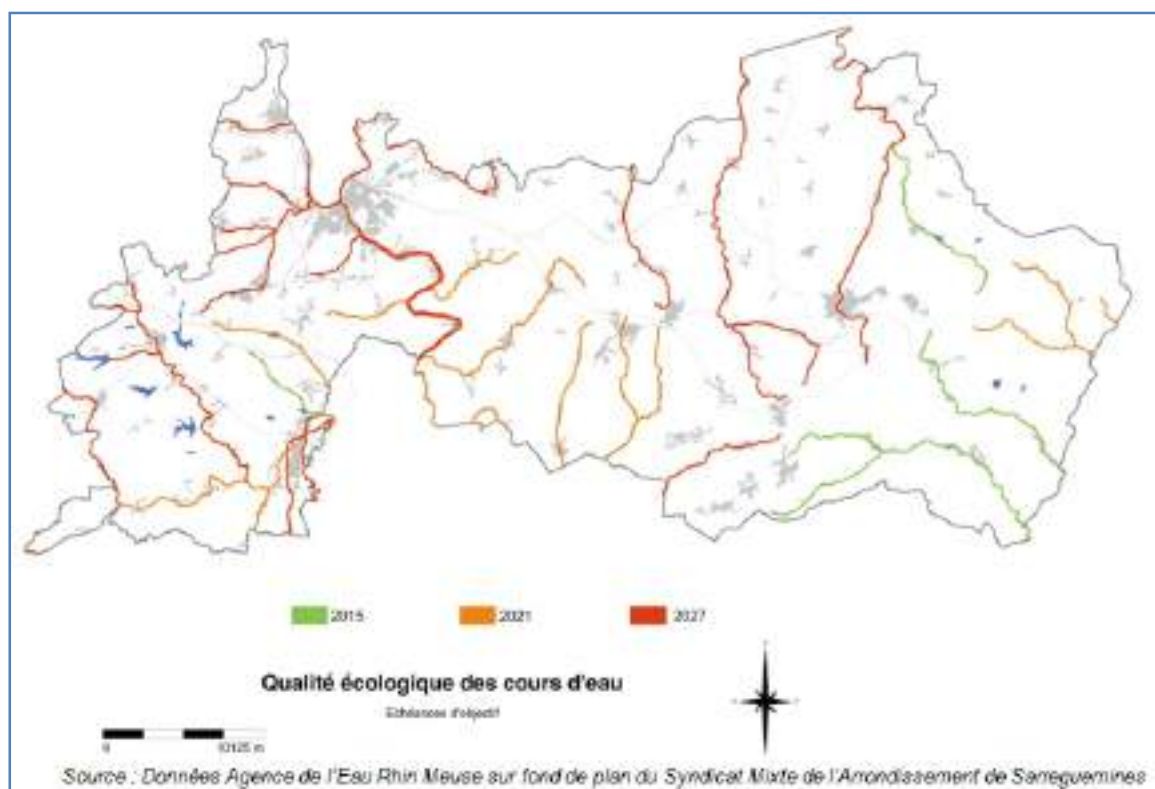
L'état chimique des cours d'eau de ce bassin versant est globalement mauvais. Leur état écologique global est en revanche plutôt bon. Au regard de l'état chimique, l'objectif d'atteinte du bon état est reporté à 2027 pour 3 cours d'eau sur les 4 que compte le bassin versant.

- Bassin versant de la Moder

L'état chimique et écologique des cours d'eau de ce bassin versant est globalement bon. L'atteinte du bon état est donc globalement programmée à l'échéance de 2015.



Source : Données Agence de l'Eau Rhin Meuse sur fond de plan du Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines



Source : Données Agence de l'Eau Rhin Meuse sur fond de plan du Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines

Voir le détail de l'état des masses d'eau en [annexe 5](#).

Les causes de motivation de report de l'échéance 2015 pour l'objectif de bon état du milieu sont principalement dues aux pollutions résiduelles et/ou provenant de l'amont, excessives sur l'ensemble des masses d'eau dont l'échéance retenue dans le cadre du SDAGE est supérieure à 2015. Les actions clés sur ces masses d'eau consisteront donc en :

- La réduction des émissions de substances toxiques par les entreprises artisanales.
- La mise en place de technologies propres.
- L'amélioration de la collecte et du traitement des rejets industriels.
- La mise aux normes des bâtiments d'élevage.

Pour l'ensemble de ces masses d'eau, en plus de ces pollutions excessives, le coût des mesures en assainissement est un frein à l'atteinte du bon état en 2015. Les actions clés sur ces masses d'eau consisteront donc en :

- Une optimisation des systèmes d'assainissement collectif (traitement, réseaux).
- La mise en place d'un système d'assainissement adapté à définir (collectif ou non collectif).

De plus, le coût des mesures hydromorphologiques est un frein à l'atteinte du bon état en 2015.

Les actions clés sur ces masses d'eau consisteront donc, en plus des précédentes, en :

- L'amélioration de la continuité écologique des cours d'eau.
- La restauration des cours d'eau.
- La re-naturalisation des cours d'eau.
- L'acquisition de zones humides.
- La gestion des plans d'eau.

L'ASSAINISSEMENT

• Les compétences assainissement :

Sur le territoire, 11 structures intercommunales sont chargées de la collecte des eaux usées.

Sur les 84 communes que compte le territoire du SCoT, 12 communes ne font pas partie d'une structure intercommunale pour la collecte des eaux usées.

Voir le descriptif des compétences assainissement en [annexe 6](#).

• Les systèmes de traitement collectif existants :

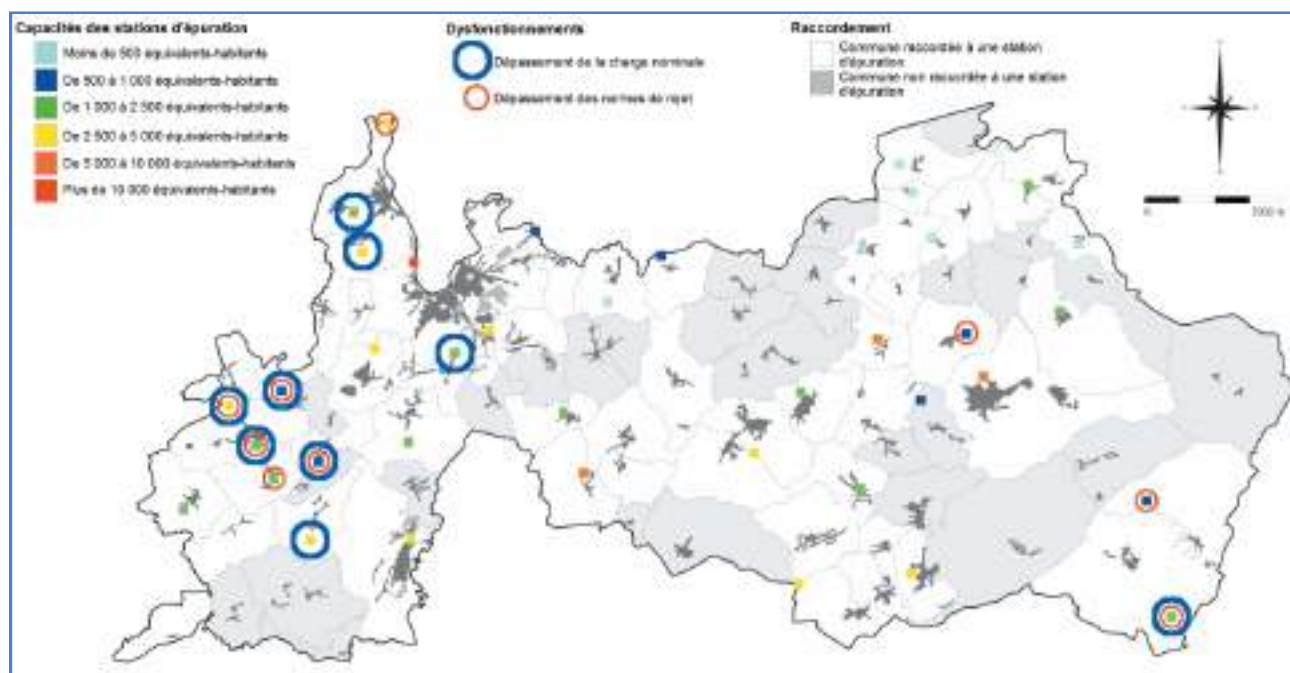
Les 39 stations d'épuration recensées sur le territoire du SCoT traitent les effluents de 55 communes, soit 65 % de communes raccordées. La commune de Nelling est la seule commune du territoire à renvoyer ses effluents en dehors du territoire du SCOT vers la station d'épuration d'Insming. Les 29 communes restantes sont équipées de systèmes d'assainissement individuel. Le nombre d'habitants concernés représente ≈15% de la population totale du territoire du SCoT.

Sur les 39 stations, 18 stations sont de capacité nominale supérieure à 120kg/j de DBO5 et 21 sont de capacité nominale inférieure.

L'analyse des données mesurées sur la période 2005-2008 par l'Agence de l'eau Rhin Meuse montre que la majorité des stations d'épuration sont conformes à la réglementation en vigueur (niveaux de rejets définis par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement (...)) recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5) : 13 stations sur 39 présentent des non conformités soit en charge nominale soit en niveau de rejet. La majeure partie de ces équipements est située dans la partie Ouest du territoire (communes de Rouhling, Réméring-les-Puttelange, Puttelange-aux-lacs, Philippsbourg, Neufgrange, Loupershouse, Lixing-lès-Rouling, Holving, Guébenhouse, Grundviller, Grosbliedersroff, Baerenthal). C'est dans ce secteur que les pressions sur les eaux superficielles sont les plus fortes.

Voir le descriptif de la conformité des STEP en [annexe 7](#).

Localisation des stations d'épuration sur le territoire du SCoT



Source : Données de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse sur fond de plan Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines
 – note de mise à jour cartographique : la station de Schorbach n'est plus concernée par le dépassement de la charge nominale
 puisque ses eaux usées sont pompées vers la station d'épuration de Bitché

L'EXPLOITATION DE LA RESSOURCE D'EAU POTABLE

■ Les services d'eau potable

Les services d'eau potable sont gérés par 20 Syndicats Intercommunaux des Eaux (SIE) auxquels sont rattachées les communes du territoire, excepté 20 communes qui sont indépendantes (dont Sarreguemines et Bitche).

Source : Schéma Départemental d'alimentation en eau potable (2006) – Conseil Général de Moselle

Voir le détail et la répartition de ces services de gestion en **annexe 8**.

■ La qualité de l'eau distribuée

Les mesures de qualité réalisées sur les réseaux de distribution des communes du territoire du SCoT (prélèvements effectués en 2009 ou 2010), transmises par la Direction Départementale des Affaires sanitaires et Sociales (DDASS) de Moselle indiquent que la qualité de l'eau distribuée sur le territoire est bonne de façon générale.

En effet, les 46 points de prélèvement montrent une conformité bactériologique et physico-chimique. 11 de ces points de prélèvement présentent une eau susceptible d'être corrosive, nu point de prélèvement (réseau Hellimer-Fremerstroff) présente une turbidité pouvant engendrer un risque de contamination microbiologique et perturber la désinfection, tous les autres points de prélèvement respectent les exigences réglementaire de qualité sanitaire.

Voir le détail de l'analyse en **annexe 9**.

■ Les volumes d'eau potable mis en jeu

Source : étude de sécurisation de l'adduction d'eau potable des collectivités mosellanes sur le secteur de Bitche Sarreguemines (recoupant l'ensemble des communes du SCoT excepté 5 d'entre elles) – SAFEGE mars 2010

➤ La consommation en eau

Il ressort de cette étude que la consommation en eau (volume facturé) sur le secteur est en légère baisse entre 2002 et 2007, passant de 6,1 à 5,7 millions de m³/an (soit 16 712 m³/j). Les deux plus grosses collectivités du secteur (SIE de Sarralbe et la ville de Sarreguemines) représentent presque la moitié de la facturation totale du secteur, avec respectivement 1,4 millions de m³/an et 1,3 millions de m³/an.

Déduction faite des volumes consommés par les bovins et de ceux consommés par les gros consommateurs (consommation > 6 000 m³/an), la dotation hydrique propre aux consommateurs domestiques est environ égale à 129 L/j/habitant, valeur en dessous de la moyenne nationale située aux alentours des 150Ll/j/habitant.

➤ La capacité de production d'eau

La capacité de production de chaque source du territoire a été estimée selon les données disponibles en fonction du débit équipé, du volume autorisé, ou à défaut du volume produit, lors de l'élaboration de l'étude de sécurisation de l'adduction en eau potable des collectivités mosellanes (SAFEGE – mars 2010).

La capacité de production a été évaluée à 44 100 m³/j. Les forages représentent 91% du potentiel de production.

Le taux de sollicitation des ressources permet de déterminer si une collectivité dispose d'une marge de consommation par rapport à sa capacité de production. Le taux de sollicitation moyen des ressources, calculé sur une base de 20 heures, est de 49 % sur tout le secteur.

L'absence de données concernant la production de pointe (données non connues par les collectivités) ne permet pas de faire de statistiques sur le taux de sollicitation des ressources en situation de pointe.

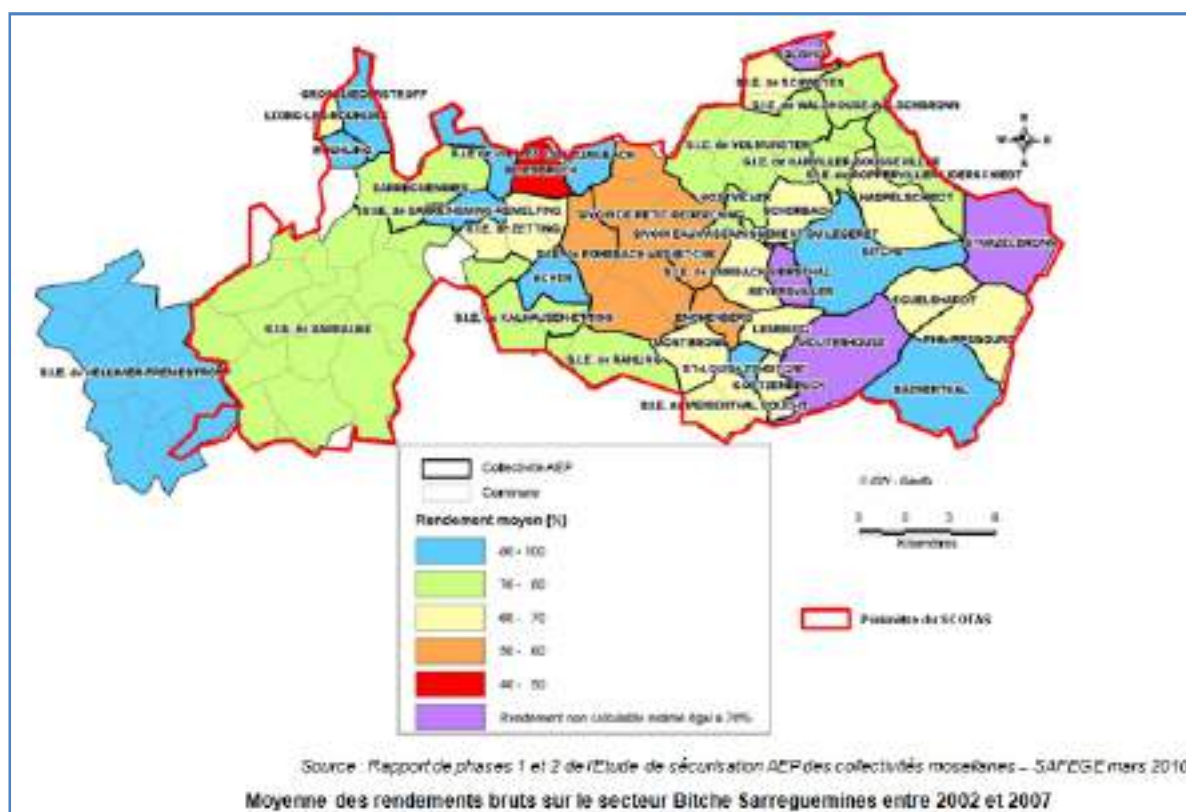
NB : Trois forages, dont 2 non présents physiquement sur le territoire, mais servant à l'alimentation en eau potable des collectivités de l'arrondissement de Sarreguemines, sont sollicités à plus de 85 %. Il s'agit des forages Foldersviller 1 et 2 sur le territoire du SIE de la Blies, et du forage Witting 2 bis sur le territoire du SIE de Sarralbe, respectivement sollicités à 100, 88 et 103 %.

➤ Le rendement des systèmes d'alimentation en eau

Le rendement brut du réseau est le rapport du volume facturé aux abonnés sur le volume mis en distribution.

Le rendement moyen sur le territoire est stable entre 2002 et 2007 : environ 74%.

Il s'agit d'un rendement acceptable pour un territoire majoritairement rural mais qui reste néanmoins en deçà de 80 %, qui est, d'après le « Guide méthodologique des schémas départementaux » l'objectif de rendement pour un secteur rural.



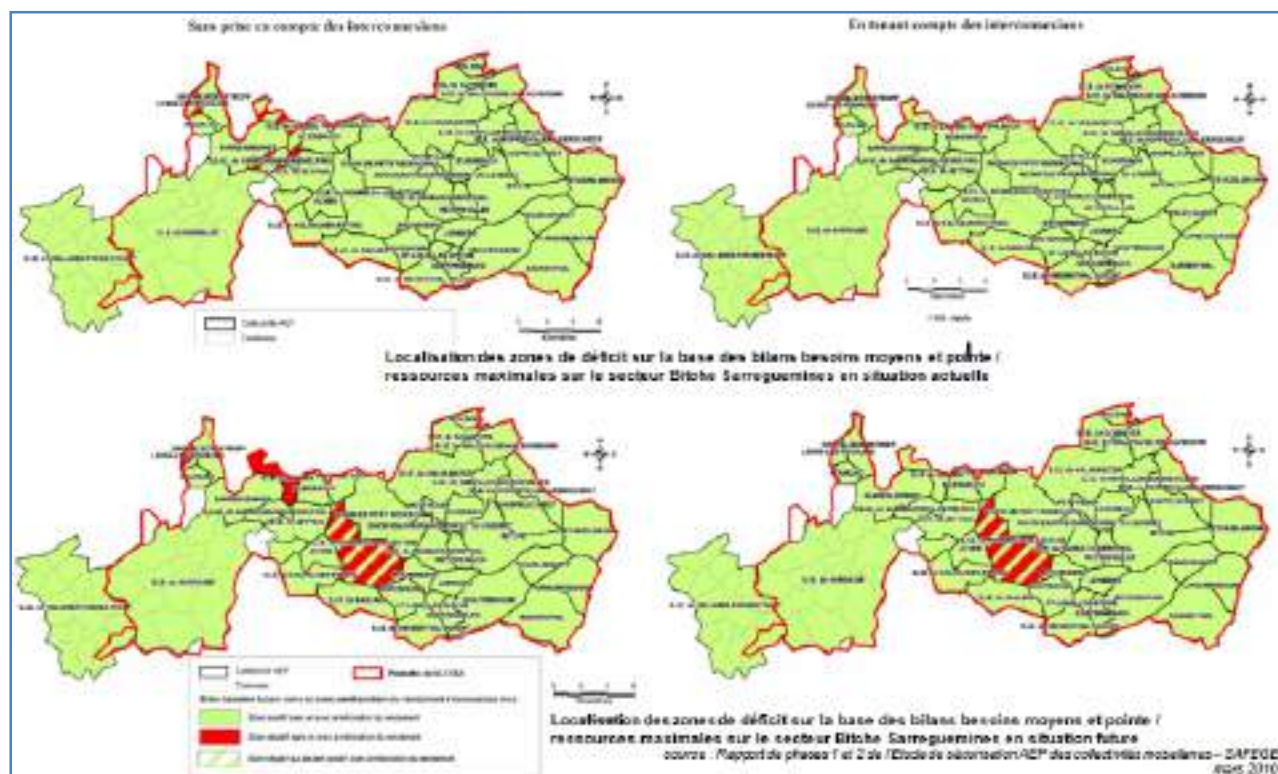
➤ Bilan besoins/ressources

Sur le secteur de l'arrondissement de Sarreguemines, deux collectivités ne produisent pas d'eau. Il s'agit des communes de Grosbliedestroff et de Rouhling, toutes deux adhérentes au SPEP (Syndicat de Production d'Eau Potable) de la Région de Grosbliedestroff et entièrement alimentées par celui-ci.

Lors de l'étude de sécurisation AEP des collectivités mosellanes (SAFEGE – mars 2010), des bilans besoins / ressources ont été réalisés en situation actuelle et en situation future, dans les deux hypothèses de prise en compte ou non des interconnexions existantes. Ces bilans évaluent la capacité à répondre aux besoins de pointe des collectivités, en fonction de la ressource disponible et des interconnexions, selon l'évolution de la population.

Cette analyse montre que trois collectivités peuvent assurer leurs besoins moyens à partir de leurs ressources propres, mais pas leurs besoins de pointe : Lixing-lès-Rouhling, les communes du SIE de la Blies et les communes du SIE de Sarreinsming - Rémelfing.

Ces trois territoires disposent cependant d'interconnexions permettant de couvrir leurs besoins de pointe.



■ La protection de la ressource

- D'après le Plan départemental de protection des captages (2008-2010), la distribution de l'eau en Moselle relève essentiellement de 2 schémas :
 - en secteur urbain quelques ouvrages alimentent une population importante ;
 - en secteur rural, un nombre important d'ouvrages permet la distribution d'eau dans des villes et villages. Cette dispersion des abonnés ne facilite pas l'interconnexion des réseaux pour pallier les situations qualitativement ou quantitativement délicates.

En grande partie, l'alimentation en eau du département de la Moselle se fait à partir d'ouvrages pompant de l'eau dans la nappe des Grès Vosgiens. Il n'existe dans le département que 2 prises d'eau superficielle. Toutefois celles-ci contribuent à l'alimentation en eau potable de 2 agglomérations importantes : prise d'eau du Rupt de Mad pour l'agglomération messine et prise d'eau dans la Sarre pour Sarralbe.

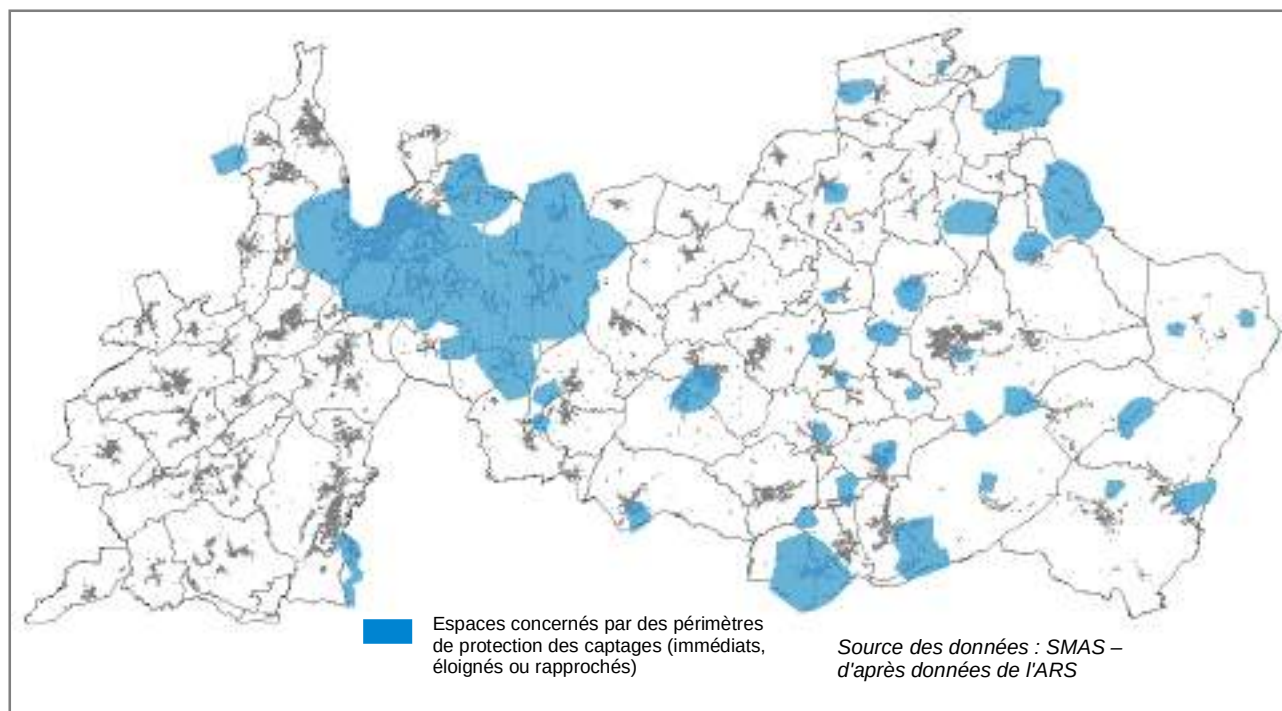
- L'état de la procédure pour les forages actuellement exploités sur le territoire se répartit de la manière suivante :
 - 41 forages ont fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique et de l'établissement d'un périmètre de protection (soit 71 % des ouvrages du territoire) ;
 - 3 ouvrages ont fait l'objet d'une demande de révision de la déclaration d'utilité publique et de la fixation des périmètres de protection soit 5 % ;*
 - 1 ouvrage a été abandonné ;
 - pour 14 ouvrages, la procédure est en cours.

La ressource en eau potable du territoire apparaît donc bien protégée.

La carte suivante localise les périmètres de protection générés par les différents ouvrages existants sur le territoire du SCoT (plusieurs ouvrages peuvent être présents à l'intérieur d'un même périmètre).

Voir le détail des forages en **annexe 10**.

Localisation des périmètres de protection des captages d'eau potable sur le territoire du SCoT



- **Les captages « Grenelle »**

Les pollutions diffuses constituent un enjeu majeur identifié dès la phase d'état des lieux pour les eaux souterraines des districts Rhin et Meuse.

Une liste nationale de 507 captages « Grenelle », dont 76 dans le district du Rhin et 21 dans le district de la Meuse, a été établie au niveau national. Elle est complétée, dans les SDAGE Rhin et Meuse, par une liste de signalement des autres captages dégradés ou présentant une importance particulière pour l'approvisionnement en eau potable.

Les ouvrages présents sur le territoire du SCoT de l'Arrondissement de Sarreguemines, listés dans le SDAGE Rhin Meuse, ne sont pas considérés comme des captages « Grenelle », mais appartiennent à la seconde liste de points de captage « prioritaires » car leurs eaux brutes sont considérées comme dégradées par les phosphates.

Ces captages sont les suivants :

Index	Nom de l'ouvrage	Localisation	Commune	Maître d'ouvrage du captage	Nature d'eau concernée
01175X005	FORAGE VALLEE SAINT-VERENE	FORAGE COMMUNAL	ENCHENBERG	ENCHENBERG	Gris volcan en pente libre
01172X001	FORAGE COMMUNAL	FORAGE COMMUNAL, STENHUBEL PARCELLE 524A	HOTTVILLER	HOTTVILLER	Gris volcan en pente libre
01173X005	FORAGE SITE MILITAIRE (ex-camp du Légeret)	ANCIEN CAMP MILITAIRE DE LEGERET DEVENU LOTISSEMENT	SIERSTHAL	SAEP DU LEGERET	Argiles du Moyenne Moyenne
01172X004	FORAGE TROHMAHL	FORAGE DE FROHMAHL	SIERSTHAL	SYNDICAT PETIT-REDOCHING ET ENVIRONS	Gris volcan en pente libre
01172X002	FORAGE VOLMUNSTER	FORAGE DU SYNDICAT, CREMIN DU NESSELBACH	VOLMUNSTER	SYNDICAT DES EAUX DE VOLMUNSTER	Gris volcan en pente libre

Source : SDAGE Rhin Meuse

- **La sécurité de l'approvisionnement**

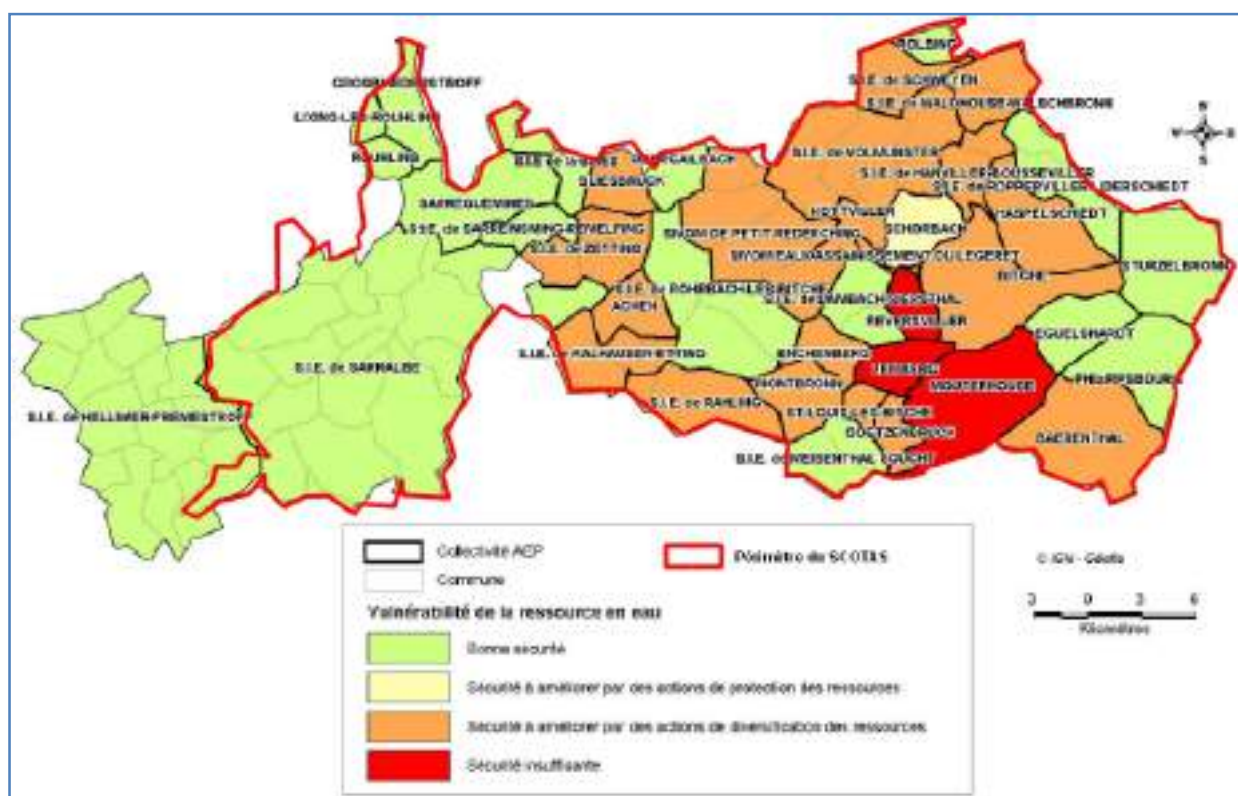
- Cette méthode met l'accent sur les risques d'indisponibilité des ressources et les possibilités de compensation apportées par les stockages d'eau et les interconnexions existantes entre réseaux dont les capacités de transfert sont estimées. Cette méthode évalue la conséquence et la probabilité d'indisponibilité d'une ressource pendant plusieurs jours due à une pollution, tout en sachant que la « gravité » de l'absence de la ressource principale peut s'étendre à d'autres causes d'interruption.

Elle met en évidence :

- que la sécurité d'approvisionnement des communes de Lemberg, Mouterhouse, Reyersviller est insuffisante ;

- que la sécurité d'approvisionnement des collectivités suivantes doit être améliorée par des actions de diversification de leurs apports en eau : communes de Achen, Baerenthal, Bliesbruck, Enchenberg, Goetzenbruck, Haspelschiedt, Hottviller, Montbronn, St-Louis-lès-Bitche, SIE de Hanviller-Bousseviller, Kalhausen-Etting, Rahling, Schweyen, Volmunster, Waldhouse-Walschbronn, Zetting, SIVOM de Petit-Réderching, SIVOM du Légeret et Ville de Bitche ;
- que la sécurité d'approvisionnement de la commune de Schorbach doit être améliorée par des actions de protection des ressources ;
- que la sécurité d'approvisionnement est plutôt bonne pour toutes les autres collectivités du territoire.

Vulnérabilité de la ressource en eau sur le territoire du SCoT

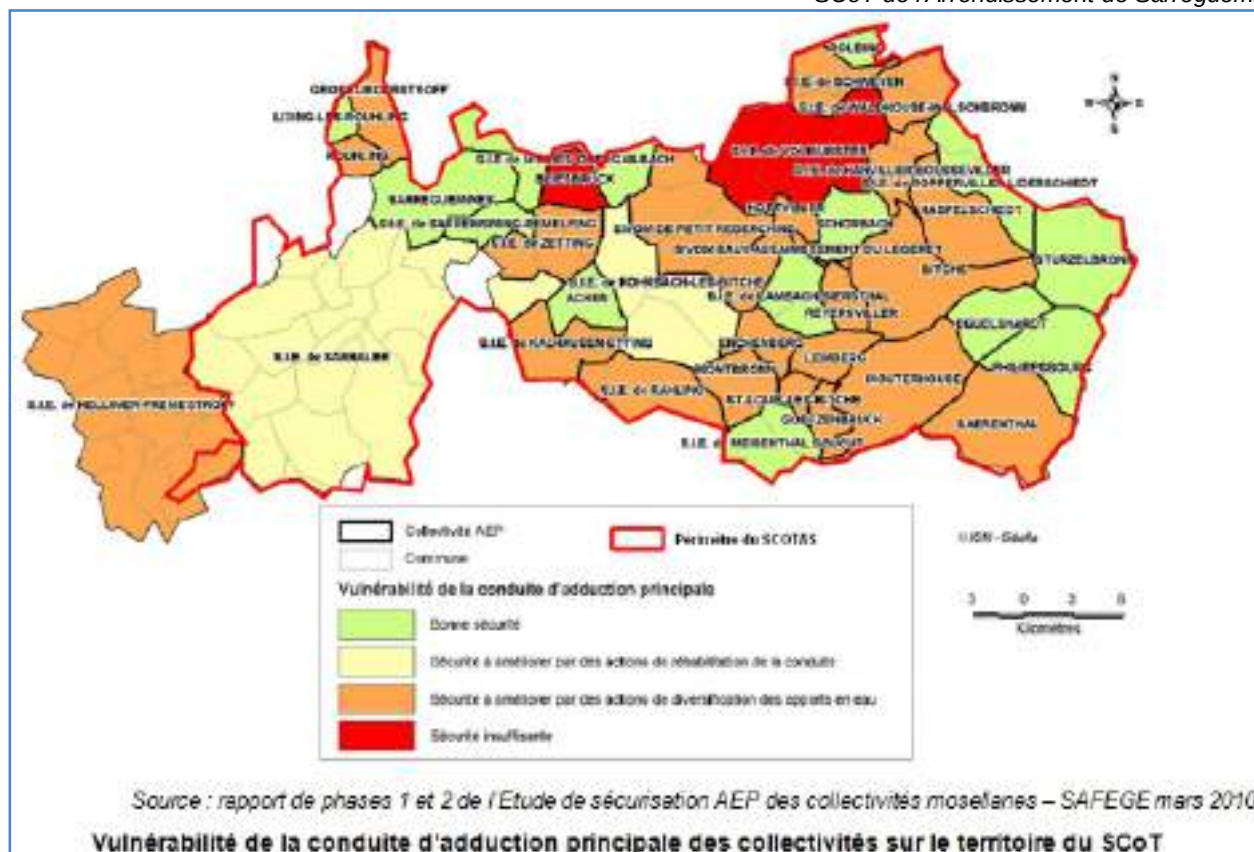


Source : Rapport de phases 1 et 2 de l'Etude de sécurisation AEP des collectivités mosellanes – SAFEGE mars 2010

- L'analyse de la sécurité du réseau d'adduction principal est évaluée comme précédemment en identifiant la conséquence d'une rupture d'une conduite pour une collectivité donnée et la probabilité d'apparition de cette rupture de conduite.

Cette approche met en évidence :

- que la sécurité de la conduite d'adduction de la commune de Bliesbruck et du SIE de Volmunster est insuffisante ;
- que la sécurité de la conduite d'alimentation d'un grand nombre de communes doit être améliorée par des actions de diversification des apports en eau ;
- que la sécurité de la conduite d'adduction du SIE de Rohrbach-lès-Bitche et SIE de Sarralbe doit être améliorée par des actions de remplacement ou de réhabilitation ;
- que la sécurité de la conduite d'adduction est suffisante pour les autres collectivités du territoire.



(AEP : Adduction d'Eau Potable)

LES USAGES DE L'EAU POUR LA BAINADE ET LA PECHE

■ La baignade

L'ONEMA recense 78 plans d'eau et étangs sur le territoire de l'arrondissement de Sarreguemines. Tous ne sont pas destinés à la baignade.

En France, la surveillance sanitaire des eaux de baignade est réalisée suivant les décrets n° 81-324 et 91-980 pris en application de la directive CEE/76/160 de juillet 2006.

Ce texte prévoit la manière dont les Etats membres doivent :

- surveiller et classer la qualité des eaux de baignades,
- gérer la qualité des eaux de baignades,
- fournir les informations au public.

Les règles fixées concernent les eaux naturelles non traitées qui sont fréquentées par des baigneurs (par exemple, les piscines ne sont pas concernées).

En Lorraine, l'ARS réalise les analyses courantes des échantillons qui portent sur les paramètres microbiologiques et physico-chimiques. Une description visuelle de différents paramètres physico-chimiques (résidus goudronneux, matières flottantes, odeurs) est effectuée. La présence dans l'eau de coliformes totaux, coliformes fécaux et streptocoques fécaux indique une contamination d'origine fécale avec présence éventuelle de germes pathogènes. En fonction des résultats des analyses, les points de surveillance sont classés en quatre catégories : A (bonne qualité), B (qualité moyenne), C (pollutions momentanées) ou D (mauvaise qualité).

Ces analyses sont complétées par une surveillance visuelle quotidienne des responsables de baignade.

Chaque responsable de baignade doit également élaborer et tenir à jour un profil de vulnérabilité de la baignade qui correspond à une identification et une étude des sources de pollution pouvant affecter la qualité de l'eau de baignade, et comporte les mesures permettant de parvenir en 2015 à une eau de qualité suffisante au titre de la directive européenne.

7 sites de baignade sont concernés sur le territoire du SCoTAS :

Sites de baignade	Historique des classements		
	2010	2011	2012
Etang de Hirbach à Holving	A	A	A
Etang de Diffembach à Putteltange-aux-lacs	A	A	A
Etang du Marais à Rémering les Putteltange	B	B	A
Etang du Ramstein à Baerenthal	B	B	A
Etang de Hasselfurth à Bitche	A	A	B
Etang de Hanau à Philippsbourg	A	A	A
Etang du terrain de camping à Sturzelbronn	A	A	A



Source des données : <http://baignades.sante.gouv.fr>

Par ailleurs, ces sites de baignade constituent des zones protégées au titre de l'article R.212-4 du Code de l'Environnement.

■ La pêche

Définitions :

Les cours d'eau classés en 1^{ère} catégorie piscicole sont ceux qui peuvent accueillir les espèces de salmonidés. Les salmonidés sont la famille de la truite fario. Ils sont en général accompagnés d'espèces telles que le goujon et le vairon. Ce sont des petits cours d'eau de montagne à forte pente, aux eaux turbulentes et fraîches. Tous les autres cours d'eau sont classés en 2^{ème} catégorie piscicole. On y trouve des brochets, des chevesnes, des gardons, des carpes, des brèmes, ... Ce sont des grands cours d'eau de plaine à faible pente, où les eaux sont calmes et plus chaudes.

La rivière Sarre a pour origine la Sarre Rouge et la Sarre Blanche. Elle est fréquentée dans ses premiers kilomètres par les truites fario, chabots et autres espèces des eaux courantes, puis s'écoule de plus en plus calmement en passant par Sarrebourg, Sarralbe et Sarreguemines puis vers l'Allemagne.

Les affluents de la Sarre comme l'Albe ou la Blies abritent aussi de beaux poissons. Sur le bassin versant de la Sarre, les associations de pêche sont les suivantes :

- La Sarre : cours d'eau de 2^{ème} catégorie, au niveau de Sarreguemines, Sarralbe, Mittersheim, Fénétrange, Sarrebourg.
- La Sarre : cours d'eau de 1^{ère} catégorie, au niveau de Sarrebourg, Abreschviller.
- Canal des Houillères : cours d'eau de 2^{ème} catégorie, au niveau de Sarreguemines, Sarralbe, Gondrexange, Rechicourt, Lutzelbourg.
- Ruisseau du Lixing : cours d'eau de 1^{ère} catégorie, au niveau de Lixing-lès-Rouhling.
- Mutterbach : cours d'eau de 2^{ème} catégorie, au niveau de Putteltange-aux-Lacs, Rémering-lès-Putteltange.
- Hosterbach : cours d'eau de 2^{ème} catégorie, au niveau de Putteltange.
- Achen : cours d'eau de 2^{ème} catégorie, au niveau de Achen, Val-de-Guéblange, Insming, Albestroff (ne faisant pas partie du territoire du SCoT).
- Zorn : cours d'eau de 1^{ère} catégorie, au niveau de Dabo.

Dans le Pays de Bitche, de nombreux cours d'eau de 1^{ère} catégorie, aux eaux fraîches et limpides, s'écoulent sur un lit de rochers ou de sable rose. Dans ces rivières et plans d'eau où se reflètent les sombres forêts du massif vosgien, la pêche concerne la truite ainsi que l'ombre commun. C'est le paradis des pêcheurs à la mouche. Sur le bassin versant du Pays de Bitche, les associations de pêche sont les suivantes :

- La Schwalbach : cours d'eau de 1^{ère} catégorie, au niveau de Montbronn, Volmunster.
- Falkeinstein : cours d'eau de 1^{ère} catégorie, au niveau de Pays de Hanau.
- Horn : cours d'eau de 1^{ère} catégorie, au niveau de Rolbing, Waldhouse.
- Zinsel du Nord : cours d'eau de 1^{ère} catégorie, au niveau de Baerenthal, Le Muhlthal.

LES PLANS DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

■ SDAGE Rhin Meuse

Couvrant l'ensemble du territoire du SCoT de l'arrondissement de Sarreguemines, le SDAGE Rhin-Meuse a été approuvé le 27 novembre 2009. Il a pour objectif les 10 orientations suivantes :

- Poursuivre la collaboration solidaire avec les pays du bassin du Rhin, de la Meuse et ceux mitoyens de la mer du Nord ;
- Maîtriser les prélèvements et préserver la qualité de la ressource en eau souterraine, notamment par la réduction des pollutions diffuses ;
- Réduire la contamination des eaux par les substances toxiques d'origine agricole, domestique, industrielle ou provenant de pollutions historiques ;
- Restaurer la qualité des cours d'eau et satisfaire durablement les usages, y compris par le maintien de débits suffisants ;
- Assurer à la population de façon continue la distribution d'une eau de qualité conforme aux normes sanitaires ;
- Améliorer la fiabilité et la performance de la dépollution ;
- Limiter les risques dus aux inondations par des mesures préventives ;
- Conserver et protéger les formations aquifères en nappes alluviales ;
- Renforcer la protection des zones humides et des espaces écologiques remarquables ;
- Prendre en compte la gestion de l'eau dans les projets d'aménagement et le développement économique.

Certaines de ces orientations sont en particulier destinées à être mises en œuvre au travers de l'aménagement du territoire et des documents d'urbanisme.

Il s'agit notamment de :

- Prévenir et prendre en compte le risque d'inondation et de coulées de boues
- Limiter les pressions sur la ressource en eau (prélèvements d'eau potable,...), en particulier dans les situations de déséquilibre
- Préserver de toute urbanisation les parties du territoire à fort intérêt naturel : les fuseaux de mobilité⁶ des cours d'eau encore fonctionnels, les zones humides remarquables et ordinaires, les rives de cours d'eau
- Garantir la conformité de l'assainissement et de l'alimentation en eau potable pour toute urbanisation nouvelle

■ SAGE Moder

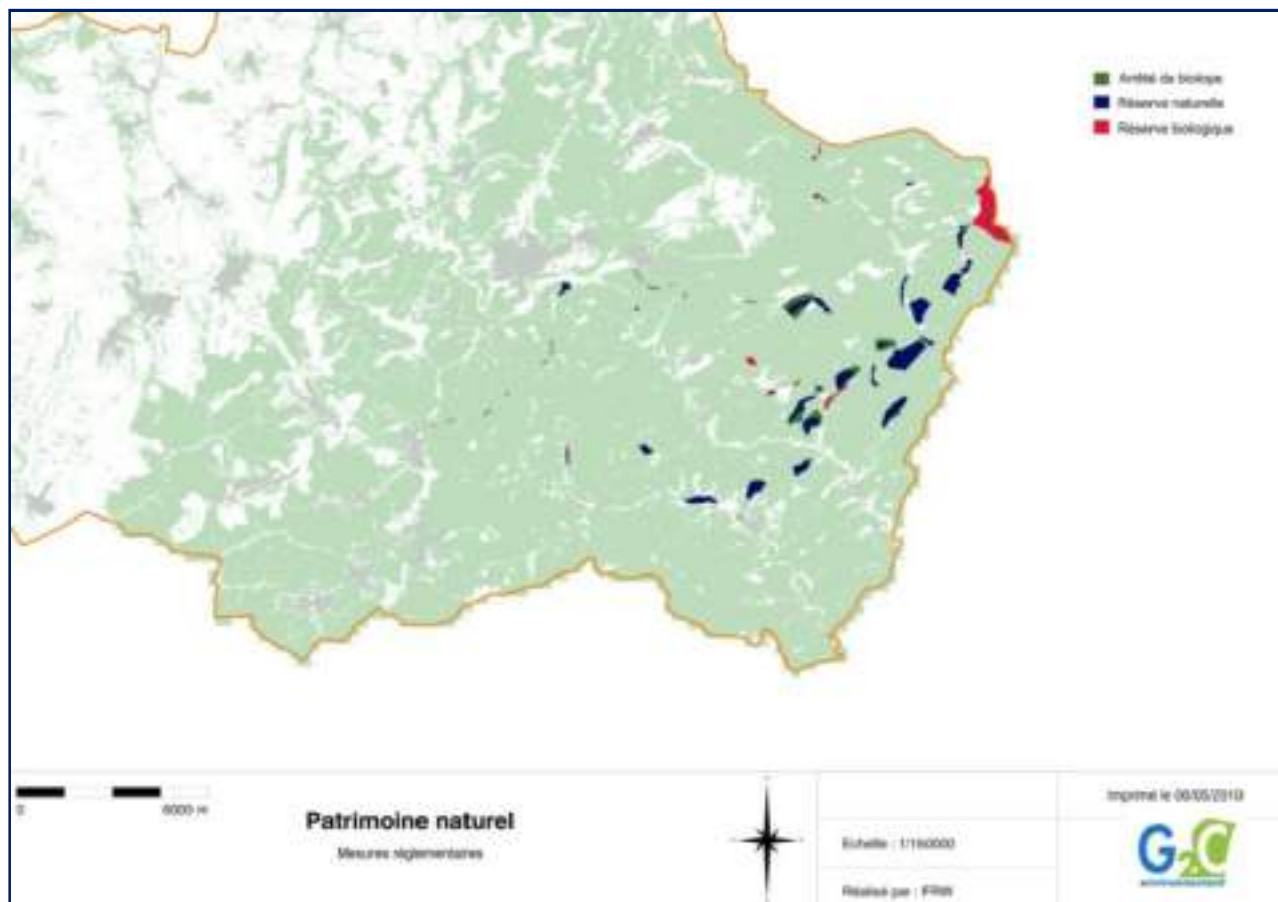
Le SAGE du bassin de la Moder dont fait partie 5 communes du territoire du SCoT (Baerenthal, Eguelshardt, Mouterhouse, Phillipsbourg et Sturzelbronn) est en cours d'élaboration. Son périmètre a été défini par arrêté préfectoral du 25 janvier 2006 et la composition de la commission locale de l'eau a été modifiée par arrêté préfectoral du 16 avril 2009.

Seul l'état des lieux du bassin versant a à ce jour été établi. Celui s'appuie sur les données de 2009 (soit les mêmes que le SDAGE).

⁶ Fuseau de mobilité ou zone de mobilité : espace du lit majeur à l'intérieur duquel le ou les chenaux fluviaux assurent des translations latérales pour permettre une mobilisation des sédiments ainsi que le fonctionnement optimum des écosystèmes aquatiques et terrestres. (SDAGE)

2.2 – La biodiversité

LES PROTECTIONS REGLEMENTAIRES STRICTES



■ La Réserve Naturelle Nationale (RNN) « Rochers et Tourbières du Pays de Bitche »

DEFINITION ET PORTEE REGLEMENTAIRE

Les dispositions relatives aux réserves naturelles sont énoncées aux articles L.332-1 à L. 332-27 et aux articles R. 332-01 à R. 332-48 du code de l'environnement.

Seule Réserve Naturelle Nationale présente sur le territoire du SCoTAS, la Réserve Naturelle des « Rochers et Tourbières du Pays de Bitche » a la particularité d'avoir un périmètre multi-site qui couvre plus de 355 ha sur les communes de Baerenthal, Eguelshardt, Mouterhouse, Philippsbourg, Roppeviller et Sturzelbronn.

Créée le 17 mai 1998, elle est actuellement gérée par le SYCOPARC des Vosges du Nord.

Les principaux milieux concernés par cette protection sont les tourbières, les rochers et les falaises (sur lesquelles niche le faucon pèlerin).

Les tourbières acides à affinité continentale sont uniques en Europe occidentale, elles hébergent des espèces de plantes carnivores comme la *Drosera* ainsi que la rare *Calla des marais* (*Calla palustris*).

■ Les Arrêtés Préfectoraux de protection de Biotope (APB)

DEFINITION ET PORTEE REGLEMENTAIRE

Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope sont issus de l'article R.411-15 du Code de l'environnement, ils fixent les objectifs techniques pour permettre la conservation du milieu.

Les mesures de protection imposées sont définies dans chacun des décrets préfectoraux les instituant.

La réglementation vise à protéger le milieu lui-même et non les espèces qui y vivent. Cette création est à l'initiative de l'Etat en la personne du Préfet du département.

Le territoire du SCoTAS compte 5 sites concernés par des arrêtés de protection de biotope. Trois d'entre eux concernent des sites ponctuels couvrant une petite surface et visant particulièrement la protection d'espèces de chauves-souris, les autres sites concernent la protection d'habitats diffus du Faucon pèlerin dans la forêt de Hanau (6 secteurs distincts) et des espèces floristiques sur des milieux de parois rocheuses.

Hormis les secteurs ponctuels concernant les sites bâtis (église et souterrains) ainsi que le site des parois rocheuses jouxtant la voie ferrée, les sites naturels sont relativement éloignés des espaces urbanisés. La protection de ces milieux semble davantage relever de mesures de gestion et d'usage des sites que de politiques d'aménagement et d'urbanisme. Les enjeux à l'échelle du SCoT sont notoires et impliquent une attention aux usages autorisés dans ces sites notamment ceux susceptibles de couvrir une fonction de loisirs à destination du public (forêt de Hanau particulièrement).

Cf. liste des arrêtés préfectoraux de protection de biotope en **annexe 11**.

■ Les réserves biologiques

DEFINITION ET PORTEE REGLEMENTAIRE

Le classement en réserve biologique permet l'institution de trois types de protection :

- La réserve biologique domaniale intégrale / réserve biologique forestière intégrale (RBDI / RBDI) dans laquelle toutes les opérations sylvicoles sont exclues, sauf cas particulier d'élimination d'essences exotiques ou de sécurisation d'itinéraires longeant ou traversant la réserve. Elles ont comme objectif la libre expression du processus d'évolution naturelle de certains écosystèmes représentatifs de la diversité écologique des forêts françaises.
- La réserve biologique domaniale dirigée / réserve biologique forestière dirigée (RBDD / RBDD), dans laquelle tous les actes de gestion sont subordonnés à l'objectif de conservation des habitats ou espèces ayant motivé la création de la réserve (ainsi, l'exploitation forestière peut dans certains cas rester compatible avec les objectifs d'une RBDD, voire être nécessaire à leur réalisation).
- Enfin, des zones tampons peuvent être instituées dans lesquelles des règles spécifiques de gestion sont établies en fonction des objectifs propres à chaque réserve. On peut notamment y prescrire l'élimination des végétaux envahissants qui pourraient concurrencer des plantes protégées, interdire les dispositifs d'alimentation du gibier, etc.

Au-delà des prescriptions de l'arrêté, ces milieux à forts enjeux environnementaux doivent être pris en compte dans les documents d'urbanisme en tant que tels.

Le territoire du SCoT est concerné par **10 réserves biologiques domaniales**. Les sites sont tous situés dans la partie Est du territoire du SCoT et se superposent bien souvent à d'autres outils de protection ou d'inventaire tels que les ZNIEFF ou les zones Natura 2000.

➤ Les Réserves Biologiques Domaniales Dirigées

Les tourbières

- o La Tourbière de Dauenthal dans la forêt domaniale de Sturzelbronn (1,5 hectare).
- o La Tourbière de l'Erlenmoos dans la forêt domaniale de Sturzelbronn (1,5 hectare).
- o La Tourbière de l'étang de Hanau dans la forêt domaniale de Hanau III (2,3 hectares).

Les étangs-tourbières

- o L'Etang de Lieschbach dans la forêt domaniale de Hanau III (7,0 hectares).
- o L'Etang de Waldeck dans la forêt domaniale de Hanau III (5,2 hectares).
- o L'Etang du Tabac dans la forêt domaniale de Sturzelbronn (0,5 hectare).

Les aulnaies-bétulaies tourbeuses

- o La Bétulaie tourbeuse de Bitscherthal dans la forêt domaniale de Mouterhouse (1,5 hectare).

Les vallons humides

- o Le vallon humide du Schnepfenbach dans la forêt domaniale de Sturzelbronn (1 hectare).

➤ Les Réserves Biologiques Domaniales Intégrales

Les pinèdes sur tourbe

- o La pinède sur tourbe du Rothenbruch (ou Tourbière du Graffenweiher) se situe sur le ban de la commune de Sturzelbronn dans la forêt privée de Pillet-Will (66,0 hectares). Ce site est un projet n'ayant pas encore fait l'objet de validation officielle mais la gestion menée y est cohérente avec le statut de Réserve Biologique Intégrale.

Les hêtraies-chênaies acidiphiles à Luzule

- o La réserve transfrontalière Lutzelhardt-Adelsberg est présente sur la commune de Sturzelbronn et occupe une superficie de 99,47 hectares. Cette réserve s'étend en Alsace où elle atteint les 109,89 hectares et en Allemagne 163,30 hectares.

■ Les labels et territoires de gestion

➤ Le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN)

Le périmètre du Parc Naturel Régional se situe concomitamment sur les régions Alsace et Lorraine et constitue la partie septentrionale du massif vosgien.

La création du Parc naturel régional des Vosges du Nord fût effective lors de l'arrêté ministériel du 30 décembre 1975 qui porte agrément à la charte constitutive de ce dernier. Le Syndicat Mixte de Coopération pour le Parc (SYCOPARC) voit le jour l'année suivante. Le syndicat mixte est tout d'abord un lieu de concertation et d'échanges entre les collectivités et des organismes partenaires. Le parc joue avant tout un rôle de conseiller pour les communes, les intercommunalités, les entreprises ou la population.

Cet espace privilégié est destiné à encourager les pratiques de développement durable sur le territoire.

Les orientations majeures du Parc sont :

- la maîtrise de l'évolution des territoires et des paysages ;
- la protection durable des patrimoines naturels et culturels remarquables ;
- la gestion durable des grands ensembles patrimoniaux ;
- le développement durable des activités économiques ;
- la qualité de vie des habitants et la mobilisation des acteurs du parc.

Le Parc met en application sa politique et ses orientations au travers de sa Charte. Celle-ci est depuis 2009 et actuellement en cours de révision (clôture de l'enquête publique au 31 octobre 2012).



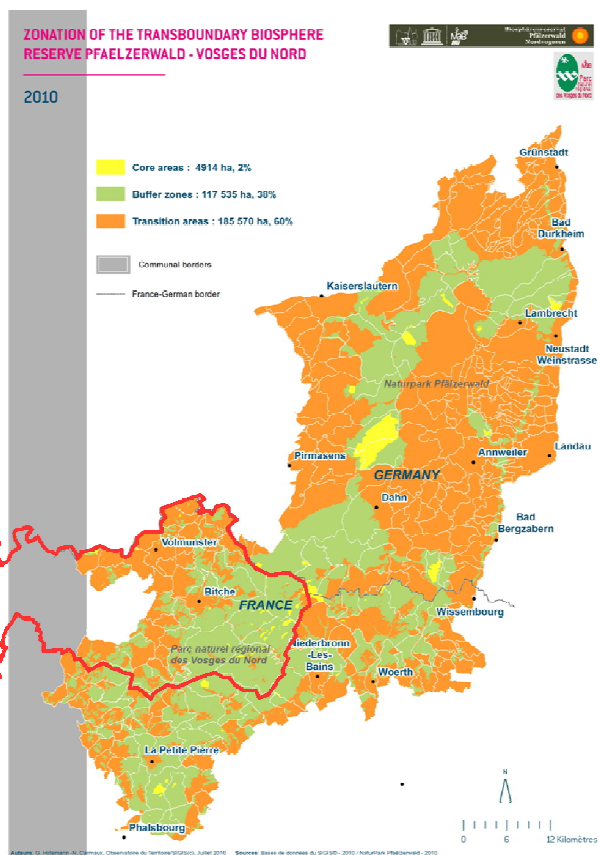
➤ La Réserve de biosphère transfrontalière Vosges du Nord - Pfälzerwald

Issue d'une volonté de coopération entre le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et le Naturpark Pfälzerwald, la Réserve de Biosphère transfrontalière Vosges du Nord-Pfälzerwald fût labellisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science, et la culture (UNESCO) en 1998.

Ce territoire d'application du programme MAB « Man and Biosphere » de l'UNESCO a pour mission de promouvoir un mode de développement basé sur la valorisation des ressources locales et la participation des citoyens.

Les fonctions principales de la réserve de biosphère concernent la conservation des écosystèmes, des paysages ou encore des espèces, mais aussi l'implication active de la population dans les prises de décisions, et l'importance des études et des recherches sur le territoire.

Le défi de la réserve est de conserver la diversité biologique tout en répondant aux besoins de la population.



LES MESURES D'INVENTAIRE

■ Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique et les Espaces Naturels sensibles

DEFINITION ET PORTEE REGLEMENTAIRE DES ZNIEFF

L'inventaire ZNIEFF est un inventaire national établi à l'initiative et sous le contrôle du Ministère de l'Environnement. Il est mis en œuvre dans chaque région par les Directions Régionales de l'Environnement et constitue un outil de connaissance du patrimoine national de la France. L'inventaire identifie, localise et décrit les territoires d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats. Il organise le recueil et la gestion de nombreuses données sur les milieux naturels, la faune et la flore.

Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. On distingue deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;
- les ZNIEFF de type II qui sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

L'existence d'une ZNIEFF n'est pas en elle-même de nature à interdire tout aménagement. En revanche, la présence d'une ZNIEFF est un élément révélateur d'un intérêt biologique et, par conséquent, peut constituer un indice pour le juge lorsqu'il doit apprécier la légalité d'un acte administratif au regard des dispositions législatives et réglementaires protectrices des espaces naturels.

Une modernisation nationale des ZNIEFF a débuté en 1996, afin de réactualiser les inventaires et d'homogénéiser les méthodes et critères utilisés pour l'identification des ZNIEFF. La cartographie des ZNIEFF actualisée (2^{ème} génération) est présentée dans ce document (d'après les éléments cartographique de travail du MNHN).

Le territoire du SCoTAS est concerné par :

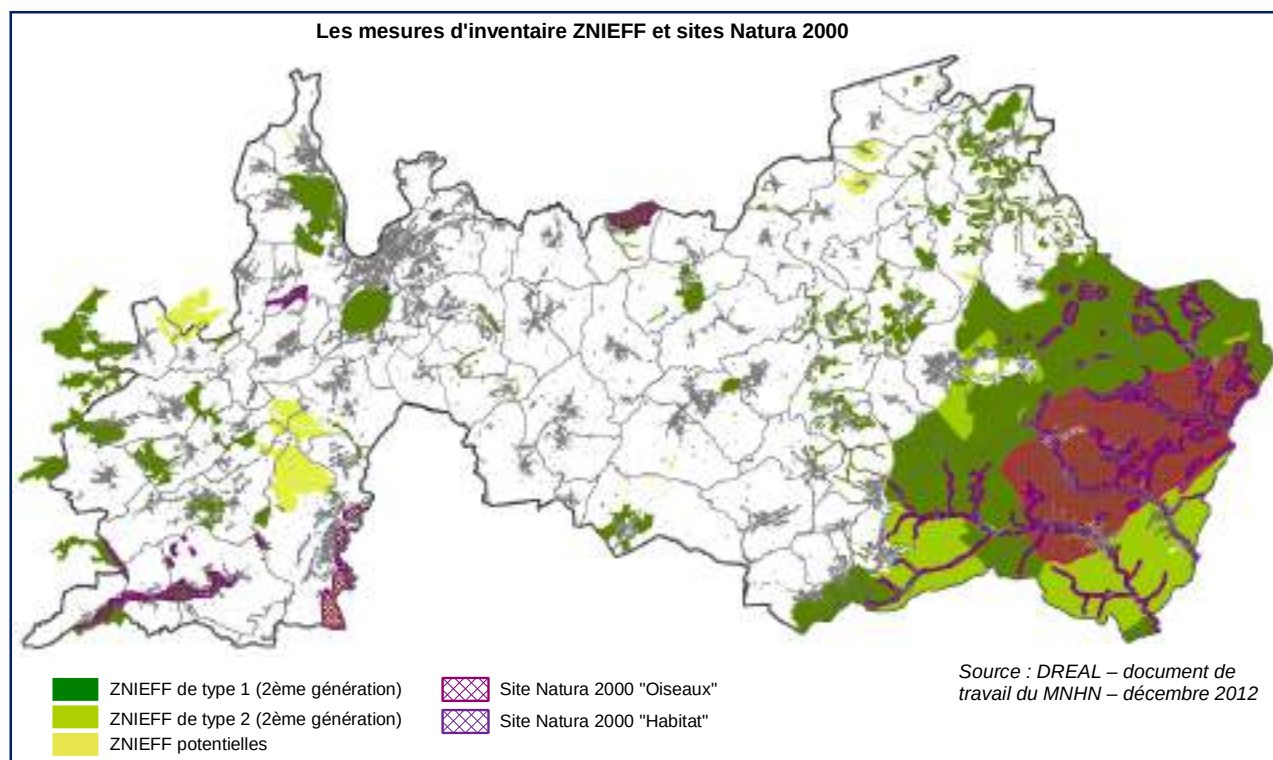
- **60 ZNIEFF de type 1** (deuxième génération – mise à jour MNHN décembre 2012 – documents de travail), couvrant une superficie de 21586 ha sur le territoire, soit 23% du territoire ;
- **1 ZNIEFF de type 2** de deuxième génération (deuxième génération – mise à jour MNHN décembre 2012 – documents de travail), couvrant une superficie de 22032 ha, soit 23,4% du territoire ;
- 14 sites ont pour l'instant été définis comme ZNIEFF « potentielles » (mise à jour MNHN décembre 2012 – documents de travail). Ces espaces couvrent une superficie de 1529 ha.

L'actualisation des ZNIEFF conduit à une extension importante du nombre de ZNIEFF de type 1 et de leur superficie (seuls 2 889ha étaient auparavant identifiés en ZNIEFF de type 1). Cette extension concerne notamment :

- pour une grande partie la ZNIEFF de type 2 première génération « Pays de Bitche » ;
- les boisements spontanés des piémonts des Vosges qui correspondent à des boisements ayant évolués spontanément au cours des dernières décennies, présentant un degré de naturalité élevé de par leur composition en espèces autochtones, leur volume de bois mort, leurs gros arbres et l'étagement de leur végétation ;
- les grands boisements appartenant à la couronne forestière sarregueminoise et présentant des espèces d'intérêt ;
- les principales entités boisées du secteur de la « ligne Maginot aquatique ».

Parmi les ZNIEFF de première génération, 2 sites de petite taille ont été supprimés lors de la réactualisation car leur intérêt biologique initial a été considéré comme ayant disparu.

14 sites constituent des « ZNIEFF potentielles », leur validation n'ayant pas encore été réalisée. Parmi celles-ci, se trouvent notamment les vergers de Loutzviller et d'Eschviller, la forêt de Sarreguemines au Nord de Sarralbe.



■ Les zones Natura 2000

DEFINITION ET PORTEE REGLEMENTAIRE DES SITES NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne. Il est basé sur deux directives européennes :

- la directive OISEAUX n° 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite directive "Oiseaux"
- la directive HABITATS n° 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

Le réseau Natura 2000 est composé de sites désignés spécialement par chacun des Etats membres en application de ces directives européennes.

La Directive Habitats n'imposant pas de méthode à employer pour la désignation des sites ou le type de gestion à employer, chaque état membre peut employer les méthodes qu'il souhaite. La réglementation diffère ainsi selon les Etats français et allemands. Le réseau comporte deux types de sites :

- Sites de la Directive Habitat : Zones Spéciales de Conservation (ZSC) en France, appelés Flore-Faune-Habitat (FFH) en Allemagne.
- Sites de la Directive Oiseaux : Zones de Protection Spéciale (ZPS) en France, les refuges d'oiseaux (VSG) en Allemagne.

En France, des outils réglementaires fixés par les décrets n°2001-1031 du 8 novembre 2001 et n°2001-1216 du 20 décembre 2001 encadrent la désignation et la gestion des sites Natura 2000. Chaque site est géré par un gestionnaire désigné à sa création. Un comité de pilotage, composé de tous les acteurs en présence sur le site, veille au bon déroulement de la gestion du site. Le gestionnaire nomme un opérateur technique qui rédige le DOCOB du site, document qui dresse l'état des lieux du site et les objectifs de gestion permettant sa préservation.

En Allemagne, la mise en place de Natura 2000 est organisée autour des Länder qui disposent de leurs propres lois en la matière. Une liste initiale de sites est dressée par les Länder, au sein desquels une première discussion est engagée. Cette liste est ensuite transmise au niveau fédéral, assurant notamment un rôle de conseil scientifique, et où un deuxième débat a lieu entre les différents ministères. Les remarques de ces débats retournent alors aux Länder, qui prennent les décisions sur le choix des sites. Une fois désignés, le type de gestion mis en place dépend là encore des Länder, qui peuvent choisir la méthode réglementaire, contractuelle, ou mixte.

Ce réseau contribue à l'objectif général d'un développement durable et son principal objectif est de favoriser le maintien de la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Le territoire du SCoTAS possède 7 sites Natura 2000 couvrant 9 345 ha (soit 10% du territoire du SCoT) dont deux institués à partir de Zones de Protection Spéciale (ZPS) (Directive Oiseaux) et cinq à partir de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) (Directive Habitats).

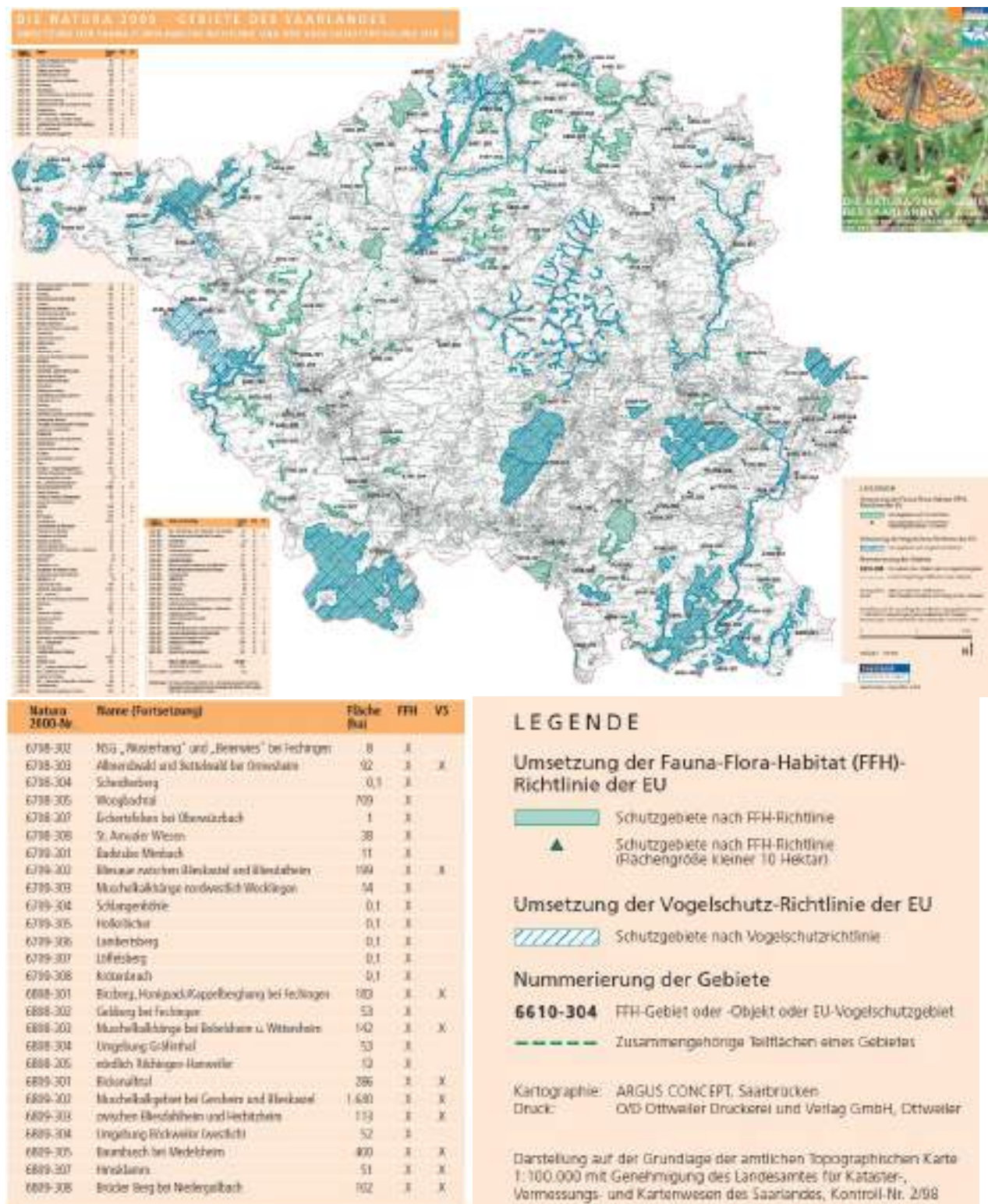
Les zones les plus importantes couvrent des milieux forestiers de montagne (« Forêts, étangs et rochers du Pays de Bitche » sur 6 279 ha) et les milieux de cours d'eau montagnards (« Cours d'eau, tourbières, rochers et forêts des Vosges du Nord et souterrain de Ramstein » sur 2 013 ha).

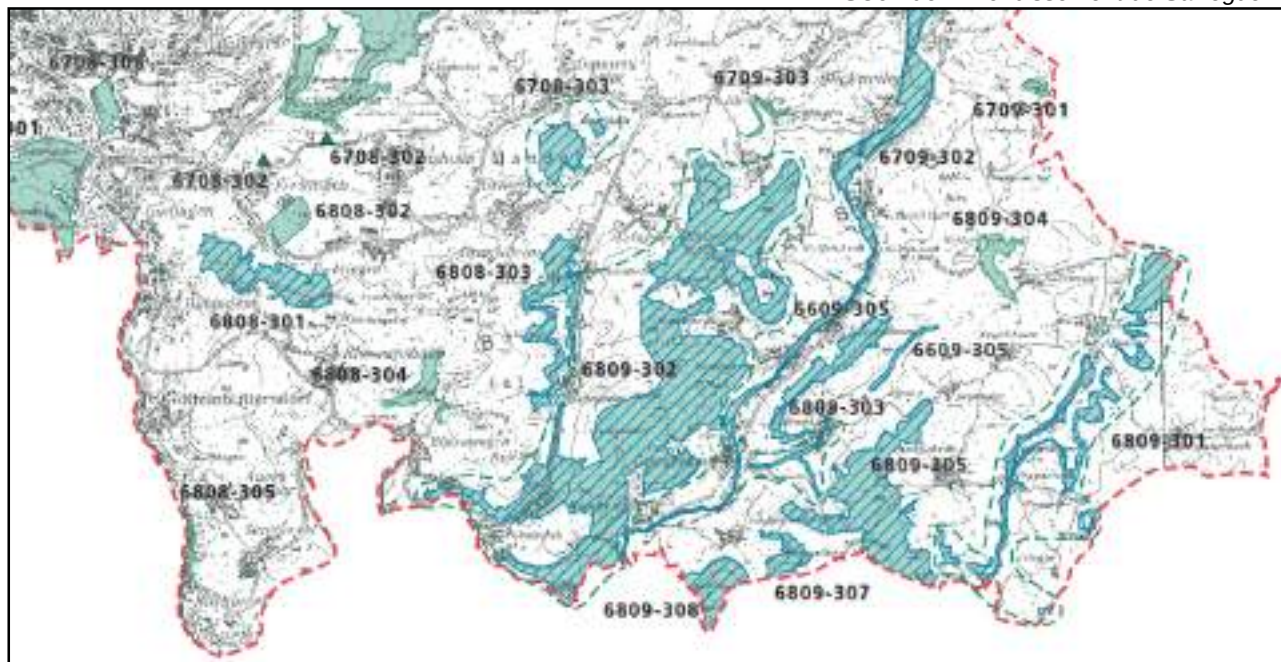
Les milieux les plus sensibles semblent particulièrement concerner les secteurs de zones humides (cours d'eau, marais, prairies humides) qui offrent une diversité d'habitats importante et restent vulnérables par rapport

à la qualité de l'eau (milieu réticulaire non limité à un site circonscrit) et aux modes de gestion des usages des zones et des abords (pratiques agricoles, fréquentations,...).

Voir la liste et le détail des zones Natura 2000 en **annexe 12**.

Le SCOTAS est frontalier des Länder de la Sarre et du Rheinland-Pfalz. Ces Länder présentent au total 299 sites (127 sites en Sarre – 172 sites en Rhénanie-Palatinat) faisant partie du réseau Natura 2000, dont 9 sites frontaliers avec le territoire du SCoTAS.





■ Les zones humides

Les zones humides présentent un patrimoine biologique et écologique important et constituent des lieux de vie uniques pour de nombreuses espèces animales et végétales qui y accomplissent tout ou partie de leur cycle de vie.

Ces mêmes zones participent à la régulation des microclimats. Les précipitations et la température atmosphérique peuvent être influencées localement par les phénomènes d'évaporation intense d'eau au travers des terrains et de la végétation qui caractérisent ces milieux.

Les zones humides, qu'elles soient remarquables ou plus ordinaires assurent donc, selon le type de milieu considéré et les caractéristiques locales, de nombreuses fonctions hydrologiques et écologiques et sont, à ce titre, considérées comme de véritables infrastructures naturelles.

➤ Les zones humides remarquables du SDAGE Rhin-Meuse

Au regard des enjeux biologiques de ces milieux, le SDAGE Rhin-Meuse annonce dans ses objectifs, la préservation des zones humides (orientation T3-O7).

Les documents cartographiques du SDAGE indiquent une délimitation des zones humides concernées en priorité par les mesures de protection et les dispositions décrites dans les orientations :

- Développer la sensibilisation et la culture d'acceptation des zones humides (orientation T3-O7.1).
- Assurer la convergence des politiques publiques en matière de zones humides (orientation T3-O7.2).
- Bien connaître les zones humides (orientation T3 – O7.3).
- Stopper la dégradation et la disparition des zones humides (orientation T3 – O7.4).
 - La préservation des zones humides remarquables ou ordinaires est considérée comme une priorité au regard de leur caractère d'infrastructures naturelles.
 - Dans les zones humides remarquables, les décisions administratives impactées par le présent SDAGE interdiront toute action entraînant leur destruction totale ou partielle tels que les remblais, excavations, étangs, gravières, drainage, retournement de prairies, recalibrages de cours d'eau, etc ... sauf s'il est démontré que ces opérations ou projets ne dégraderont pas la fonctionnalité et la qualité environnementale du site.
 - Par ailleurs, toute pratique ou modification de pratique susceptible d'entraîner une dégradation de la zone humide pourra y être réglementée. C'est le cas notamment des curages de cours d'eau et de la création de fosses.
- Développer la renaturation, la récréation et la gestion des zones humides (T3-O7.5).
 - La restauration des zones humides ne doit en aucun cas se substituer à leur protection. La priorité reste la protection et la préservation des milieux existants (à la fois en termes de surface et d'état de conservation).
 - La destruction complète d'un milieu prairial, par exemple, ne pourra pas être compensée ni en terme de fonctionnalité ni de biodiversité par un milieu de type étang même s'il peut être qualifié de zone humide et que des mesures accompagnatrices permettraient de créer une biodiversité intéressante sur le secteur.
 - Intensifier les actions de renaturation et de récréation de zones humides dégradées ou détruites.

Source : SDAGE Rhin-Meuse 2010-2015



➤ L'inventaire régional des zones à dominante humide

Afin d'élargir la connaissance des zones humides aux zones humides ordinaires, la Région a lancé en 2012 un inventaire régional des zones humides, afin de cartographier les zones potentiellement humides du territoire. (Inventaire en cours de réalisation)

■ **L'inventaire des prairies d'intérêt du projet « Prairies vivantes »**

Les prairies, qui représentent 20% du territoire lorrain avec 480 000 ha, disparaissent depuis une vingtaine d'années. 15 000 ha de prairies ont ainsi disparu entre 1990 et 2000. Les prairies remarquables sont pourtant des écosystèmes riches et variés, et représentent une composante majeure de la biodiversité en Lorraine. Les prairies de fauche oligotrophes (situées sur des sols pauvres en éléments nutritifs), constituent le type de prairies le plus remarquable, le plus rare et le plus menacé en Lorraine.

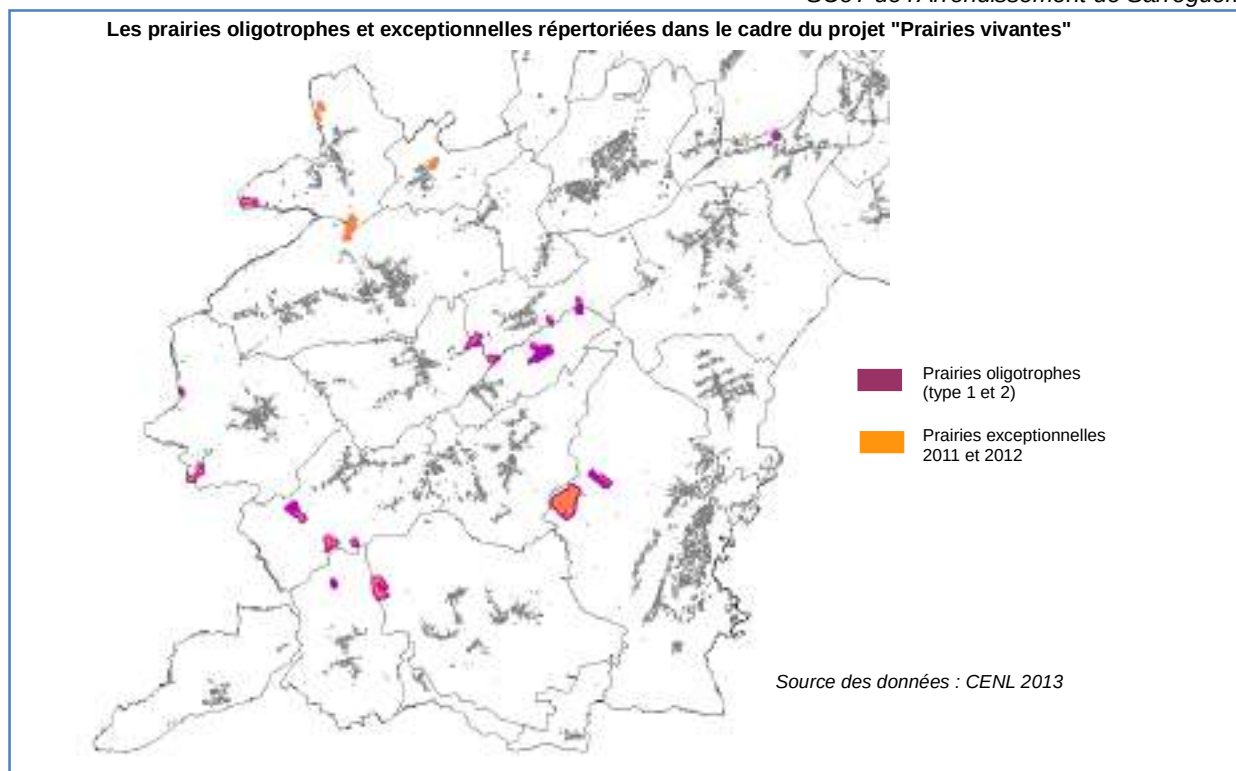
Le projet « Prairies vivantes » a été lancé en 2011 par le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine avec pour objectif la connaissance des prairies permanentes de fauche situées hors contexte alluvial et submontagnard, et la préservation des plus remarquables d'entre elles (prairies de fauche oligotrophes). Ce projet a été mené sur la zone atelier indiquée sur la carte ci-contre (zone d'étude), qui s'étend de Saint Avold à Sarreguemines au Nord, et de Marsal à Hattigny), et qui couvre donc seulement la partie Ouest du SCoTAS (secteur Albe et Lacs).



Le projet a permis de tester une méthodologie de caractérisation et hiérarchisation des prairies de fauche échantionnées selon 4 classes d'intérêt. Les prairies d'intérêt 1 et 2 correspondent aux prairies mésotrophes à oligotrophes. Parmi ces dernières, les prairies contenant des habitats exceptionnels et présentant un enjeu de préservation prioritaire ont été distinguées.

L'évaluation de l'intérêt de ces prairies s'appuie sur :

- l'intérêt botanique, dépendant de la rareté et de la diversité des espèces (il reprend les niveaux déterminants ZNIEFF des espèces prairiales) ;
- la rareté ou l'originalité des habitats prairiaux présents (basés sur les niveaux déterminants ZNIEFF de Lorraine) ;
- l'état de conservation des habitats prairiaux (représentativité des espèces et habitats).



Ce travail a été poursuivi en 2012 par la définition de cahiers des charges de gestion et par des actions de sensibilisation et de gestion auprès des exploitants agricoles et des propriétaires. En 2013, les actions de sensibilisation seront poursuivies sur la zone d'étude, et une valorisation des prairies oligotrophes sera recherchée par le biais de leur reconnaissance dans le cadre des déclarations PAC.

Dès validation par les instances scientifiques régionales, sur la zone atelier dans un premier temps, à destination des porteurs, financeurs ou rédacteurs de projets (organismes d'Etat, AERM, bureaux d'études, Safer ...), il est prévu de diffuser les connaissances sur la classification des prairies de fauche, la localisation et la caractérisation des prairies oligotrophes de fauche afin de prendre en compte les prairies dans les projets.

Sur les années 2014 et 2015, le programme se poursuivra en dehors de la zone atelier en prenant en compte toute l'expérience et les connaissances acquises depuis 2011. . Au niveau de la connaissance de ces milieux, une recherche ciblée de prairies de fauche oligotrophes sur deux nouveaux territoires lorrains, où la densité en prairies permanentes est élevée sera engagée.

LES SITES PROTEGES PAR LA NATURE DE LEUR PROPRIETAIRE OU PAR LE BIAIS DE CONVENTIONS

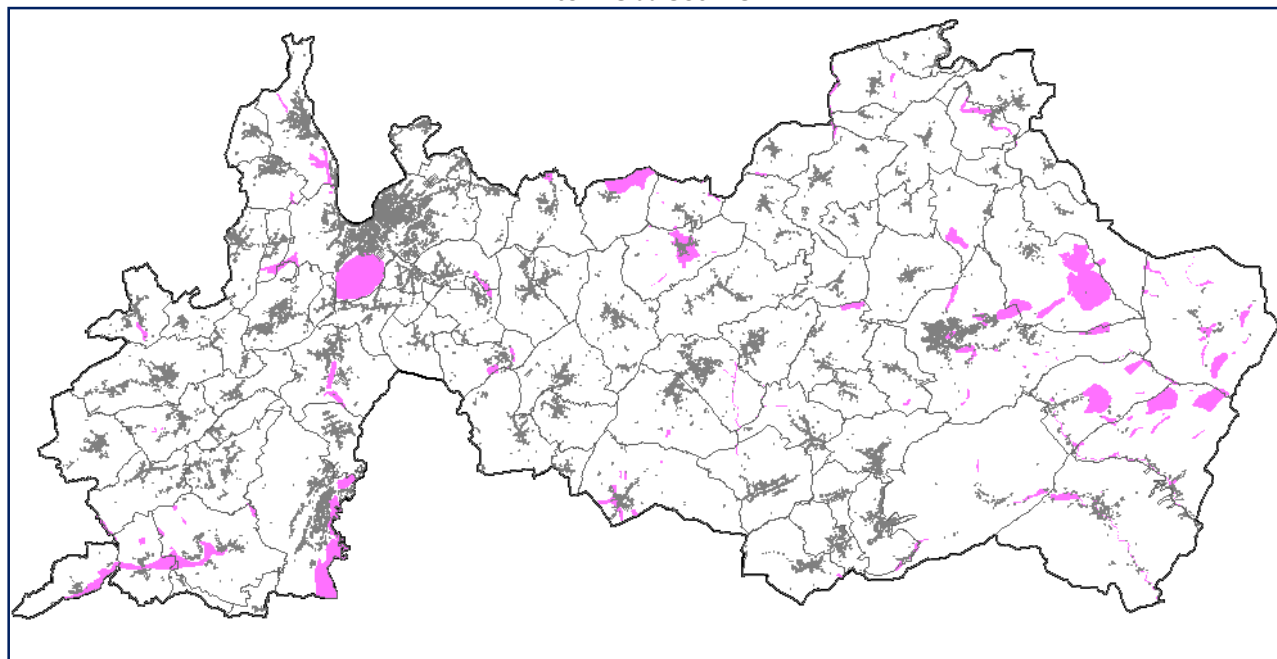
■ Les espaces Naturels Sensibles (ENS)

DEFINITION ET PORTEE REGLEMENTAIRE

Les Espaces Naturels Sensibles des départements (E.N.S.) sont un outil de protection des espaces naturels par leur acquisition foncière ou par signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics mis en place dans le droit français et régis par le code de l'urbanisme (art. L.142-1).

Les Espaces Naturels Sensibles recensés sur le territoire représentent près de 2 600 hectares (cf. en **annexe 13** le tableau des ENS).

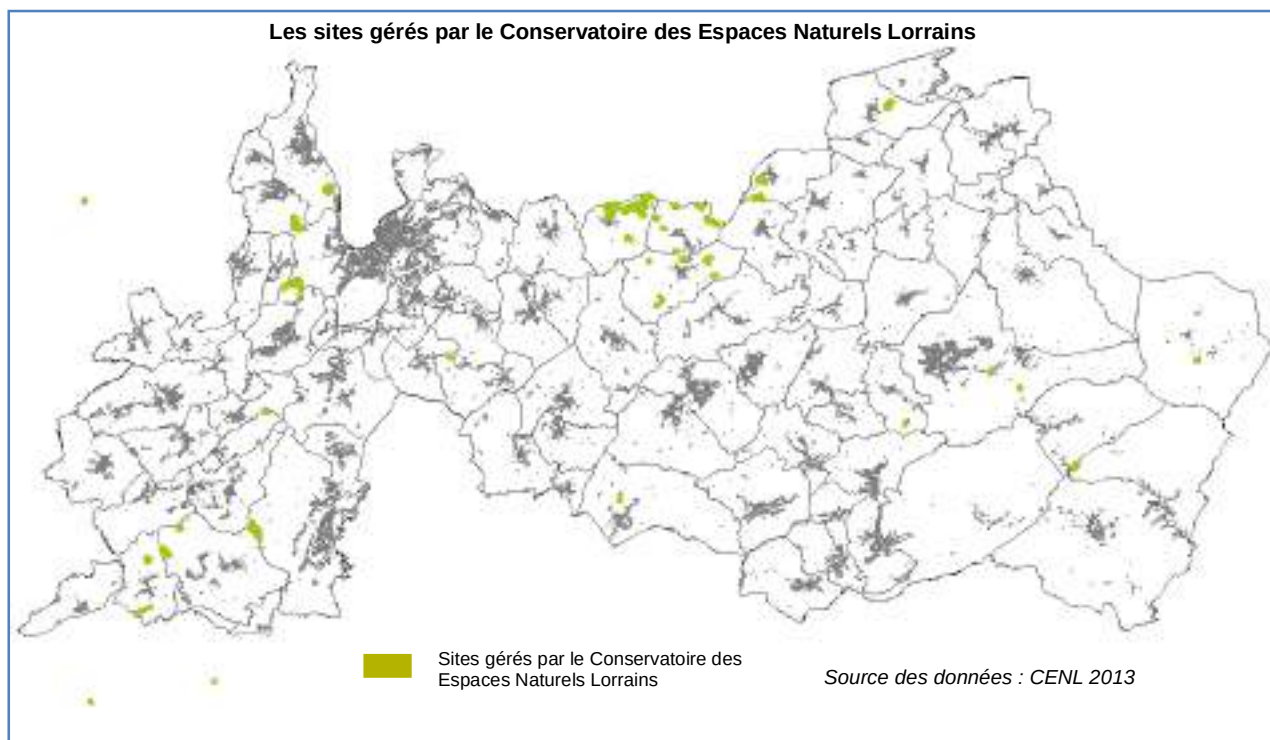
Les ENS du SCoTAS



■ Les sites du Conservatoire des Espaces Naturels Lorrains

23 sites du territoire sont des sites gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels Lorrains. Sur ces sites, le Conservatoire poursuit des missions de connaissance du patrimoine naturel, de protection (par le biais d'acquisitions, de locations ou de conventions) et gestion, de valorisation et sensibilisation de ce patrimoine.

Les sites gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels Lorrains



LES CARACTERISTIQUES DES MILIEUX PRESENTS

La caractérisation des milieux naturels inventoriés et protégés sur le territoire (appuyée sur la base des inventaires ENS, ZNIEFF, RN, RBD) permet de mettre en évidence les grandes entités bio- géographiques du territoire qui fondent son patrimoine naturel et écologique.

Ce paragraphe se propose également de mettre en avant les enjeux et les responsabilités qui pèsent sur le territoire vis- à- vis de la conservation de certaines espèces emblématiques.

- Les milieux humides de plaine (prairies alluviales, marais,...) dans la partie sud-ouest du territoire

Ces espaces sont les lieux de développement d'espèces floristiques telle que la Linaigrette à larges feuilles, d'invertébrés (Damier de Sucisse, Cuivré des marais) et constituent l'habitat d'oiseaux remarquables tels que le Courlis cendré, le Râle des genêts, des variétés de Rousserolles, le Tarrier d'Europe, le Milan noir, la Bondrée apivore ou le Bruant proyer (espèces protégées au niveau régional ou national).

Les enjeux de préservation de leurs qualités et richesses écologiques et du maintien s'appuient sur :

- o le maintien de la qualité des eaux (qualité des ruissellements, rejets urbains et agricoles...) ;
- o la protection des fonctionnements hydrauliques (alimentation des marais en amont, maintien des zones d'expansion des cours d'eau...) ;
- o la préservation du caractère ouvert des prairies et des marais (lutte contre les plantations arborées, contre le développement des roselières...).

- Les milieux ouverts de coteaux

La partie Ouest du territoire témoigne de variations topographiques souvent associées à des vallées humides. Ces pentes ont été le lieu de cultures agricoles anciennes (pâturages, vergers ...) qui ont permis d'entretenir des milieux ouverts de pelouses. Ces milieux présentent un intérêt paysager et offrent des conditions d'habitat pour de nombreuses espèces floristiques remarquables telles que les Ophrys abeille, les Ophrys insecte, les Ophrys frelon ...

La pérennité de ces milieux est menacée par la fermeture de ces espaces liée à l'abandon de pratiques agricoles extensives.

- Les espaces de vergers dans les milieux ouverts

Ces milieux constituent des paysages traditionnels, mais sont également des habitats intéressants pour de nombreuses espèces ornithologiques (Chouette chevêche, Pie grièche à tête rouge ou Torcol fourmilier) dont certaines figurent notamment à l'annexe II de la Directive européenne « Oiseaux ».

Le maintien de ces espaces est lié à un entretien régulier et au renouvellement des arbres qui peut être mis en péril par l'abandon des pratiques culturales et la multiplicité des propriétaires (complexifiant la gestion harmonieuse des sites voire leur acquisition). Situés sur les franges des espaces bâtis, ils sont également menacés par le développement urbain des villages.

- Les grandes forêts montagnardes de l'Ouest du territoire et les boisements spontanés du piémont vosgien

Ces milieux constituent bien souvent des écosystèmes aboutis qui relèvent d'un intérêt national au regard de leur bon état de conservation. Ces espaces sont relativement bien préservés et souvent gérés ou protégés (réserve naturelle notamment).

Les enjeux de conservation pour le SCoT reposent sur la préservation des sites connus localisés à l'Est du territoire dans de vastes secteurs. Les menaces qui les concernent visent particulièrement la fréquentation par le public (espaces récréatifs de plein air) et la fragmentation des espaces naturels.

Dans la partie de piémont, l'enfrichement de certains espaces a donné lieu à des boisements spontanés constituant des habitats proches des forêts originelles, particulièrement rares et riches. Leur préservation est donc particulièrement importante.

- Les milieux humides de vallées montagnardes

L'importance des milieux humides de montagne permet d'offrir une diversité des stades d'évolution de ces milieux : de l'étang à la tourbière en intégrant également les différents cours d'eau des vallées.

Ces milieux puisent leur intérêt par la présence d'espèces végétales remarquables et rares (plantes carnivores, plantes aquatiques, fougères,...), la présence d'invertébrés (libellules, papillons,...), des espèces de poissons (Chabot, Lamproie de planer...) et par leur rôle dans le fonctionnement hydraulique (zone tampon : fonction épuratrice et régulatrice).

Les enjeux de conservation sur ces sites sont principalement concentrés au niveau de la qualité des eaux. Leur évolution est aujourd'hui relativement maîtrisée au regard de leur gestion (pour la plupart d'entre eux) assurée dans le cadre de la réserve naturelle des rochers et tourbières du Pays de Bitche.

- Les milieux ouverts de montagne

Les pelouses sableuses et tourbeuses de l'Est du territoire sont souvent associées à des zones humides qui leur permettent de constituer des habitats riches et diversifiés.

Ces milieux permettent d'héberger de nombreuses espèces faunistiques d'intérêt régional ou national.

Ils sont principalement dépendants du maintien en état ouvert de leurs espaces et de la lutte contre l'enfrichement (genêt à balais notamment).

- Les milieux souterrains

Plusieurs sites sont reconnus et inventoriés sur le territoire du SCoTAS pour abriter des populations de chauves-souris. Ces milieux sont souvent d'origines anthropiques et correspondent à d'anciennes carrières souterraines ou à des combles de bâtiments (églises).

Les espèces recensées sur le territoire sont : *le Murin de Daubenton, le Grand Rhinolphe, le Grand Murin, la Barbastelle, le Vespertillon à moustache ou encore la Sérotine.*

Le maintien des espèces et la qualité d'accueil des sites s'appuient sur des conditions de tranquillité des sites. Les principales menaces pour les espèces sont la fréquentation par les visiteurs (touristes, promeneurs,...). Il s'agit dans les différents cas de préserver la tranquillité des sites par des mesures de fermeture permettant d'en limiter l'accès.

- Les rochers

Les hauteurs du massif des Vosges du Nord sont dominées par des rochers saillants offrant des pitons et des falaises. Ces formations offrent des paysages identitaires des Vosges du Nord et constituent également des lieux de nidification pour rapaces (notamment le Faucon pèlerin). La plupart des sites remarquables sont protégés dans le cadre de la Réserve Naturelle des Rochers et Tourbières du Pays de Bitche.

Cette analyse met en évidence des enjeux différenciés sur chacune des parties du territoire en fonction de la typologie de milieux naturels qui y sont prédominants :

- une partie Ouest caractérisée par une prédominance des milieux humides,
- une partie centrale caractérisée par une prédominance des milieux ouverts secs (pelouses) et des espaces de vergers,
- une partie Est caractérisée par une très forte diversité des milieux (vallées humides, rochers ...) mais dominée par les espaces forestiers.

Dans chacun de ces secteurs du territoire, les principaux enjeux écologiques reposent sur :

- les milieux humides dans le secteur à l'Ouest de la Sarre,
- les milieux ouverts dans la partie centrale,
- les milieux forestiers et humides dans la partie Est du territoire.

LA TRAME VERTE ET BLEUE DU TERRITOIRE

■ Définition et objectifs

La trame, qu'elle soit verte (milieu naturel boisé, agricole extensif) ou bleue (milieu aquatique et humide), est une véritable infrastructure écologique du territoire, composante environnementale à prendre en compte comme espace écologique et paysager.

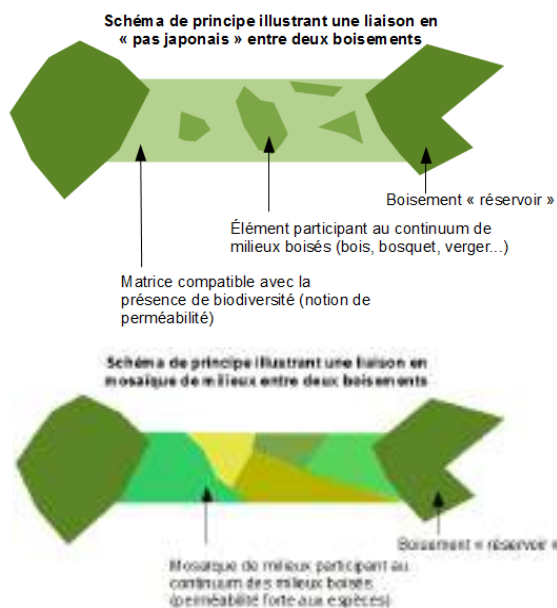
Les Trames Vertes et Bleues (TVB) intègrent les grands axes de déplacement des animaux (ou « continuums écologiques ») garants de la survie des populations et reliant les foyers de nature et de biodiversité de grands ensembles naturels. Elles visent à favoriser le maintien en particulier des espèces sensibles à l'anthropisation et la fragmentation des milieux, fragilisées par le développement urbain en particulier, et souvent devenues des espèces patrimoniales. Mais la mise en place de cette infrastructure écologique vise aussi à favoriser les échanges d'autres espèces plus ordinaires, mais qui pourraient également à terme être fragilisées par la fragmentation écologique du territoire (hérisson, papillon,...).

La démarche vise ainsi à identifier les grands réservoirs de biodiversité du territoire, et les différents milieux qui peuvent assurer le déplacement des populations de faune (essentiellement) entre ces réservoirs.

Les TVB peuvent également être considérées relevant des « trames paysagères » d'un territoire et constituant les espaces de nature cohérente et homogène relevant ainsi des notions de « Trames et Bleues » ou de « continuités éco-paysagères ».

Les corridors écologiques entre les réservoirs de biodiversité peuvent alors se matérialiser sous différentes formes, en particulier :

- des continuités d'un même milieu ;
- des structures linéaires (haies, cours d'eau,...) ;
- une structure en « pas japonais » ;
- une mosaïque de milieux perméables.



comme
Vertes

■ La Trame Verte et Bleue Régionale

- La Région Lorraine a défini les éléments constituant la Trame Verte et Bleue de son territoire.

La démarche de construction s'est appuyée sur la présence de zones nodales et des différents modes d'occupation du sol (base Corine Land Cover notamment) et a permis d'identifier les milieux structurants ouverts, les milieux structurants forestiers et les milieux assurant les continuités écologiques entre les différents milieux.

L'analyse a été développée par secteurs territoriaux homogènes par leurs enjeux (dénommés « régions paysagères »). Le territoire du SCoTAS est concerné par trois principales « régions paysagères » : le Pays de Bitche (Vosges Mosellannes du Nord), la Sarre lorraine et la plaine de la Seille et de la Nied.

Les caractéristiques de la Trame Verte et Bleue identifiée sur le territoire tiennent au contraste qu'offre le territoire d'Ouest en Est :

- A l'Est, le Pays de Bitche, témoigne d'une importante surface de zones nodales où les milieux structurants sont dominés par les milieux forestiers. Dans ce secteur, hormis les fonds de vallées urbanisées, toute l'unité est couverte de milieux favorables aux continuités écologiques. La trame bleue est constituée d'un chevelu hydrographique fin.
- Au centre, la Sarre lorraine, les zones nodales témoignent d'une faible importance surfacique. Les milieux structurants sont dominés par les milieux agricoles et les milieux forestiers structurants sont isolés. La trame bleue est bien représentée.

- A l'Ouest de la Sarre, la plaine de la Seille et de la Nied, la trame verte est dominée par des zones nodales plutôt faibles et des milieux structurants ouverts. Les continuités écologiques sont plutôt faibles. La trame bleue est très bien représentée par le réseau hydrographique et les zones inondables.

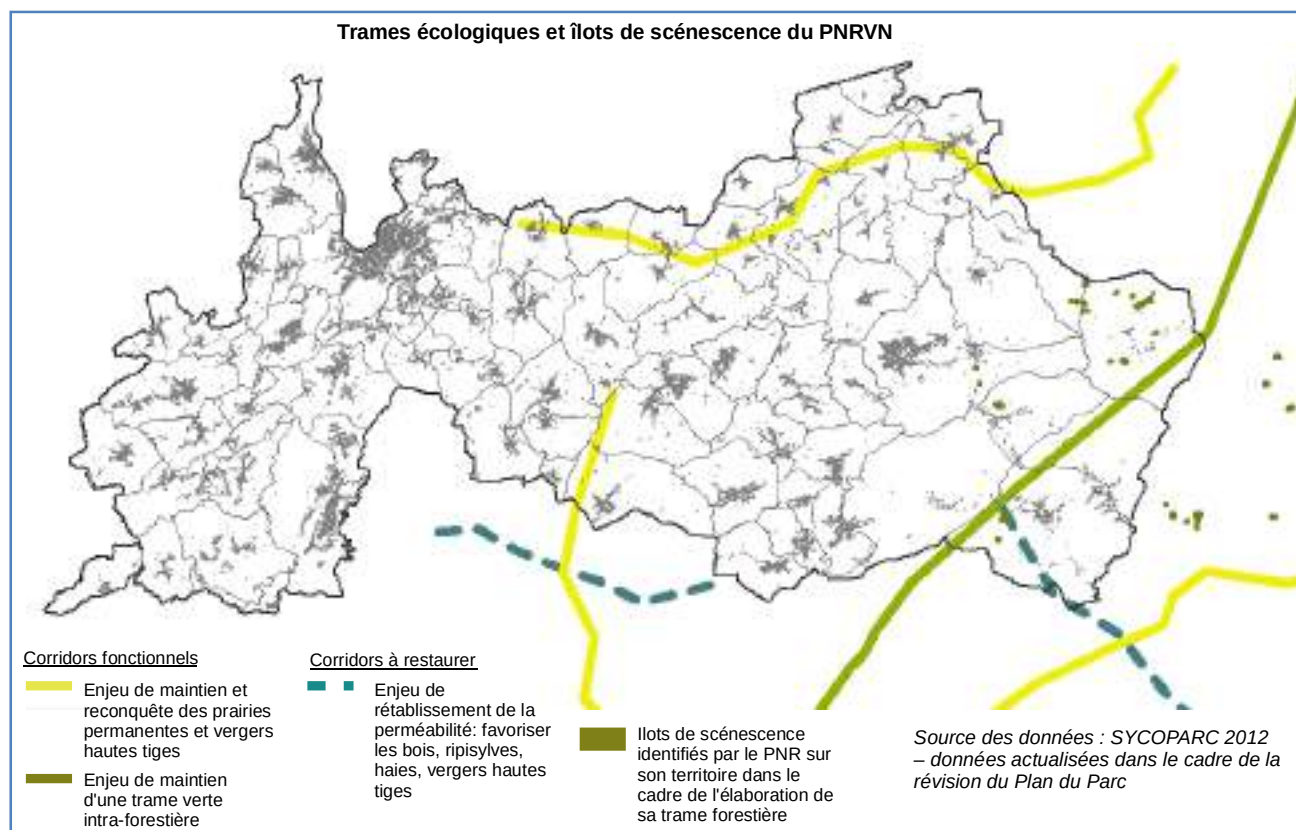
Les enjeux de préservation et de restauration de la Trame Verte et Bleue s'appuient sur :

- le renforcement des connexions forestières massif vosgien / plateau lorrain
- le maintien de la vocation herbagère/prairiale des plaines alluviales notamment en réponse à la déprise agricole (gestion des friches humides et des prairies)
- le renforcement du réseau haies/fossés dans les secteurs d'agriculture intensive.
- En 2012, a été lancé l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique, co-piloté par la Région et l'Etat.



■ La Trame Verte et Bleue du PNRVN

Dans le cadre de la Révision de la Charte du Parc, le projet de nouvelle Charte et le Plan du Parc l'accompagnant définissent les principales continuités écologiques suivantes sur le territoire du SCoTAS :



■ Méthodologie

Il n'est pas possible de représenter l'ensemble des corridors biologiques du territoire pour toutes les espèces animales. La méthodologie retenue s'appuie ainsi sur la définition des grands continuums de milieux du territoire.

Continuum

Ensemble de milieux favorables à un groupe écologique et composé de plusieurs éléments continus (sans interruption physique), y compris des zones marginales appartenant à d'autres continuums ou simplement accessibles pour des activités temporaires.

Ces continuums sont envisagés selon les grandes modalités communes d'utilisation de l'espace par des cortèges d'espèces.

En fonction des grandes « catégories » de milieux naturels présents (cf. description ci-avant) et des données disponibles pour ce travail à l'échelle du territoire, les continuums suivants peuvent ainsi être définis :

- les **milieux forestiers** : chevreuil, pics,...
- les **pelouses sèches** (zones thermophiles sèches) : sauterelles, papillons, reptiles,...
- les **milieux aquatiques et humides** : amphibiens, papillons, avifaune des zones humides, poissons,...

Les zones agricoles extensives, lisières, vergers, pourraient être considérées comme milieux constitutifs d'un quatrième continuum. Cependant :

- les données disponibles pour cette analyse sont insuffisantes pour la réalisation d'un travail pertinent à l'échelle du territoire (la base de données Corine Land Cover sur lequel ce travail s'est appuyé pour l'identification des milieux est insuffisamment fiable concernant la distinction entre les zones agricoles extensives et intensives, et la cartographie des vergers n'est disponible que sur le secteur du PNR),
- les zones agricoles extensives sont souvent des prairies humides, appartenant au continuum des milieux humides, et les vergers souvent situés sur les zones de coteaux exposés sont pris en considération au sein de la trame des pelouses sèches.

La contribution des différents milieux présents sur le territoire aux continuités écologiques et paysagères est hétérogène. Chaque continuum est ainsi constitué de :

- **milieux naturels remarquables ou structurants** : ces espaces reprennent les zonages d'inventaire et de protection des milieux naturels identifiés sur le territoire, quel que soit leur niveau de protection. Y sont associés les milieux naturels de bonne qualité, dont la perméabilité est totale.
- **espaces de biodiversité ordinaire**, pouvant être utilisés par des espèces moins exigeantes du cortège, ou pour les déplacements :
 - des **milieux attractifs**, favorables à la présence des espèces, parfois anthropisés mais présentant une forte perméabilité
 - des **milieux peu fréquentés**, peu favorables à la présence d'espèces, souvent anthropisés et de faible perméabilité écologique, mais pouvant néanmoins constituer des espaces utilisés pour de courts déplacements

Ces milieux constituent les supports des continuités écologiques du territoire.

Leur analyse est recoupée avec les éléments de fragmentation du territoire (routes, voies ferrées, espaces bâtis,...) qui constituent des **milieux répulsifs** sources de discontinuité écologique au sein des continuums. Ils ont une forte résistance aux déplacements des espèces (mais cette résistance n'est pas totale).

La méthodologie utilisée ici pour cartographier les espaces de continuité et de perméabilité écologique (corridors) au sein de chaque continuum s'appuie sur la **méthode ECONAT** (bureau d'étude indépendant Suisse précurseur dans le domaine) :

- les types d'occupation du sol de l'ensemble du territoire, cartographiés selon la base Corine Land Cover 2006, sont classifiés au sein de chaque continuum, selon qu'ils y jouent le rôle de milieux structurants, attractifs, peu fréquentés ou répulsifs. Seule la nature des milieux est prise en compte, peu importe leur statut.
- à chaque type de milieu est attribué un coefficient de résistance (par opposition : perméabilité), correspondant à la contrainte au déplacement des espèces qu'ils induisent. Ces coefficients répondent à une logique exponentielle. Ils ont été définis par le bureau d'étude ECONAT en fonction de l'aptitude des groupes d'espèces à se déplacer dans chacun des milieux.
- la distance de déplacement maximal de chaque cortège d'espèces dans chaque milieu est alors évaluée de la manière suivante :

$$D_{max} = 3000 \left(= \text{coût de déplacement maximal pouvant être dépensé par une espèce} \right) / \text{coefficient de résistance du milieu}$$

On obtient alors la matrice suivante :

Type de milieu	Coefficient de résistance	Dmax
Milieu structurant	0	Déplacements non « coûteux »: ces espaces sont des noyaux de libre évolution des espèces
Milieu attractif	5	600 m
Milieu peu fréquenté	30	100m
Milieu répulsif	100	30m

- l'application de zones tampons successives de largeur Dmax à chaque type de milieux permet alors d'obtenir des cartographies des continuums de milieux
- c'est à partir de ces cartographies que les corridors écologiques de milieux ont été identifiés

Corridor

Liaison fonctionnelle entre écosystèmes ou entre différents habitats d'une espèce, permettant sa dispersion et sa migration.

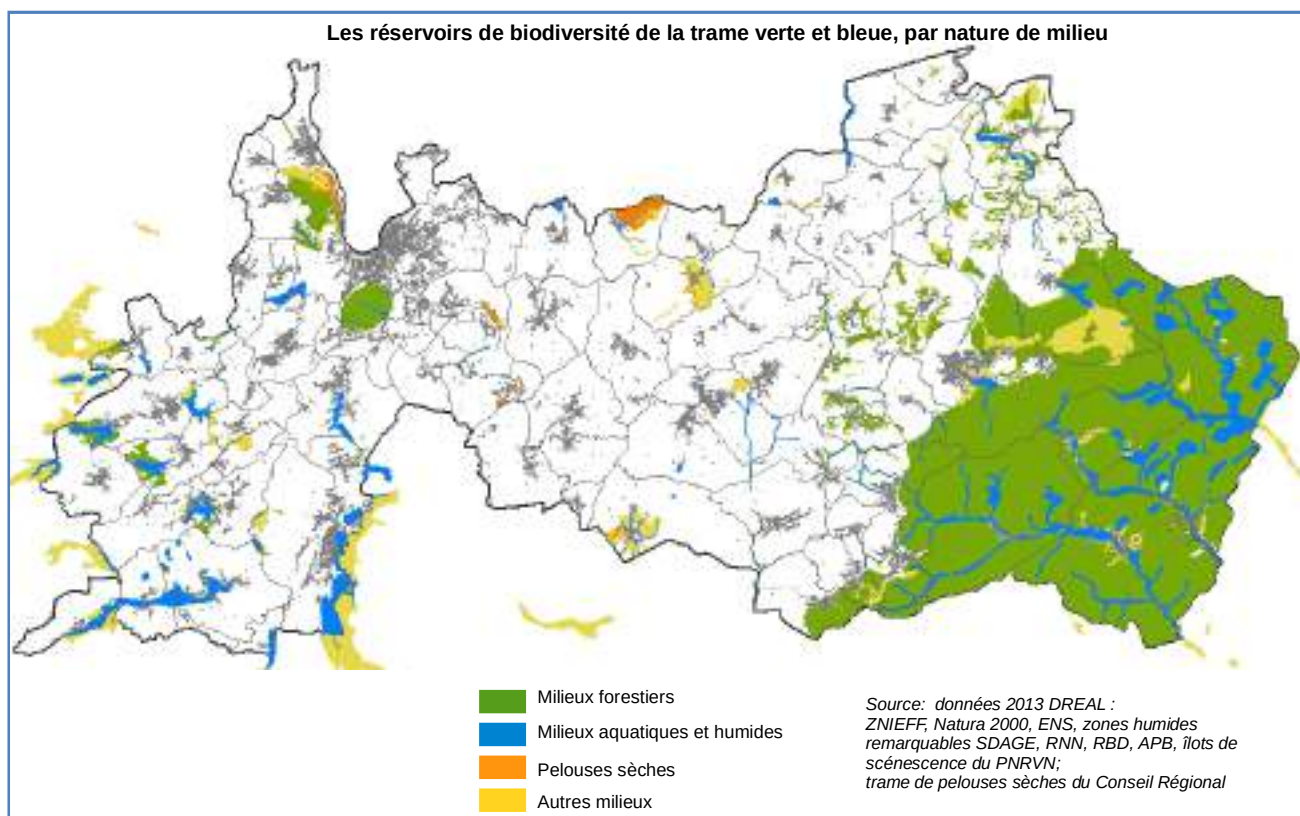
Cette méthode a été utilisée pour la construction des continuums de milieux boisés et aquatiques et humides. La trame du continuum des pelouses sèches a été traitée par le Conseil Régional de Lorraine qui a utilisé une méthode de dilatation/contraction en retenant la distance de 500 mètres autour des milieux attractifs.

■ Identification de la Trame Verte et Bleue du SCoTAS

➤ Les réservoirs de biodiversité de la Trame Verte et Bleue

Les réservoirs de biodiversité de la Trame Verte et Bleue du territoire sont constitués des zones où la biodiversité y a été inventoriée et y est reconnue.

Il s'agit des zones d'inventaire et de protection des milieux naturels (détaillées ci-avant).

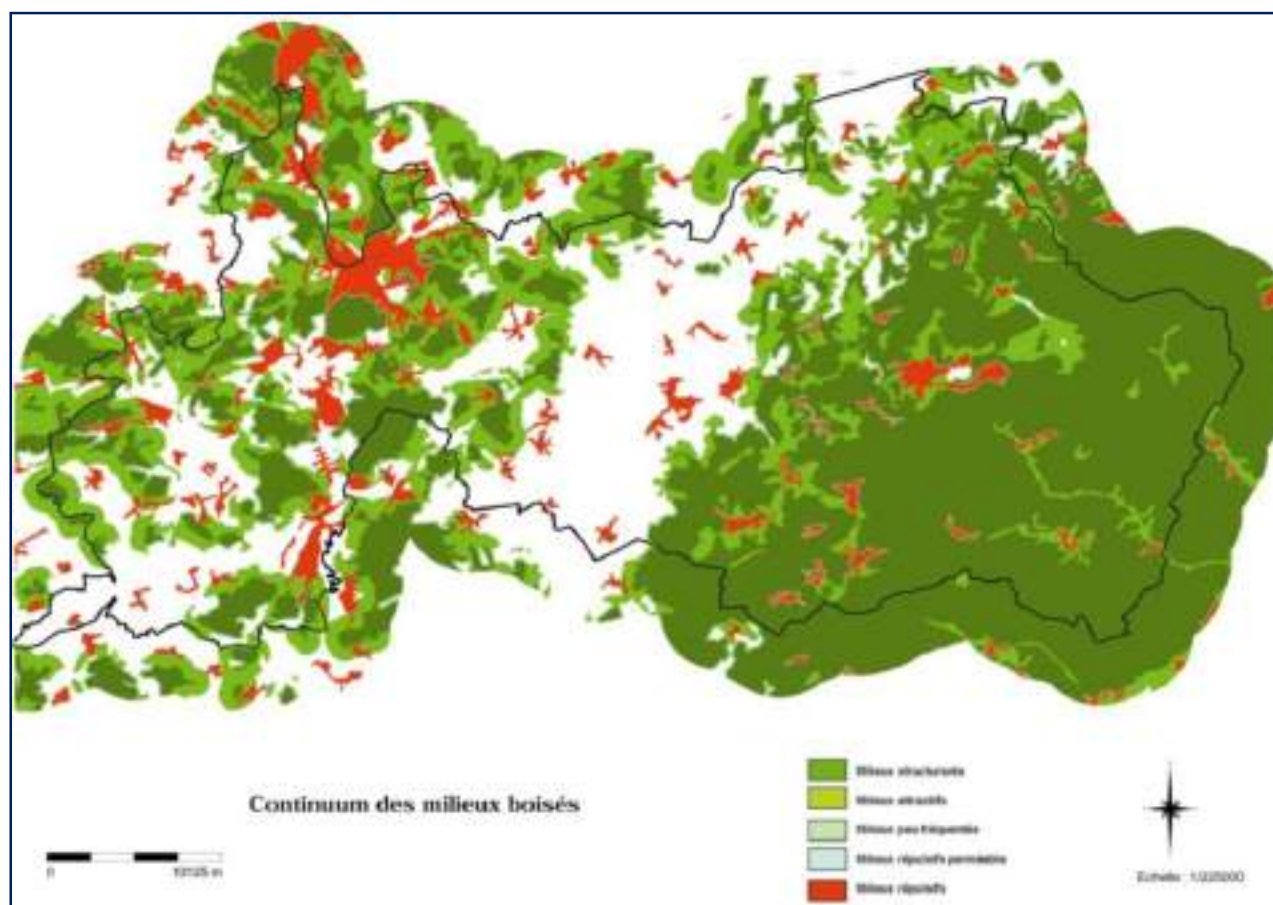


➤ Les continuités écologiques du territoire au travers de 3 continuums de milieux

Le continuum des milieux boisés

Les milieux boisés retenus pour la construction du continuum des zones boisées correspondent à l'ensemble des zones de forêt identifiées par le traitement de la base Corine Land Cover 2006 (CLC06).

Critères	Obstacles	Participation significative	Participation forte	Participation majeure
Valeurs	0	1	10	100
Fonction	Milieux répulsifs	Milieux peu fréquentés	Milieux attractifs	Milieux structurants
	112 – Tissu urbain discontinu	131 – Extraction de matériaux	222 – Vergers et parcelles plantées d'arbres fruitiers associant des surfaces en herbe	311 – Forêts de feuillus
	121 – Zones industrielles et commerciales	141 – Espaces verts urbains	231 – Prairies	312 – Forêts de conifères
	122 – Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés	142 – Equipements sportifs et de loisirs	242 – Systèmes culturaux et parcellaires complexes	313 – Forêts mélangées
	124 – Aéroports	211 – Terres arables hors périmètres d'irrigation	243 – Territoires principalement occupés par l'agriculture	324 – Forêt et végétation arbustive
		241 – Cultures annuelles associées aux cultures permanentes	322 – Landes et broussailles	
		512 – Plans d'eau	333 – Végétation clairsemée et éparse	
			411 – Marais intérieurs	
			511 – Cours et voies d'eau	



Les continuums boisés présents sur le territoire laissent apparaître des situations contrastées :

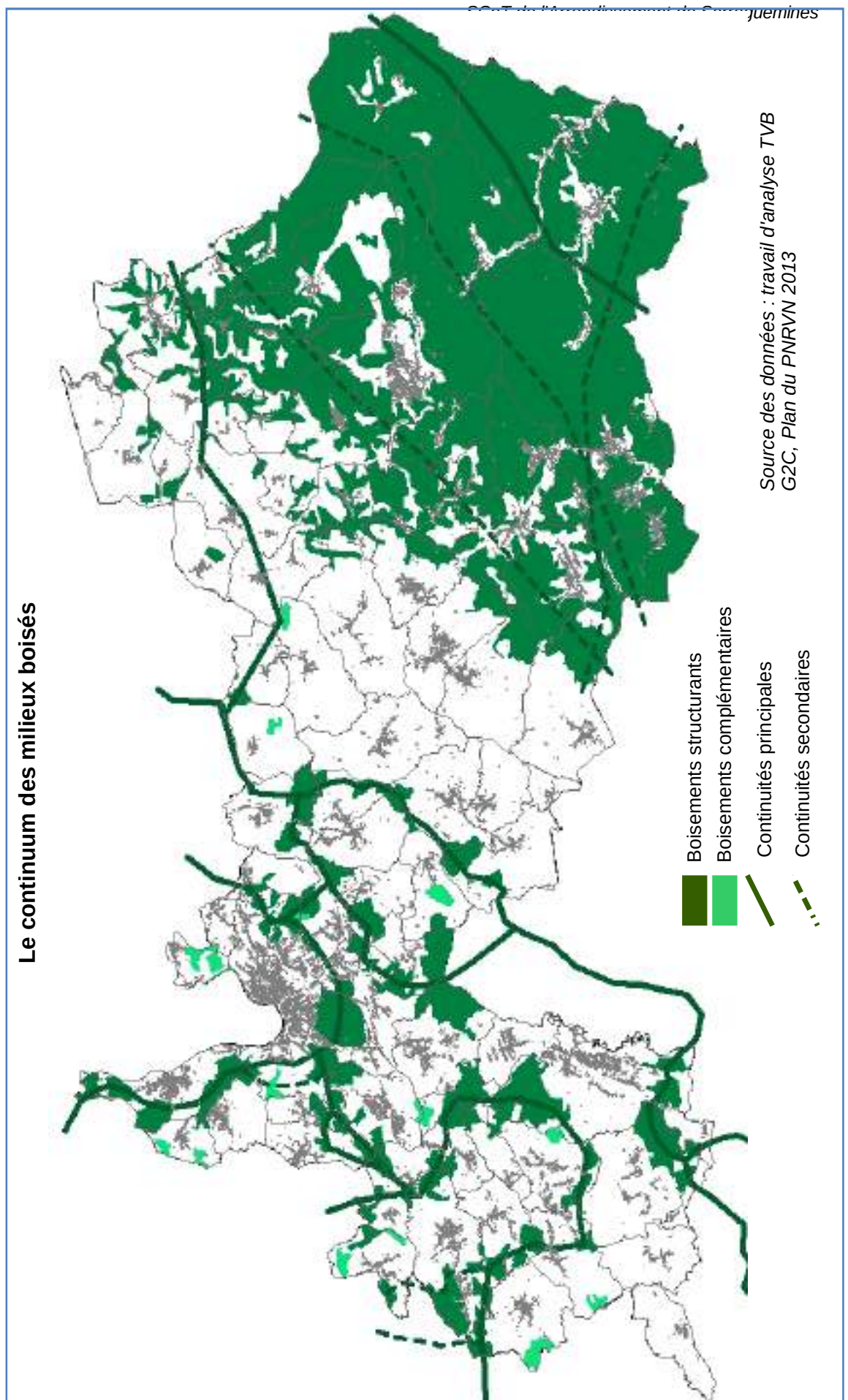
→ Une partie Est dominée par les massifs forestiers des reliefs vosgiens où la densité et la proximité de noyaux structurants rend plus difficile la perception de continuités de type « axiales ».

Dans ce secteur, les grandes continuités boisées sont à la fois parallèles entre elles, de part et d'autre des vallées, mais les enjeux de continuités boisées apparaissent aussi de manière Nord-Sud : ensemble de forêts spontanées du piémont, continuité boisée en transversalité des vallées. Néanmoins, la continuité forte des milieux forestiers ainsi que la gestion du secteur par le PNR font apparaître des questionnements sur la pertinence de la notion de continuums définis à cette échelle. L'enjeu écologique réside sur ce territoire dans l'identification et la préservation de continuités intra-forestières. Des travaux récents menés par le SYCOPARC ont visé l'identification de noyaux écologiques constitués de boisements de qualité remarquable (parcelles de gros bois), et de sous-trames forestières entre ces boisements.

→ Une partie centrale très nettement dépourvue de continuité boisée et qui constitue une rupture sur le territoire distinguant le secteur Est et le secteur Ouest. Ces continuités sont néanmoins présentes au Nord et au Sud de cette zone, à l'extérieur des limites du territoire. L'enjeu réside dans leur renforcement, en particulier en limite interne Nord du SCoTAS.

→ Une partie Ouest qui laisse apparaître des fragments de continuums boisés isolés les uns des autres. :

- La couronne forestière de Sarreguemines qui rejoint, en passant par le Sud de la ville, la forêt de Grosbliedrestroff, à l'Ouest, et Blies-Ebersing, à l'Est.
- Un axe Nord-Sud comprenant la forêt domaniale de Sarre-Union à la forêt de Sarreguemines,
- Un axe orienté Sud-Ouest/Nord-Est de Wittring/Kalhausen à Bliesbruck.
- Deux axes Sud-Est/Nord-Ouest qui se poursuivent sur le territoire du SCoT de Val de Rosselle compris entre Sarralbe et Farschviller ainsi qu'entre Holving et Farschviller.



Voir la synthèse cartographique de ce continuum en Annexe C1 du document « *Annexes cartographiques de la Trame Verte et Bleue accompagnant l'Etat Initial de l'Environnement du Rapport de présentation* »

Le continuum des pelouses sèches

Les pelouses sèches (ou pelouses thermophiles) sont des formations végétales rases qui se développent sur un sol peu épais, souvent calcaire, et exposé au soleil. Ces milieux relictuels, que l'on trouve essentiellement sur les coteaux, sont constitués d'une grande diversité floristique (elles abritent 36% des plantes protégées de Lorraine, dont de nombreuses orchidées) et faunistique (elles constituent des milieux d'intérêt pour de nombreux insectes, dont les papillons). Elles sont aujourd'hui menacées du fait de leur méconnaissance, leur non entretien conduisant à leur fermeture naturelle, leur urbanisation du fait de l'attractivité de ces espaces de coteaux. Elles présentent donc un intérêt écologique fort.

Situés sur des espaces de relief, et caractérisés par la présence d'une faune d'insectes, d'oiseaux, ces milieux utilisent essentiellement le vecteur « vent » pour leurs échanges écologiques. L'enjeu de continuité écologique réside donc dans la préservation d'un ensemble d'espaces situés à proximité les uns des autres. Il s'agit ici plutôt de corridors écologiques « en pas japonais ».

L'identification du continuum des zones thermophiles et sèches relève d'un travail du Conseil Régional.

La méthodologie mise en œuvre diffère de celle utilisée pour la définition des autres continuums. Trois types de zones sont identifiés ici :

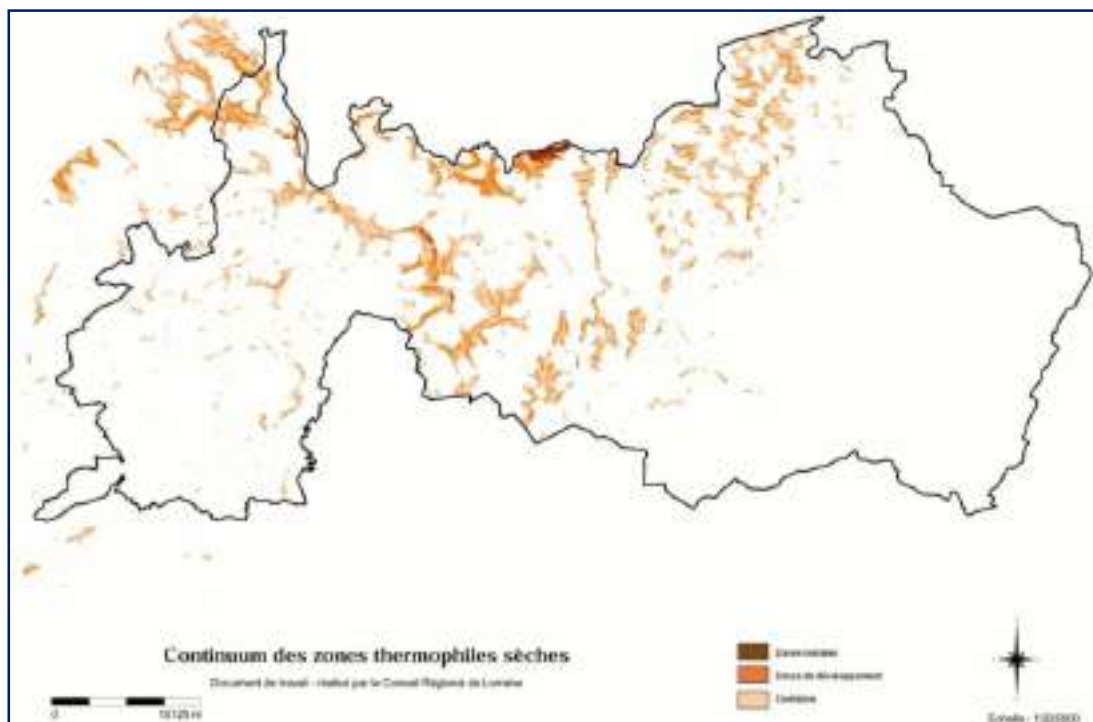
- Les **zones nodales** qui constituent les réservoirs de biodiversité capables d'exporter des individus qui se nourrissent et se reproduisent dans ce réservoir. Elles correspondent aux espaces thermophiles concernés par des mesures de protection, de gestion ou d'inventaire (ENS, sites CSL, Natura 2000,...).

Les sources de données utilisées pour l'identification de ce type de zone correspondent au croisement des zones protégées et/ou gérées avec les bases d'occupation du sol que sont Corine Land Cover, Registre Parcellaire Graphique Agricole, Base de Données du Référentiel Hydrogéologique Français.

- Les **zones d'extension et de développement** constituent des milieux ordinaires mais jouent un rôle dans les déplacements des espèces. Elles correspondent aux milieux ouverts, non cultivés, sur terrains calcaires et de pente supérieure à 8 degrés. Ce sont donc toutes des zones à caractère thermophile en tant que tel mais qui ne bénéficient pas de mesures de gestion ou de protection à la différence des zones nodales.

Les sources de données utilisées pour l'identification de ce type de zone sont les bases d'occupation du sol (Corine Land Cover, Registre Parcellaire Graphique Agricole et Inventaire Forestier National), de la répartition du substrat calcaire (Base de Données du Référentiel Hydrogéologique Français) et de la répartition des sols en pente (Modèle Numérique de Terrain).

- Les **corridors** jouent le rôle de liaisons fonctionnelles permettant le déplacement de la faune entre deux zones nodales. L'identification des corridors s'appuie sur une modélisation SIG visant à procéder à une extension de 500 mètres des zones d'extension et de développement puis à une contraction du résultat cartographique par déduction des zones de 500 mètres délimitées autour des zones répulsives que sont les espaces urbanisés, les infrastructures routières et les zones de grandes cultures.



La représentation cartographique des continuums thermophiles permet de mettre en évidence l'importance de ces milieux dans la partie centrale du territoire du SCoTAS, secteur de côtes et coteaux orientés dans un sens Nord-Sud.

Quatre principales zones nodales apparaissent. Elles correspondent aux espaces recensés et connus de milieux ouverts. Toutes ces zones sont situées sur des coteaux de vallées :

- la pelouse d'Obergailbach « Grundwiese » (ENS) dans la vallée de la Blies,
- la friche de la chapelle d'Achen (ENS) à Wittring dans la vallée de la Sarre,
- la friche du Rosselberg (ENS) à Sarreinsming dans la vallée de la Sarre,
- la pelouse de Gunglingerberg (ZNIEFF de type 1) sur la commune de Grosbliederstroff dans la vallée de la Sarre.

Les continuums identifiés ne sont pas localisés uniquement autour de ces zones nodales, mais également autour de zones de développement.

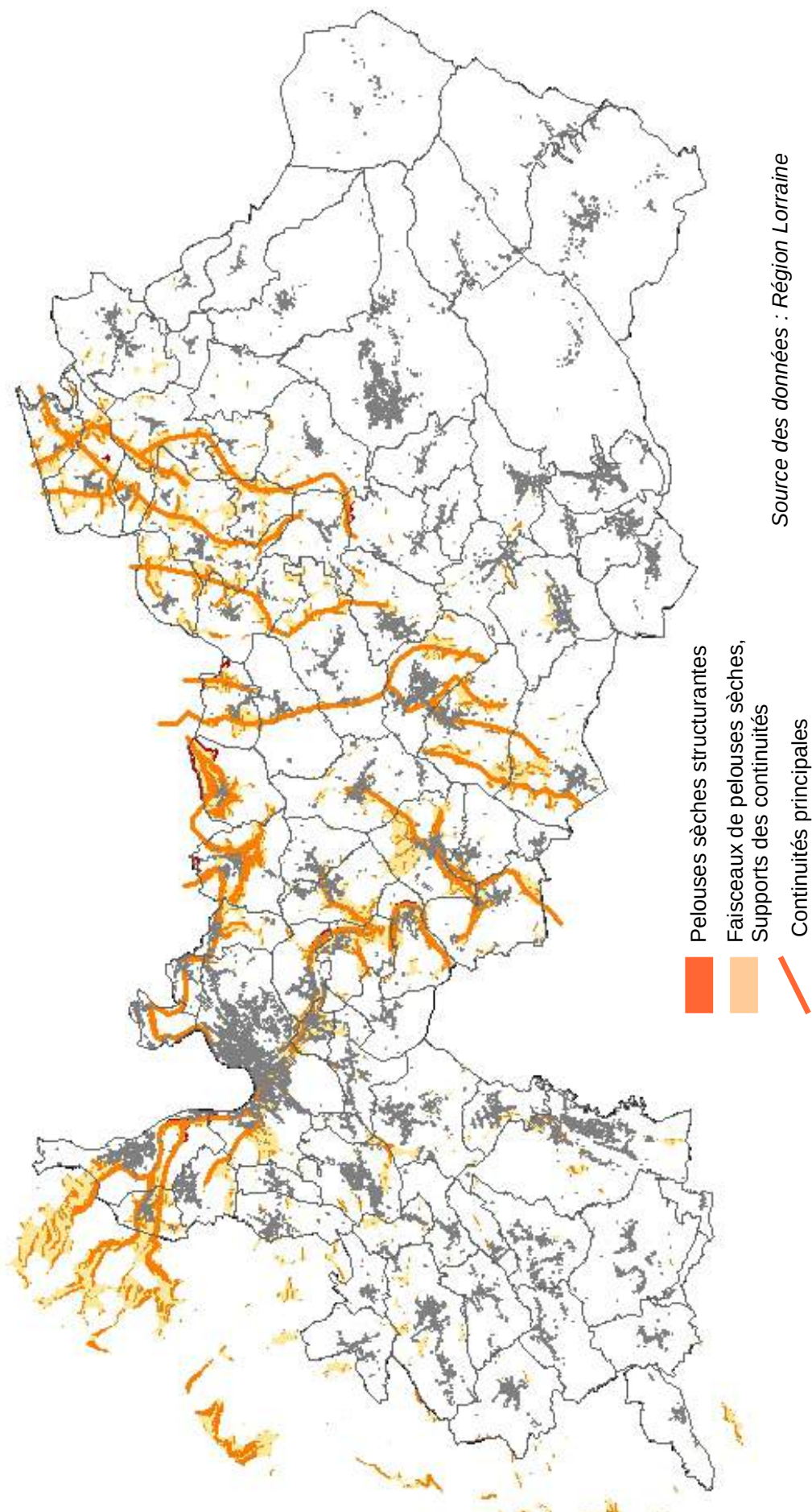
Plusieurs continuités sont mises en évidence :

- Les coteaux de la Sarre qui constituent un continuum allant de Wittring à Sarreguemines. Cet axe est poursuivi au Nord-Ouest de Sarreguemines dans la vallée occupée par la RD 31 sur les communes de Grosbliederstroff et Lixing-lès-Rouhling. Cependant, la continuité de ce continuum est fragilisée sur certains secteurs où les corridors sont particulièrement étroits.
- Les coteaux de la vallée d'Achen qui constituent un vaste espace de zones de développement linéaires qui sont bien connectées entre elles au sein de la vallée. Cependant, cet ensemble est relativement isolé par rapport aux autres continuums, notamment celui de la vallée de la Sarre pourtant proche.
- Les coteaux Ouest de la vallée du ruisseau du Bickenalbe dont le continuum s'étend de Rohrbach-lès-Bitche à Erching.

Enfin, deux secteurs appellent une observation particulière :

- la vallée de la Blies à l'Ouest d'Obergailbach où malgré la présence d'une zone nodale, le continuum est très limité et fragmenté ;
- le secteur de Volmunster qui laisse apparaître une série d'isolats de zones de développement faiblement connectées et qui traduit un secteur particulièrement propice et riche en milieux ouverts thermophiles mais qui semblent particulièrement éclatés.

Le continuum des milieux thermophiles (pelouses sèches)



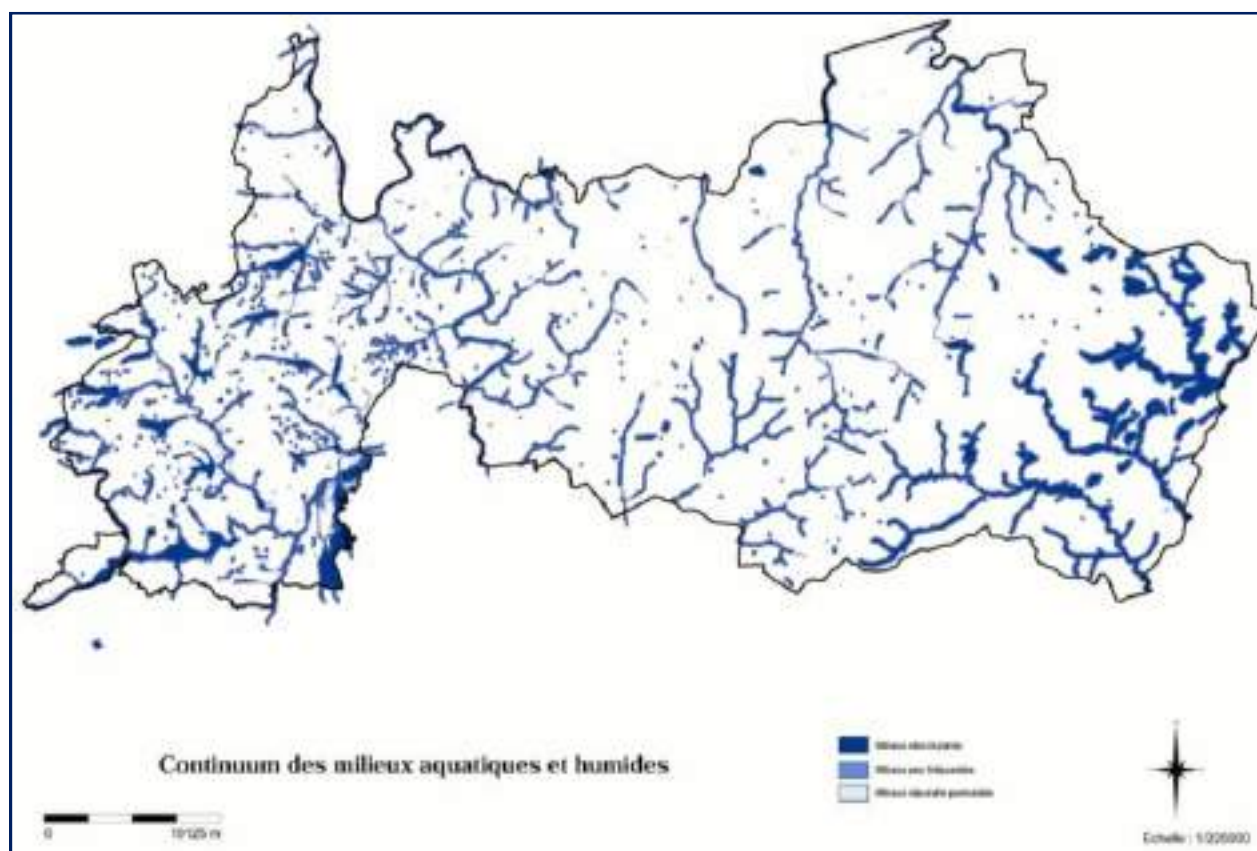
Voir la synthèse cartographique de ce continuum en Annexe C2 du document « *Annexes cartographiques de la Trame Verte et Bleue accompagnant l'Etat Initial de l'Environnement du Rapport de présentation* »

Le continuum des milieux aquatiques et humides

Le continuum des milieux aquatiques et humides regroupe l'ensemble des habitats qui possèdent des caractéristiques liées à l'eau.

Il ne s'agit pas uniquement des habitats en eau en tant que tel mais également l'ensemble des milieux qui leurs sont associés et les habitats potentiels situés à leurs abords.

Critères	Obstacles	Participation significative	Participation forte	Participation majeure
Valeurs	0	1	10	100
Fonction	Milieux répulsifs	Milieux peu fréquentés	Milieux attractifs	Milieux structurants
	112 – Tissu urbain discontinu	222 – Vergers et parcelles plantées d'arbres fruitiers associant des surfaces en herbe	231 – Prairies	411 – Marais intérieurs
	121 – Zones industrielles et commerciales	243 – Territoires principalement occupés par l'agriculture	242 – Systèmes cultureux et parcellaires complexes	511 – Cours et voies d'eau
	122 – Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés	311 – Forêts de feuillus	Zones inondables de l'AZI	512 – Plans d'eau
	124 – Aéroports	312 – Forêts de conifères		Cours d'eau pérennes (élargis à 1 m) – BD TOPO
	131 – Extraction de matériaux	313 – Forêts mélangés		Réseau hydrographique (étangs, mares et points d'eau) – BD TOPO
	142 – Equipements sportifs et de loisirs	322 – Landes et broussailles		
	211 – Terres arables hors périmètres d'irrigation	324 – Forêt et végétation arbustive		
		333 – Végétation clairsemée et éparse		

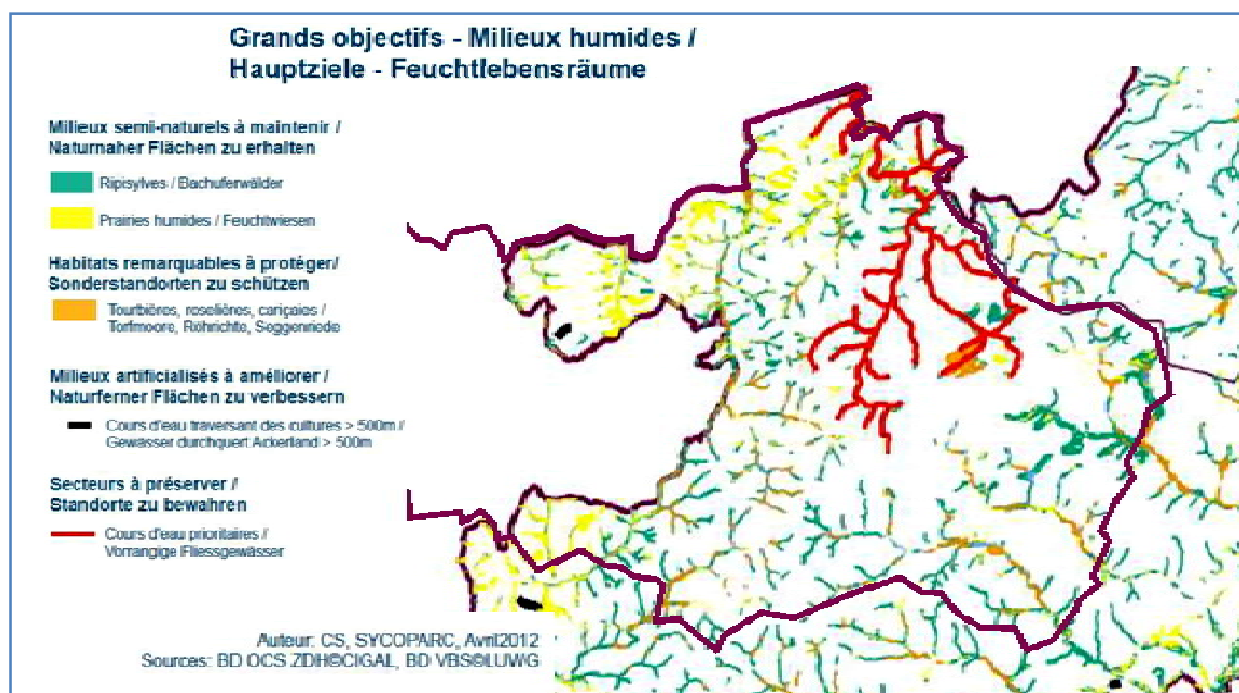
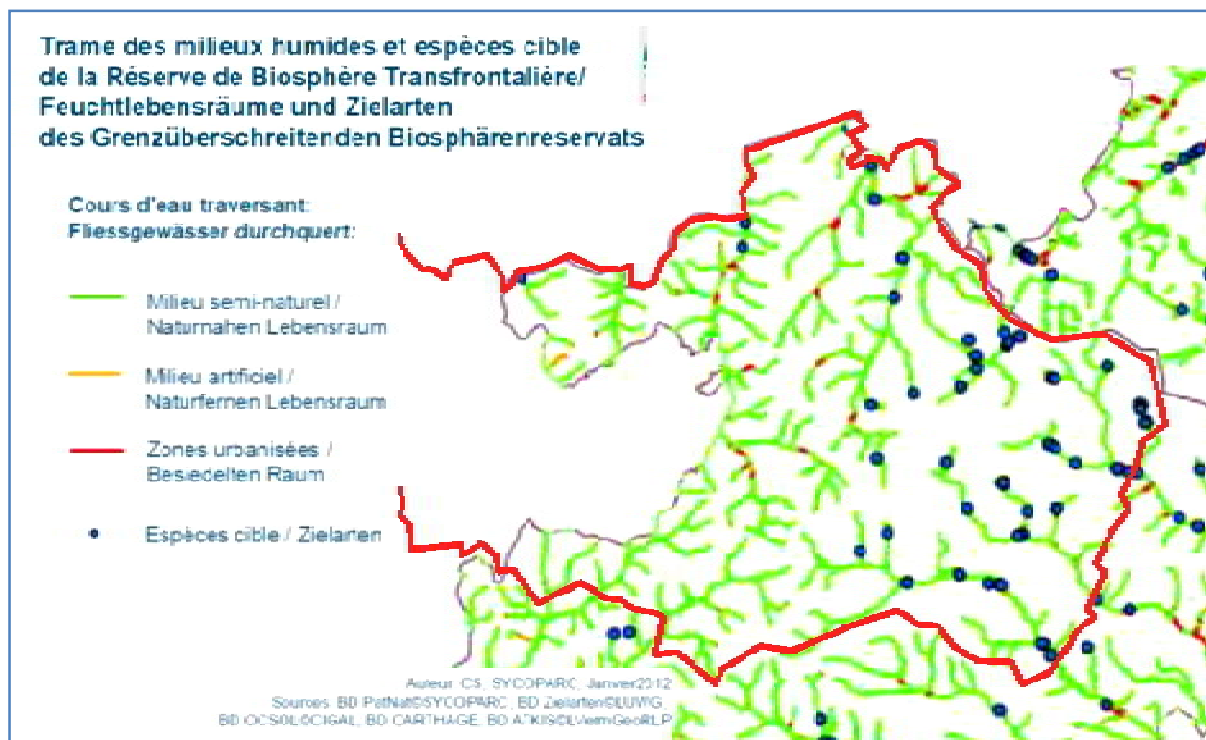


Sur ce thème encore, le territoire montre une situation différenciée. Trois cas se distinguent :

- Une partie Est dans laquelle les continuités de milieux humides sont représentées par des continuums épais et continus.
- Une partie centrale dans laquelle les continuités de milieux humides sont peu développées (les milieux associés aux cours d'eau sont plutôt étroits).

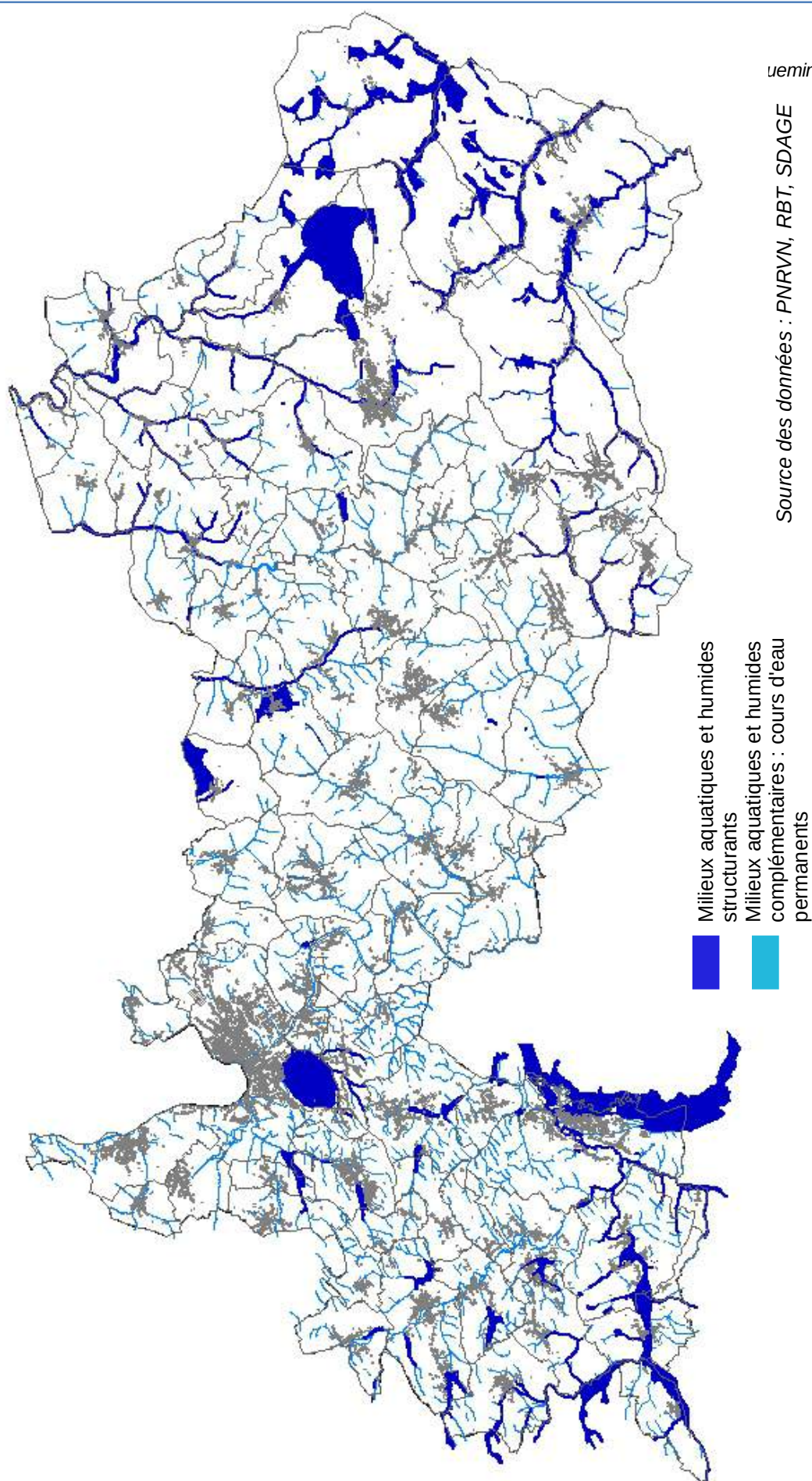
- Une partie Ouest où le réseau hydrographique dense associé à des milieux humides structurants permet d'obtenir un continuum de milieux humides de bonne qualité, épais, continu et présentant une bonne connectivité.

Les continuités écologiques identifiées sur le territoire sont supportées par des cours d'eau et **milieux humides structurants**, et qui présentent une bonne fonctionnalité. Ce sont : les cours d'eau identifiés comme réservoirs biologiques par le SDAGE, les cours d'eau prioritaires en termes de continuité écologique identifiés au sein de la Réserve Biologique Transfrontalière (RBT), les cours d'eau recensés par la RBT comme présentant des espèces cibles de la Trame Verte et Bleue, les zones humides remarquables du SDAGE, et les ensembles humides identifiés par le SCoT comme structurants (voir ci-avant).



Les **milieux complémentaires** regroupent l'ensemble des cours d'eau permanents et intermittents répertoriés par la BD Carthage et les milieux humides non remarquables.

Le continuum des milieux aquatiques et humides



Voir la synthèse cartographique de ce continuum en Annexe C3 du document « Annexes cartographiques de la Trame Verte et Bleue accompagnant l'Etat Initial de l'Environnement du Rapport de présentation »

➤ Fragmentation écologique et analyse de la fonctionnalité des continuums identifiés

Les sources de fragmentation du territoire

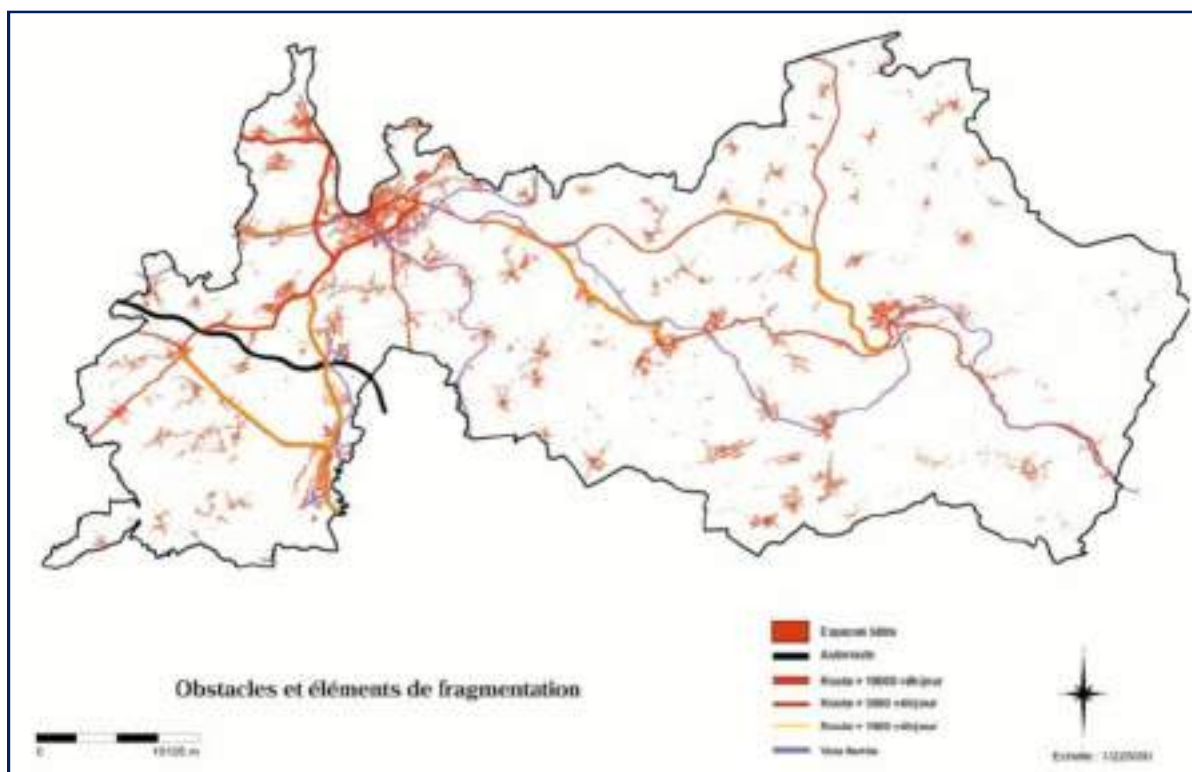
Zones bâties et infrastructures linéaires de transports (autoroutes, routes et voies ferrées) constituent des obstacles au déplacement des espèces sur le territoire. Ces obstacles physiques au déplacement sont aussi renforcés par les nuisances lumineuses qui les accompagnent, qui constituent une source de pollution pour les espèces.

Ces éléments sont inégalement répartis sur le territoire :

- Sarreguemines représente la principale zone bâtie du territoire et est accompagnée d'un réseau de voies structurantes supportant un trafic important. De plus un phénomène de conurbation apparaît vers le Sud le long de la RN 61 avec les zones bâties de Woustviller, Neufgrange, Hambach, Willerwald et Sarralbe. Cet ensemble constitue un obstacle majeur pour les échanges Est-Ouest à l'échelle du territoire.
- L'autoroute A4 qui coupe une partie du territoire dans le sens Est-Ouest et contraint les échanges du secteur des Lacs avec le reste du territoire.
- Les RD 622 et 620, dans une moindre mesure, marquent une rupture Nord-Sud.

Au final l'organisation des zones bâties et des réseaux d'infrastructures linéaires permet de distinguer quatre secteurs isolés par des obstacles aux déplacements de la faune. Chacun de ces secteurs laisse apparaître des enjeux différenciés :

- Un secteur Sud-Ouest (au Sud de l'A4) qui, à l'échelle du territoire du SCoTAS, semble être isolé mais appartient en fait à une vaste zone à dominante rurale située au-delà des limites du SCoTAS. Ce secteur semble être particulièrement concerné par des enjeux de connexion avec les continuums écologiques pouvant exister dans les territoires limitrophes (au Sud-Ouest).
- Un secteur quart Nord-Ouest compris entre l'A4 et la Sarre (rupture de la RD 919 et de la voie ferrée) dans lequel les espaces naturels sont fortement fragmentés en raison de l'importance des infrastructures routières et des zones bâties.
- Un secteur Sud, au Sud d'une limite marquée par l'axe Sarreguemines-Bitche le long duquel sont présentes plusieurs infrastructures linéaires. Ce secteur est davantage en continuité avec les communes extérieures au périmètre du SCoT situées en frange Sud.
- Un secteur nord cloisonné entre les infrastructures de l'axe Sarreguemines-Bitche et la Blies.
- Un secteur Nord-Est où les zones bâties et les infrastructures routières sont limitées et où les enjeux de fragmentation du territoire semblent plus faibles.

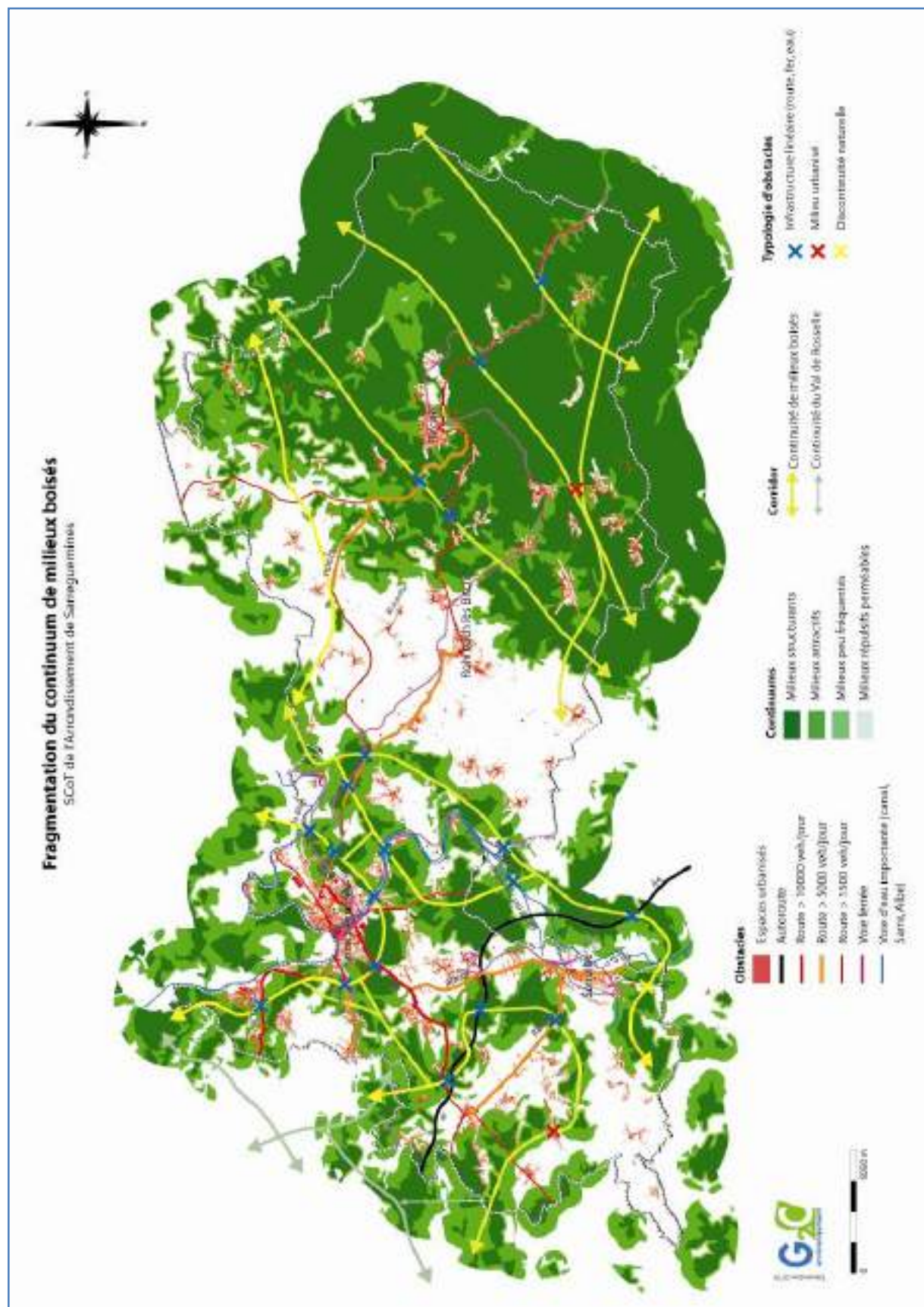


Source : SIG SMAS – 2010 / Diagnostic transport MVA – Sept 2006

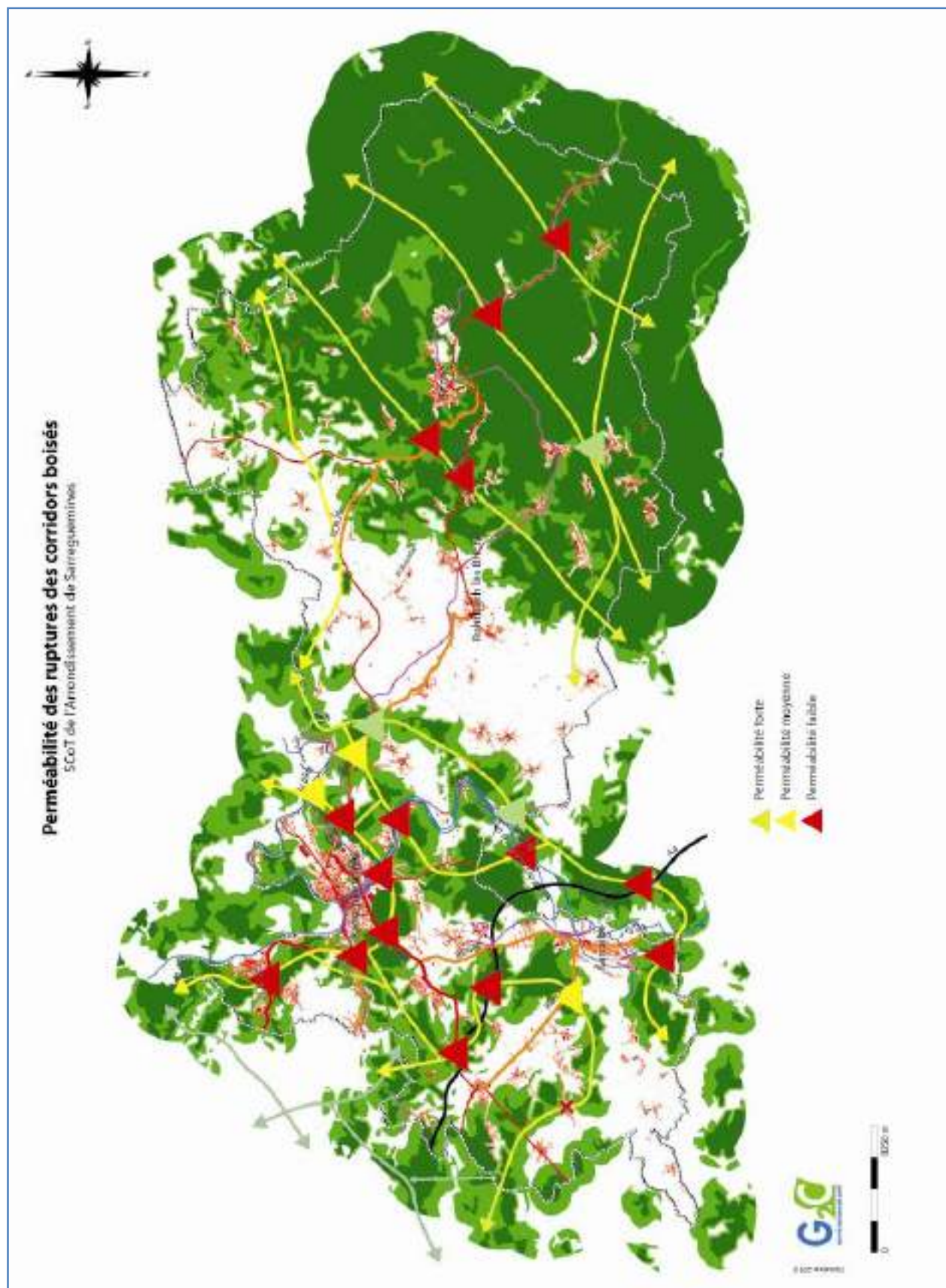
Analyse de la fonctionnalité des continuums

Cette analyse a été menée pour le continuum des milieux boisés et des milieux aquatiques. L'établissement des discontinuités pour le continuum des pelouses sèches, dont le fonctionnement écologique est différent, n'a pas été réalisé car il dépend d'autres facteurs que des infrastructures.

Fonctionnalité du continuum boisé

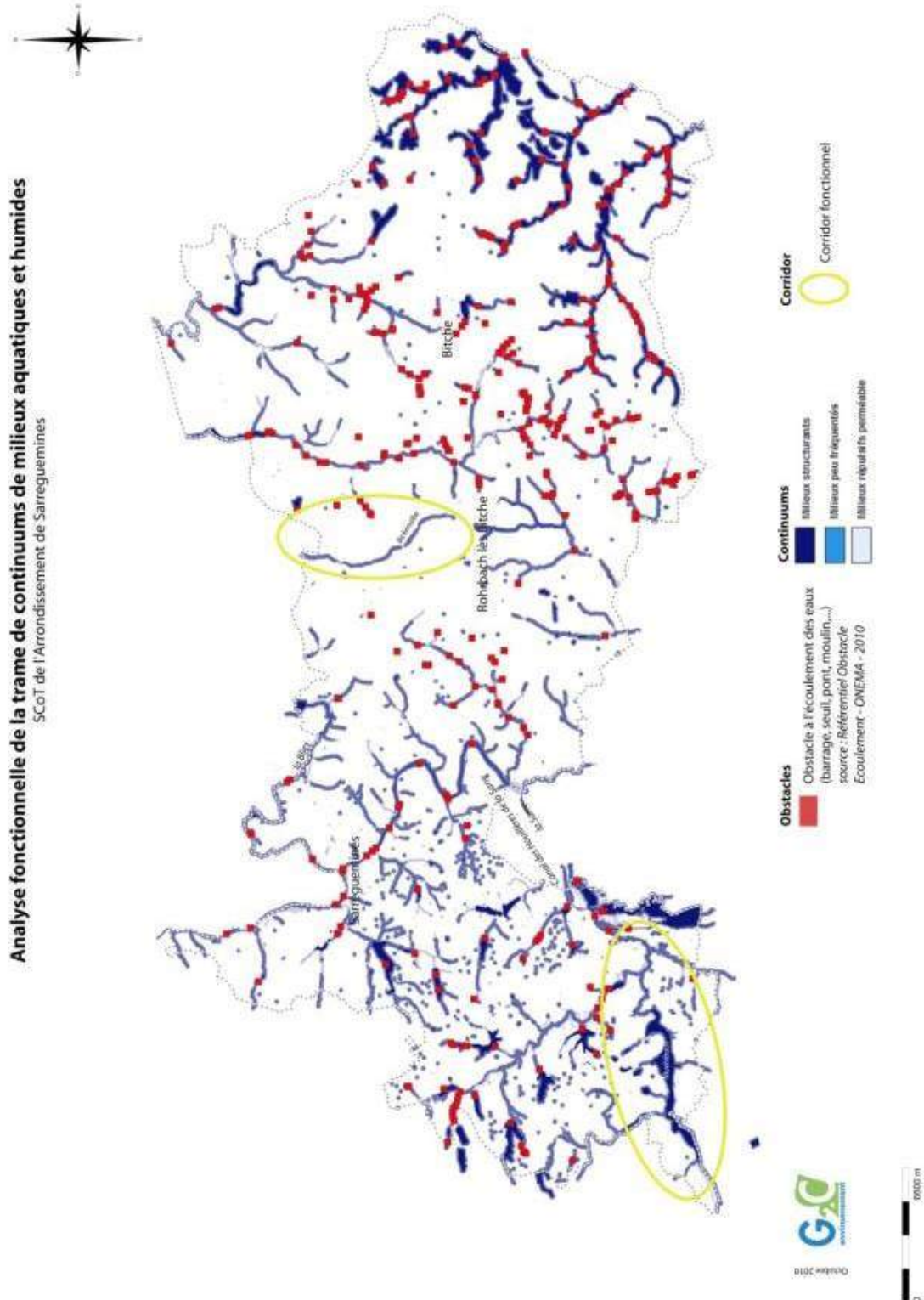


Le croisement des continuités écologiques avec les sources de fragmentation a permis d'identifier les zones de rupture écologique potentielles du territoire. En fonction de la nature de l'infrastructure, du niveau de fréquentation, des types d'aménagements, de la densité de l'habitat,... ces obstacles sont plus ou moins perméables aux espèces. Des visites de terrain et des informations communiquées par le monde associatif ont permis de hiérarchiser le niveau de perméabilité de chacun de ces obstacles.



Fonctionnalité du continuum des milieux aquatiques et humides

La cartographie ci-dessous présente le recensement des obstacles à l'écoulement des eaux constituant les points de discontinuité des cours d'eau (a été utilisée la base Référentiel Obstacle Ecoulement de l'ONEMA).



Cette cartographie met en évidence une importante fragmentation des cours d'eau présents sur le territoire et une fonctionnalité écologique relativement faible.

Deux cours d'eau semblent présenter des aptitudes fonctionnelles pour assurer un rôle de corridor favorable au déplacement d'espèces :

- le Muehlbach,
- le ruisseau du Bickenalbe.

2.3 - La qualité de l'air

PREAMBULE : CONTEXTE JURIDIQUE

- Directive européenne du 15/04/2004 et directive européenne du 21/05/2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe.
- Loi Laure du 30/12/1996.
- Décret du 21/10/2010 traduction à l'échelon national de la directive européenne de 2008 portant abaissement des seuils réglementaires pour les valeurs limites.

UNE QUALITE GENERALE PLUTOT SATISFAISANTE

Sur le territoire du SCoTAS, 2 stations de mesure permettent de suivre la qualité de l'air :

- la station « Sarreguemines », de type « urbain », qui a été arrêtée en juin 2011, et remplacée par la station « Agglomération de Sarreguemines – Centre » qui donne une vision plus représentative du fond urbain en raison de sa situation moins influencée par les axes routiers
- la station « Vosges du Nord » de Volmunster, de type « rural »

Source : Air Lorraine

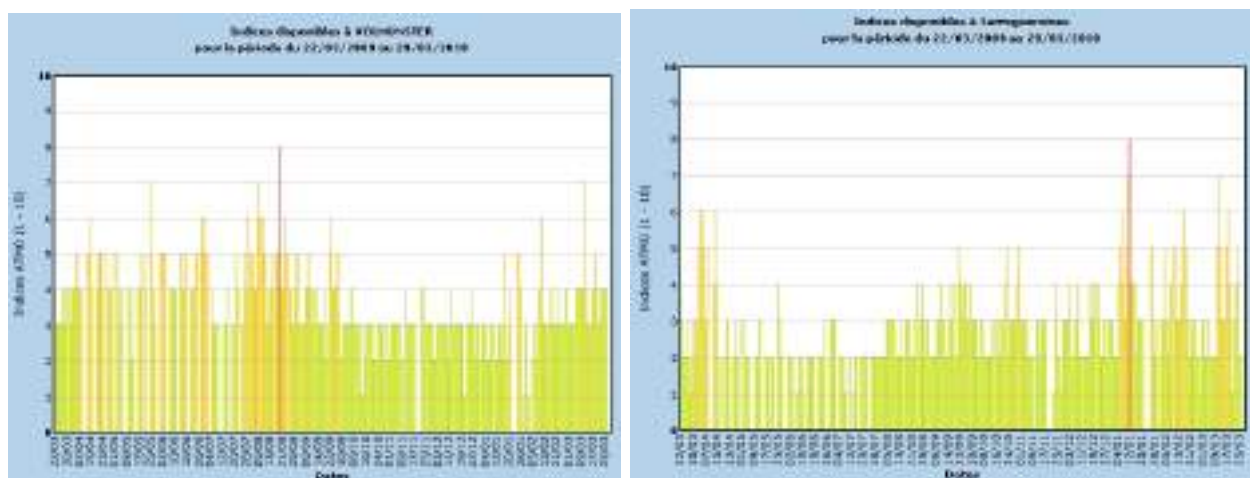
Le territoire du SCoTAS présente une **qualité de l'air relativement satisfaisante**.

L'indice de la qualité de l'air (IQA) mesuré au cours du premier trimestre 2009 met en avant une majorité de journées durant lesquelles la qualité de l'air est bonne voire très bonne (80 jours sur 90).

L'analyse des données annuelles met en avant le même type de situation avec une qualité de l'air qui reste bonne témoignant cependant d'une tendance à la dégradation au cours des périodes estivale (avril à août) et hivernale (décembre à mars).

Ces résultats semblent d'une part influencés par les émissions d'ozone issues, sous l'action de la chaleur et du soleil, de la transformation de polluants d'origine automobile, comme les oxydes d'azote et les composés organiques volatiles ; et d'autre part par les combustions liées aux modes de procédés de chauffage urbain.

Evolution des indices de la qualité de l'air (IQA) sur la période 2009-2010



Source : <http://www.atmolor.org/>

DES SOURCES DE POLLUTION LIEES AUX ACTIVITES INDUSTRIELLES ET AUX TRANSPORTS

■ Les oxydes d'azote

Le monoxyde d'azote NO et **le dioxyde d'azote NO₂** sont émis lors de combustions.

Selon l'inventaire national du CITEPA (Centre Interprofessionnel Technique d'Etude de la Pollution Atmosphérique), la Lorraine est la 6ème région française la plus émettrice de NOx. **Les principales sources d'émission dans l'air ambiant en Lorraine sont : les transports routiers, l'agriculture et l'industrie.**

Le NO₂ participe aux phénomènes des pluies acides, à la formation de l'ozone troposphérique dont il est l'un des précurseurs, à l'atteinte de la couche d'ozone stratosphérique et à l'effet de serre.

A l'échelle du territoire du SCoT, les mesures effectuées (bilans annuels) sur les stations de Sarreguemines et Volmunster entre 2000 et 2012 montrent :

> Une charge en polluant qui reste inférieure à la valeur limite de $40\mu\text{g}/\text{m}^3$ (valeur réglementaire définie par le décret n°2010-1250 du 21 octobre 2010) sur l'ensemble des sites de mesure du territoire, avec :

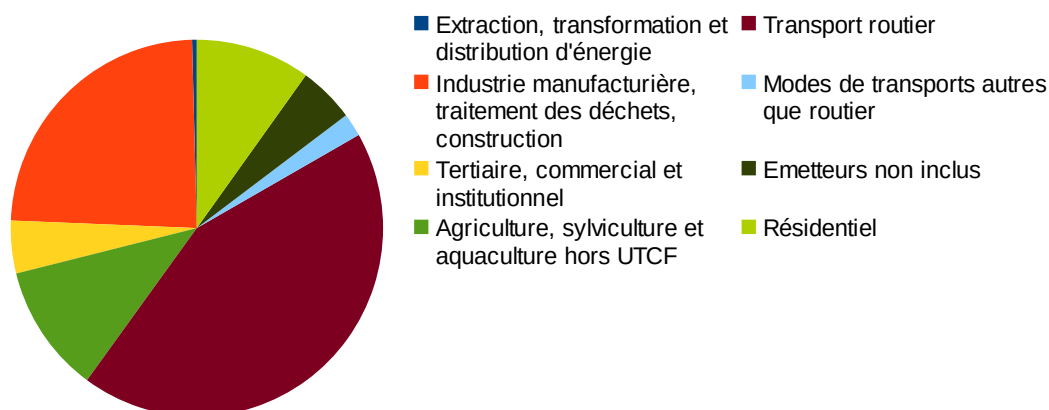
- une diminution continue de la charge en polluants de 2000 à 2010 sur la station « Sarreguemines », même si ce secteur, présentant plus d'axes routiers importants, est plus affecté par ce polluant ;
- des valeurs qui oscillent dans une fourchette de 11 à $18\mu\text{g}/\text{m}^3$ entre 2003 et 2012 sur la station des Vosges du Nord.

> Il n'y a eu aucun jour de dépassement de la moyenne horaire de $200\mu\text{g}/\text{m}^3$ sur le territoire entre 2000 et 2012.

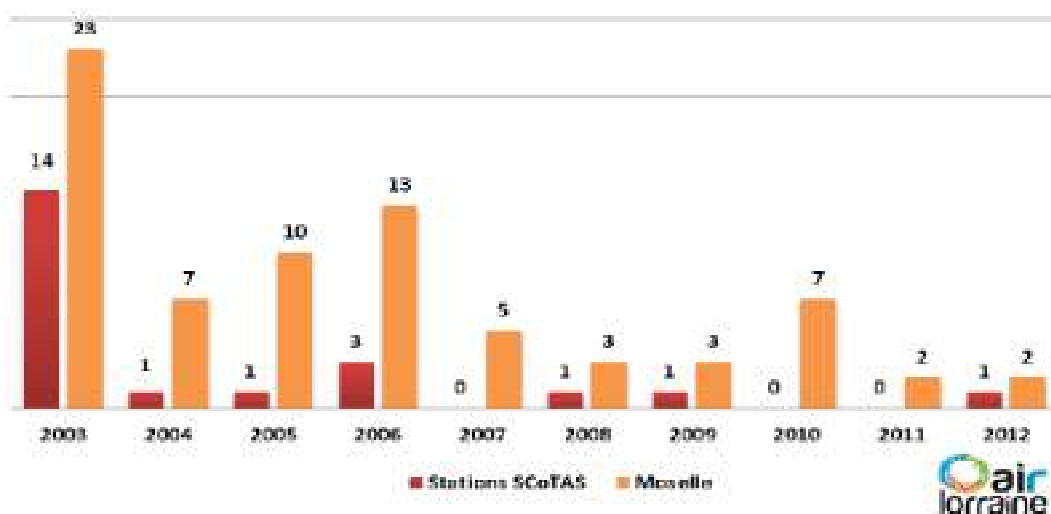
Source : Air Lorraine – communication 2013

Part des secteurs d'émission dans la production de NOx en 2010 sur le territoire du SCoTAS (en kg)

Source : données Air Lorraine



Nombres de jours de dépassement du seuil d'information et de recommandation en ozone



■ Les particules

Les poussières en suspension ont de nombreuses origines, naturelles (volcans, érosion, pollens...) et anthropiques (incinération, combustion, activités agricoles, chantiers...).

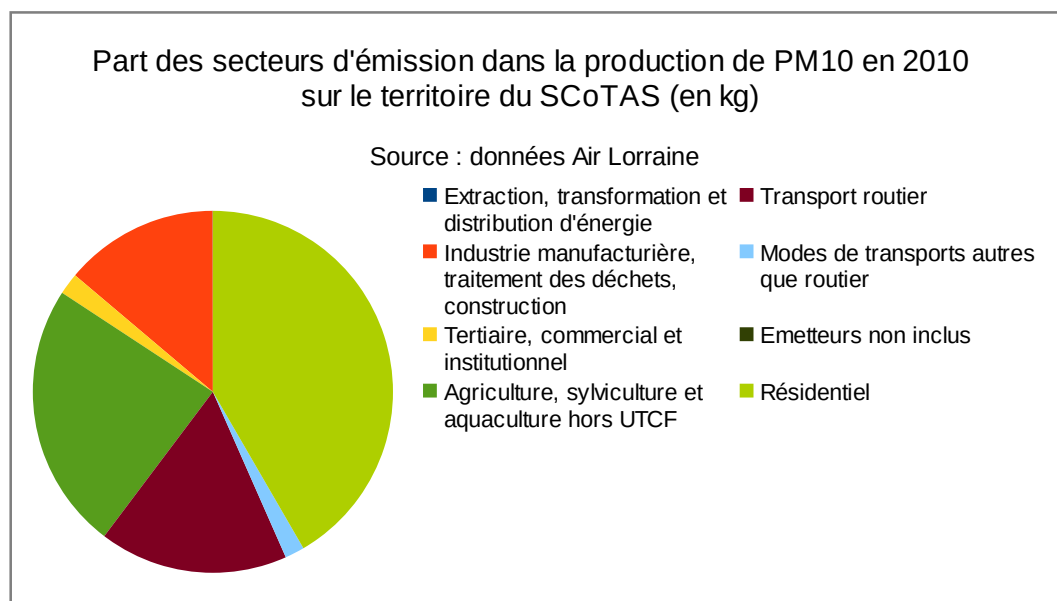
Elles constituent un complexe de substances végétales ou minérales et peuvent véhiculer d'autres polluants. On distingue les grosses particules ou poussières sédimentables visibles, et les particules fines dont les PM10 représentent la fraction de diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 microns.

Les émissions de PM10 sont principalement générées lors de combustions. **La principale source est le secteur industriel** (en particulier fonderie et exploitation de carrières). **La deuxième source la plus importante est le transport routier ; le 3^{ème} est la production/distribution d'énergie.**

De 2000 à 2012, le taux de particules PM10 mesuré annuellement sur les stations de Sarreguemines et de Volmunster reste en-dessous de la valeur limite (2011) de 40µg/m³ (valeur maximale atteinte de 22 µg/m³ à Sarreguemines en 2002). Les valeurs restent également en-dessous de la valeur limite pour la protection de la santé en 2011 (50µg/m³).

Les stations de Sarreguemines ont enregistré des dépassements de la moyenne limite journalière de 50µg/m³ durant 2 jours en 2009 et en 2012. Pendant 4 jours en 2010 sur la station des Vosges du Nord et 1 jour en 2011 (le nombre de jours de dépassements est limité à 35 jours).

Source : Air Lorraine – communication 2013



■ Le dioxyde de soufre

Le dioxyde de soufre est un gaz incolore qui dégage une odeur âcre.

Il s'agit d'un gaz émis lors de l'utilisation de combustibles fossiles contenant du soufre, tels que fuels et charbons.

La principale source de SO2 est la production d'énergie. Cela s'explique par la présence de centrales de production d'électricité thermique utilisant du charbon.

La seconde source d'émission de SO2 est le secteur industriel (chaufferies et fours utilisés dans la sidérurgie et la verrerie). Enfin, le 3^{ème} secteur prépondérant est le résidentiel/tertiaire. Dans ce secteur c'est l'utilisation du fioul domestique qui entraîne la majorité des émissions avec 62 % des émissions du secteur et le charbon responsable pour sa part de 36% du SO2 émis.

Le territoire de l'arrondissement de Sarreguemines reste peu impacté par les pollutions liées au dioxyde de soufre. Entre 2000 et 2012, les teneurs atmosphériques restent bien inférieures à l'objectif de qualité de 50µg/m³ fixé par le décret n°2010-1250 du 21 octobre 2010.

Le secteur le plus affecté reste l'agglomération de Sarreguemines où se concentrent les émissions liées à la production énergétique des industriels (chaufferies) et les habitations (chauffage au fioul).

De plus, les émissions annuelles observées entre 2000 et 2012 montrent une tendance à la baisse.

Source : Air Lorraine – communication 2013

■ Les composés organiques volatils

Les composés organiques volatils (COV) entrent dans la composition de solvants, de conservateurs, de disperses... Leurs émissions surviennent lors de leur utilisation, livraison ou stockage (par exemple lors du remplissage des réservoirs des véhicules dans les stations services...).

Les composés organiques jouent un rôle majeur dans le mécanisme complexe de formation de l'ozone troposphérique. Ils interviennent également dans le processus d'effet de serre et du trou d'ozone stratosphérique.

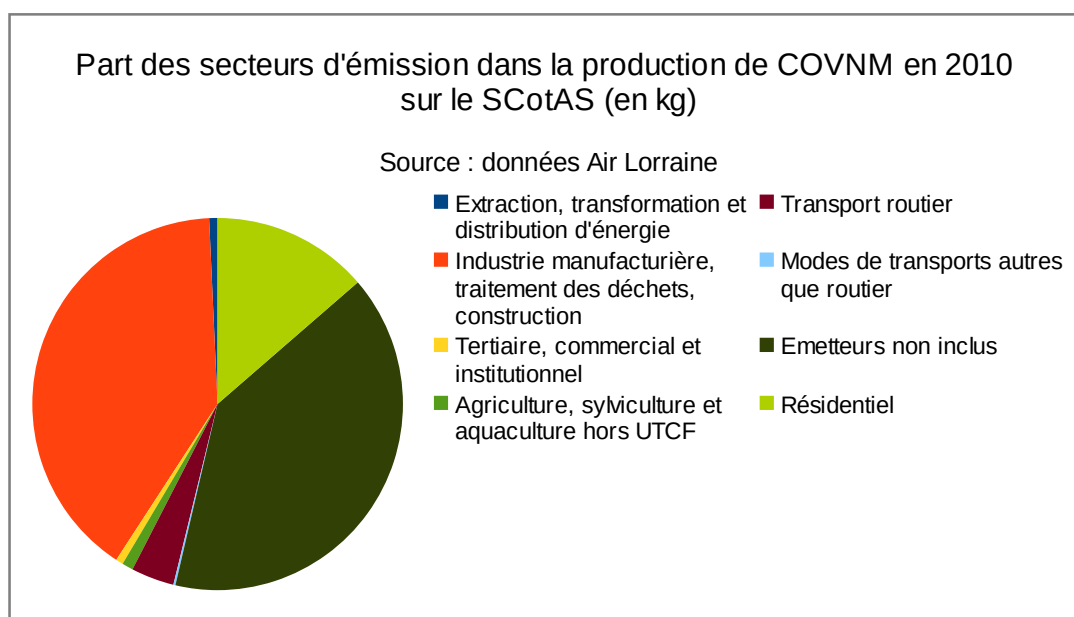
En Lorraine, **la principale source de COV est la sylviculture (42 % des émissions), le deuxième secteur le plus émetteur est le secteur industriel avec 17% des émissions régionales, enfin, la 3ème source la plus importante d'émissions de COV est le secteur agricole avec 16% (émissions principalement d'origines naturelles).**

Sur le territoire du SCoTAS les secteurs les plus touchés sont l'Est du territoire (secteur forestier du territoire) et l'axe agglomération de Sarreguemines/Sarralbe (présence d'un tissu d'industries lourdes).

Les principaux émetteurs de Composés Organiques Volatils (COV) sont :

- le site de Ineos à Sarralbe (industrie chimique, COV = 1 655 tonnes/an),
- le site Continental Pneu SNC à Sarreguemines (industrie pneumatique, COV = 177 tonnes/an),
- le site BP Polypropylène à Sarralbe,
- le site SMART France à Hambach.

(Source : Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines – 2009)



■ Les pesticides

Les activités agricoles contribuent à la dégradation de la qualité de l'air pour une part par le biais d'émissions de produits phytosanitaires.

Comparativement à d'autres secteurs de la Lorraine, le territoire du SCoT est relativement préservé vis à vis de ce type de polluants. Il apparaît cependant que cette situation inégale laisse apparaître de très fortes émissions sur les communes de Gros-Réderching et Epping ainsi que sur les communes de Breidenbach, Rahling et Val-de-Guéblange.

■ Les métaux lourds

Ils proviennent essentiellement de la combustion de charbons, de pétrole, de l'industrie des métaux et du traitement des déchets, ainsi que d'autres process industriels.

La toxicité est élevée pour la plupart des métaux lourds.

Les principaux émetteurs de métaux sont :

- le site de la cristallerie de Saint- Louis- lès- Bitche (industrie du verre), Plomb = 13,5 kg/an ;
- le site de VB France SAS de Sarreguemines (industrie mécanique et traitement des surfaces), Plomb = 29 kg/an ;
- le site Ineos à Sarralbe (industrie chimique), Plomb = 32 kg/an, Hg = 100 kg/an, Cadmium = 2 kg/an

■ Principaux enjeux

Les principaux polluants affectant la qualité de l'air sur le territoire sont :

- les oxydes d'azote (liés aux transports routiers) ;
- les particules (liées aux transports routiers et aux activités industrielles) ;
- les composants organiques volatils (liés à la sylviculture et aux activités industrielles).

Cependant, dans un contexte régional où la qualité de l'air apparaît particulièrement dégradée et dans une tendance à l'augmentation des trafics motorisés (parmi les premières causes d'émissions de gaz polluants), une vigilance s'impose quant à la maîtrise des productions de polluants issus de sources internes au territoire (déplacements internes au périmètre du SCoT, activités industrielles, production de chaleur domestique). Ces tendances exogènes sont d'autant plus pertinentes que le territoire du SCoT de l'Arrondissement de Sarreguemines est un territoire de transit routier lié à sa situation transfrontalière et à la présence d'importants axes de circulation.

Les secteurs de vigilance sont concentrés autour :

- de l'axe de l'agglomération de Sarreguemines / Sarralbe ;
- des axes majeurs de circulation routière (RN 61, RN 74 et A 4).

2.4 – La ressource énergétique

LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

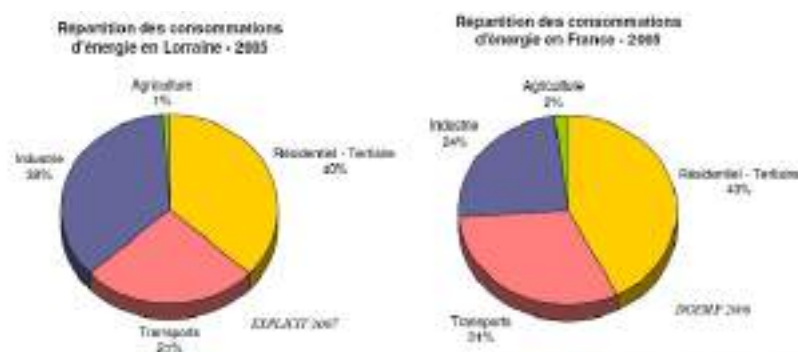
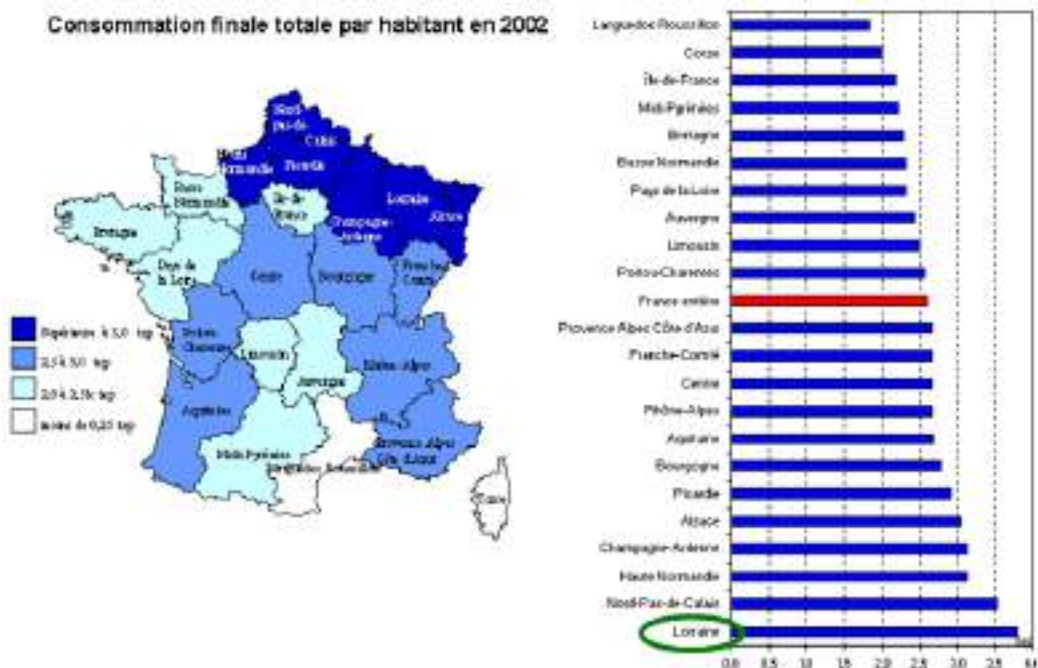
■ Une région énergivore essentiellement pour son industrie

La Lorraine est une région fortement consommatrice d'énergie.

En 2005 on estimait la consommation à 9,2 millions de tep (tonne équivalent pétrole) (soit 3,8 tep/hab) ce qui la plaçait parmi les régions les plus consommatrices en France.

Le secteur de l'industrie est le plus gros consommateur et représente 38 % de la consommation régionale alors qu'il ne représente que 24 % à l'échelle nationale.

Cependant, entre 1999 et 2005, les consommations énergétiques régionales ont baissé de 2% essentiellement sous l'effet de la baisse de l'activité industrielle, secteur dans lequel les consommations ont diminué de 9% au cours de cette période.



Evolution du bilan énergétique de la région Lorraine entre 1999 et 2005

	Produits Pétroliers	Gaz Naturel	Electricité	Charbon	Bois	Autres Energies	TOTAL
Résidentiel	8%	10%	11%	-30%	4%	-19%	7%
Tertiaire	-15%	-14%	34%	-	-	-23%	-1%
Industrie	-9%	-8%	-6%	-9%	-	-8%	-9%
Transports	1%	-	6%	-	-	-	1%
Agriculture	-7%	13%	-26%	-	-	-	-8%
TOTAL	-1%	-3%	5%	-9%	4%	-14%	-2%

Source : EXPLICIT 2007

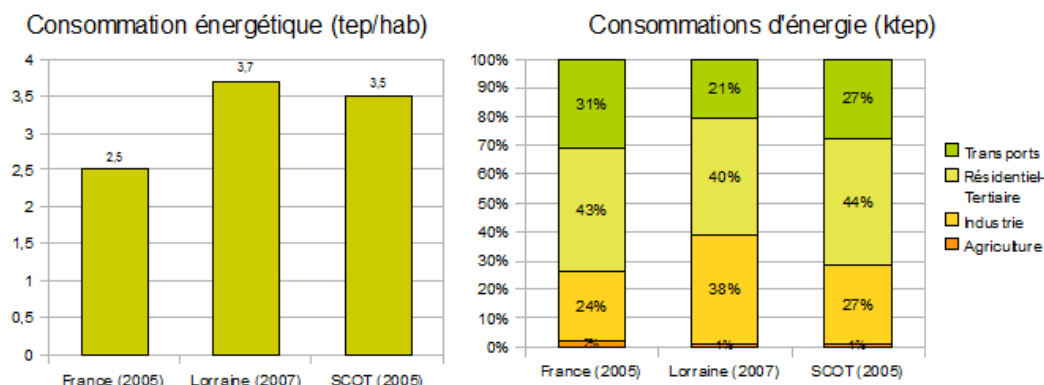
Source : bilan énergie et gaz à effet de serre de la Région Lorraine – juin 2007 – Explicite

■ Le SCoTAS, un territoire relativement économe

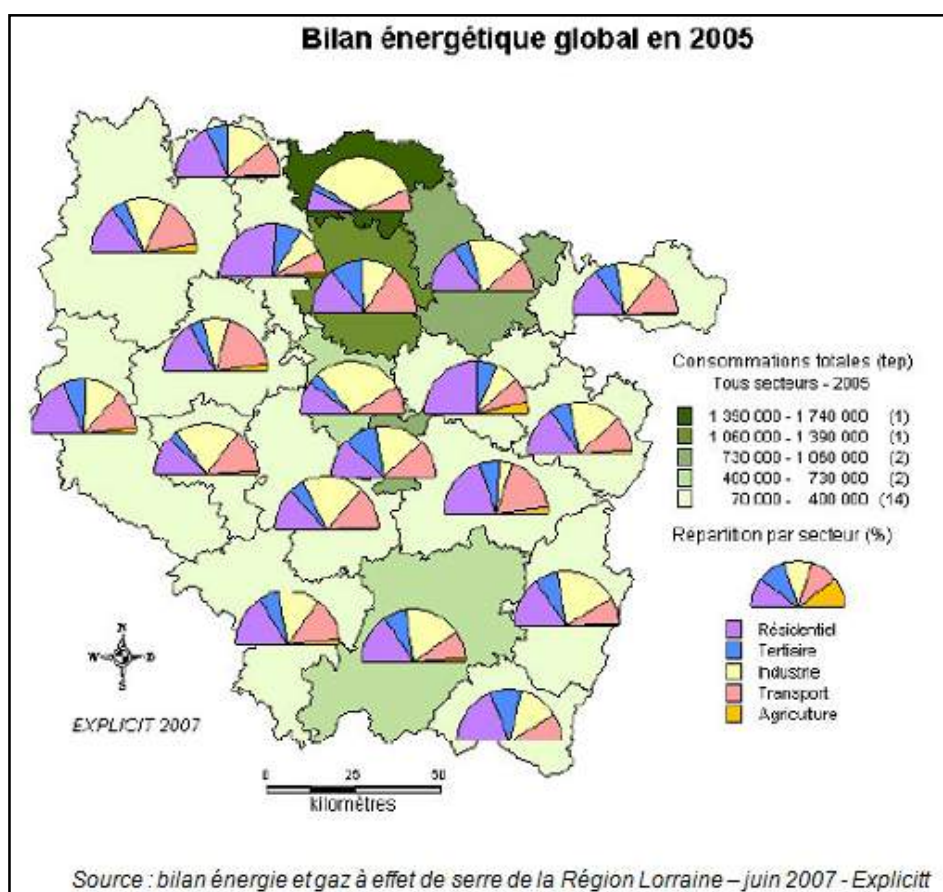
Avec une consommation moyenne de 3,5 tep/habitants en 2005, le territoire du SCoTAS a une consommation énergétique moins importante qu'à l'échelle régionale (3,7 tep/habitants). Cependant, cette consommation reste relativement forte par rapport à la moyenne nationale puisque la moyenne française est de 2,5 tep/hab.

En outre, la consommation énergétique du territoire est moins marquée par le poids de l'industrie que par celui du résidentiel-tertiaire et des transports.

Alors que la consommation énergétique régionale a diminué de 2 % entre 1999 et 2005, l'absence de données antérieures à 2005 pour le territoire du SCoTAS rend impossible l'analyse de l'évolution de la consommation énergétique sur le territoire.



source : chiffres clés 2005 – DIREN, ADEME, AREL



■ La demande énergétique des ménages

L'importance des consommations énergétiques liées au secteur résidentiel et à celui des transports est en partie issue des besoins énergétiques des ménages.

La demande énergétique des ménages émane principalement des besoins liés au chauffage résidentiel et aux déplacements. Aussi, l'état du parc de logements (les caractéristiques thermiques et le mode de chauffage) ainsi que les besoins en déplacements domicile-travail constituent des indicateurs pertinents d'évaluation des besoins énergétiques et des gisements d'énergie réalisables.

➤ Une demande énergétique forte liée à un parc de logements individuels

Les formes urbaines pavillonnaires individuelles sont plus défavorables aux économies d'énergie que les formes groupées qui permettent des économies d'énergie liées à la réduction de la surface d'enveloppe et d'emprise au sol des constructions.

Sur le territoire du SCoT, le parc de logements est dominé par les « maisons » (71 % du parc) et leur part est plus importante qu'à l'échelle régionale (59 % du parc lorrain).

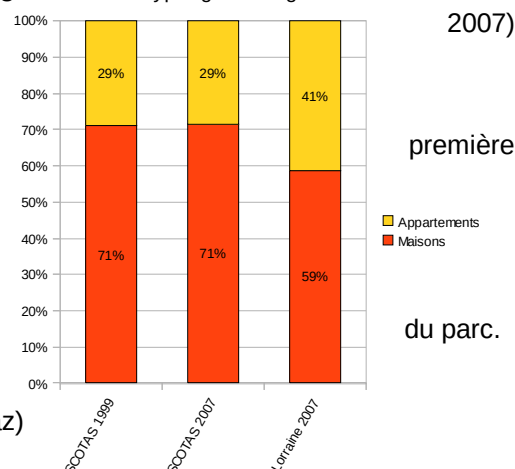
La création de logements dans le cadre de formes urbaines plus compactes (alors que la répartition reste stable entre 1999 et 2007) participerait à l'atteinte d'objectifs de réduction des consommations énergétiques.

Par ailleurs, avec 62 % du parc créé avant 1974 (date de la réglementation thermique), le parc de logements présent sur le territoire SCoT reste légèrement plus jeune que la moyenne régionale.

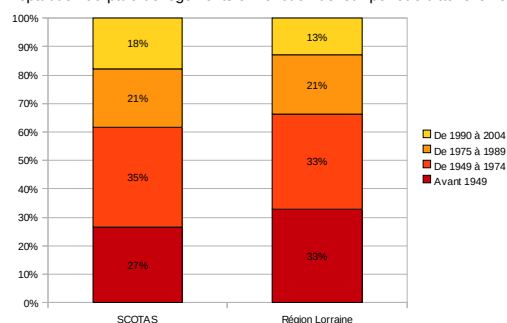
Pour autant le potentiel d'économie d'énergie demeure important à réaliser dans la rénovation du bâti ancien notamment dans les logements des années 1968-1974 qui restent les plus importants

Enfin, les combustibles les plus utilisés dans le chauffage résidentiel demeurent des combustibles fossiles (fioul et gaz) particulièrement émetteurs de gaz à effet de serre.

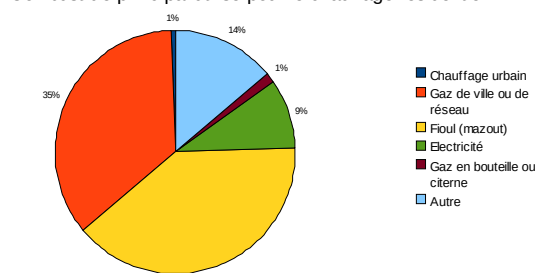
Typologie des logements



Répartition du parc de logements en fonction de leur période d'achèvement



Combustible principal utilisé pour le chauffage résidentiel



Source des données : INSEE, 2007

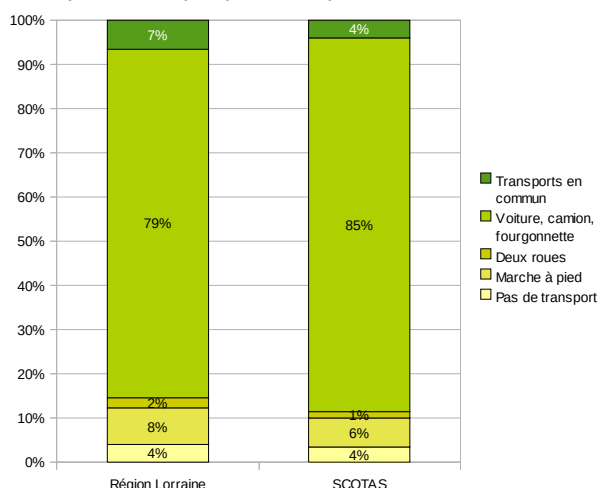
➤ Des déplacements avant tout effectués en voiture

L'importance de la demande énergétique liée aux transports peut être illustrée par le niveau d'équipement des ménages en véhicules et l'importance des déplacements automobiles dans les échanges domicile-travail.

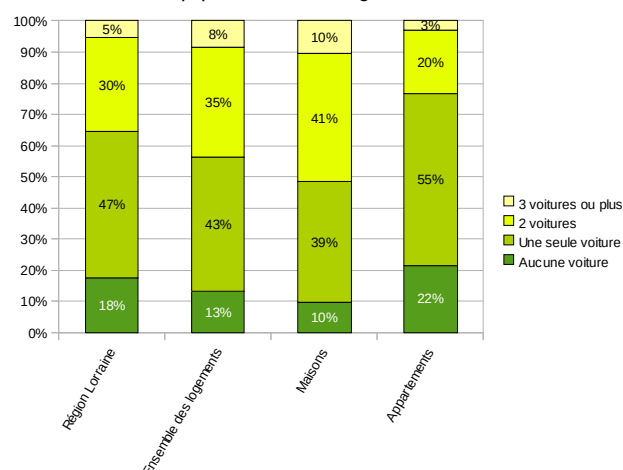
En 2007, 43% des ménages du territoire du SCoTAS étaient équipés d'au moins deux voitures (contre 35 % à l'échelle de la région Lorraine). L'importance de la bi-motorisation des ménages témoigne de la dépendance aux modes de transports individuels.

Le lien avec les formes urbaines et la typologie des logements est effectif : 51 % des ménages vivant dans une maison avaient plus de deux véhicules (10% plus de trois) alors que pour les ménages vivant en appartement la part de ceux possédant plus de deux véhicules est de 23 % (3 % pour les ménages possédant plus de trois véhicules).

Moyen de transport pour les déplacements domicile-travail



Equipement des ménages en voiture



Source des données : INSEE, 2007

Pour réaliser leurs trajets domicile-travail, 85 % des ménages du territoire du SCoTAS utilisaient leur véhicule personnel (contre 79% à l'échelle de la région Lorraine).

Le report de ces déplacements sur des modes énergétiquement plus sobres (transports collectifs) voire nuls (marche à pied ou deux roues) pourrait constituer un gisement d'économie énergétique.

La marche à pied est le deuxième mode de transport le plus utilisé. Ce mode de transport est utilisé dans 6 % des trajets, et peut représenter plus de 20 % des trajets lorsque l'actif travaille dans sa commune de résidence (commune rurale ou urbaine).

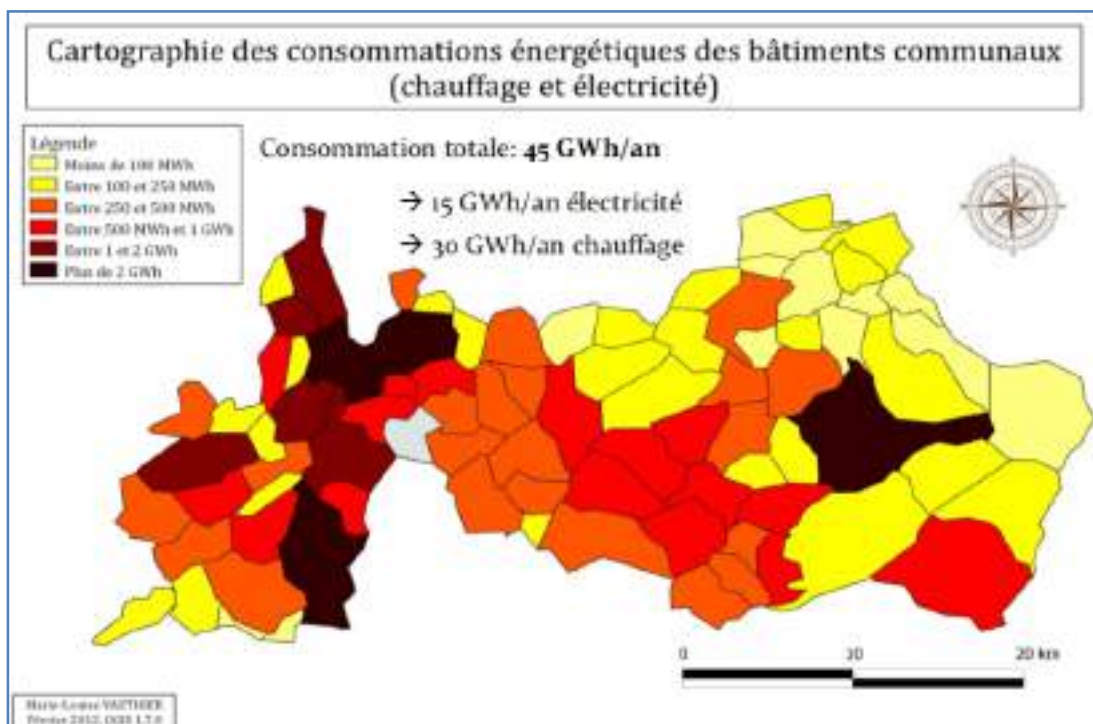
L'utilisation des transports collectifs n'occupe que 4 % des modes de déplacement mais est surtout privilégiée pour des trajets internes à la même ville, des trajets au départ d'une commune urbaine pour une destination en dehors de l'unité urbaine et pour des trajets au départ d'une commune rurale pour rejoindre une autre commune (rurale ou urbaine). En contre partie, les transports collectifs ne sont utilisés que dans 1% des cas pour relier deux communes de la même unité urbaine.

Il semble donc que la diminution de la dépendance des ménages vis à vis des déplacements motorisés individuels pourrait être favorisée en assurant une proximité des emplois et des logements et en améliorant les dessertes de transport en commun (notamment au sein des unités urbaines).

Moyen de transport	Lieu de travail					SCOTAS
	Rés. com rurale, trav. dans la même com.	Rés. com rurale, trav. dans autre com.	Rés. com urbaine, trav. dans la même com	Rés. com urbaine, trav. autre com. mm UU	Rés. com urbaine, trav. hors UU	
Pas de transport	21%	0%	9%	1%	0%	4%
Marche à pied	24%	0%	20%	1%	1%	6%
Deux roues	2%	1%	3%	1%	1%	1%
Voiture, camion, fourgonnette	52%	94%	64%	96%	94%	85%
Transports en commun	1%	4%	4%	1%	4%	4%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : INSEE, 2007

■ La consommation énergétique des bâtiments communaux



Source : ENSAIA - 2012

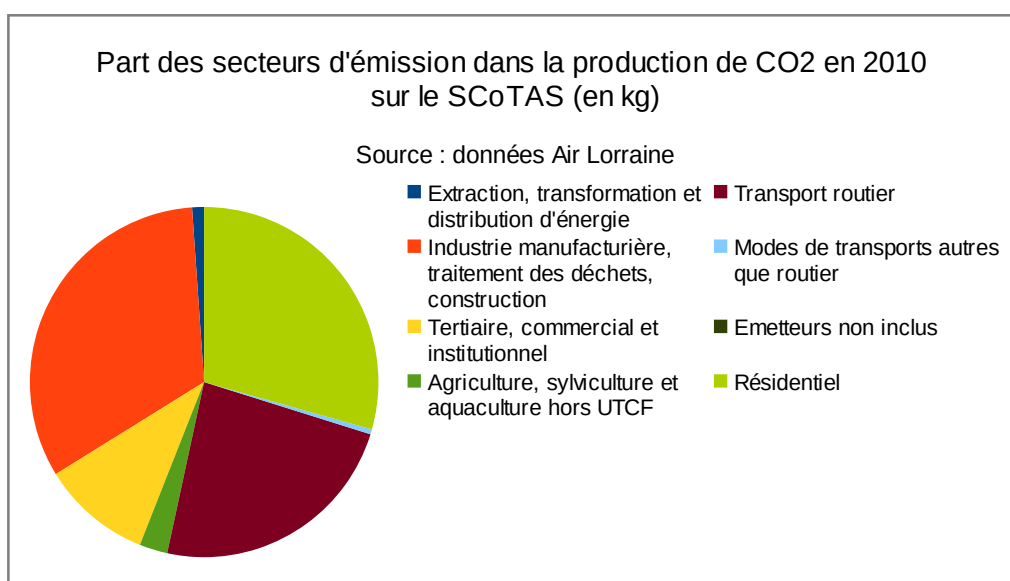
Les secteurs Centre et Ouest du territoire présentent une consommation énergétique supérieure aux communes du secteur Est.

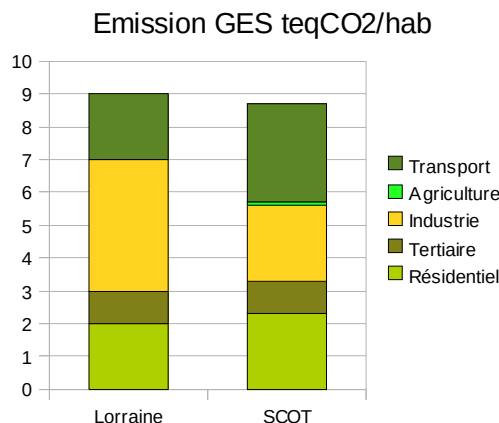
DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE MOINS IMPORTANTES QUE LA MOYENNE REGIONALE

■ Le CO2

En cohérence avec la moindre consommation énergétique, le territoire du SCoT présente également des émissions de gaz à effet de serre (GES) par habitant inférieures à celle de la moyenne régionale (8,8 teq CO2 sur le territoire contre 9 teq CO2).

Parmi ces émissions, les secteurs de l'industrie, du traitement des déchets, de la construction constituent avec l'agriculture, l'aquaculture, la sylviculture et le secteur des transports routier les sources principales de production de CO2 du territoire.





Source : Chiffres clés 2005 – DIREN, ADEME, AREL

Si le niveau industriel semble ainsi être moins dense (ou moins émetteur) qu'à l'échelle régionale, il s'avère néanmoins que ces résultats mettent en avant des enjeux particuliers concernant le secteur des transports. L'importance de ce secteur peut s'expliquer en partie par la situation de transit transfrontalier que le territoire occupe (avec la présence d'axes routiers importants) mais également par son déficit en termes d'emplois qui pourrait accroître les besoins en déplacements.

■ Le bilan carbone de la CASC

En 2008, 4 700 teq CO₂ ont été émises par la CASC. La répartition de ces émissions par secteur montre l'importante source d'émission que constituent le Centre Nautique (28% des émissions) et le service des ordures ménagères (17% des émissions).



Source : bilan carbone de la CASC

Les énergies consommées représentent la plus grande part des émissions de la collectivité. 87% des émissions de CO₂ du centre nautique sont ainsi liées aux énergies. Des actions ont ainsi été définies pour réduire les dépenses énergétiques liées au chauffage de cet équipement.

UNE PRODUCTION ENERGETIQUE PLUTOT FAIBLE

■ La Lorraine produit plus d'énergie qu'elle n'en consomme

En Lorraine, la production d'énergie d'origine thermique constitue le potentiel le plus important. La centrale nucléaire de Cattenom a produit plus de 38 TWh en 2005 soit près de 77 % de la production énergétique régionale. Cette centrale est reconnue comme étant la première centrale de France par sa production électrique (8 % de la production nationale d'EDF).

La deuxième source énergétique demeure les filières thermiques classiques (près de 18 % de la production énergétique en 2005). En Lorraine, cinq sites assurent la production de cette énergie : La Maxe, Richemont, Blénod- les-Pont- à- Mousson, Saint- Avold et Metz.

Enfin, les filières renouvelables représentent moins de 1 % de la production énergétique régionale dont la majeure partie reste assurée par l'hydraulique et le bois énergie.

Production énergétique en région Lorraine en 2005

		Gwh	%
Filières classiques	Thermique nucléaire	30 200	77%
	Thermique classique	8 640	18%
	Réseaux de chaleur	823	2%
	Cogénération	1 327	3%
Filières renouvelables	Solaire photovoltaïque	0	0%
	Solaire thermique	5	0%
	Eolien	nr	/
	Hydraulique	300	1%
	Bois énergie	176	0%
	Pile à combustible	nr	/
	Géothermie	nr	/

Source : AREL, DIREC Lorraine, ADEME Lorraine, VIA 5559, L'EST, www.lorraine-energie.com - in : bilan énergie et gaz à effet de serre de la Région Lorraine – juin 2007 – Extrait

■ Une dépendance énergétique du SCoTAS

Il n'existe sur le territoire **aucune structure de production énergétique de masse**.

Le territoire n'est donc pas en mesure de produire l'énergie qu'il consomme. Il dépend de « l'importation » d'énergie produite à l'extérieur.

QUELS LEVIERS D'ACTION CONCERNANT LE SECTEUR ENERGETIQUE ?

1 . ANALYSE DES POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

■ Les objectifs poursuivis au travers du SRCAE

Les Schémas Régionaux Climat Air Energie, lancés par les lois Grenelle I et II, s'inscrivent dans le cadre des actions globales engagées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Pour cela, le SRCAE de Lorraine définit les orientations et objectifs visant à :

- réduire la demande énergétique (au travers de l'isolation du bâti,...),
- lutter contre la pollution atmosphérique (en influant sur les modes de transport,...),
- développer les énergies renouvelables,
- réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- s'adapter aux effets probables du changement climatique.

Le SRCAE est complété du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables qui en compose le volet technique.

■ Quels leviers de développement des énergies renouvelables sur le territoire du SCoTAS ?

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT, l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires (ENSAIA) a mené en 2012 une étude ayant pour objectif d'analyser les potentialités du territoire pour le développement d'une production « autonome » d'énergie.

Ce travail a été mené en s'appuyant sur un recueil de données auprès des collectivités, des entretiens avec des acteurs du territoire. Il est utilisé ci après dans l'étude des potentialités du territoire.

➤ L'énergie éolienne

La production énergétique d'origine éolienne sur le territoire

Source : étude ENSAIA 2012

1 éolienne d'1 MW fournit l'électricité nécessaire à l'alimentation électrique de 800 foyers par an au maximum.

Le territoire compte 2 sites de production d'énergie éolienne :

- un générateur est implanté à Schweyen (non recensé sur la carte)
- 3 générateurs sont implantés à Nelling

Et 4 sites en projet : sur les communes d'Erching, Woelfling-lès-Sarreguemines (projet de 5 générateurs), Witting, Le-Val-de-Guéblange.



Source : ENSAIA - 2012

Le potentiel de développement éolien

Sources : Schéma Régional Eolien (août 2012 – projet soumis à consultation), étude ENSAIA 2012

QUELQUES DEFINITIONS ET PORTEES REGLEMENTAIRES

L'IMPLANTATION D'EOLIENNES

Les éoliennes dont le mât mesure moins de 12 m n'ont pas besoin de permis de construire.

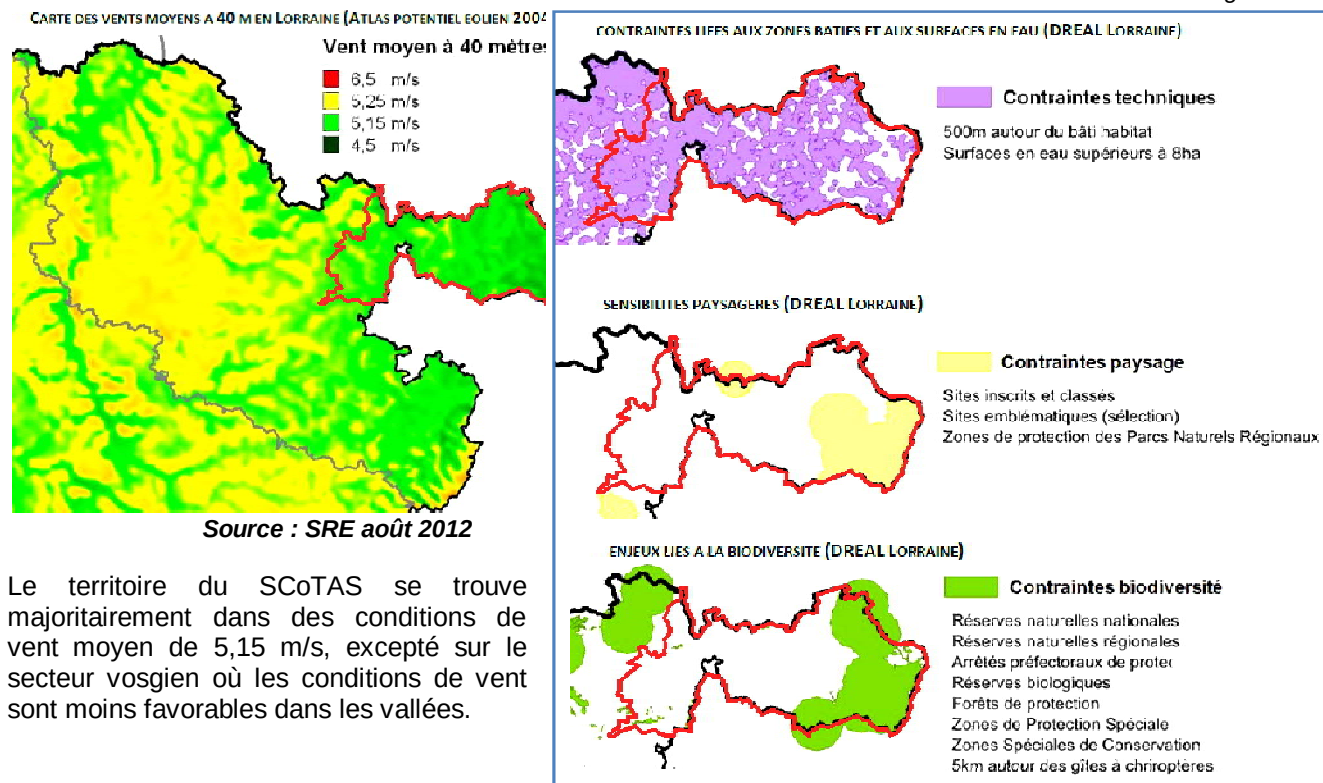
Les éoliennes soumises à une évaluation environnementale sont :

- celles de taille moyenne (mât de 12 à 50 m), qui nécessitent une **notice d'impact** dans le dossier de permis de construire ;
- celles de plus de 50 m ou les projets d'un montant supérieur à 1,82 millions d'euros, qui nécessitent une **étude d'impact**.

Une **enquête publique** est exigée pour les machines de plus de 50 m (loi POPE du 13 / 7 / 2005).

La région Lorraine dispose d'un potentiel éolien qui est relativement faible en comparaison à d'autres régions françaises. Les acteurs engagés dans la promotion des énergies renouvelables et la gestion de l'environnement régional (AREL, DIREN et ADEME) affichent ainsi la volonté d'un développement raisonné de ce type d'énergie.

Cependant, l'ensemble du territoire lorrain présente des conditions favorables à l'implantation d'éoliennes au sens du décret, à savoir des régimes de vent supérieurs à 4,5m/s à 40m.



Le territoire du SCoTAS se trouve majoritairement dans des conditions de vent moyen de 5,15 m/s, excepté sur le secteur vosgien où les conditions de vent sont moins favorables dans les vallées.

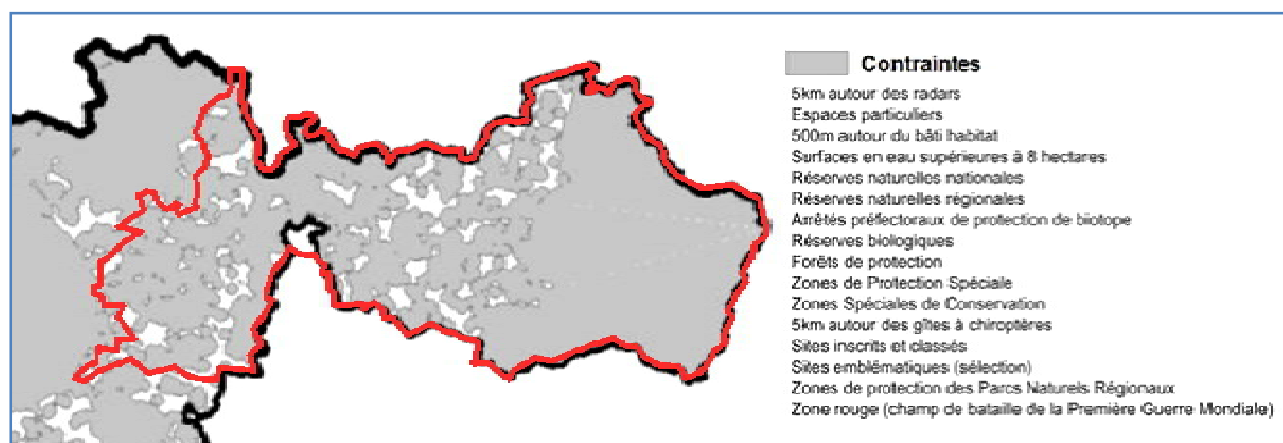
L'évaluation du potentiel de développement éolien intègre plusieurs paramètres :

- la climatologie (topographie, occupation du sol et météorologie) ;
- le gisement éolien strict, dont le niveau d'exploitabilité est lié à la performance mécanique des machines (présence d'un vent de force favorable – supérieur à 4,5m/s à 40 m au-dessus du sol) ;
- la sensibilité environnementale des sites (protections de sites naturels, paysages) ;
- les servitudes techniques (servitudes radioélectriques, servitudes aéronautiques, affaissement minier) ;
- la présence de sites en eau, de zones bâties ;
- l'accessibilité au réseau électrique.

A ce titre, le territoire du SCoTAS cumule plusieurs contraintes limitant le potentiel du développement éolien sur son territoire :

- un gisement éolien relativement faible, en particulier dans le secteur Est;
- des contraintes environnementales fortes liées d'une part au patrimoine naturel (essentiellement dans la partie Est du territoire) et d'autre part à ses paysages (présences de sites emblématiques identitaires à l'Est) et sa forte densité urbaine (à l'Ouest du territoire) ;
- une desserte par les réseaux électriques de grande distribution relativement éloignés (surtout pour la partie Est du territoire).

Les zones où le développement de l'éolien reste possible sont donc restreintes (cf carte suivante).



Source : SRE – août 2012

A noter que le projet d'implantation d'un radar de la Défense sur le petit terrain militaire de Rohrbach-lès-Bitche devrait engendrer une servitude interdisant l'implantation d'éolienne dans un rayon de 5km.



Source : SRE – aout 2012

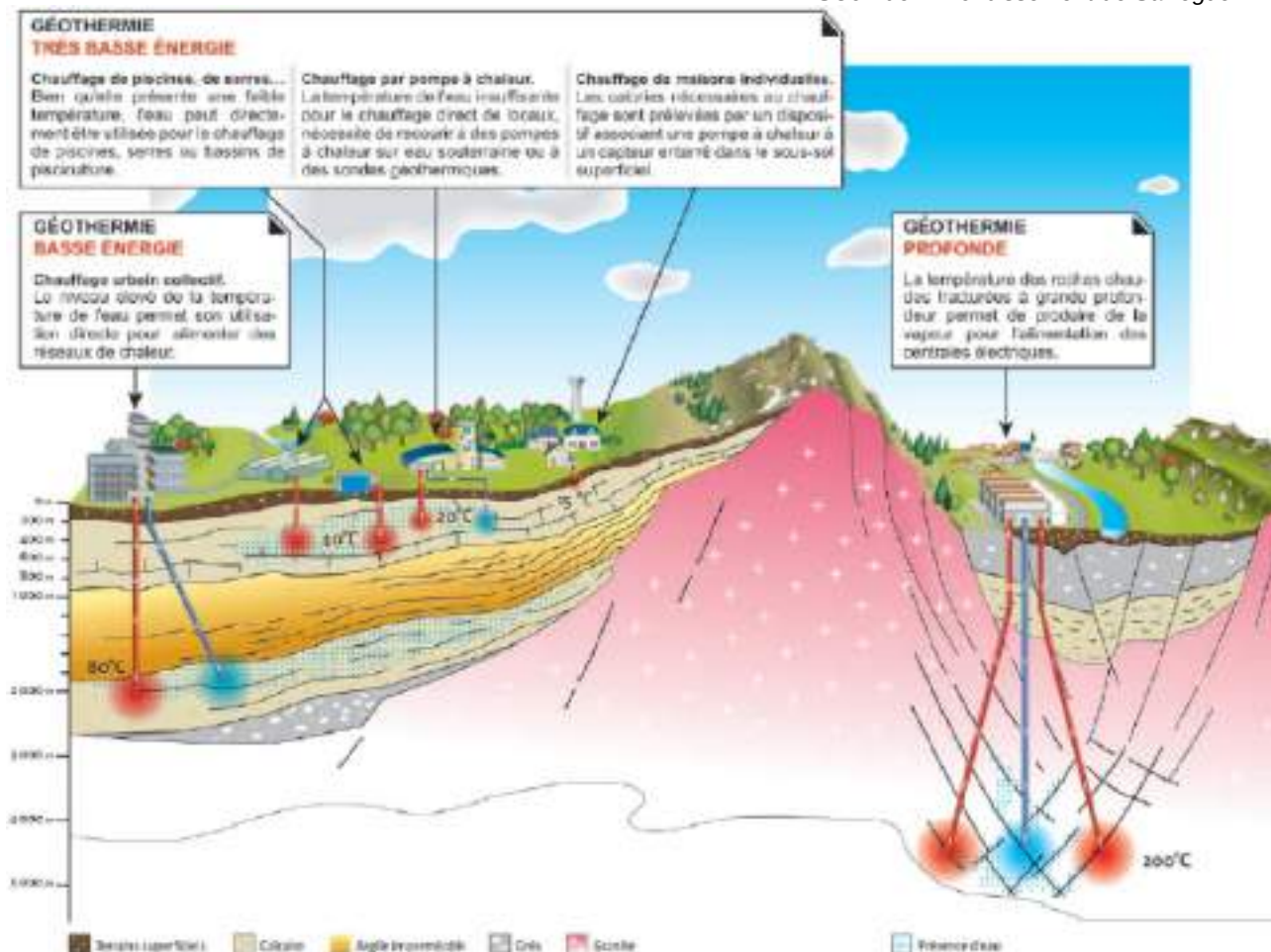
Les communes présentant des zones favorables au développement éolien sont **celles qui présentent des zones non contraintes d'une surface minimale de 20 hectares d'un seul tenant** (seuil correspondant à la surface minimale d'un parc de 5 éoliennes en tenant compte des distances minimales raisonnables entre et autour des éoliennes).

L'opportunité de développement du **petit éolien** quant à elle apparaît difficilement acceptable (coûteux et retour sur investissement trop long, problème d'esthétisme, de nuisances,...).

Source : étude ENSAIA 2012

➤ La géothermie

Il existe plusieurs types de géothermie. La géothermie basse et très basse énergie s'appuie sur les sources de chaleur que fournissent les nappes aquifères présentes sur le territoire.



Source : BRGM

Une production énergétique d'origine géothermique croissante sur le territoire

L'utilisation de la géothermie est croissante sur le territoire, tant par des acteurs collectifs (entreprises et collectivités) que par des particuliers.

La production d'énergie d'origine géothermique est estimée à 1 492 768 kWh/an en 2009 pour 57 installations recensées.

PAC géothermie verticale particuliers :

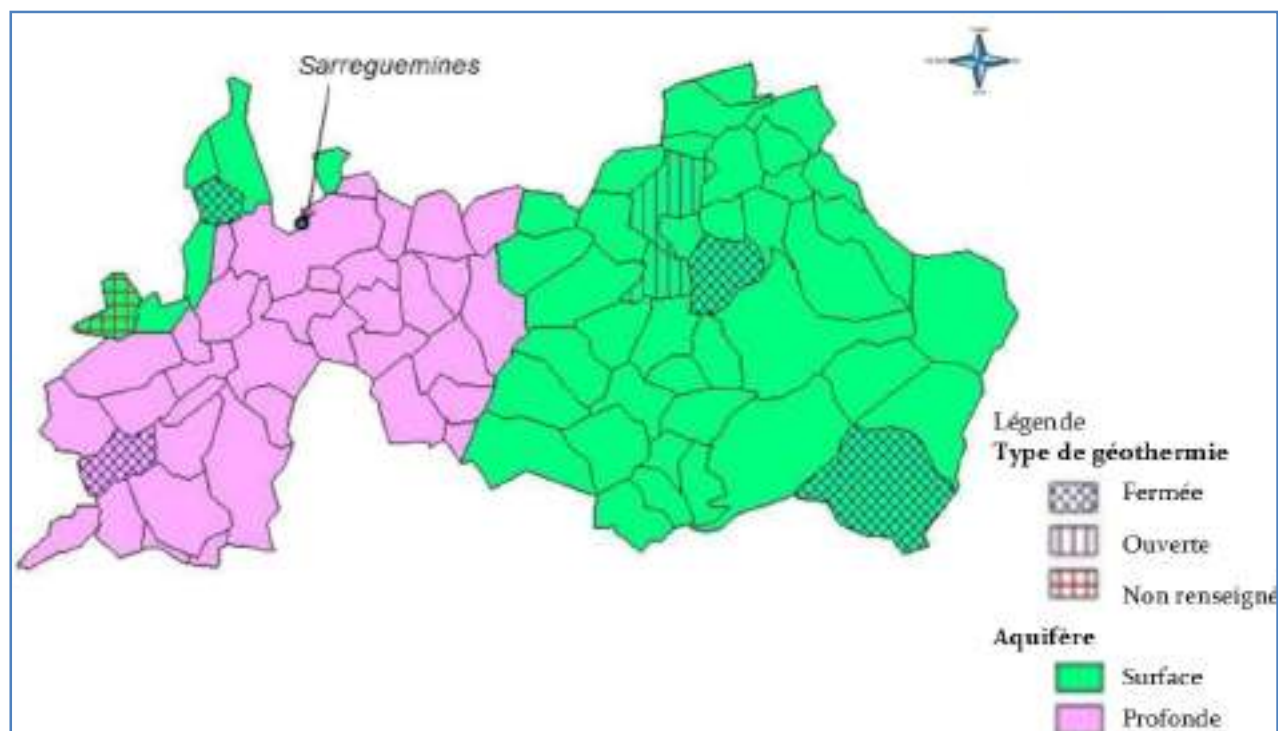
ANNEE	NB	kW	kWh/an	tep/an
2005	3	53,90	57 773	5,0
2006	5	66,15	86 225	7,4
2007	7	103,80	122 428	10,6
2008	21	363,03	413 398	35,6
2009	16	214,43	261 982	22,6
TOTAL	52	801,30	941 806	81,2

PAC géothermie verticale collectivités/entreprises :

ANNEE	NB	kW	kWh/an	tep/an
2005	1	110	141 272	12,2
2006	1	107	137 419	11,8
2007	1	14	17 980	1,6
2009	2	198	254 290	21,9
TOTAL	5	429	550 962	47,5

Source : Conseil Régional de Lorraine – Direction de l'environnement et du développement durable – 2010

Projets géothermiques existants et profondeur de l'aquifère



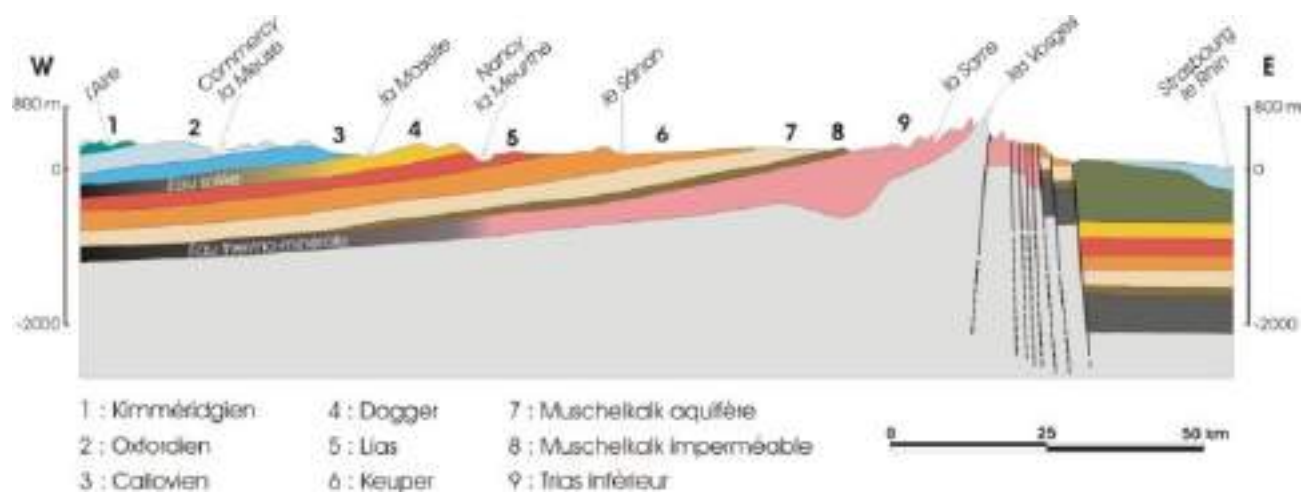
Source : ENSAIA - 2012

Des projets de développement ont été recensés sur 7 communes du territoire : Volmunster, Rouhling, Hottviller, Loupershouse, Hilsprich, Baerentheil, Schorbach.

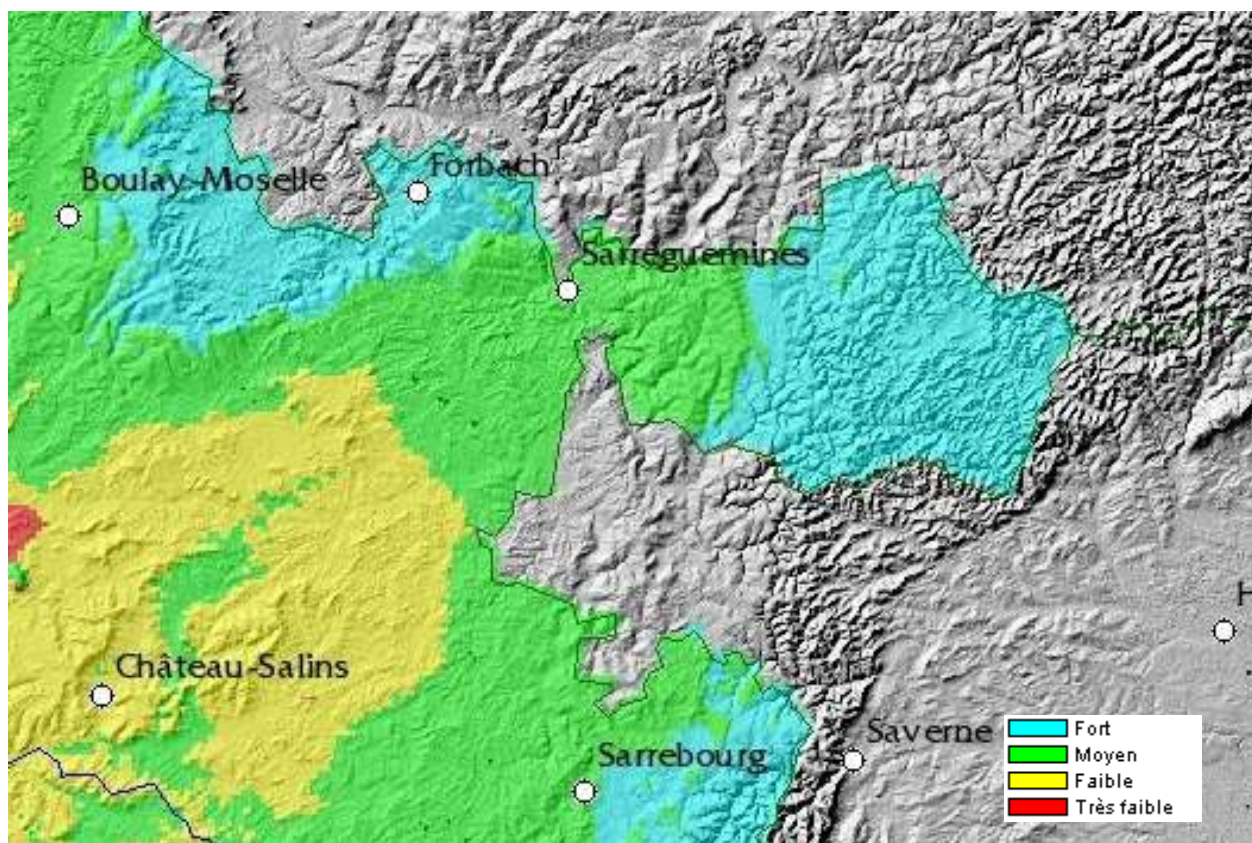
Ressource disponible et potentialités

Le territoire est doté de ressources aquifères qui sont principalement de nature sédimentaire et qui offrent des potentialités intéressantes :

- les grès du Trias inférieur dont les affleurements ont une superficie de 2 700 km² dans la région. Ils constituent une réserve en eau souterraine très importante et présentent une bonne transmissivité ;
- les calcaires du Muschelkalk présentent une transmissivité moindre, et une productivité variable, mais concernent moins le territoire.



d'après Ramon S., Zumstein J.F. (1992) - Carte hydrogéologique du bassin Rhin-Meuse à 1/500 000 ème et Coupe hydrogéologique schématique à 1/600 000ème. Agence de l'eau Rhin-Meuse, 1 000 ex"



Source : BRGM – www.geothermie-perspectives.fr - non daté

Conditions de mise en œuvre et perspectives sur le territoire

Aussi, les ressources d'énergies géothermiques sur le territoire du SCoTAS sont importantes et offrent un potentiel de diversification de la production énergétique renouvelable. Les secteurs les plus propices sont localisés dans l'Est du territoire sur la partie du massif.

De plus, cette ressource est aussi facilement exploitable que peu exigeante sur le plan réglementaire. En effet, l'exploitation de la ressource géothermique n'exige pas d'installation de grande ampleur puisqu'elle s'appuie sur la présence d'un forage dans l'aquifère. Les implications par rapport au SCoT sont donc mineures (la préservation de cette ressource n'engendre pas de mesure de protection spécifique).

La création de sondages, forages, création de puits ou d'ouvrage souterrain est soumise à déclaration tel que prévu par l'arrêté interministériel du 11 septembre 2003 (ministre écologie / ministre santé JO n° 211 du 12/09/03) fixant les prescriptions suivantes :

- Le dépôt en préfecture d'un dossier de déclaration d'intention de travaux de forage (y compris pour les forages de reconnaissance et pour les ouvrages de surveillance) contient outre les informations habituelles, un document d'incidence de l'opération. Le préfet donne récépissé de la déclaration et communique au déclarant une copie de l'arrêté interministériel du 11 septembre 2003.
- Il précise les informations à livrer au préalable en double exemplaire au moins un mois avant le début des travaux : les dates de début et de fin de chantier, les références cadastrales et les cotes, les modalités techniques de réalisation, les modalités des essais par pompage, etc...

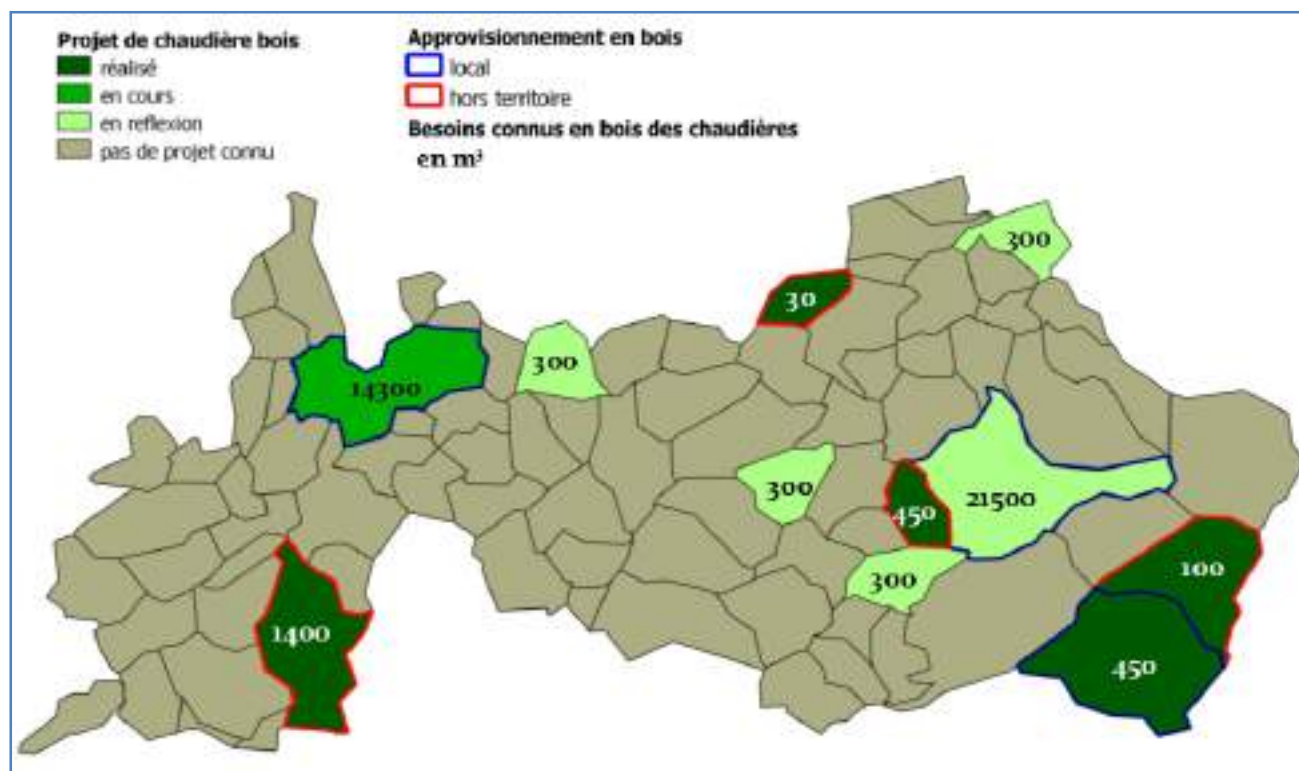
Cet arrêté introduit également quelques dispositions techniques concernant la réalisation du forage. Le déclarant doit également fournir 2 mois au maximum après la fin des travaux un rapport de fin de travaux (déroulement du chantier, nombre de sondages réalisés, coupe de chaque forage).

Cependant, l'exploitation de cette ressource doit faire face à plusieurs freins :

- Les craintes d'effondrement dans certains secteurs, en lien avec la présence d'horizons salifères. Une carte régionale, en cours d'élaboration par le BRGM, précisera les zones où les forages sont autorisés, autorisés sous réserve ou interdits.
- La question environnementale (quels risques ?).
- L'absence d'une véritable filière régionale de géothermie.

➤ Le bois énergie

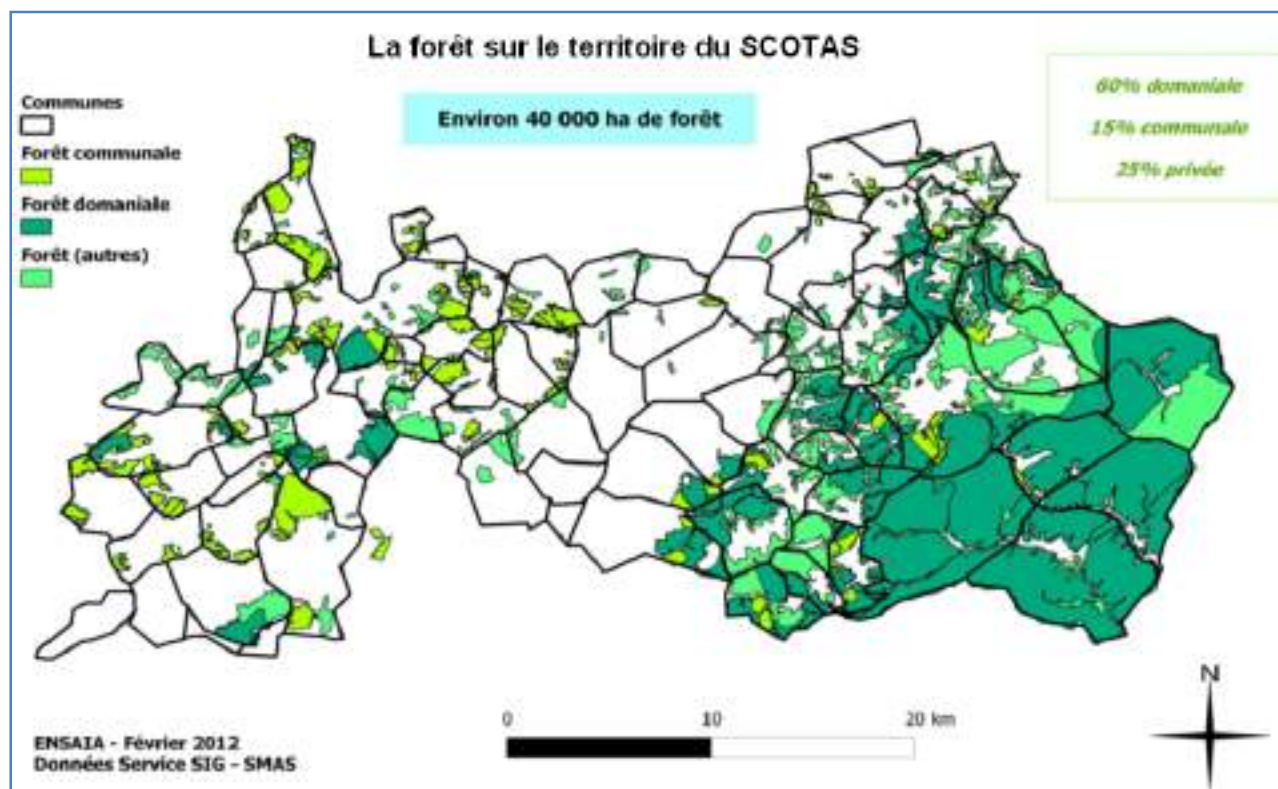
Utilisation du bois énergie par les communes du territoire, et projets



Source : ENSAIA - 2012

La ressource mobilisable

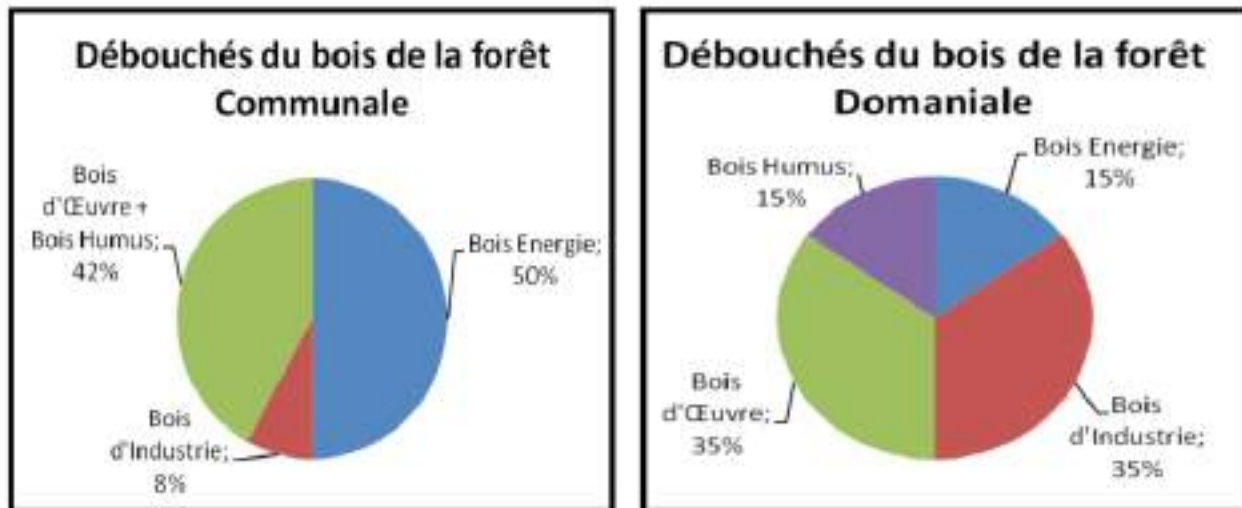
Le fort taux de boisement du territoire (environ 45 %) laisse présupposer un potentiel naturel et un gisement important à la production de biomasse énergie.



Source : ENSAIA - 2012

La ressource en bois est importante, estimée entre 200 000 et 250 000 m³ par an.

Cette ressource est exploitée au travers de **trois débouchés** principaux : le bois d'œuvre, le bois d'industrie (pâte à papier, panneaux), et le bois énergie (bois bûche principalement utilisé par les particuliers, les granulés/pellets, les plaquettes). Ces deux derniers sont issus de l'exploitation du bois d'œuvre.



Données ONF (Forêts domaniales et communales des Communautés de communes de Bitch, de Sarreguemines et de Rohrbach)

Source : ENSAIA - 2012

Entre 30 000 et 40 000m³ /an de bois énergie sont actuellement mobilisés sur le territoire (20 000 à 30 000m³ en bois bûche et le reste en réseau de chaleur).

Les estimations de la ressource mobilisable pour le bois énergie (*Etude de faisabilité de la filière bois énergie sur les Communautés de communes de Bitch et Environs et du Pays du verre et du cristal – CRITT Bois – 2008 ; étude ENSAIA de source ONF*) pourraient laisser penser à un potentiel mobilisable de l'ordre de 15 000m³ supplémentaires sur le territoire. Celui-ci nécessiterait :

- une gestion optimale des boisements,
- le développement d'un réseau de desserte forestière permettant d'accéder à certaines parcelles aujourd'hui inaccessibles.

Le développement du bois-énergie pourrait être facilité par la réalisation par les collectivités d'une plate-forme de stockage et d'approvisionnement pour les particuliers, qui faciliterait la structuration de la filière locale de distribution.

Quelles perspectives ?

La ressource mobilisable pour le développement de ce type d'énergie montre ses limites sur le territoire, d'une part car la filière bois industrie est bien implantée sur le territoire et ses alentours, et constitue donc un débouché concurrentiel pour cette ressource ; d'autre part car les forêts du territoire ne pourraient pas supporter un taux d'exploitation du bois plus important (fragilité des sols nécessitant d'y laisser une grande part des rémanents, micro-parcellaire induisant des difficultés de gestion, logique de gestion respectant l'équilibre écologique,...). Il existe ainsi une forte tension sur la ressource, d'autant que la filière de bois industrie est génératrice de nombreux emplois (ce qui ne serait pas forcément le cas du bois énergie).

Sous condition d'une structuration de la filière d'approvisionnement au niveau local (granulés, plaquettes,...), un approvisionnement local pour les petits projets de chaudières collectives apparaît possible. En revanche, pour les projets de chaudière de plus grosse envergure, il apparaîtrait intéressant d'étudier les possibilités de couplage de ces projets à l'utilisation de cultures énergétiques (substitution partielle ?).

➤ Le solaire photovoltaïque

Le territoire du SCoT de l'Arrondissement de Sarreguemines témoigne d'un ensoleillement relativement faible vis à vis du potentiel existant sur les autres régions du territoire national.

On peut évaluer l'ensoleillement de l'Arrondissement de Sarreguemines à 1 000 kWh/m², ce qui constitue une valeur relativement faible au regard des 1 900 kWh/m² disponibles dans le pourtour méditerranéen.

Malgré la faiblesse relative de ce potentiel, le solaire demeure une source d'énergie de plus en plus exploitée sur le territoire. Le nombre d'installations à usage privé par des particuliers notamment est en croissance continue depuis ces dernières années. En 2009, ce sont ainsi 195 nouvelles installations qui ont été mises en place sur les communes du SCoTAS. Ce niveau d'équipement permet de porter à près de 13 millions de kWh la production énergétique annuelle issue du photovoltaïque de particuliers.

Carte de l'ensoleillement de la France



Installations d'unités de production photovoltaïques

Solaire Photovoltaïque Particuliers

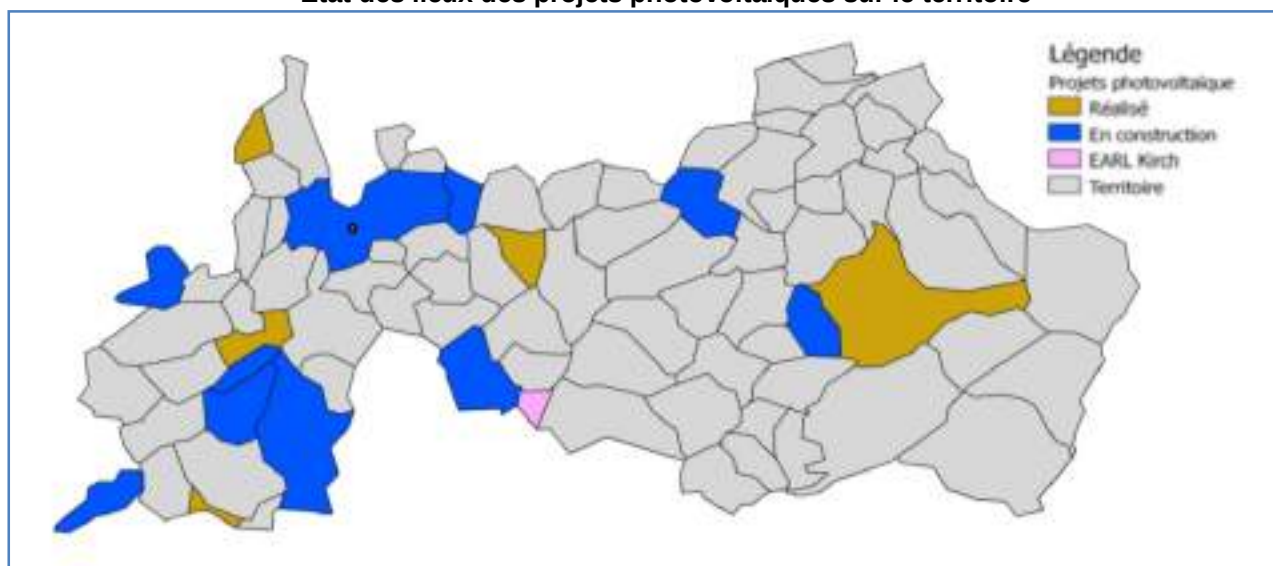
ANNEE	nombre	kW	kWh/an	tep/an
2005	1	0,2	180	0
2006	4	8,9	8 046	1
2007	2	76,4	68 760	6
2008	28	777,9	700 092	60
2009	195	13 246,4	11 921 733	1 028
TOTAL	499	14 192,1	12 772 845	1 095

Solaire Photovoltaïque Collectivités/Entreprises

ANNEE	nombre	kW	kWh/an	tep/an
2008	1	14,9	13 365	1

Source : Conseil Régional de Lorraine – Direction de l'environnement et du développement durable – 2010

Etat des lieux des projets photovoltaïques sur le territoire



Source : ENSAIA - 2012

Ce type d'énergie présente l'avantage de pouvoir être installé sur les bâtiments, sans utilisation de surface au sol et avec une bonne intégration paysagère. Son développement peut s'appuyer sur la présence d'interlocuteurs techniques présents sur le territoire, et la technique procure une sécurité de l'approvisionnement énergétique.

Cependant, son installation est fortement influencée par le tarif de rachat de l'électricité qui conditionne la durée du retour sur investissement, et la filière voit apparaître des tensions autour de la matière première (silicium) et du recyclage.

➤ L'énergie hydraulique

L'énergie hydraulique est en lien direct avec la présence d'installations sur les cours d'eau.

Sur le territoire, 6 centrales de production ont été référencées à Blies-Guerviller, Frauenberg, Sarralbe et Sarreguemines (3).



Source : ENSAIA - 2012

Ces installations produisent en moyenne l'équivalent d'1MW.

Ce potentiel pourrait être presque doublé, mais ce domaine est particulièrement réglementé et complexe (en particulier l'antagonisme avec la volonté de retrouver la naturalité des cours d'eau, permettre la libre circulation des espèces et des sédiments,...).

➤ La production de biogaz

Source : Energie Environnement en Lorraine – Chiffres clés 1990-1997 - ADEME

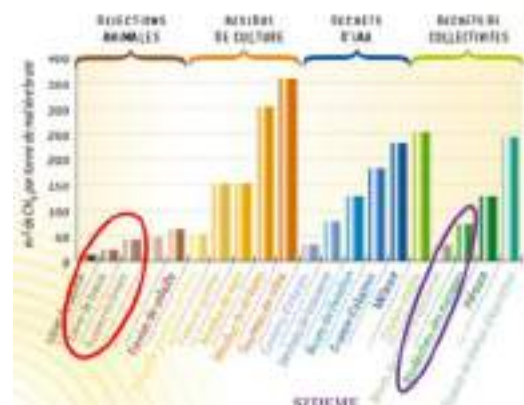
Le biogaz issu de la fermentation des matières organiques d'origine ménagère, industrielle ou agricole constitue une énergie renouvelable. De plus, sa valorisation énergétique concourt à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Il existe plusieurs sources de biogaz :

- les lisiers et fumiers ;
- les déchets végétaux, en particulier les résidus de cultures ;
- les déchets de l'industrie agro-alimentaire ;
- les déchets des collectivités, en particulier les déchets ménagers et les boues de station d'épuration

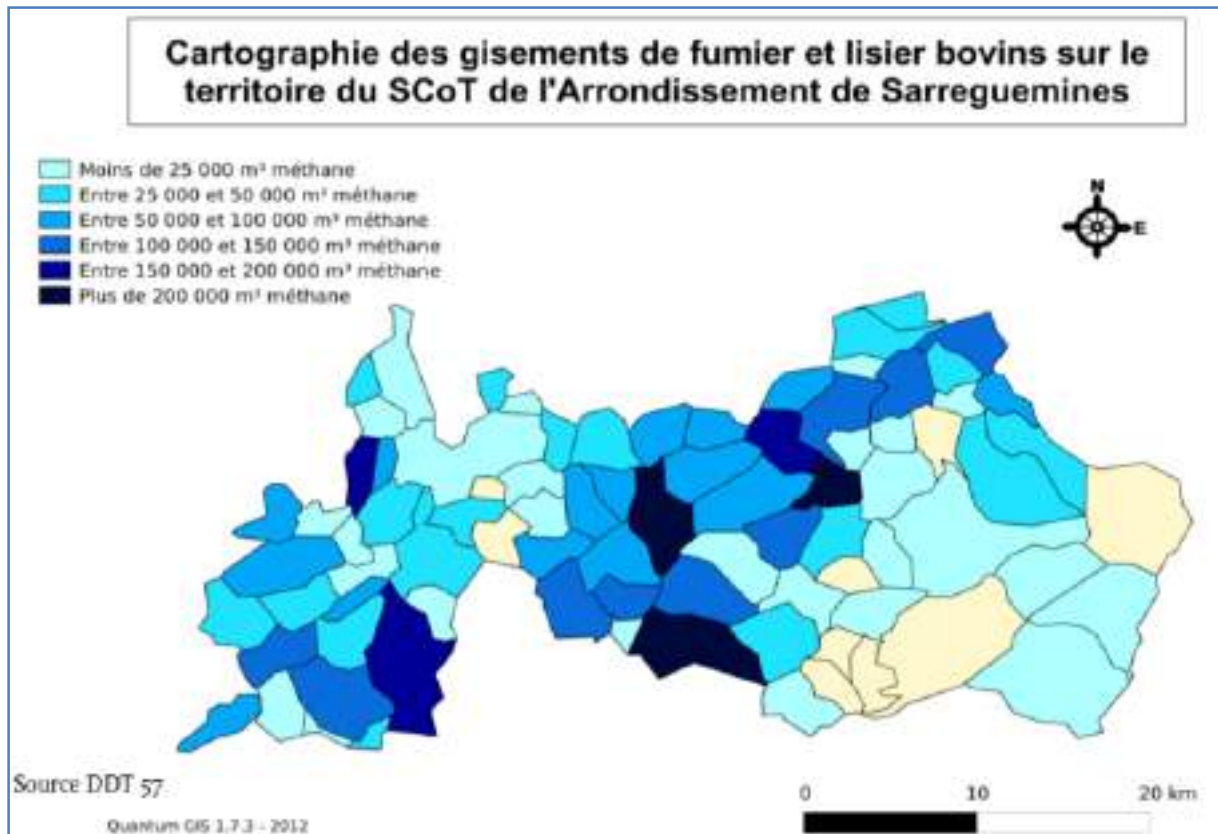
Toutes n'ont pas le même pouvoir méthanogène ni la même stabilité dans le méthaniseur.

La méthanisation permet la production de biogaz source d'énergie électrique et de chaleur (cogénération).



Sur le territoire, on recense un projet de valorisation des déchets : l'usine de méthanisation Méthavalor à Morsbach en 2011.

Le potentiel de production sur le territoire



Source : ENSAIA - 2012

A partir de 150 000m³ de méthane, le potentiel de production est considéré comme élevé.

6 communes du territoire se situent donc dans cette fourchette. Le potentiel de valorisation de la ressource « fumier » apparaît élevé. Les conditions de faisabilité mériteraient donc d'être approfondies sur les secteurs présentant les plus forts potentiels.

Les collectivités adhérentes au SCoTAS sont impliquées par la réalisation d'un projet de valorisation des biodéchets par la génération de biogaz contenant du méthane. Le centre de méthanisation Méthavalor dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le SYDEME sera implanté à Morsbach (agglomération de Forbach) et opérationnel en 2011.

A Rorhbach-lès-Bitche, la possibilité de réalisation d'un projet est en cours d'évaluation.

Le potentiel de valorisation des boues de STEP et des déchets ménagers mériterait également d'être étudié.

2 . LES ACTIONS VISANT A DIMINUER LA CONSOMMATION ENERGETIQUE : LE PLAN CLIMAT TERRITORIAL DE LA CASC

Le territoire de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences est engagé depuis 2009 dans la mise en œuvre d'un Plan Climat Territorial.

La première phase a permis la réalisation d'un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre sur le patrimoine de la Communauté d'Agglomération avec l'outil Bilan Carbone.

Ce diagnostic a permis de déterminer que le bilan carbone territoire de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences s'est élevé pour l'année 2006 à hauteur de 375 000 teq.CO₂ (avec une incertitude moyenne de 4%), dont la plus grande part d'émission revient au secteur résidentiel, puis en second lieu au transport routier, et est très majoritairement imputable à la commune de Sarreguemines (principal pôle de la Communauté).

Le plan d'action du Plan Climat programme les actions et moyens à mettre en œuvre pour favoriser une diminution de la consommation énergétique dans les secteurs du bâtiment, des déplacements, de l'éclairage public, de l'agriculture, des déchets, des nouvelles technologies.

2.5 – Ressources sol et sous-sol

Source : Schéma départemental des carrières de Moselle – 2002

« L'exploitation des carrières constitue un réel intérêt économique mais aussi un enjeu d'aménagement du territoire. Elle doit, d'une part, correspondre au strict besoin en permettant ainsi une disponibilité pour les générations futures et, d'autre part, préserver les intérêts majeurs de l'environnement tant dans le choix des moyens de transport que dans le choix des sites ou dans les techniques de réaménagement. »

Le Schéma départemental des carrières de Moselle, approuvé le 17 décembre 2002, présente l'état actuel de la situation des gisements et de l'exploitation des ressources minérales du département. Il a pour objectif de définir les conditions générales d'implantation des carrières dans le département, en prenant en compte la couverture des besoins en matériaux, la protection des paysages et des milieux naturels sensibles, la gestion équilibrée de l'espace, tout en favorisant une utilisation économe des matières premières.

Ainsi, le département de la Moselle dispose géologiquement d'importantes ressources en granulats. Il se caractérise également par un fort potentiel de sous-produits industriels valorisables. Par ailleurs, des efforts sont faits pour valoriser les mâchefers d'incinération d'ordures ménagères, les gravats de démolition et les enrobés. Comme certains calcaires, ces matériaux peuvent être utilisés en substitution aux granulats.

A l'échelle départementale, l'objectif poursuivi au travers du SDC est la poursuite d'une politique de substitution volontariste visant à réduire de 50 % la production de granulats alluvionnaires. De progrès sont également attendus quant à l'insertion des gravières dans le site et la qualité des réaménagements.

Sur le territoire du SCoTAS plusieurs gisements sont identifiés par ce schéma :

Les formations alluviales

Les alluvions de la Sarre représentent un gisement exploitable et exploité aux environs de Sarralbe. En dehors de cette zone du territoire, les dépôts sablo-graveleux de cette rivière ne peuvent être considérés comme potentiellement exploitables car ils permettent d'élaborer des granulats. Le lavage préalable de ces sables est obligatoire pour la fabrication de bétons hydrauliques.

Les formations calcaires

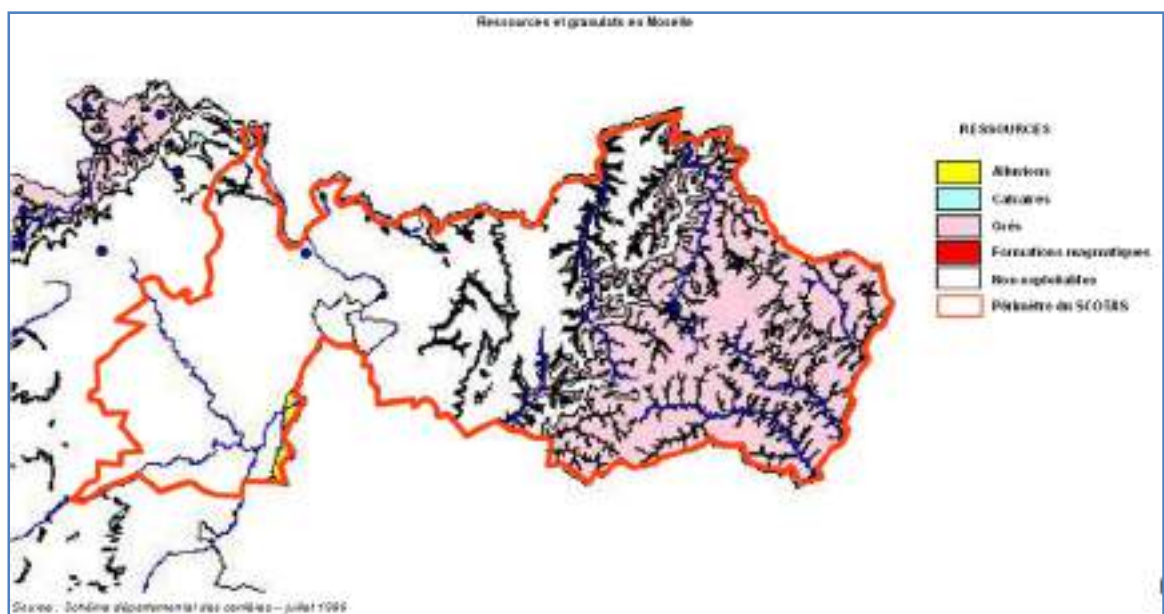
Les calcaires à entroques datent du Muschelkalk et affleurent dans la région de la Sarre sur le territoire. Cette auréole de Muschelkalk passe aux environs de Sarreguemines. Ils sont utilisés pour les routes, le béton ou encore les bâtiments et représentent une réserve en granulats très importante.

Les formations gréseuses

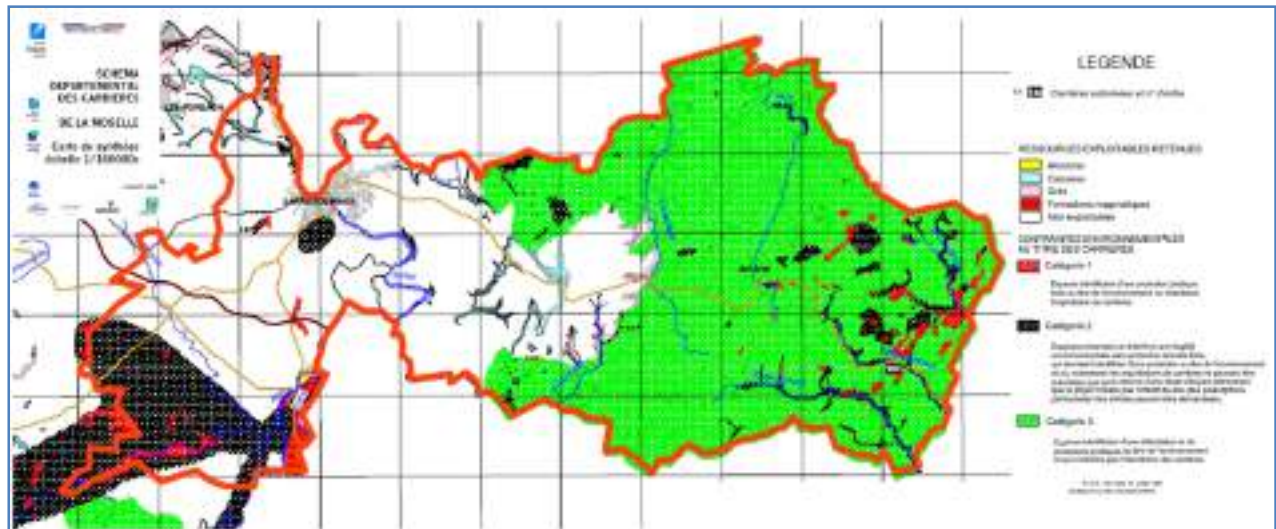
Le grès datant du Trias est présent en grande quantité au niveau du Pays de Bitche. Son utilisation est principalement destinée à la construction de bâtiments, d'ouvrages d'art, et de chemins ruraux.

Les formations argileuses (non cartographiées sur la carte des ressources du Schéma Départemental des Carrières)

Des carrières ouvertes dans les marnes du Muschelkalk au niveau de la commune de Grosbliederstroff étaient destinées à l'extraction d'argiles utilisées dans la fabrication de tuiles et de briques.



L'exploitation de ces ressources est dépendante des « contraintes » environnementales présentes, nombreuses sur le territoire :



En 2007, en Moselle, 7 927 k tonnes provenant des différents types de gisement ont été produites, la majeure partie (plus de 80 %) provient de roches massives.

Extractions de matériaux issus du sous-sol en 2007 dans le département de Moselle

Type de matériaux	Quantité en tonnes	%
Alluvionnaires en eau	377 789	4,77
Roches massives	6 408 444	80,84
Carrières souterraines	494 740	6,24
Alluvionnaires hors eau	201 797	2,55
Argile, andésite	0	0
Haldes	181 080	2,28
Terrils	263 176	3,32
Total	7 927 026	100

Source : DRIRE Lorraine 2007

Les carrières sur le territoire du SCoT :

Ordre	Commune	Altitude (m)	Date d'autorisation	Exploitant	Utilisation	Matériel exploité	Surface	Profondeur	Production	Date de fin de travaux	État actuel (2010) <i>Consultation DREAL</i>
117	Grosbliederstroff	210	01/02/1984	Holcim granulats (anciennement Orsa granulats)	Remblai, viabilité	sable	13,5 ha	13 m	100 000 m³/an	28/02/1999	Exploitation à l'arrêt Travaux de remise en état effectués (10/08/2009)
118	Grosbliederstroff	250	17/04/1978	Saar Tonindustrie	Tuilerie, poterie	argile	6 ha	Non connue	10 000 t/an	01/07/2003	Exploitation à l'arrêt Réaménagement en cours (remblai) fin prévue en 2016
137	Philippsbourg	250	28/11/1986	Ministère de l'Agriculture (ONF) BIR	Chaussée	Grès, sable	1,3 ha	17 m	6000 m³/an	01/11/1996	Exploitation à l'arrêt Réaménagement réalisé, le site est arboré

Source : Schéma départemental des carrières de la Moselle 2002 – actualisation par contact de la DREAL
(Etat au 30/08/1999, source : DRIRE)

Sur le territoire du SCoTAS l'exploitation de la ressource sous-sol reste faible. Sur les trois sites recensés par le schéma départemental, deux ne sont plus en activité et sont réaménagés ou en cours de réaménagement. La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) indique que le territoire est concerné par un projet d'aménagement et d'exploitation d'une carrière de roches massives (calcaires) à ciel ouvert à Wittring (société TPD de Sarreguemines); le dossier de demande d'autorisation est en cours d'élaboration.

Les perspectives sur le territoire

L'analyse des besoins effectuée à l'horizon 2015 par le Schéma départemental des carrières de Moselle s'appuie sur une absence de croissance démographique pour le département entre 1995 et 2015 entraînant ainsi une stabilité des besoins en matériaux bruts autour de 7 870 kt par an.

La satisfaction de ces besoins a nécessité l'ouverture de nouveaux sites de production dès les années 2000 sur des surfaces avoisinant 150 à 300 hectares à l'échelle du département.

La vallée de la Sarre, peu exploitée jusqu'à présent, devra faire l'objet d'une étude globale d'aménagement dans le cas où de nouvelles exploitations y seraient envisagées.

Par ailleurs, l'exploitation d'autres types de granulats et la réutilisation des matériaux (substitution) devrait permettre de répondre aux besoins évalués.

L'approvisionnement du bassin de Sarreguemines est principalement assuré par des importations de matériaux provenant d'Alsace et de Meurthe et Moselle. Le Schéma départemental des carrières souligne ainsi que l'approvisionnement du territoire est très faiblement menacé et doit pouvoir être permanent grâce aux gisements importants de ces deux départements.

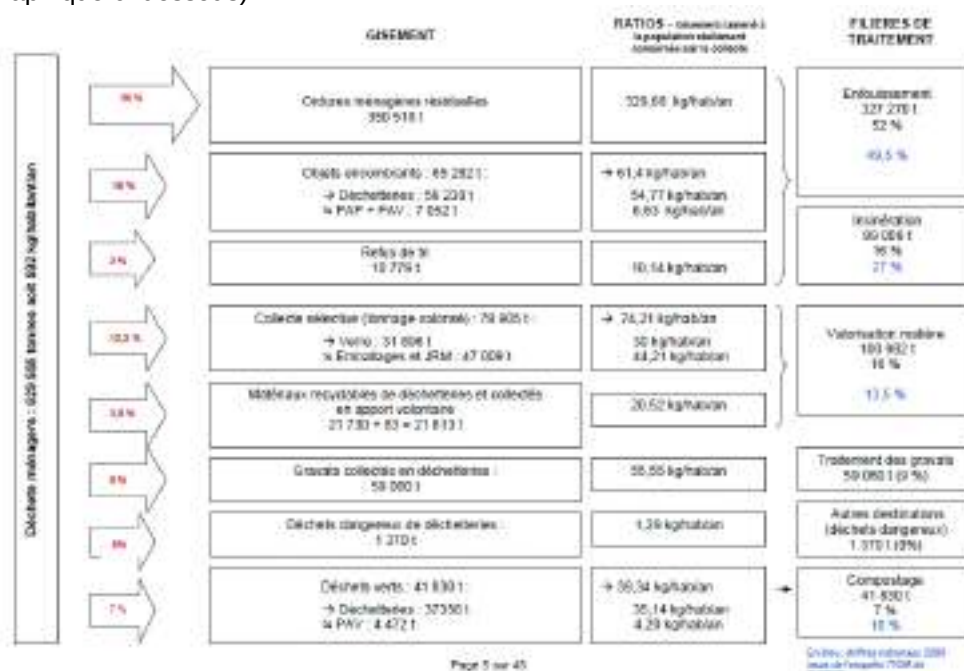
3 – LES CONTRAINTES LIEES AUX MILIEUX ET LES PRESSIONS SUR L'ENVIRONNEMENT

3.1 – La gestion des déchets

VALEURS REPEREES : LES DECHETS A L'ECHELLE DEPARTEMENTALE

Le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés de Moselle a été approuvé par le Préfet le 26 septembre 2000 (il courait jusqu'en 2010).

Le PDEDMA a été complété par une étude « bilan » en 2007, réalisée par le Conseil Général de Moselle. Cette étude a notamment permis d'établir certains ratios départementaux concernant la production et le traitement des déchets (graphique ci-dessous).



Le nouveau plan est dénommé Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets non Dangereux.

LA GESTION DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE DU SCOTAS

■ Les déchets ménagers et les déchets banaux des entreprises

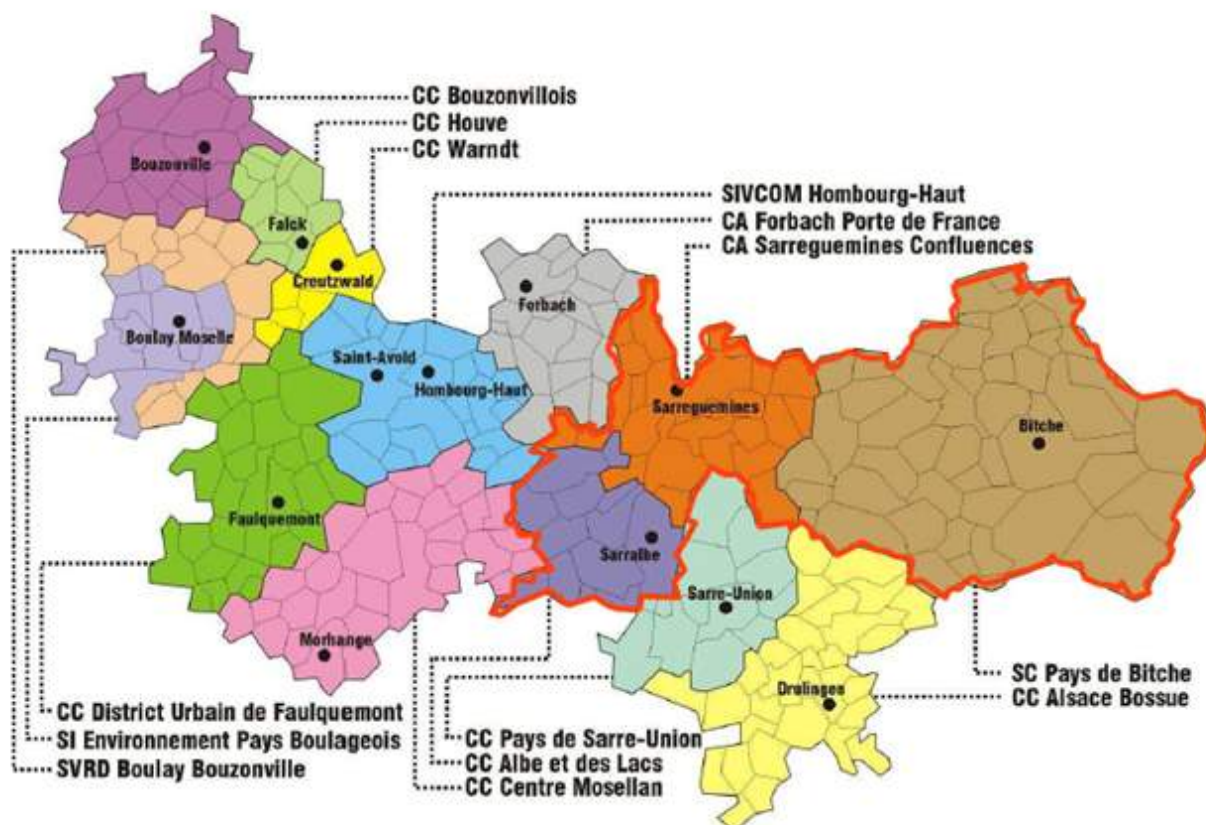
➤ La collecte des déchets ménagers

La collecte des déchets est organisée à l'échelle de chaque structure intercommunale. Il existe trois structures compétentes à l'échelle du territoire du SCOTAS :

- la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences ;
- la Communauté de communes de l'Albe et des Lacs ;
- et le Syndicat Mixte du Pays de Bitch.

Ces structures sont chargées de transporter les déchets jusqu'aux centres de transfert où ils sont ensuite pris en charge pour leur traitement par le SYDEME (Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets de Moselle-Est).

Collectivités compétentes en matière de collecte des ordures ménagères et adhérentes au SYDEME



Source / crédit cartographique : SYDEME – Rapport annuel d'activité

La Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences

Source : rapport d'activité 2009

- Les ordures ménagères sont ramassées une fois par semaine pour l'ensemble des communes de l'EPCI.
- La collecte sélective est assurée depuis 2009 lors de la collecte des déchets ménagers selon le procédé Multiflux simultané lors d'un passage hebdomadaire unique. Les différents déchets sont ainsi collectés une fois par semaine en porte à porte, mais dans trois contenants distincts : recyclables / biodéchets / déchets résiduels, tous trois ramassés en un seul passage. Les recyclables sont transportés au centre de tri des déchets ménagers recyclables pour y être triés, conditionnés et expédiés vers des usines de recyclage. Les biodéchets alimenteront l'usine de méthanisation en projet (centre de méthanisation Méthavalor à Morsbach pour 2011). Les ordures ménagères résiduelles sont enfouies au centre de stockage des déchets ultimes de Tétting sur Nied.
- La collecte des objets encombrants est assurée en porte à porte, ou par apport volontaire auprès des trois déchèteries du territoire (Sarreguemines, Rouhling, Woustviller).

Evolution du tonnage des collectes d'ordures ménagères entre 2005 et 2009

		2005	2006	2007	2008	2009
Ordures ménagères résiduelles	tonnes	22 767 90,12%	19 716 88,01%	20 202 87,88%	19 597 87,45%	19 894 87,40%
	kg/hab	440,07	381,1	398,49	379,8	384,54
Collecte sélective	tonnes	2 496 9,88%	2 686 11,99%	2 786 12,12%	2 813 12,55%	2 867 12,60%
	kg/hab	48,25	51,92	53,83	54,37	55,42
TOTAL (tonnes)		25 263 100%	22 402 100%	22 987 100%	22 410 100%	22 761 100%

Source : rapport d'activité 2009 – C.A.S.C

La Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs

- La collecte des ordures ménagères est assurée une fois par semaine sur l'ensemble de la Communauté de Communes par la société VEOLIA PROPRETE/ONYX EST.
- La collecte des déchets issus du tri est effectuée une fois par semaine sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité. Ils sont ensuite transférés au centre de tri de Sarreguemines.
Entre 2005 et 2009 la quantité des tonnages de déchets triés est croissante alors que les ordures ménagères résiduelles voient leur part et leurs quantités absolues réduire.
- La collecte des objets encombrants est assurée par la déchetterie de Sarralbe qui a reçu en 2008 780,58 tonnes de tout venant, ferraille et métaux, gravats, bois et papier – carton.
Les déchets sont ensuite transférés en majorité au CSDU de Téting sur Nied puis Schmidt Frères (Diemeringen) pour les ferrailles, Ecotri (Sarreguemines) pour les papiers et cartons et Valoricentre-Somergie (Metz) pour le bois.

Evolution du tonnage des déchets traités entre 2005 et 2009

		2005		2006		2007		2008		2009	
		tonnes		tonnes		tonnes		tonnes		tonnes	
Ordures ménagères résiduelles	tonnes	4 643	94,29%	4 637	94,08%	4 625	93,38%	4 646	93,16%	4 549	92,89%
	kg/hab	333,83		333,39		327,12		328,62		325,57	
Collecte sélective	tonnes	281	5,71%	292	5,92%	328	6,62%	341	6,84%	348	7,11%
	kg/hab	20,19		20,97		23,21		24,13		24,92	
TOTAL (tonnes)		4 924	100%	4 929	100%	4 953	100%	4 987	100%	4 897	100%

Source : CC de l'Albe et des Lacs

Le Syndicat Mixte du Pays de Bitche

- Le Syndicat Mixte du Pays de Bitche qui assure la collecte des ordures ménagères au niveau de quarante six communes du territoire du SCoT (CC du Pays de Bitche et CC de Rohrbach- lès- Bitche). Les déchets collectés sont amenés au centre de transfert de Bitche.
- Le tri sélectif des ordures ménagères est assuré en porte à porte dans plusieurs sacs.
Depuis juin 2009 et jusqu'en novembre 2009, la collecte multflux a été progressivement mise en place sur le territoire.
- Les objets encombrants sont récoltés en porte à porte tous les quatre mois par la société VEOLIA Propreté / ONYX, acheminés au centre de transfert de Bitche, puis enfouis à Téting – sur – Nied.
Deux déchetteries sont présentes sur le territoire (Bitche ouverte en mai 2009 et Rohrbach les Bitche ouverte en décembre 2009) en complément du porte à porte notamment pour les déchets spécifiques : néons, seringues, déchets verts,... (ouverture récente donc pas de chiffres de tonnages collectés encore disponibles).

Evolution des tonnages d'ordures ménagères entre 2005 et 2009

		2005		2006		2007		2008		2009	
		tonnes		tonnes		tonnes		tonnes		tonnes	
Ordures ménagères résiduelles	tonnes	11 868	94,64%	12 088	94,61%	11 422	94,12%	10 447	93,05%	10 434	90,84%
	kg/hab	nc		nc		nc		nc		nc	
Collecte sélective	tonnes	672	5,36%	688	5,39%	714	5,88%	780	6,95%	1 052	9,16%
	kg/hab	nc		nc		nc		nc		nc	
TOTAL (tonnes)		12 540	100%	12 776	100%	12 136	100%	11 227	100%	11 486	100%

Source : SM du Pays Bitche

➤ Le traitement des déchets ménagers*Source : Rapport annuel d'activité du SYDEME – 2008*

Le traitement des déchets ménagers issus des structures du territoire est assuré par le Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets Ménagers de Moselle-Est (SYDEME) dont le périmètre d'intervention couvre le tiers nord-est du département de la Moselle (291 communes – 14 intercommunalités – 374 001 habitants) et l'ensemble du territoire du SCoTAS.

La compétence du SYDEME comprend également une phase de transfert des déchets depuis les centres de transfert. En effet, les déchets collectés par les structures de collecte sont entreposés dans les centres de transfert avant d'être acheminés vers les points de traitement. Deux centres de transfert sont implantés sur le territoire du SCoTAS : Sarreguemines (pour les déchets collectés dans les communes de la CASC et de la Communauté de communes de l'Albe et des Lacs) et Bitche (pour les communes du Pays de Bitche).

Le traitement des ordures ménagères résiduelles et des déchets assimilés

La quantité de déchets traités suit une évolution décroissante entre 2003 et 2008.

Quantités d'OMR – Année 2008

Année	Quantité d'OMR
2003	141 025 tonnes
2004	141 899 tonnes
2005	135 570 tonnes
2006	130 781 tonnes
2007	126 052 tonnes
2008	124 244 tonnes

Source : Rapport annuel d'activité du SYDEME – 2008

Les ordures ménagères résiduelles et les déchets assimilés produits sur le territoire du SYDEME représentent en 2008, 124 244 tonnes soit un ratio de 322,20 kg/hab (le SYDEME comptait 374 001 habitants au recensement 2006). Cette quantité suit une tendance à la baisse constante depuis 2004 (diminution des tonnages de -2,5% par an en moyenne).

Les ordures ménagères résiduelles sont éliminées par enfouissement en centre de stockage. Trois Centres de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) sont présents sur le périmètre du SYDEME. Les déchets produits sur le territoire du SCoTAS sont entièrement enfouis au CSDU de Téting sur Nied.

Le CSDU de Téting sur Nied, qui traite les ordures produites sur un territoire plus vaste que celui du SCOTAS ou du SYDEME, a une capacité d'enfouissement autorisée de 250 000 tonnes par an. La date de fin d'exploitation est prévue en 2021. Le traitement des déchets au-delà de cette échéance n'est pas arrêté à ce jour. Le SYDEME mène des réflexions dans ce sens, sans que pour autant des informations ne puissent être communiquées actuellement.

Entre 2004 et 2007, l'évolution des quantités enfouies semble tendre vers la baisse, ce qui traduit les efforts menés en faveur du tri :

- 2004 : 210 492 tonnes
- 2005 : 181 896 tonnes
- 2006 : 203 177 tonnes
- 2007 : 195 556 tonnes.

Source : Bilan 2007 sur la gestion des déchets ménagers sur le périmètre du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Moselle – CG57 – 2007

■ Les déchets industriels banaux (DIB) et les déchets spéciaux (DIS) (ADEME)

La collecte des déchets pour le parc d'activités de Sarralbe- Sarreguemines- Grosbliedestroff concerne les déchets tels que le papier, le carton, le plastique, le bois et les Déchets Industriels Banals (DIB) résiduels.

La gestion collective des déchets industriels banals est présente en Moselle – Est au niveau du secteur de Sarreguemines en association avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et l'Agence pour l'Expansion de la Moselle Est (AGEME), suite à la création de l'EIC (Entreprises Initiatives et Compétitivité). La Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences a instauré une redevance depuis 2005, suite à la demande accrue des entreprises de ce type de services.

Les gisements des déchets diagnostiqués en 2001

	Déchets industriels banals en mélange	Ferrailles	Emballages plastiques en mélange	Carton	Bois	Papier	Déchets toxiques en quantité dispersée
Gisements de déchets (t/an)	4805	1845	378	1140	1375	201	48

Source : ADEME

Les modes de collecte sont :

- collecte de type « bennes » utilisée pour les gros volumes ;
- collecte de type « plateau » utilisée pour les déchets dangereux ;
- collecte de type « porte à porte » utilisée pour les volumes intermédiaires.

■ Les déchets du bâtiment et des travaux publics

Source : DDT

La France comptabilise 30 millions de tonnes de déchets issus des travaux du bâtiment contre 20 millions de tonnes d'ordures ménagères.

Le Plan Départemental de gestion des déchets du BTP, selon la circulaire du 15 février 2000, doit permettre le respect de la réglementation en vigueur. Ces plans départementaux sont confiés aux services de l'Equipement qui ont en charge l'élaboration et le suivi de ces derniers.

Le Plan Départemental pour la Gestion des Déchets de Chantier du BTP de la Moselle a été approuvé par arrêté préfectoral le 4 juillet 2003. Il dresse la répartition du gisement BTP au cœur de la Moselle par zones. Les zones incluses dans le territoire du SCoT sont :

- La zone du Warndt, dont le gisement à traiter s'élève à 490 300 tonnes/ an, incluant les villes de Sarreguemines et de Sarralbe et recouvrant la partie occidentale du territoire.
- La zone du Pays de Bitche, dont le gisement à traiter s'élève à 70 800 tonnes/ an, correspondant à la partie orientale du SCoT.

Les déchets de chantier sont de natures différentes, il s'agit :

- Des déchets inertes : béton, briques, tuiles et céramiques, verre, terres et cailloux, bitume sans goudron...
- Des déchets banals (DIB ou DMA) : métaux, matières plastiques, bois bruts ou traités ne contenant pas de métaux lourds...
- Des déchets d'emballages constitués de matériaux tels que le papier, le carton, le bois, de matériaux métalliques, composites, ou mélanges...
- Des déchets dangereux et des déchets toxiques en quantités dispersées (DTQD) : sols pollués, batteries, huiles hydrauliques, goudron...
- Le réseau des déchèteries acceptant les artisans est relativement assez dense, cependant le secteur de Bitche n'est pas couvert pour ce type de déchets.

■ Les déchets des activités agricoles

Les types de déchets issus des activités agricoles sont les huiles de moteur usagées, les huiles hydrauliques usagées, les engrais, les cadavres d'animaux d'élevage, les lisiers et fumiers traités hors site, les résidus de cultures, les effluents viticoles, les jus d'ensilage ou encore les déchets vétérinaires.

Le dispositif ADIVALOR (Agriculteurs, Distributeurs, Industriels, pour la VALORisation des déchets agricoles) prend en charge la collecte des produits phytosanitaires et les produits fertilisants. La filière intervient uniquement sur les déchets des professionnels. Ce service de collecte est donc proposé aux agriculteurs, entreprises, administrations, collectivités.

Deux sites de collectes des emballages vides sont présents sur le territoire :

- Le distributeur LORCA à Sarreguemines.
- Le distributeur LORCA à Rohrbach-Lès-Bitche.

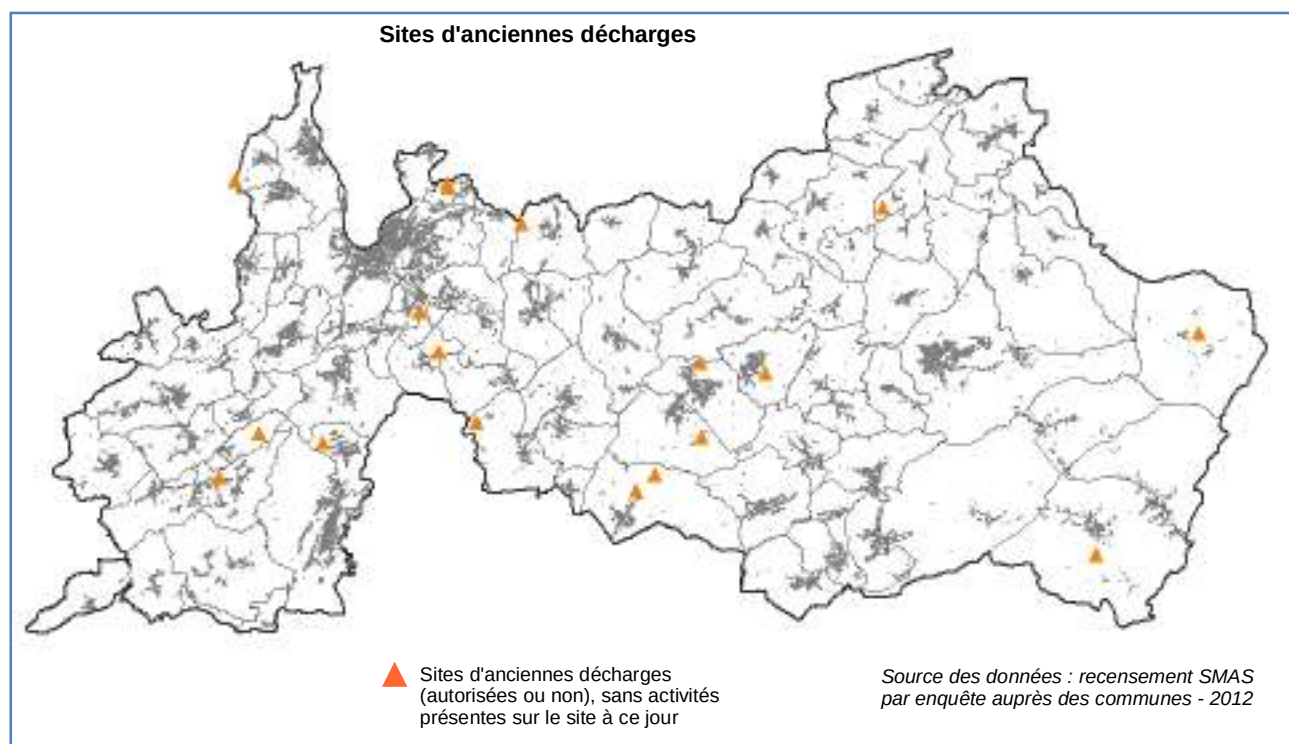
■ Les déchets liés aux activités de soins

La Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences a mis en place un mode de collecte des déchets dits d'activités de soins à risques (DASRI) par l'intermédiaire de boîtes jaunes. Ces déchets sont ensuite traités par le SYDEME. Les personnes concernées peuvent ramener leurs boîtes jaunes dans une des déchèteries du territoire.

■ Les sites d'anciennes décharges recensés dans le cadre du SCoT

Dans le cadre du SCoT, les sites d'anciennes décharges du territoire, autorisées ou non, et aujourd'hui sans activité ont été répertoriés. Ces sites constituent dans le cadre du SCoT des lieux à régulariser, à reconquérir et valoriser.

A noter qu'aucune ISDI n'existe sur le territoire du SCoTAS.



3.2 - Les risques naturels

LE RISQUE D'INONDATION

■ Les zones exposées aux risques d'inondation

Le risque inondation concerne trente-trois communes sur le territoire du SCoT réparties le long de cinq cours d'eau :

La vallée de la Sarre

La partie du territoire concernée par les inondations de la Sarre se situe entre Sarralbe et Grosbliederstroff, au total neuf communes sont concernées au niveau des deux départements de la Moselle et du Bas-Rhin.

La vallée de la Blies

Le risque d'inondation dans la vallée de la Blies concerne uniquement les communes de la partie française à savoir Bliesbrück, Blies-Ebersing, Blies-Guersviller, Frauenberg, et Sarreguemines.

Les principales crues de la Blies enregistrées correspondent à celles de mai 1970 (302 m³/s), de décembre 1993 (373 m³/s), et de février 1997 (270 m³/s). Ces données ont été enregistrées aux deux stations hydrométriques du bassin situées à Reinheim en Allemagne et à Bliesbrück.

La vallée de l'Albe

Les communes touchées par le risque d'inondation de la vallée de l'Albe sont Kappelkingen, Sarralbe, Nelling et le Val-de-Guéblange. La commune de Sarralbe est fortement exposée au risque d'inondation car elle est enclavée entre l'Albe et la Sarre.

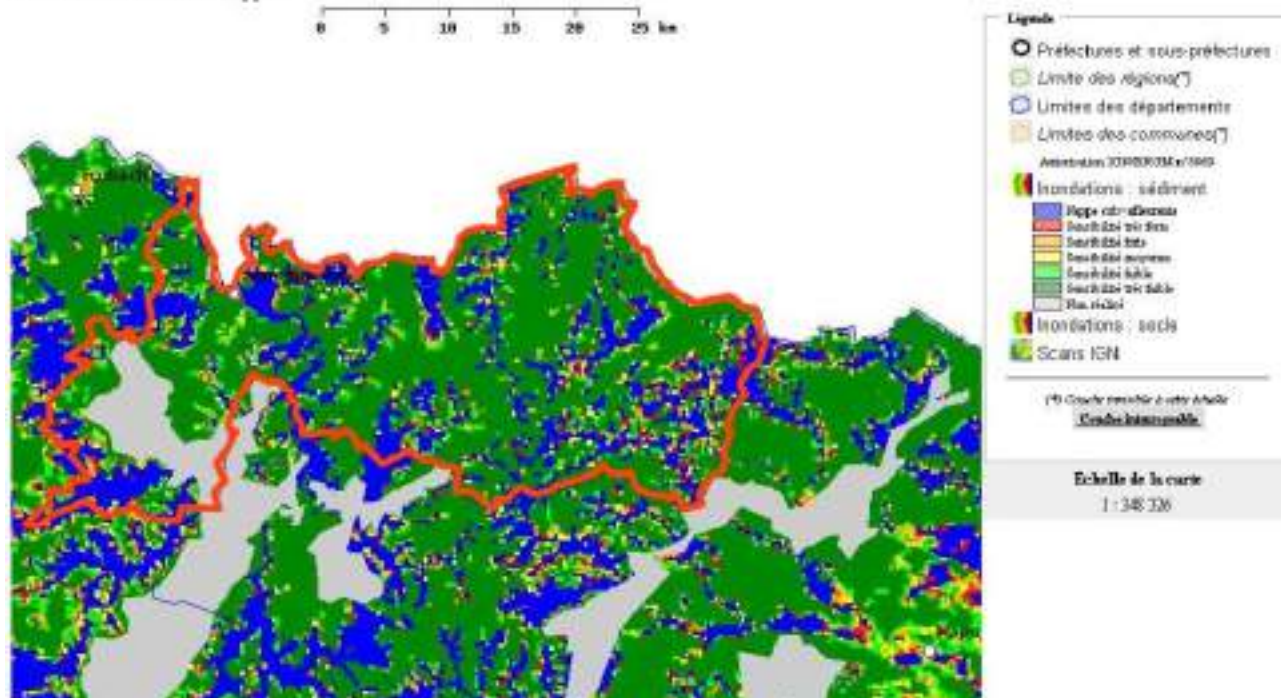
La vallée de la Schwalb

La vallée de la Horn et la Schwarzbach

Les phénomènes d'inondation identifiés sur le territoire du SCoT sont principalement concentrés dans les vallées où les causes se combinent entre les crues des cours d'eau et les remontées de nappes qui sont à ces endroits sub-affleurantes.

En dehors de ces secteurs, le risque d'inondation par remontée de nappe est faible voire très faible.

Carte des remontées de nappes



Source : BRGM – www.inondationsnappes.fr

■ La prévention du risque inondation

➤ Les Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRi) existants

Sur les trente-trois communes concernées par le risque inondation seules treize communes sont concernées par un PPRi existant ou en cours d'élaboration.

Deux PPRi sont en application ou en cours d'élaboration :

- Le PPRi de la Sarre : prescrit le 25/11/1996 et approuvé le 23/03/2000, il couvre onze communes du Bas-Rhin et vingt-deux communes mosellanes dont les communes de Grosbliedestroff, Kalhausen, Rémelfing, Sarralbe, Sarreguemines, Sarreinsming, Willerwald, Wittring et Zetting.
- Le PPRi de la Blies : prescrit le 15/05/2001 et approuvé le 08/06/2005, il couvre cinq communes mosellanes intégrant le périmètre du SCoTAS : Blies-Ebersing, Blies-Guersviller, Bliesbrück, Frauenberg et Sarreguemines.

➤ L'atlas des zones inondables

Sur les autres communes concernées par le risque inondation mais non couvertes par un Plan de Prévention des Risques, la gestion et la prévention du risque relève de l'application du principe de précaution dans les secteurs de Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) et identifiées par l'Atlas des Zones Inondables (AZI).

➤ Territoires à Risques Importants d'Inondation (TRI)

Les Territoires à risque important d'inondation sont les zones potentiellement exposées aux inondations présentant les enjeux les plus importants (en comparaison avec le district hydrographique), et justifiant une action volontariste à court terme de la part de l'Etat et des parties prenantes concernées devant aboutir à la mise en place obligatoire de stratégies locales de gestion des risques d'inondation. Cette sélection ne signifie nullement qu'en dehors de territoires retenus les risques d'inondation peuvent être négligés.

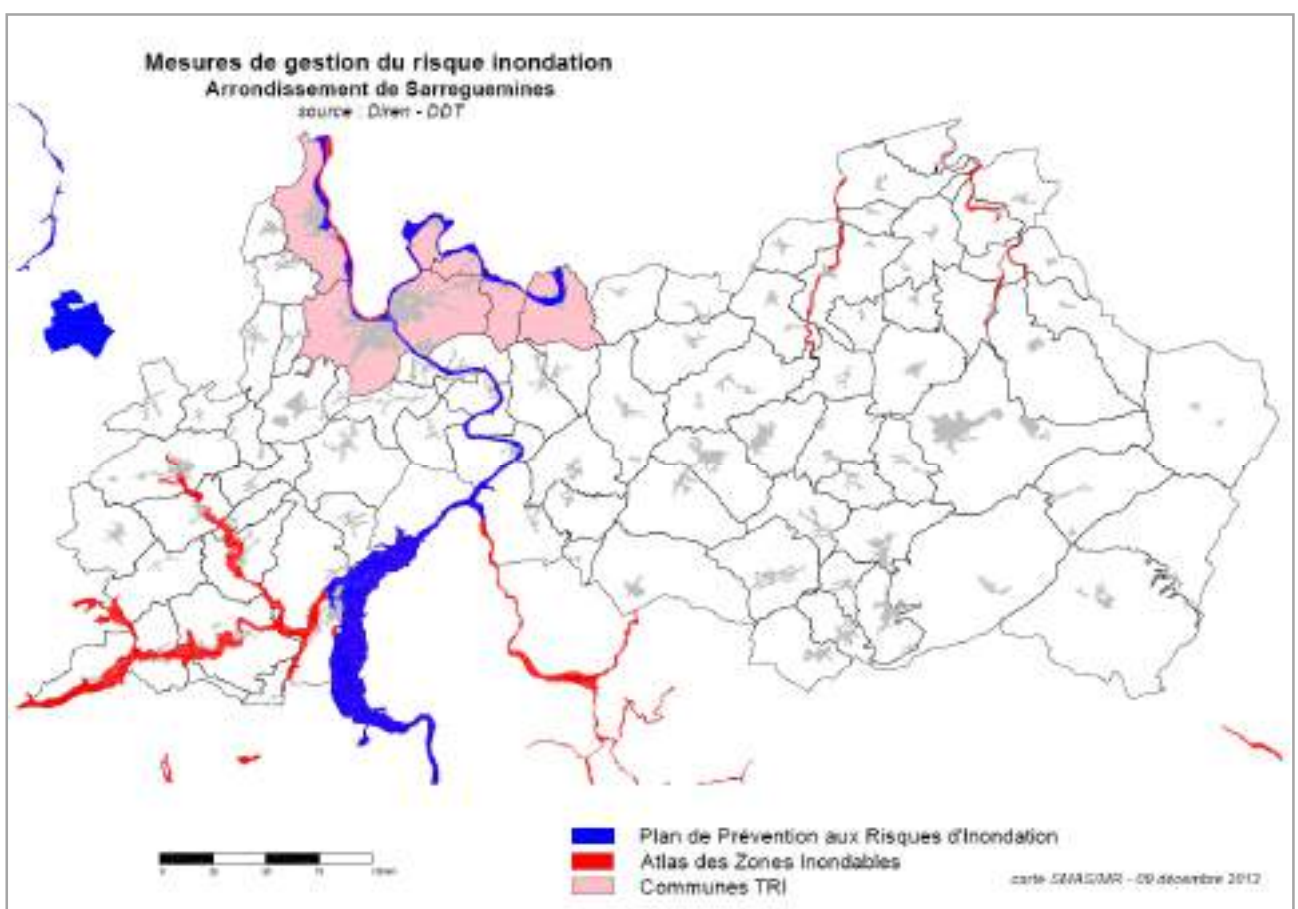
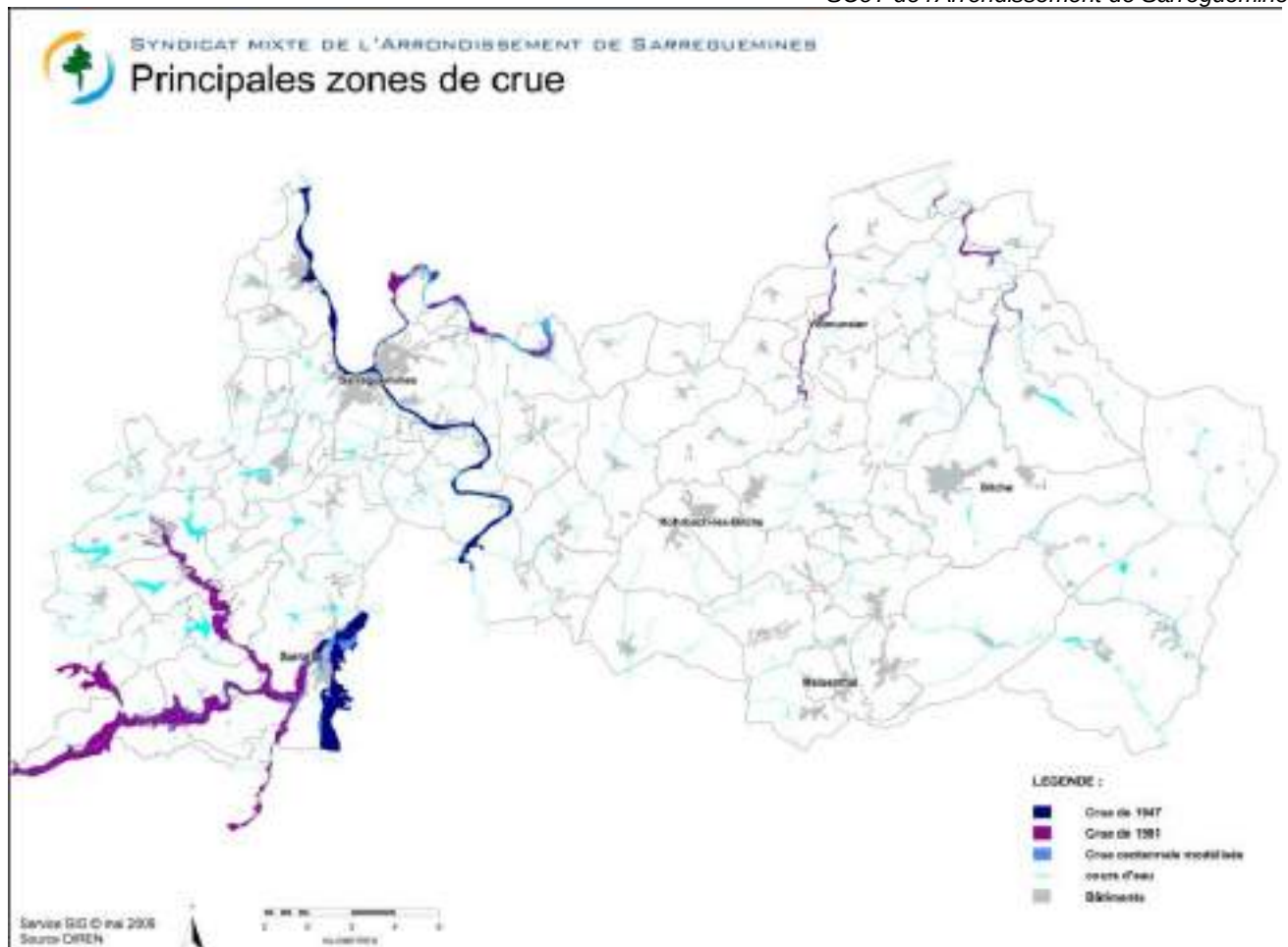
Les critères nationaux de caractérisation de l'importance du risque d'inondation, fixés par l'arrêté du 27 avril 2012, sont :

- les impacts potentiels sur la santé humaine ;
- les impacts potentiels sur l'activité économique.

Ces impacts sont évalués notamment au regard de la population permanente résidant en zone potentiellement inondable et du nombre d'emplois situés en zone potentiellement inondable.

L'identification des TRI sur le bassin Rhin-Meuse a été menée en association avec les parties prenantes tout au long de l'année 2012. 12 TRI ont ainsi été identifiés sur l'ensemble du Bassin. (Source DREAL Lorraine – 2013).

Sur le territoire du SCoTAS, 6 communes sont concernées : Bliesbruck, Blies-Ebersing, Blies-Guersviller, Frauenberg, Grosbliedestroff, Sarreguemines.

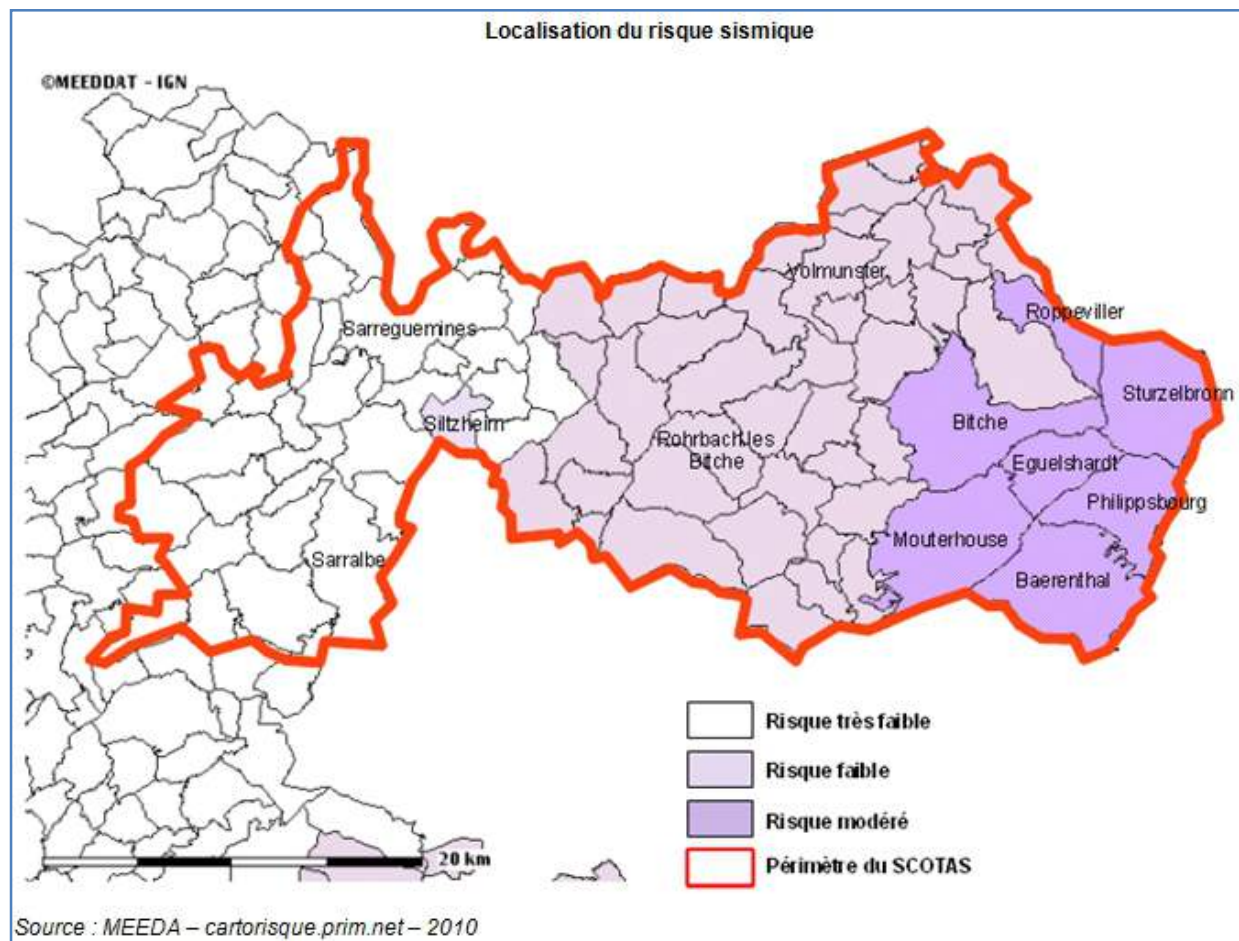


LE RISQUE SISMIQUE

Les deux tiers du territoire du SCoT sont concernés par le risque sismique qui couvre principalement la partie Est.

Le risque sismique est lié à la présence de la faille du massif vosgien. Il concerne d'avantage les communes situées dans le massif : Eguelshardt, Baerenthal, Bitche, Mouterhouse, Philippsbourg, Roppeviller et Sturzelbronn qui sont concernées par un niveau de risque modéré.

43 autres communes sont concernées par un risque faible alors que la partie Ouest du territoire SCoTAS est exposée à un niveau de risque très faible.



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

■ Les mouvements de terrain ponctuels

Les mouvements de terrain concernent l'ensemble des déplacements du sol ou du sous-sol, qu'ils soient d'origine naturelle ou occasionnés par l'homme. Parmi ces différents phénomènes observés, on distingue :

- les affaissements et les effondrements de cavités ;
- les chutes de pierre et éboulements ;
- les glissements de terrain ;
- les avancées de dunes ;
- les modifications des berges de cours d'eau et du littoral ;
- les tassements de terrain provoqués par les alternances de sécheresse et de réhydratation des sols.

Une fois déclarés, les mouvements de terrain peuvent être regroupés en deux grandes catégories, selon le mode d'apparition des phénomènes observés. Il existe, d'une part, des processus lents et continus (affaissements, tassements...) et, d'autre part, des événements plus rapides et discontinus, comme les effondrements, les éboulements, les chutes de pierres, etc.

Trois secteurs à risques sont identifiés sur le territoire.

Sur le premier, les parties du territoire concernées reposent sur une bande d'argiles qui s'étend de Bettviller à Rahling à l'Est. Lors de fortes précipitations cette formation pédologique présente des risques d'instabilité gravitaire. Le secteur de Rohrbach-lès-Bitche est concerné par des gisements d'anhydrite qui lorsqu'ils se dissolvent sont à l'origine de glissements de terrains.

Le secteur à l'Ouest du territoire présente des cavités importantes formées de calcaire, où l'eau pénètre. Il s'agit en effet de structures karstiques (ensembles de vides créés dans un massif calcaire).

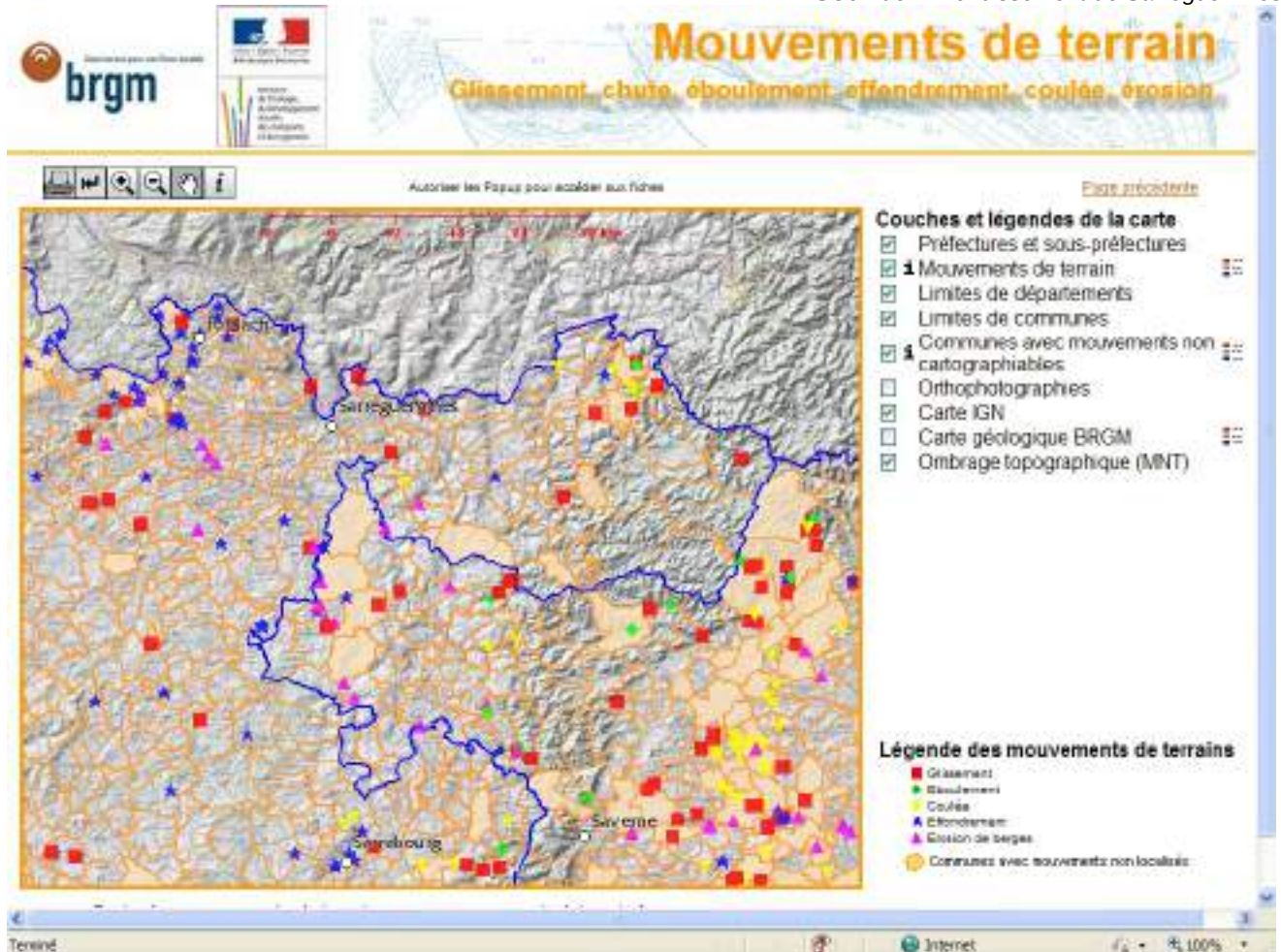
Dans les secteurs Ouest et Centre du territoire, le sous-sol présente des formations à horizons salifères, particulièrement sensibles à l'érosion par dissolution. Ainsi, la commune d'Hilsprich a récemment fait l'objet de plusieurs effondrements, indiquant que les risques d'effondrement sur ces types de sous-sols sont importants. Des études permettant l'approfondissement de la connaissance des niveaux de risques sont en cours (BRGM).

Les communes de Hilsprich et de Waldhouse font l'objet de l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques « mouvements de terrain ».

Il faut également souligner que plusieurs communes sont concernées par le risque lié à l'arrêt définitif des travaux miniers attachés aux concessions de sel. La commune de Sarralbe où des mouvements de terrains résiduels sont encore susceptibles de se produire est couverte par une carte d'aléas. Ainsi les routes nationales 61 et 56 dans le secteur de Sarralbe risquent de poser des problèmes de stabilité.

Mouvements de terrain	Communes	Adresse – lieu-dit	Date	Dommages	Origine
<i>Glissement</i>	Bliesbruck	Talus de la voie ferrée	1980	Sur les biens	Inconnue
	Blies – Guersviller	Spitz / Buchwald	1980	Sur les biens	Pluie
	Grosbiederstroff	Source Guingling	1997	Non	Inconnue
	Lengelsheim	Ouest N.P 62	1990	Sur les biens	Pluie
	Liederschiedt	Sortie nord du village	1995	Sur les biens	Inconnue
	Meisenthal	Ouest du village	Inconnue	Sur les biens	Pluie
	Rahling	Fussloch	Inconnue	Sur les biens	Inconnue
	Sturzelbronn	Forage AEP Ecart de Hutzelfhof et Brementelle en bordure D35	Inconnue	Non	Inconnue
<i>Effondrements</i>	Zetting	Langenberg	Inconnue	Non	Inconnue
	Breidenbach	Muehlenberg	1995	Sur les biens	Pluie
	Rohrbach les Bitche	Breitwiese	Inconnue	Non	Inconnue
<i>Coulée</i>	Bousseviller	Rue Pistorius	1981	Sur les biens	Pluie
	Breidenbach	Pied du Lindenberg	1993	Sur les biens	Pluie
	Lengelsheim	Sud-ouest du village	1996	Sur les biens	Pluie
	Reyersviller	Obermatt	1993	Sur les biens	Pluie
<i>Éboulement</i>	Hanviller	Ruisseau du Kump	Inconnue	Sur les biens	Pluie

Source : BRGM Infoterre – informations relevées en 2010



■ Les risques de mouvements de sols liés au retrait-gonflement des argiles

En climat tempéré, les argiles sont souvent proches de leur état de saturation, si bien que leur potentiel de gonflement est relativement limité. En revanche, elles sont souvent éloignées de leur limite de retrait, ce qui explique que les mouvements les plus importants sont observés en période sèche.

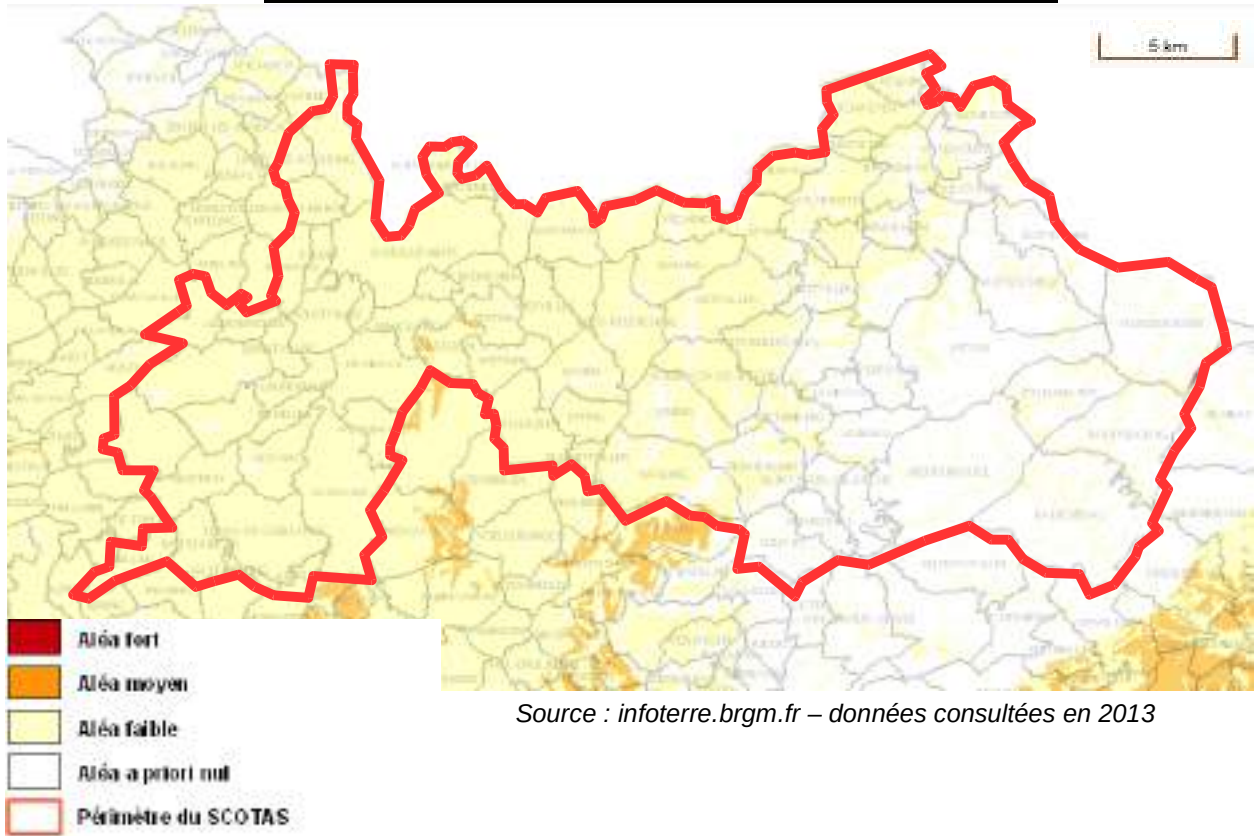
La tranche la plus superficielle de sol, sur 1 à 2 mètres de profondeur, est alors soumise à l'évaporation. Il en résulte un retrait des argiles, qui se manifeste verticalement par un tassement et horizontalement par l'ouverture de fissures, classiquement observées dans les fonds de mares qui s'assèchent.

L'amplitude de ce tassement est d'autant plus importante que la couche de sol argileux concernée est épaisse et qu'elle est riche en minéraux gonflants. Par ailleurs, la présence de drains et surtout d'arbres (dont les racines pompent l'eau du sol jusqu'à 3 voire 5 m de profondeur) accentue l'ampleur du phénomène en augmentant l'épaisseur de sol asséché.

Sur le territoire du SCoTAS les communes les plus touchées par ce risque sont situées dans la partie centrale et à l'Ouest du territoire (hors secteur de massif). Le niveau de l'aléa reste cependant à un niveau faible.

La prévention des dégâts liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles ne relève pas de portée réglementaire prescriptive, il n'existe pas de « plans de prévention du risque ».

Cependant des règles de prévention doivent être respectées par les pétitionnaires. Celles-ci concernent la réalisation des fondations et, dans une moindre mesure, la structure même de la construction. Ces règles concernent également l'environnement immédiat du projet et en particulier la maîtrise de la teneur en eau dans le sol à proximité immédiate des fondations.

Carte du niveau d'aléa lié au risque de retrait - gonflement des argiles

■ **Les risques liés à la présence de cavités souterraines**

(source : Porter à Connaissance de l'Etat)

En décembre 1998, le Bureau de la Recherche Géologique et Minière (BRGM) a réalisé un document recensant les cavités souterraines abandonnées d'origine naturelle ou anthropique sur le territoire du département de la Moselle.

Il ressort de cet inventaire que les cavités naturelles les plus fréquemment rencontrés sont de type karstique. La commune de Grosbliedestroff est concernée par la présence de deux anciennes carrières. Deux cavités naturelles sont recensées sur la commune de Baerenthal et quatre sur celle de Mouterhouse.

S'agissant des cavités d'origine anthropique, on retrouve essentiellement les très anciennes mines ou carrières qui ne sont pas ou n'ont pas été rattachées à une procédure administrative et les ouvrages militaires des deux dernières guerres.



3.3 - Les risques technologiques

LES SITES SEVESO

Source : « Base des installations classées » - <http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr>

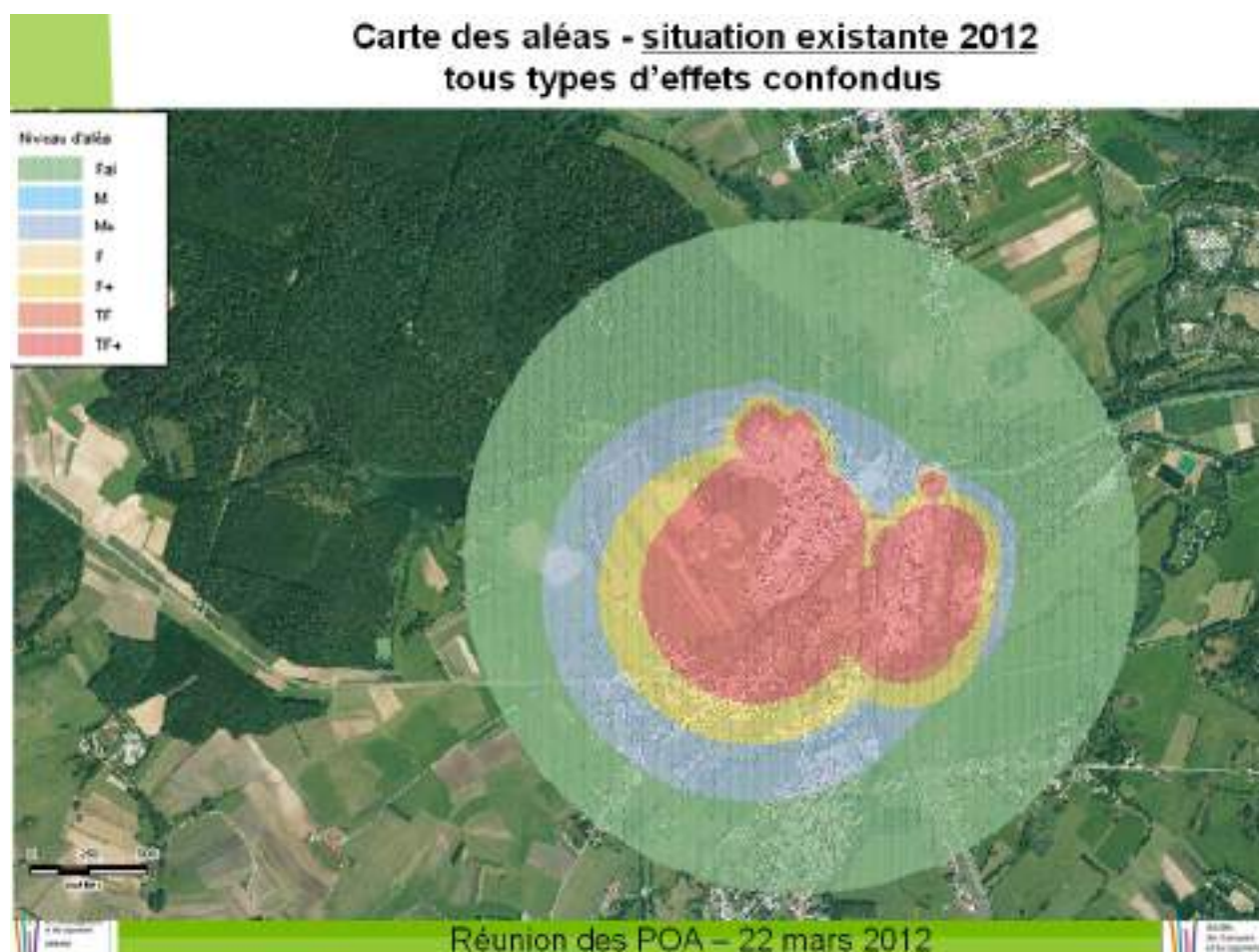
Les enjeux liés à la présence de sites présentant des risques technologiques sont particulièrement forts à l'échelle départementale. La Moselle se distingue par un nombre important de sites SEVESO sur un territoire de densité démographique forte.

Malgré l'importance de cet enjeu à l'échelle départementale, le territoire du SCoT ne compte que deux sites concernés par l'application de la directive SEVESO. Il s'agit des établissements INEOS à Sarralbe (SEVESO seuil haut), usine de polyéthylène, implantée à Sarralbe et Eurologistique-Altrans à Hambach (SEVESO seuil bas), transporteur.

Le site de Sarralbe est soumis à l'élaboration d'un PPRT. Le PPRT a été prescrit par arrêté interpréfectoral (Région Alsace et Région Lorraine) le 16/11/2009 pour l'ensemble des sites de l'entreprise INEOS MANUFACTURING France SAS (Sarralbe 57, Willerwald 57 et Herbitzheim 67).

Les risques pris en compte sont ceux générés par les effets thermiques, toxiques et de surpression en cas d'accident susceptible de survenir dans les installations exploitées par la société.

La phase de réalisation est actuellement en cours (concertation). Les résultats de la phase technique indiquent les zones de risques suivantes :



L'emprise foncière des zones de risque définies implique 250 habitations.

Une étude sur la vulnérabilité a été lancée afin de déterminer si des mesures techniques peuvent réduire la situation de vulnérabilité des personnes au travers d'un renforcement du bâti et s'il est possible de les mettre en œuvre.

Les délais d'approbation du PPRT sont de 18 mois.

LES SITES ET SOLS POLLUES

■ Objectifs de protection

Le cadre réglementaire des sites et sols pollués relève à la fois de la réglementation relative aux déchets et de celle relative aux Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

La **LOI SUR LES INSTALLATIONS CLASSEES DE 1976** a instauré le principe pollueur-payeur.

La **CIRCULAIRE MINISTERIELLE DU 3 DECEMBRE 1993** et celle du 10 décembre 1999 fixent les objectifs de réhabilitation de sites et sols pollués et introduisent la notion de risque acceptable.

L'article L 512-18 du Code de l'environnement, issu de la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages, impose de réaliser un état de la pollution des sols aux exploitants de certaines installations classées. En cas de cessation d'activité (article L 512-17), l'ICPE doit remettre en état le site de l'installation de façon à ce qu'il ne s'y manifeste aucun des dangers ou inconvénients mentionnés à l'article L 511-1 du Code de l'environnement et qu'il permette un usage futur déterminé conjointement avec l'autorité compétente en matière d'urbanisme et le propriétaire du site.

Ce cadre réglementaire s'est vu complété le 8 février 2007 par une nouvelle circulaire visant l'application de la loi du 30 juillet 2003 et la mise en place d'outils relatifs à la prévention de la pollution des sols et à la gestion des sols pollués en France (plan de gestion).

La politique de réhabilitation et de traitement des sites et sols pollués a été mise en place par le ministre de l'environnement dans le cadre de la circulaire du 3 décembre 1993 (abrogé par la **CIRCULAIRE DU 8 FEVRIER 2007** mais reprenant les fondements relatifs à la connaissance des risques).

La circulaire pose ainsi les bases d'une connaissance des risques liés aux sites et sols pollués et de leurs traitements :

- la recherche des sites et sols pollués ;
- l'évaluation initiale et simplifiée et la hiérarchisation en fonction du niveau de risque ;
- la définition d'objectifs de réhabilitation ;
- la création de structures d'information et de concertation (commissions, services permanents pour la prévention des pollutions industrielles – SPPI) ;
- la mise en place d'un fichier national des sites et sols industriels pollués.

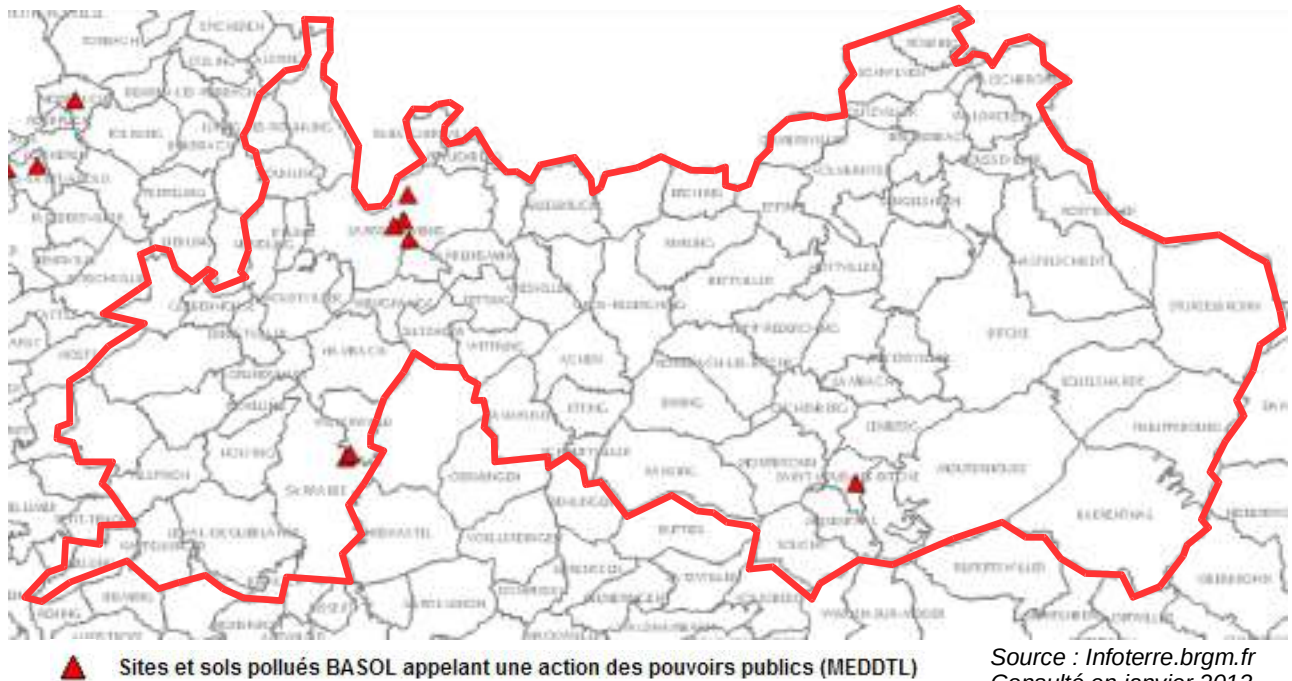
De ces volontés ont émergé les méthodes d'évaluation et de mesures suivantes :

- Valeur de Constat d'Impact
La Valeur de Constat d'Impact (VCI) est une valeur guide française générique, utilisée dans le cadre de la méthode nationale d'évaluation simplifiée des risques, permettant de constater l'impact de la pollution d'un milieu, en fonction de son usage. Dans le cas des sols, les Valeurs de Constat d'Impact (VCI) sont développées par le groupe de travail "santé et environnement", sur une base méthodologique d'évaluation des risques pour la santé humaine (études génériques). Ces valeurs prennent en compte les risques chroniques pour la santé des populations liés à l'usage actuel des sites. Elles intègrent les différentes voies d'exposition des populations (inhalation, ingestion, contact cutané) et sont définies pour deux types d'usage, l'un sensible (résidentiel avec potager), l'autre industriel. Elles sont définies selon les critères français ou à défaut par des valeurs guides allemandes, hollandaises ou américaines (Soil Screening Levels).
- Evaluation simplifiée des risques
Désigne une méthode de classification des sites potentiellement pollués. Elle a pour objet de classer les sites étudiés en trois classes :
 - classe 3 : site utilisable sans remise en état,
 - classe 2 : site à surveiller,
 - classe 1 : site nécessitant des investigations profondes.
- Evaluation détaillée des risques
Destiné à évaluer l'impact d'un site sur la base d'une analyse des risques de cibles identifiées en relation avec l'usage actuel ou à moyen terme du site. Les cibles sont l'homme, les ressources naturelles (eau, écosystème, etc.) et les biens matériels. Les objectifs sont :
 - Identification des sites présentant des risques importants ou inacceptables.
 - Définition des objectifs de dépollution.
 - Détermination d'une stratégie de réhabilitation avec indication des différents moyens mis en œuvre pour abaisser un risque à un niveau acceptable.

■ Les sites connus sur le territoire du SCoT

Source : BASOL - <http://basol.ecologie.gouv.fr>

Le territoire du SCoT de l'Arrondissement de Sarreguemines compte sept sites recensés comme contenant des substances potentiellement polluantes ou nocives pour les hommes et les ressources naturelles. Ces sites sont répertoriés sur la carte ci-après, et détaillés en **annexe 14**.



LES TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES

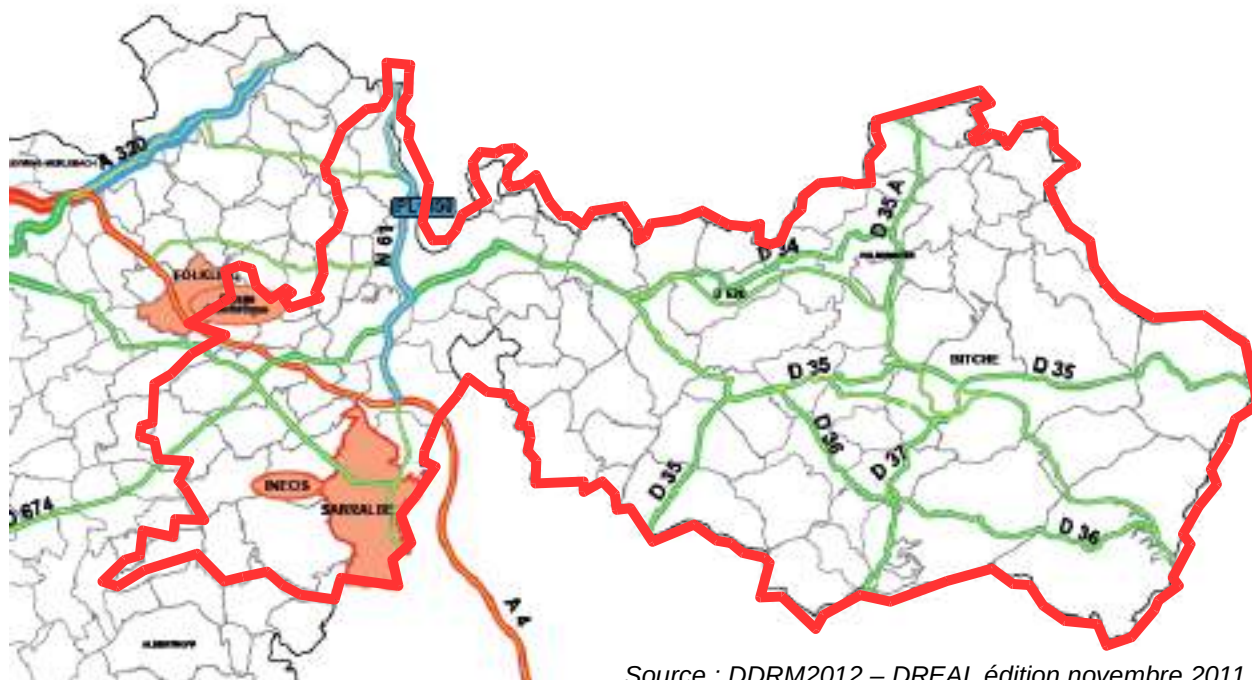
Sur le territoire du SCoT la présence du risque est liée à deux causes :

- le transport de matières dangereuses en surfaces (RN 61, RN 74, A 4 et voie ferrée Sarreguemines-Saverne) ;
- le transport de matières dangereuses souterraines qui concerne plusieurs pipe-line et gazoducs.

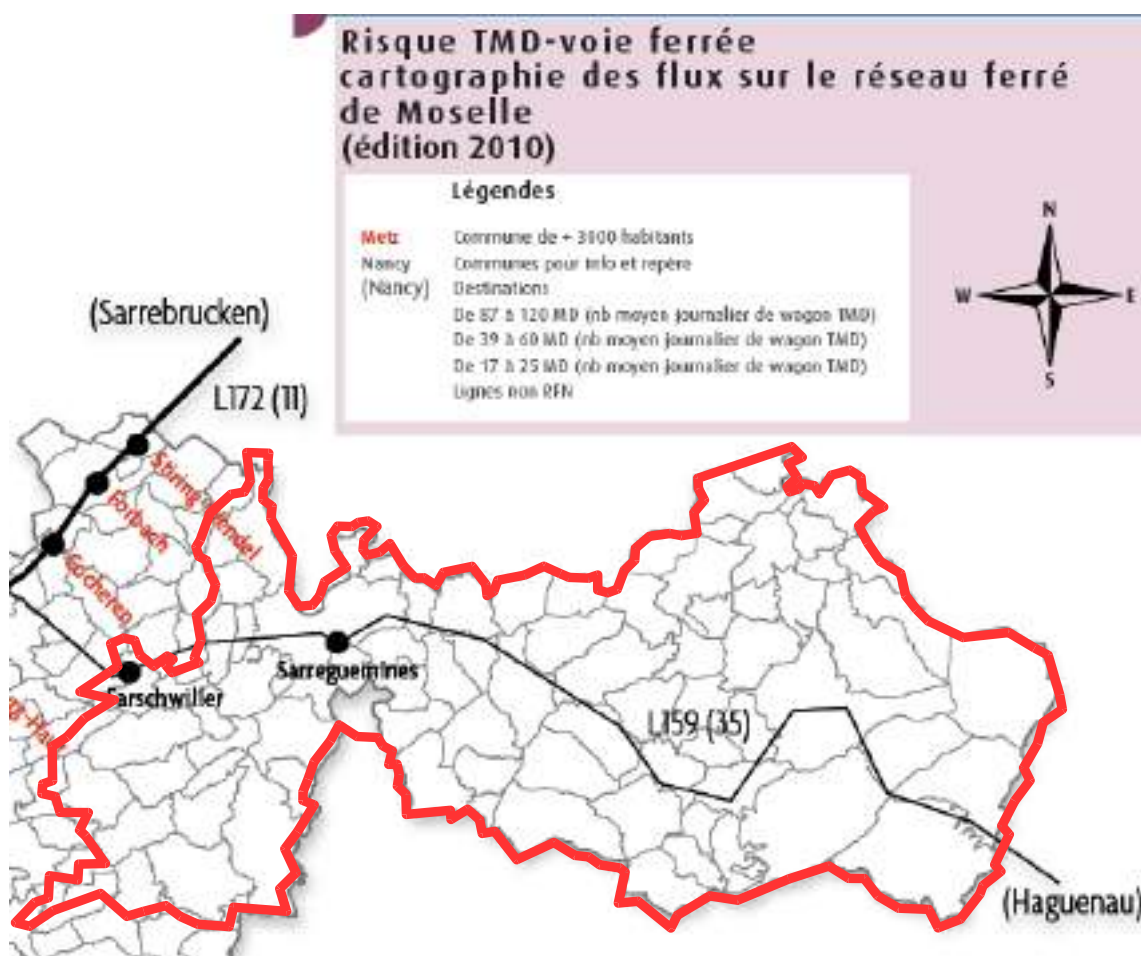
La circulaire du 4 juillet 2006 rappelle sans préjudice des servitudes applicables qu'il convient à minima :

- dans l'ensemble de la zone de dangers significatifs pour la vie humaine, d'informer le transporteur des projets d'urbanisation et de construction
- de proscrire la construction ou l'extension d'immeubles de grande hauteur et d'Etablissements Recevant du Public (ERP) de catégorie 1 à 3 en zone de dangers graves,
- de proscrire la construction ou l'extension d'immeubles de grande hauteur et d'ERP de plus de 100 personnes dans les zones de danger très grave.

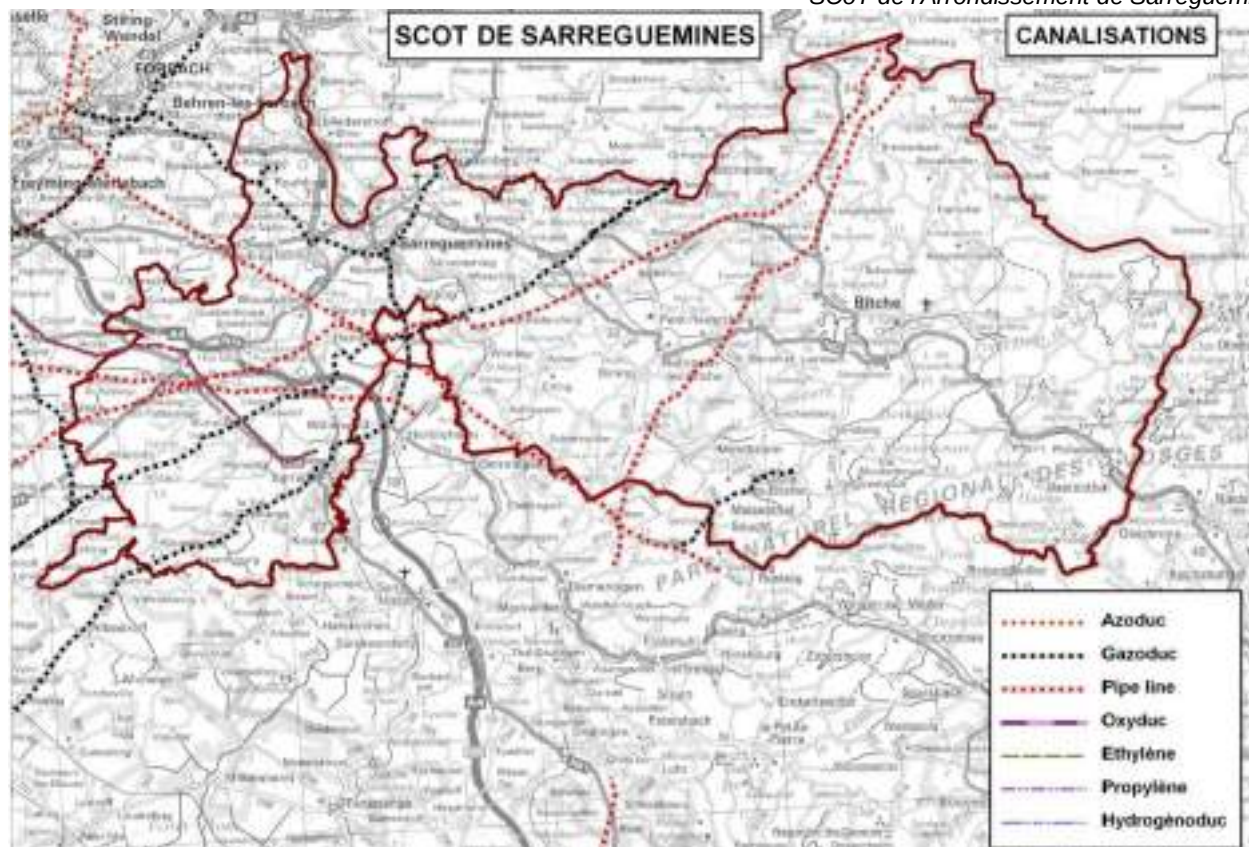
La circulaire du 14 août 2007 relative au porter à connaissance à fournir dans le cadre de l'établissement des documents d'urbanisme en matière de canalisations de transport de matières dangereuses rappelle ces principes de précaution.



Source : DDRM2012 – DREAL édition novembre 2011

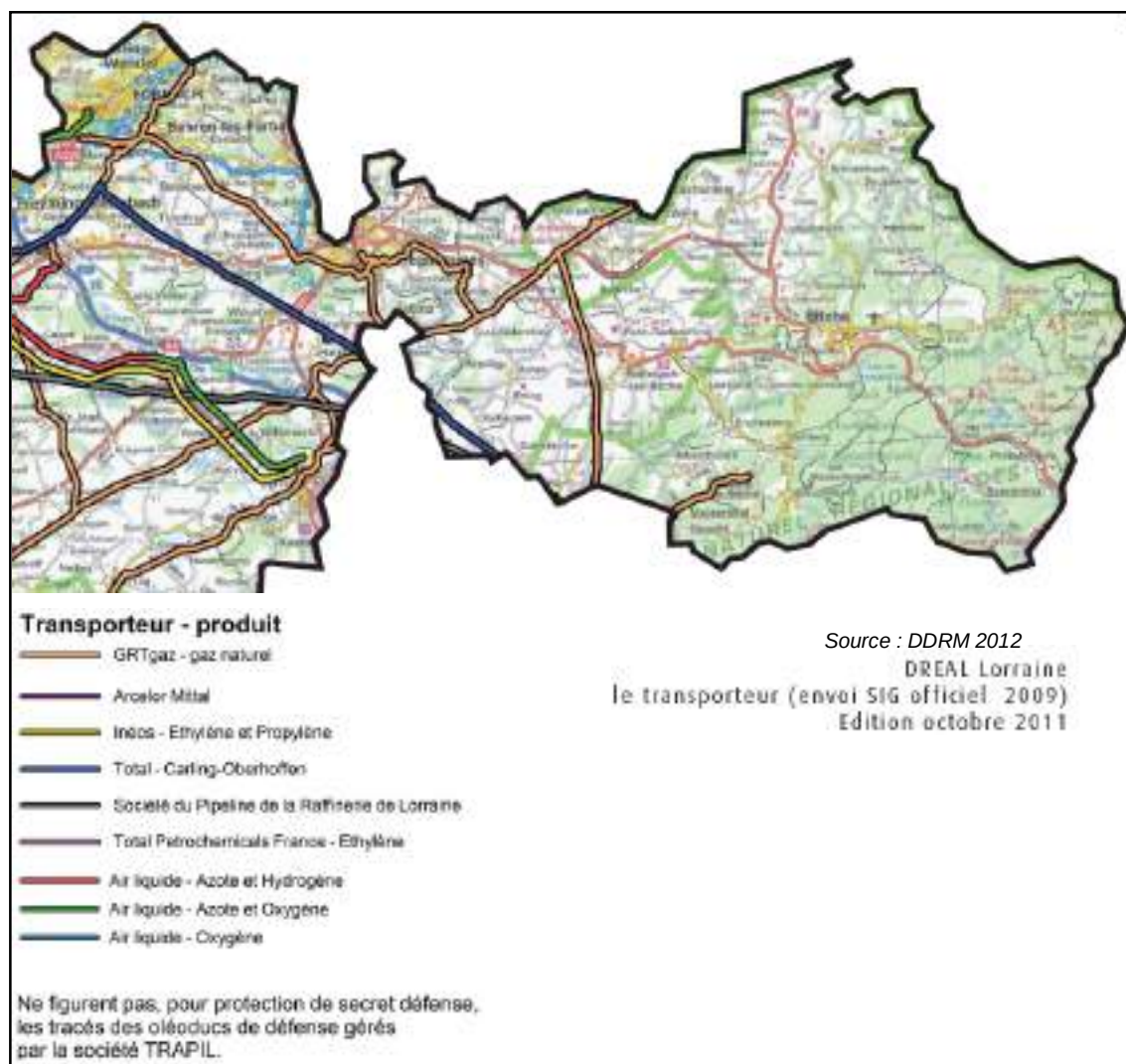


Source : DDRM2012 – RFF – SNCF - 2011



Source : DDT57 – 2010

Autre source de données :



LE RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE

Le phénomène de rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage.
Les causes de rupture peuvent être diverses :

- Techniques : défaut de fonctionnement des vannes permettant l'évacuation des eaux, vices de conception, de construction ou de matériaux, vieillissement des installations ;
- Naturelles : séismes, crues exceptionnelles, glissements de terrain (soit de l'ouvrage lui-même, soit des terrains entourant la retenue et provoquant un déversement sur le barrage) ;
- Humaines : insuffisance des études préalables et du contrôle d'exécution, erreurs d'exploitation, de surveillance et d'entretien, malveillance.

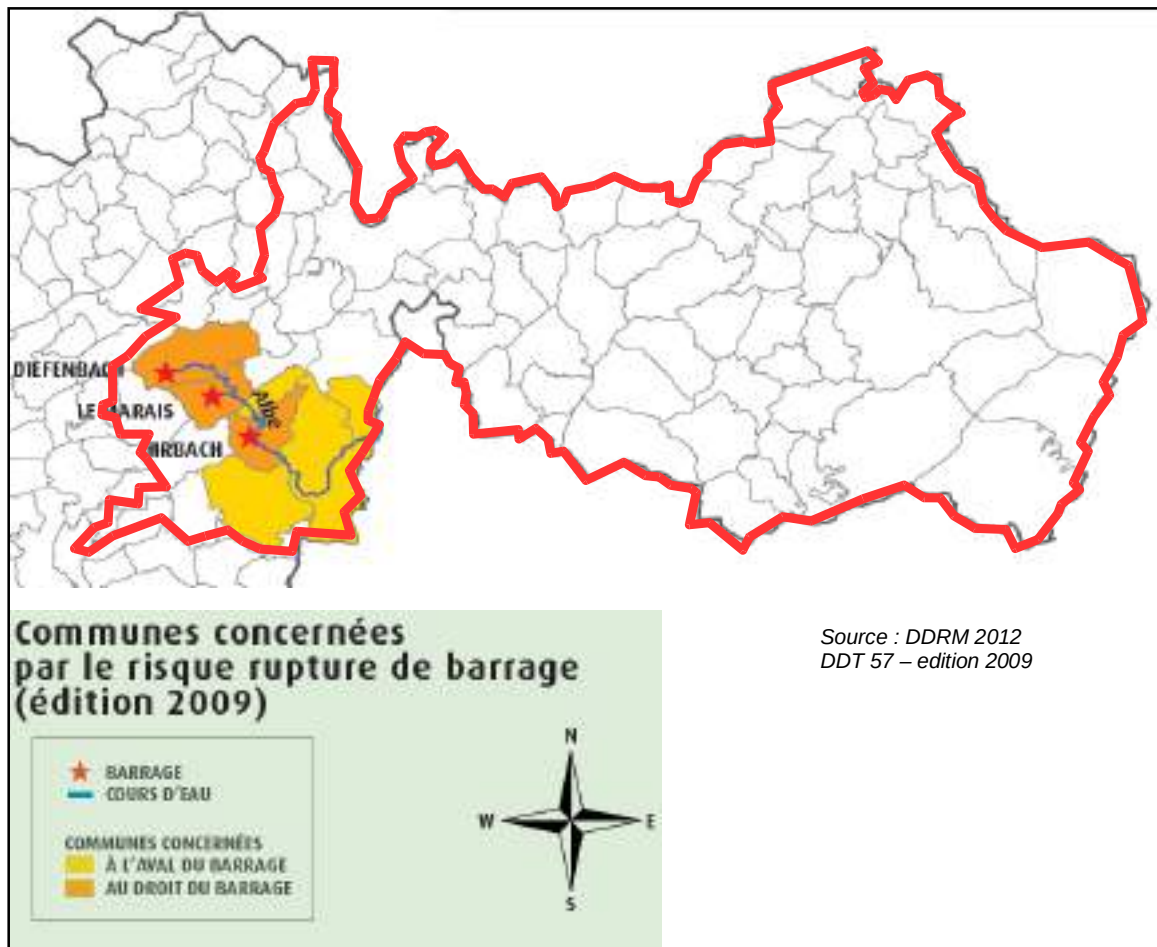
Une rupture de barrage entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval.

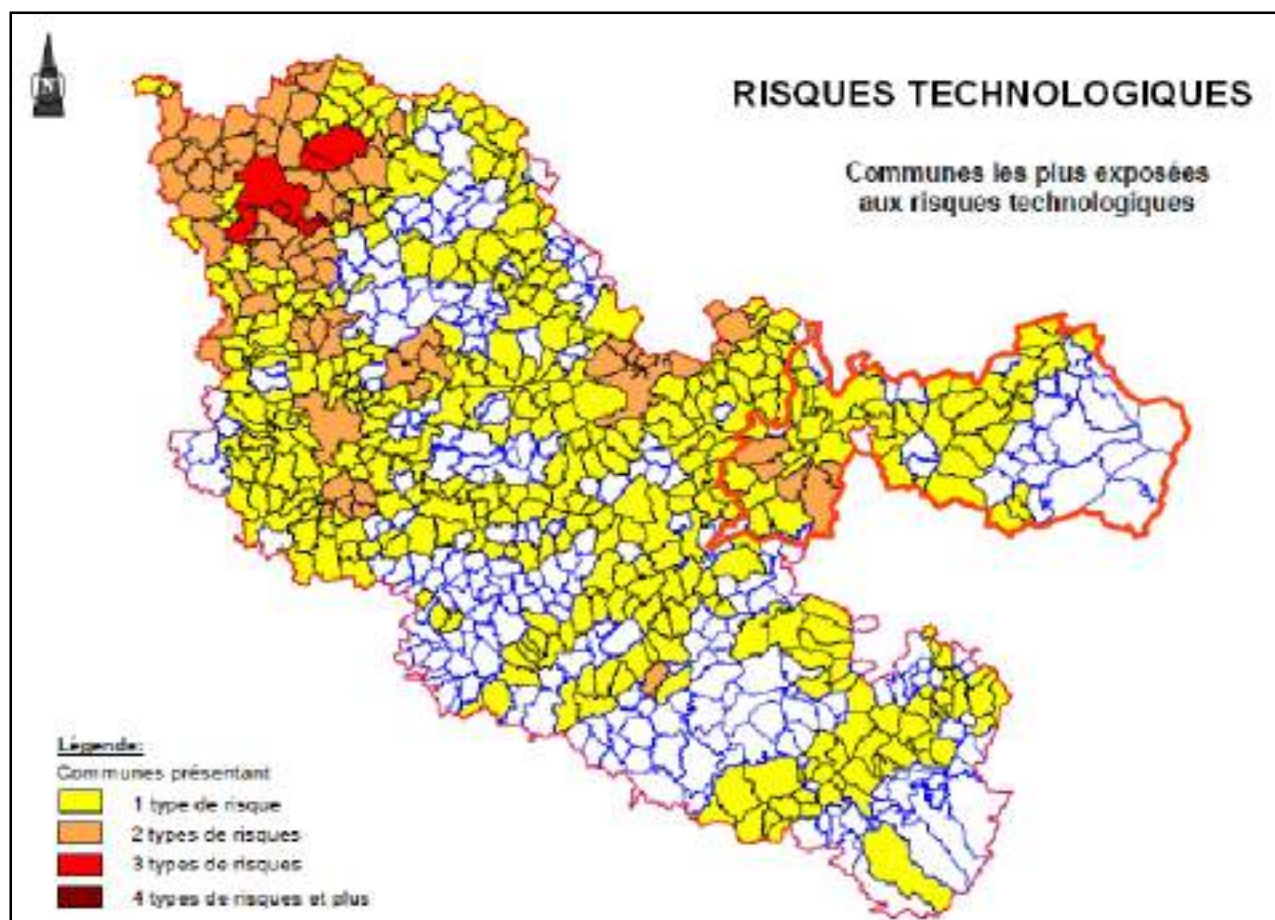
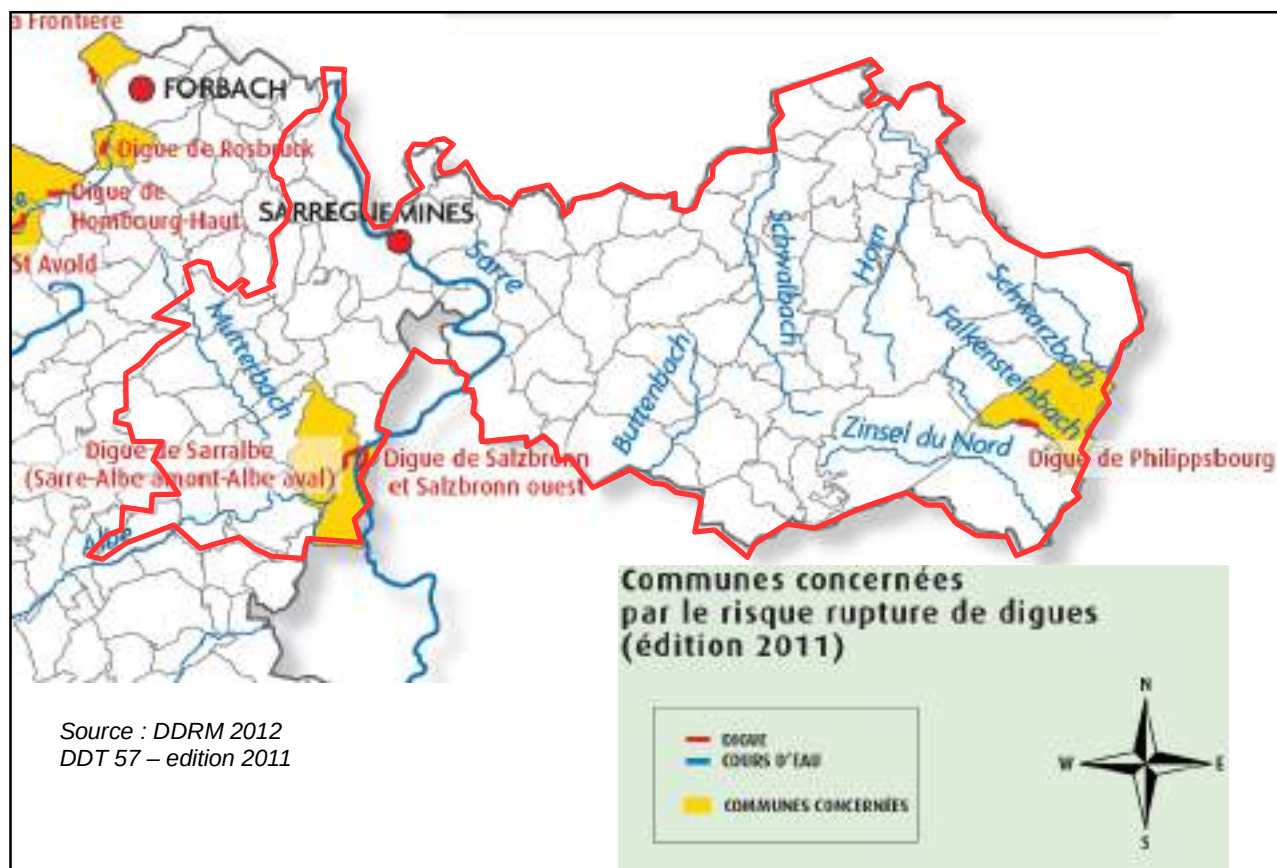
La **carte du risque** représente les zones menacées par l'onde de submersion qui résulterait d'une rupture totale de l'ouvrage. Obligatoire pour les grands barrages, cette carte détermine, dès le projet de construction, quelles seront les caractéristiques de l'onde de submersion en tout point de la vallée : hauteur et vitesse de l'eau, délai de passage de l'onde, etc. Les enjeux et les points sensibles (hôpitaux, écoles, etc.) y figurent également.

Le maire peut élaborer sur sa commune un plan communal de sauvegarde. Si la situation le nécessite, le préfet peut mettre en oeuvre le plan Orsec ou le plan particulier d'intervention (PPI). Ce dernier découpe la zone située en aval d'un barrage en trois zones :

- **La zone de sécurité immédiate** (ou " zone du quart d'heure "), que la population doit évacuer dès l'alerte donnée, la submersion pouvant survenir dans un délai inférieur à quinze minutes
- **La zone d'alerte I**, où la population dispose de plus de quinze minutes pour son évacuation
- **La zone d'alerte II**, où la submersion est moins importante.

Les communes concernées par le risque « rupture de barrage » sont Holving, Puttelange-aux-Lacs, Rémering-lès-Puttelange.





Source : Dossier Départemental des Risques Majeurs de Moselle – Préfecture de Moselle – avril 2004

3.4 - Les nuisances

LES NUISANCES SONORES

Point noir bruit du réseau routier national : un point noir bruit est un bâtiment « sensible » (bâtiment d'habitation, établissement de soin, de santé, d'enseignement et d'action sociale) localisé dans une zone de bruit critique (zone dans laquelle les niveaux sonores en façades dépassent ou risquent de dépasser les valeurs sonores limites) répondant aux critères d'antériorité.

La réalisation de cartes de bruit stratégiques dans le département de la Moselle est arrêtée par le Préfet le 3 octobre 2012 sur les infrastructures suivantes : RN4, RN33, RN52, RN61, RN431 et RN1153 ; A30, A31, A320. Seule la RN61 concerne le territoire du SCoTAS.

Par ailleurs, l'arrêté du 8 juin 2009 identifie les zones de bruit liées à la A4 sur le territoire.

Voir les cartes des zones de bruit en annexe 15.

Chaque carte de bruit comporte :

- un résumé non technique présentant les principaux résultats de l'évaluation réalisée et l'exposé sommaire de la méthodologie employée pour son élaboration,
- une estimation du nombre de personnes vivant dans les bâtiments d'habitation et d'établissements d'enseignement et de santé situés dans les zones exposées au bruit,
- des documents graphiques du bruit au 1/25 000 ème.

Sur le tronçon de la RN61 faisant l'objet des mesures, les trafics enregistrés font état de plus de 19 500 véhicules par jour (trafic moyen journalier annuel) dont 8% de poids lourds. Les secteurs affectés par le bruit couvrent une bande de 100 mètres de part et d'autres de la voie (classement en catégorie 3).

LA POLLUTION ELECTROMAGNETIQUE

Les ondes électromagnétiques sont présentes dans la vie quotidienne, elles sont émises par les téléphones portables, les antennes relais ...

Les antennes relais représentent un quart du parc total des sites d'émission déclarés à l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR). Les trois opérateurs de téléphonie mobile français disposent chacun d'une licence GSM (Global System for Mobile communications) et d'une UTMS (Universal Mobile Telecommunications System).

Un décret datant du 3 mai 2002 définit les valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques pour les installations à venir.

■ Une source de pollution visuelle

La téléphonie mobile a introduit de nouveaux éléments dans le paysage avec les antennes et les supports de ces dernières qui permettent de relayer l'information.

L'implantation des antennes relais doit respecter des mesures réglementaires, cependant elles peuvent être mal perçues d'un point de vue esthétique. C'est pour cette raison que les opérateurs s'engagent à implanter les futures antennes en concordance avec l'environnement. Une politique commune pour l'intégration paysagère est menée actuellement par les trois opérateurs.

Les antennes relais sont installées sur des bâtiments (habitations, usines, bâtiments publics, lieux de cultes...), des châteaux d'eau, des silos et autres infrastructures (phares), sur des pylônes construits initialement ou construits pour cet usage.

La localisation des antennes peut se faire à l'aide de Cartoradio, un site développé à la demande du Ministère de l'Industrie par l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR), en répondant ainsi à une volonté d'information auprès du public.

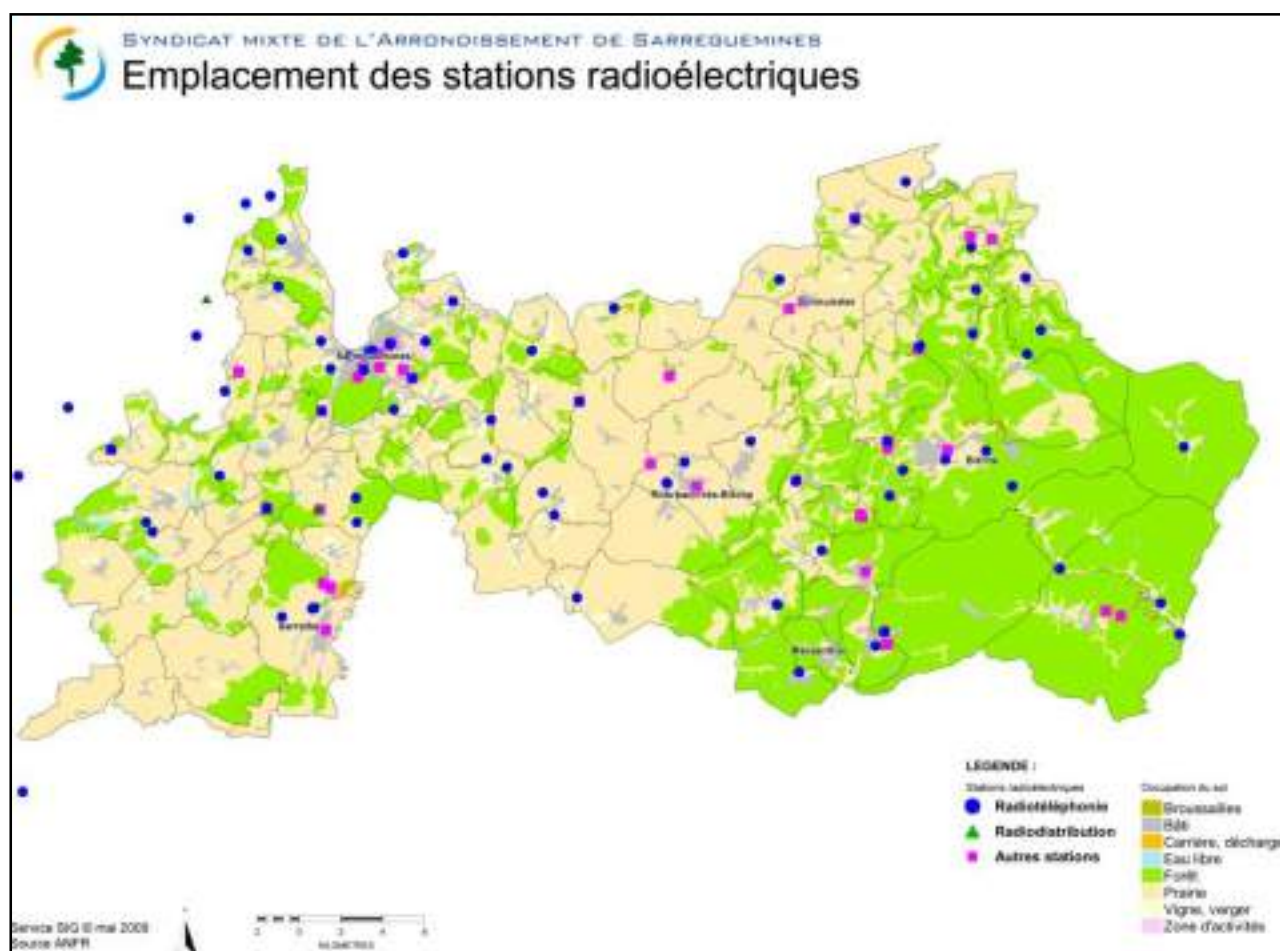
Il répertorie ainsi les émetteurs de radiofréquences (hors ceux de l'aviation civile et de la défense) comme les antennes relais de téléphonie mobile, les antennes de radio diffusion, et les autres stations de mesures.

■ Une source de danger potentielle pour la santé

Le Grenelle des ondes et des antennes dresse une table ronde sur les dangers potentiels de la téléphonie mobile et des antennes relais, mandaté par la ministre de la santé et des sports Roselyne Bachelot-Narquin. De nombreux appareils utilisés quotidiennement émettent ou reçoivent des champs électromagnétiques. Afin de répondre aux interrogations du public sur les éventuels effets sur la santé induits par l'exposition à ces champs, le ministère a intégré cette question dans les débats et les travaux opérationnels du Grenelle de l'Environnement.

Plus récemment, le gouvernement a organisé une table-ronde intitulée « radiofréquences, santé, environnement » qui a rassemblé les différentes parties prenantes, selon le mode de gouvernance instauré par le Grenelle de l'Environnement.

Sur la base des propositions issues du Grenelle de l'Environnement enrichies par les discussions de la table-ronde, le projet de loi dit « Grenelle 2 » prévoit plusieurs dispositions qui visent à diminuer l'exposition des Français aux champs électromagnétiques et à renforcer la transparence et l'information du public sur ce sujet. Dans le cadre des travaux opérationnels de la table-ronde, un comité opérationnel, est chargé d'expérimenter une diminution de l'exposition aux radiofréquences émises par les antennes relais de téléphonie mobile ainsi que de nouvelles procédures d'information et de concertation locale.



4. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

 **Sur le positionnement du territoire**

 **Sur les dynamiques de développement**

 **Sur l'identité territoriale et les enjeux environnementaux**

1 – SUR LE POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE

LES FORCES (POTENTIALITES)	LES FAIBLESSES (CONTRAINTES ET MENACES)
Une localisation dans l'aire d'influence de grandes métropoles régionales (Metz, Nancy, Strasbourg, Sarrebrück), moteurs du développement régional.	Un territoire concurrencé par ces métropoles régionales, en particulier en termes de développement économique.
Un pôle urbain structurant : l'agglomération de Sarreguemines qui dynamise fortement le territoire.	Un territoire bipolaire déséquilibré entre une partie Ouest urbanisée, dynamique et intégrée et une partie Est rurale, enclavée et économiquement peu dynamique.
Un espace périurbain et frontalier support de flux de circulation intenses et variés.	Renforcement du phénomène de périurbanisation : nombreux résidents travaillent dans des pôles d'emplois extérieurs au territoire du SCoTAS.
Une organisation territoriale qui s'appuie sur une coopération transfrontalière mise en place dans les années 1990, notamment autour de projets menés dans le périmètre de la Grande Région.	Une solidarité relativement peu encadrée et balbutiante: pas de document de planification transfrontalier et ne couvrant pas l'ensemble du territoire.
Une coopération intercommunale avancée : appartenance au Pays de Sarreguemines-Bitche-Sarralbe depuis 2001 ; Charte de développement du Pays depuis 2004.	Absence de réflexion commune sur un certain nombre de projets sur le territoire du SCoTAS ; aujourd'hui chaque EPCI travaille sur ses propres projets (économie, tourisme...).
Une assez bonne couverture du territoire par des documents d'urbanismes locaux opposables : moins de 10 communes sur les 84 du territoire ne disposent pas actuellement d'un document d'urbanisme opposable. Un territoire qui présente des potentialités foncières importantes : les enjeux de développement sont forts, tant en matière d'habitat que de développement économique.	Une politique foncière balbutiante à l'échelle des communes et/ou EPCI.
LES ENJEUX	
⇒ Renforcer le poids du Syndicat Mixte dans les discussions avec les divers partenaires : groupements de communes, administrations, organismes, etc. ⇒ Intégrer la vocation d'espace de liaison transfrontalière entre la France et l'Allemagne, en tirant parti du dynamisme des métropoles régionales.	

2 – SUR LES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT

HABITAT (DEMOGRAPHIE, LOGEMENTS, EQUIPEMENTS ET SERVICES)

LES FORCES (POTENTIALITES)	LES FAIBLESSES (CONTRAINTES ET MENACES)
Un dynamisme démographique moins prononcé au cours des dix dernières années mais un solde démographique toujours positif, après une période de fort accroissement démographique entre 1990 et 1999.	Un vieillissement accéléré de la population ; une baisse de l'attractivité du territoire.
Une augmentation continue de la construction de logements depuis 1968 qui permet de poursuivre l'accueil de nouveaux ménages sur l'ensemble du territoire.	Des pressions urbaines de plus en plus fortes sur l'ensemble du territoire. Une offre de logements peu diversifiée et un parc de logements vieillissant qui répond de manière insuffisante aux nouveaux besoins des ménages, principalement en ce qui concerne la location.
De nombreux projets pour renforcer et améliorer l'offre en équipements et services à la population.	Un niveau d'équipements et de services qui ne répond qu'imparfaitement aux besoins d'une population de plus en plus nombreuse et à la structure socioprofessionnelle en mutation.
Une antenne universitaire à Sarreguemines (IUT).	Une insuffisance de formation, en particulier au niveau post-bac (technique et formation professionnelle) : fuite des étudiants vers Metz et Nancy voire Strasbourg; sous-qualification des jeunes qui restent sur place.
Un dynamisme transfrontalier en termes de migrations pendulaires.	Une urbanisation galopante liée d'une part à la proximité du marché de l'emploi allemand et d'autre part, aux avantages fiscaux liés au travail frontalier depuis 1959.
LES ENJEUX	
⇒ Promouvoir le renouvellement du tissu urbain existant (« dents creuses », friches...). ⇒ Développer des formes d'habitat peu consommatrices d'espace (individuel dense, habitat intermédiaire, petit collectif), notamment dans les petites communes. ⇒ Diversifier l'offre de nouveaux logements. ⇒ Mettre à niveau l'offre en équipements et services, notamment pour les personnes âgées de plus en plus nombreuses. ⇒ Engager une politique foncière pour une meilleure maîtrise de l'évolution de l'urbanisation, pour agir à la fois sur le développement économique et sur le logement (locatif).	

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS (RESEAU ROUTIER, AEROPORTS, FLEUVE)

LES FORCES (POTENTIALITES)	LES FAIBLESSES (CONTRAINTES ET MENACES)
Connexion avec les nœuds de communication d'importance régionale et nationale que sont Metz, Nancy et Strasbourg.	
Une situation d'interface stratégique entre la France et l'Allemagne.	Une intégration du territoire aux réseaux de communication très inégale : bonne dans le secteur Ouest ; faible dans le secteur Est.
Bonne accessibilité routière avec l'A 4, la N 61 et la N62. Une desserte performante, en particulier sur l'axe N/S de l'A 61 et O/E de l'A 62. Des projets de calibrage des RD 81 et RD 35C, un projet de contournement de Sarreguemines.	Un maillage routier déséquilibré au détriment du secteur Est et des franges rurales du territoire, enclavée. De nombreuses nuisances (congestion, bruit...) dans les villes et villages traversés.
Sarreguemines est le pôle intermodal structurant du territoire.	Part prépondérante de la voiture individuelle dans les déplacements : augmentation des problèmes de congestion, stationnement... Une augmentation concomitante de la mobilité : problèmes de sécurité accrus (vitesse excessive, traversée des villages...).
Territoire situé entre 100 et 150 km de cinq aéroports majeurs : Metz-Nancy/Lorraine ; Epinal-Mirecourt ; Sarrebruck ; Luxembourg ; Zweibrücken.	Une diminution de la fréquentation enregistrée depuis les années 2000. Des liaisons en transports en commun difficiles vers les aéroports.
La rivière de la Sarre et le Canal des Houillères structurent le territoire et l'intègrent à un réseau fluvial vers l'Allemagne et l'Alsace.	S'agissant du transport fluvial, il n'existe plus aucun port de commerce sur le territoire. Sur le plan touristique, 2 ports de plaisance structurants sont recensés sur le territoire : le port de Sarreguemines et le port de Sarralbe, et dans une moindre mesure celui de Wittring.
LES ENJEUX	
⇒ La recherche d'une amélioration des conditions de déplacement des populations résidentes et des acteurs économiques est un enjeu majeur. ⇒ Améliorer les liaisons avec les territoires limitrophes (Sarre-Union, Saint-Avold, Allemagne). ⇒ Programmer de nouveaux projets routiers pour améliorer le maillage actuel.	

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS (BUS, FER, LIAISONS DOUCES)

LES FORCES (POTENTIALITES)	LES FAIBLESSES (CONTRAINTES ET MENACES)
Le projet du TGV Est rend le territoire plus accessible depuis Paris et le reste de la France. Il renforce son rôle d'interface avec l'Allemagne, le Luxembourg et la Belgique. Cette ligne s'inscrit dans un projet d'ampleur européenne. Des projets de modernisation de gares.	Une accessibilité difficile aux gares du TGV Est. Une inégalité du territoire pour l'accès aux gares : l'Ouest du SCoTAS privilégiant Metz tandis que l'Est se tourne vers Strasbourg.
Deux axes ferroviaires structurants : Nord/Sud et Ouest/Est. Un réseau tram-train performant depuis 1997 entre Sarreguemines et Sarrebruck.	Un dynamisme très localisé dans la communauté d'agglomération de Sarreguemines Confluences. Des besoins importants en transport interurbain transfrontalier sur le reste du territoire non pris en charge.
Un réseau de transports interurbains au maillage dense. Un réseau permanent (24 lignes) et un réseau scolaire complémentaires. Des lignes de transport transfrontalier efficaces.	Des arrêts bus principalement localisés hors des centres- bourgs, particulièrement nombreuses dans le secteur Est du territoire. Un manque de lisibilité et de fréquence dans l'offre existante. Exclusion des communes de la frange Est du territoire. Faible fréquentation des réseaux. Difficulté pour développer une offre de transports collectifs complémentaire à la voiture individuelle du fait de la faible densité et de la dispersion des pôles d'habitat et d'emploi sur le territoire (en dehors de l'agglomération de Sarreguemines) et la localisation de nombreux services et équipements supérieurs à l'extérieur du territoire
Un schéma départemental de transports depuis 2008 afin de renforcer la performance du réseau interurbain : réduction des prix pour les usagers, ouverture de nouvelles lignes, nouvel habillage des cars...	Dysfonctionnements dus à l'insuffisance des liaisons et de la fréquence des cars. Un réseau jugé mal adapté aux besoins des usagers (frontaliers, jeunes, personnes âgées).
Renommée et dynamisme des réseaux cyclistes et pédestres du territoire. Des projets d'extension des réseaux pour compléter le maillage du territoire en liaisons douces (marche à pied, vélo).	Un maillage essentiellement dédié aux loisirs concentré le long de la Sarre et de la frontière allemande dans la partie Est du territoire. Des réseaux à développer et améliorer pour élargir leur utilisation (pas seulement de loisir).
LES ENJEUX	
⇒ Améliorer les conditions de transport pour l'ensemble des habitants à partir d'une offre diversifiée : disposer d'un système de déplacements performant pour le territoire. ⇒ Circulations douces : enjeu de rabattement vers les gares et accès aux commerces des pôles attractifs depuis les villages périphériques.	

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (SECTEURS D'ACTIVITES, EMPLOIS, ZAE)

LES FORCES (POTENTIALITES)	LES FAIBLESSES (CONTRAINTES ET MENACES)
Une croissance du nombre d'emplois sur l'Arrondissement de Sarreguemines (+ 8,9 % entre 1999 et 2009). 70 % de la population est active. Importance du secteur secondaire (industrie et construction) dans les emplois.	Un taux de chômage qui augmente mais qui reste inférieur à la moyenne mosellane. Les actifs travaillant hors de leur commune de résidence sont de plus en plus nombreux en 2009.
Une vingtaine de zones d'activités économiques (ZAE) implantées sur le territoire. Elles sont fortement concentrées dans la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences. La ZI de Sarralbe et l'ACTIPARC à Bitche sont également des ZAE majeures sur le territoire.	Déséquilibre de l'implantation des zones d'activités sur le territoire dû en partie à l'éloignement du secteur Est du territoire des grands axes et nœuds de communication du territoire.
Dynamique des créations d'entreprises, en hausse sur le territoire.	Vieillessement des chefs d'entreprises, en particulier dans l'industrie : cela constitue un enjeu pour le maintien de l'activité et des services en zone rurale.
Un tissu industriel bien représenté (héritage d'un passé industriel riche; accueil d'un grand nombre d'établissements industriels à capital allemand), traversé par de fortes restructurations sectorielles. L'automobile et le caoutchouc sont les secteurs dominants.	Forte concentration des grands établissements industriels dans le secteur Ouest du territoire, autour du pôle de Sarreguemines en particulier. Des entreprises étrangères nombreuses soumises à des risques de délocalisation plus forts.
Un potentiel agricole important pour l'économie locale.	Une pression sur certains espaces agricoles, exercée par d'autres secteurs d'activités.
Un tissu artisanal dense et diversifié, bien réparti sur le territoire et en progression.	Des chefs d'entreprises vieillissant avec un risque de cessation d'activités suite aux départs à la retraite. Une répartition géographique de l'offre foncière artisanale pas homogène. Insuffisance de l'adaptabilité à la demande, ne garantissant pas un "parcours résidentiel" économique optimal (pépinières, couveuses, bâtiments-relais...).
Un fort potentiel touristique naturel et culturel. Près de 50 % de la capacité touristique en campings de la Moselle sont concentrés sur le territoire. Une forte augmentation des résidences secondaires sur le territoire.	Un potentiel insuffisamment exploité : faible diversité de l'offre d'hébergement. Forte concurrence des territoires voisins, en particulier de l'Allemagne; des réseaux de transports et de communication à développer et renforcer.
LES ENJEUX	
⇒ Améliorer le taux d'emploi en renforçant les capacités d'accueil en zones d'activités (quantitativement et qualitativement). ⇒ Diversifier l'offre pour répondre à l'ensemble des demandes, de l'artisan à la grande entreprise industrielle ou logistique. ⇒ Renforcer l'offre en infrastructures performantes dans le domaine de l'échange d'informations (accès au Haut Débit). ⇒ Préserver et conforter ces espaces agricoles pour leurs multiples fonctions : économique, sociale, culturelle, écologique et paysagère.	

COMMERCES

LES FORCES (POTENTIALITES)	LES FAIBLESSES
Indices de revenus et de consommation proches de la moyenne nationale. Densité commerciale dans la moyenne, en nombre comme en surface de vente. Excellente couverture en tournées d'ambulants, compensant la faiblesse du maillage en services de proximité complets. Flux entrant de l'ordre de 81 M€, même s'il ne compense pas le flux sortant (137 M€)	Croissance passée du Marché Théorique essentiellement liée au desserrement des ménages. Maillage du territoire incomplet en services de proximité. Offre manquant de diversité. Proximité de pôles régionaux, et en particulier de Saarebruck. Fortes évasions (26 % en moyenne), y compris en alimentaire (18 %). Manque de lisibilité d'ensemble de l'offre sédentaire, en particulier sur les principaux points d'ancrage, multipolaires.
OPPORTUNITES	MENACES
Tendance à une nette augmentation du nombre de ménages actifs à fort pouvoir d'achat. Progression potentielle du Marché Théorique (mais limitée). Evolution des pratiques d'achats et des déplacements potentiellement favorable à une réduction des évasions.	Tendance de vieillissement marqué de la population (progression des plus de 75 ans, peu consommateurs). Risques sur la desserte en tournées (augmentation du coût des tournées pour les professionnels).
LES ENJEUX	
⇒ Maintenir voire renforcer l'offre commerciale de proximité. ⇒ Renforcer la densité commerciale de l'Arrondissement de Sarreguemines	

3 – SUR L'IDENTITE TERRITORIALE ET LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

EAU

Enjeux : La réduction des pressions sur le secteur Ouest du territoire	Niveau d'enjeu pour le territoire	Secteurs du territoire particulièrement concernés par ces enjeux
La situation des masses d'eau souterraines semble relativement stable et laisse présager des conditions satisfaisantes d'atteinte du bon état. Une vigilance semble pour autant nécessaire au regard des risques liés aux atteintes d'origine agricole sur le secteur central du territoire. Les enjeux portent d'avantage sur les eaux superficielles et en particulier dans le secteur Ouest du territoire où les fortes pressions (urbaines et industrielles dans une moindre mesure) compromettent les perspectives d'atteinte du bon état. La poursuite de l'accueil de populations dans cette partie du territoire déjà fortement urbanisée doit pouvoir être associé à une réduction des pressions sur les milieux en intégrant à la fois les rejets d'eaux usées mais en apportant également une attention particulière à la qualité de l'ensemble du bassin versant (eaux de ruissellement, qualité physique des cours d'eau, zones humides attenantes,...). Enjeu trans-SCoT : la maîtrise de la qualité des eaux est dépendante de la prise en charge de la question à des échelles de bassins qui dépassent les limites du territoire du SCoT à la fois en amont du territoire mais également de façon internationale pour les cours d'eau transfrontaliers.	Moyen à fort (en fonction des sous-secteurs du territoire) Les enjeux liés à l'eau restent prépondérants sur le territoire, tant l'ensemble de son fonctionnement biologique y est lié (milieux naturels humides, forêts, proximité de la nappe,...). Outre les secteurs sous pressions qui appellent une attention particulière, le territoire a une responsabilité de bonne gestion des cours d'eau en bon état au regard de leur situation en tête de bassin (les cours d'eau de la partie est du territoire vont irriguer la plaine d'Alsace).	-Le bassin de la Sarre où les pressions sont particulièrement fortes. -Le secteur central du territoire où l'atteinte du bon état qualitatif est hypothétique au regard des pressions agricoles que subit la nappe.

BIODIVERSITE

Enjeux : La préservation des milieux d'intérêt reconnus et l'amélioration de la connectivité écologique	Niveau d'enjeu pour le territoire	Secteurs du territoire particulièrement concernés par ces enjeux
La protection des milieux naturels et des habitats est aujourd'hui assurée sur le territoire par une multitude de mesures de protection. Certaines de ces mesures s'imposent au territoire, d'autres relèvent de démarches contractuelles et partenariales qui peuvent être adaptées par les collectivités (ZNIEFF, Natura 2000,...). L'importance des mesures de « labelisation » (PNR, UNESCO,...) témoigne des qualités du territoire et de sa richesse en matière d'espaces naturels et de biodiversité. Cependant certaines menaces pèsent vis à vis du maintien du niveau de préservation de la biodiversité et notamment : - l'enrichissement des milieux ouverts qui remettent en question la qualité des habitats de prairies, - les pressions sur les eaux superficielles qui menacent les milieux humides les plus riches du territoire, - le développement de pratiques agricoles extensives et de l'urbanisation qui érode les structures végétales ponctuelles et les habitats de vergers, bosquets et haies. Par ailleurs, outre le territoire du PNR au sein duquel se superposent des sites de qualité, la dissémination des sites de protection ou d'inventaire fragilise le maintien de leurs caractéristiques dans le long terme. La recherche d'une meilleure connectivité permettant de garantir leur qualité biologique, notamment au regard des enjeux de	Fort La responsabilité du territoire vis à vis des enjeux de biodiversité est très importante mais les enjeux sont différenciés sur le territoire.	Les enjeux sont présents sur l'ensemble du territoire en distinguant : - le secteur du PNR dont le territoire constitue le noyau de biodiversité le plus fort du territoire mais dans lequel de nombreuses mesures de gestion sont actuellement en cours; - le secteur des Lacs où les grandes vallées de la Sarre et de l'Albe qui génèrent un réseau de milieux humides riches et diversifiés mais fortement soumis aux pressions urbaines et industrielles ; - le secteur intermédiaire entre la Sarre et le massif, dominé par les espaces ouverts cultivés où les logiques d'intensification agricole fragilisent les structures éco-paysagères traditionnelles.

fragmentation du territoire liée aux espaces urbanisés et aux infrastructures de transports linéaires.

Enjeu trans-SCoT : le territoire du SCoTAS est à l'interface de plusieurs grands milieux écologiques qui lui confèrent une responsabilité dépassant les limites de son périmètre :

- au travers du PNRVN et de la Réserve transfrontalière de Biosphère
- les liens avec les autres SCoT (Val de Rosselle ...)
- le lien avec la Région Alsace

LES PAYSAGES

Enjeux : La préservation de l'identité paysagère et l'intégration du développement au travers des structures végétales transitoires	Niveau d'enjeu pour le territoire	Secteurs du territoire particulièrement concernés par ces enjeux
Le territoire présente des paysages contrastés qui montrent des identités particulières influencées par le relief, le réseau hydrographique, la végétation et l'implantation du bâti. Ils subissent une évolution forte liée au développement de l'urbanisation et des pratiques agricoles intensives. Les principaux enjeux paysagers concernent le maintien des grands équilibres et éléments structurants : - la valorisation de l'eau et des milieux humides - l'entretien des milieux ouverts - le maintien de structures urbaines continues Pour chaque unité paysagère apparaissent des enjeux spécifiques portant de façon graduée sur : - l'intégration paysagère des lisières bâties, - la préservation des structures arborées (vergers, haies, bosquets, ripisylves,...) - la valorisation du patrimoine bâti et de l'architecture traditionnelle - la préservation des massifs boisés et leurs lisières.	Fort Les structures paysagères subissent actuellement de fortes pressions (urbanisation, agriculture, enrichissement,...) qui remettent en cause leur lisibilité et l'identité territoriale. Face au développement des espaces urbanisés sur le territoire les enjeux de préservation des paysages paraissent particulièrement forts.	Tout le territoire

QUALITE DE L'AIR

Enjeux : La maîtrise des polluants liés au trafic routier	Niveau d'enjeu pour le territoire	Secteurs du territoire particulièrement concernés par ces enjeux
La situation de la qualité de l'air reste relativement bonne et témoigne d'une tendance à l'amélioration (baisse des concentrations de polluants mesurés au cours des dix dernières années). Les principaux polluants affectant la qualité de l'air sur le territoire sont l'ozone (lié aux transports routiers), les particules (liées aux transports routiers et aux activités industrielles) et les COV (liés à la sylviculture et aux activités industrielles). Cependant dans un contexte régional où la qualité de l'air apparaît particulièrement dégradée et dans une tendance à l'augmentation des trafics motorisés (parmi les premières causes d'émissions de gaz polluants), une vigilance s'impose quant à la maîtrise des productions de polluants issus de sources endogènes au territoire (déplacements internes au périmètre du SCoT, activités industrielles, production de chaleur domestique). Enjeu trans-SCoT : la présence d'importantes infrastructures de transport sur le territoire du SCoT relève de sa situation frontalière favorisant les déplacements motorisés de transit.	Faible à moyen, selon les secteurs et les types de polluants. Il s'agit d'un enjeu fort à l'échelle des territoires élargis mais la situation à l'échelle du territoire ne témoigne pas d'un enjeu fort.	L'agglomération de Sarreguemines Les principaux axes routiers (RN 61, RN 74 et A 4).

RESSOURCE ENERGETIQUE

Enjeux : La réduction de la dépendance énergétique du territoire	Niveau d'enjeu pour le territoire	Secteurs du territoire particulièrement concernés par ces enjeux
Dans un contexte régional de forte consommation énergétique (supérieur aux moyennes nationales), le SCoTAS apparaît comme un territoire économe. Les principales consommations sont liées aux secteurs « résidentiel-tertiaire » et « transports ». Les besoins en énergie sont encouragés par une diffusion de l'urbanisme et des pôles d'emploi. Face à ses besoins, le territoire témoigne d'une dépendance énergétique vis-à-vis des unités de production énergétique extérieure. Malgré une tendance au développement des technologies de production d'énergie d'origine renouvelable, la production demeure faible sur le territoire et en-deçà des objectifs nationaux. Le SCoTAS a une responsabilité de solidarité régionale vis à vis de l'atteinte de ces objectifs. Il convient de conforter le développement des énergies renouvelables et la réduction des consommations énergétiques.	Moyen Le niveau de consommation énergétique reste inférieur à la moyenne régionale mais l'enjeu reste fort à l'échelle régionale pour que le territoire témoigne d'une solidarité territoriale dans l'atteinte des objectifs nationaux et internationaux.	La partie Est du territoire qui présente un potentiel géothermique plus important et un potentiel lié à la présence d'espaces forestiers important (gisement biomasse énergie). les sites de production d'énergie éolienne

RESSOURCE DU SOL ET DU SOUS-SOL

Enjeux : L'exploitation raisonnée des ressources et la participation à l'emploi de substituts	Niveau d'enjeu pour le territoire	Secteurs du territoire particulièrement concernés par ces enjeux
Le Schéma départemental des carrières prévoyait en 1999 une stabilisation de la demande en matériaux en Moselle jusqu'en 2015. L'arrêt d'exploitation de certains sites mosellans devrait pouvoir être compensé par l'ouverture de nouvelles activités d'extraction et par l'utilisation de nouveaux matériaux de substitution. La valorisation des « déchets » constitue un axe de développement fort du Schéma départemental. Le territoire offre un potentiel en granulats dominé par les formations suivantes : - grès (massif vosgien à l'Est), - alluvions (vallée de la Sarre), - calcaires (autour de Sarreguemines), - argiles (Grosbliederstroff). Un enjeu environnemental existe entre les secteurs de potentiels identifiés qui correspondent également au secteur du PNR sur lequel pèsent des enjeux environnementaux forts. Trois sites de carrières sont recensés sur le territoire du SCoTAS. Leur exploitation est à l'arrêt. L'approvisionnement du bassin de Sarreguemines est principalement assuré par l'importation de matériaux provenant d'Alsace et de Meurthe et Moselle. L'enjeu du territoire réside essentiellement dans le réaménagement qualitatif des sites qui ne sont plus exploités.	Faible Les enjeux environnementaux liés aux activités d'extraction des ressources sous-sols semblent circonscrits par des dispositions réglementaires applicables ou en cours. La faiblesse de l'enjeu pour le territoire résulte de la faible activité d'exploitation des gisements du sous-sol.	Wittring concerné par un projet d'ouverture de carrière à ciel ouvert.

GESTION DES DECHETS

Enjeux : La poursuite de la réduction des déchets et de leur valorisation, le réaménagement des anciennes décharges	Niveau d'enjeu pour le territoire	Secteurs du territoire particulièrement concernés par ces enjeux
La stabilisation de la production et l'importance de la valorisation des déchets sur les territoires de collecte par rapport aux objectifs minimise les enjeux liés aux déchets. Par ailleurs, la politique menée par le SYDEME montre un réel engagement en faveur de la réduction de la production de déchets ainsi que de la valorisation matière ou énergétique de chaque catégorie de déchets. Le territoire est néanmoins caractérisé par une dépendance vis à vis des territoires voisins pour le traitement des déchets. Les déchets ultimes ménagers sont enfouis à Teting sur Nied. A l'échelle du territoire, l'enjeu réside aussi dans la valorisation et le ré-aménagement des anciens sites de décharges.	Faible La question du traitement des déchets et de leur valorisation reste un enjeu fort au niveau national mais relativement bien géré à l'échelle du territoire. Les indicateurs sont meilleurs sur le territoire qu'à l'échelle départementale ce qui justifie de la faiblesse du degré de priorité de l'enjeu pour le territoire du SCoT.	Pas de site du territoire impacté en particulier.

EXPOSITION AUX RISQUES

Enjeux : Prendre en compte les risques naturels et technologiques	Niveau d'enjeu pour le territoire	Secteurs du territoire particulièrement concernés par ces enjeux
Risques naturels : Si le risque le plus important sur le territoire demeure le risque lié aux inondations, il s'avère que les risques liés aux instabilités des sols sont également fortement présents sur le territoire : glissement, coulée, éboulement, effondrement, retrait-gonflement des argiles, risque sismique. Le caractère le plus souvent ponctuel et diffus de ce type de risque associé à une absence de mesures de prévention réglementaire accroît la nécessité d'une prise en compte permanente des potentialités connues.	Moyen à fort Le risque concerne tout le territoire à des niveaux de risque élevé	Totalité du territoire
Risques technologiques : Le territoire reste relativement préservé des risques technologiques qui demeurent maîtrisés. Le risque le plus diffus est celui lié au transport de matières dangereuses par les voies routières, ferrées et souterraines. La finalisation du PPRT permettra d'affiner les prescriptions et mesures adéquates dans le but d'assurer : - la maîtrise de l'urbanisation autour des zones à risque - la mise en place de servitudes et de dépollutions sur des sites et sols pollués. Concernant les sites et sols pollués il convient d'appliquer le principe de précaution autour des sites ne faisant pas l'objet de mesures de dépollution quant aux usages et installations qui pourraient être autorisées aux abords des sites.	Moyen à Fort L'enjeu est généralisé sur l'ensemble du territoire notamment du fait de la présence d'infrastructures de transports de matières dangereuses. Cependant ces risques sont maîtrisés et intégrés (ou en cours) dans le cadre de documents de prévention réglementaires.	Secteurs diffus sur le territoire en fonction des sources ponctuelles : - SEVESO : Sarralbe, - Sites et sols pollués : Saint Louis les Bitche, Sarralbe et Sarreguemines. - Risque transport de matières dangereuses est le plus présent sur le territoire (concerne 49 communes)

NUISANCES

Enjeux : La limitation des nuisances induites par les principaux axes routiers	Niveau d'enjeu pour le territoire	Secteurs du territoire particulièrement concernés par ces enjeux
Les principales sources de nuisances sonores du territoire sont le RN61 et la A4. La deuxième nuisance la plus constatée sur le territoire est celle liée aux odeurs (équipements de gestion des déchets, industries). Le bruit ne constitue pas un enjeu fort pour le SCoTAS, les secteurs concernés comptent peu de constructions à usage d'habitation et d'établissements recevant du public. Cette nuisance risque d'être plus forte dans un avenir proche avec le renforcement de l'axe de la RN 61 tel que cela est envisagé par la DTA.	Faible Cette nuisance ne concerne qu'une partie limitée du territoire et reste circonscrite à des infrastructures majeures.	Communes de : Sarreguemines Woustviller Ippling Hambach - Roth

